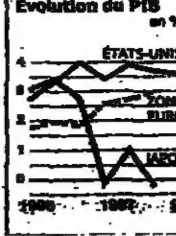
LE MONDE ÉCONOMIE
LE MONDE DES INITIATIVES

■ 2 cahiers séparés
■ 44 pages d'offres d'emploi



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16593 – 7,50 F - 1,13 EURO
MERCREDI 3 JUIN 1998
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les négociations sur les 35 heures s'engagent

● Les discussions s'ouvrent dans la métallurgie, les banques et la chimie ● Ernest-Antoine Seillière assure que « des négociations réussies ne seront pas considérées comme un affront » par le CNPF ● La question du temps de travail des cadres est au centre des débats avec les syndicats

DEUX SEMAINES après le vote de la loi Aubry, le patronat de la métallurgie (UIMM) devait rencontrer les syndicats, mardi 2 juin dans la matinée, pour envisager les conséquences du passage aux 35 heures de travail hebdomadaires. D'autres branches, comme les banques, la chimie et les agents généraux d'assurances vont également renouer les fils du dialogue en juin. Dans de nombreuses entreprises, direction et syndicats se rencontreront prochainement pour évoquer les 35 heures.

L'UIMM aurait l'intention de proposer une véritable petite révolution : au-delà d'un certain salaire – le seuil de 240 000 francs est évoqué –, le salarié serait considéré comme étant en « forfait tous horaires ». Cela signifie que les heures ne seraient plus décomptées mais qu'une augmentation du nombre de jours de congés serait accordée. Sans attendre la promulgation de la loi, trois entreprises ont d'ores et déjà signé un accord faisant explicitement référence à la loi Aubry : Malichaud Atlantique, Téléassurances et les laboratoires Boiron.

Opposé aux 35 heures, Ernest-Antoine Seillière, président du CNPF, ne donnera pourtant aucune instruction, a-t-il expliqué le 26 mai devant une centaine de responsables des ressources humaines. « *Les négociations réussies ne seront pas considérées comme un affront par l'organisation qui représente les employeurs* », a-t-il ajouté.

Lire page 24




G. HERBAUT/L'ŒIL PUBLIC

■ **REPORTAGE**

Les frustrations des jeunes d'un quartier HLM

LE QUARTIER Anne-Frank d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne) est une cité HLM comme beaucoup d'autres, ni plus violente ni moins désespérée. Tristement banale. La réalité de la vie des jeunes, telle que notre reporter Marie-Pierre Subtil l'a constatée pendant une semaine, jour et nuit, est à cette image : frustration, mal de vivre, sentiment d'abandon. Les paroles et les gestes sont à l'emporte-pièce, avec la violence comme signe de reconnaissance. Bière et rap pour tromper l'ennui, vols et castagne comme réponses aux rêves brisés.

Lire pages 16 et 17

La grève à Air France

■ Environ 80 % des vols de la compagnie étaient encore annulés mardi 2 juin

■ Le dialogue reprend entre la direction et les pilotes

■ Comment le Syndicat national des pilotes de ligne est passé de la cogestion à la radicalisation

Lire page 22

Le dictionnaire grec qui met le feu à Salonique

ATHÈNES
de notre correspondant

Le responsable du Dictionnaire de la nouvelle langue grecque, Georges Babiniotis, une sommité du monde de la linguistique et de la grammaire grecque moderne, vient de déclencher une mini-tornade. En expliquant dans son ouvrage que le mot *Bulgare* a aussi le sens d'une « *injure désignant les supporters ou joueurs d'équipes sportives de Salonique* », le lexicographe a bouleversé les habitants de la capitale du nord de la Grèce.

Plusieurs députés de la majorité socialiste ou de l'opposition conservatrice de Salonique refusent l'intronisation de cette expression outrageante : « *Bande de Bulgares.* » Ils fustigent, à cinq mois des municipales, cette mention comme « *inacceptable* » et « *dangereuse* ». Le ministre de la culture, Evangelos Vénizélos, l'un des ténors politiques de Salonique, demande que soit rectifiée la notion « *sacrilège* ». « *Il s'agit d'une erreur lexicographique* » qui reprend « *un résidu du passé déchirant le tissu national* », assure le ministre. Le président de l'Union locale des clubs de football a, pour sa part, qualifié cette définition d'« *antinationale* ». L'affaire comporte désormais un volet judiciaire : le dictionnaire a été interdit à la vente en Grèce du Nord jusqu'au jugement, attendu prochainement.

Salonique est l'un des principaux foyers du nationalisme hellène depuis son annexion à la Grèce en 1912. La ville s'est notamment soulevée au début des années 90 contre l'emploi du nom de « Macédoine » par l'ex-République yougoslave frontalière du nord de la Grèce.

La querelle du dictionnaire a rebondi quand les dirigeants des « Pontios », les Grecs originaires du Pont-Euxin (la mer Noire), chassés par les Turcs dans les années 20 puis déportés par Staline dans les Républiques d'Asie centrale, ont protesté à leur tour. Le dictionnaire note en effet l'emploi péjoratif du mot *Pontios* pouvant signifier « naïf », voire « niais ». Les blagues des « *Pontios* » sont l'équivalent grec des histoires belges en France. Les dirigeants de la minorité, dont 150 000 membres venant de l'ex-URSS se sont établis en Grèce du Nord, ont également porté l'affaire devant la justice, demandant des réparations.

Georges Babiniotis, qui estime que « *tout ce qui est dit doit être consigné par écrit* », n'a toutefois pas perdu son sens de l'humour. Il prévoit de nouvelles protestations, car, dit-il, « *j'ai recensé d'autres définitions polémiques comme "crédule" pour Américain, "bonne à tout faire" pour Philippine, "voyou" pour Valaque* [une minorité grecque parlant un dialecte proche du roumain] ». Dans un appel « *aux intellectuels, hommes politiques et journalistes* », il leur demande de continuer à « *élever leurs voix contre la censure que veulent instaurer quelques fanatiques* ». Le linguiste a reçu l'appui de l'Académie d'Athènes, qui s'en est pris à l'« *interdiction de diffusion du dictionnaire à Salonique, un acte dangereux pour la vie scientifique et intellectuelle de notre pays* ».

« *Il faudrait enfin que l'on devienne plus sérieux dans ce pays* », a lancé pour sa part le président du Parlement, Apostolos Kaldamanis. « *Nous avons donné ces derniers jours des messages très négatifs qui nuisent à l'image d'une démocratie moderne* », estime-t-il.

Didier Kunz

Grand Louvre, petite sécurité

LE VOL d'un tableau de Corot, dimanche 3 mai, a provoqué un profond traumatisme parmi le personnel et la direction du Musée du Louvre. D'autant qu'il avait été précédé d'une série de vols et d'actes de vandalisme : sept en moins de quatre ans. Il apparaît aujourd'hui que la sécurité des œuvres n'a pas été suffisamment prise en compte au cours des longs et coûteux travaux de rénovation du Grand Louvre. Après le départ forcé du responsable des gardiens, un audit est en cours, qui reconsidère entièrement les systèmes de surveillance, et plusieurs salles ont été fermées. L'un des objectifs majeurs du Louvre – ouvrir toutes les salles au public – est donc pour l'instant abandonné.

Lire page 34

■ La réforme de la justice au Parlement

La rénovation du Conseil supérieur de la magistrature est le premier volet des projets Guigou à venir en discussion à l'Assemblée nationale. p. 8

■ Echec de Milosevic au Monténégro

La victoire électorale des opposants à Slobodan Milosevic au Monténégro représente un désaveu pour le président fédéral. p. 2

■ La BCE en place

La Banque centrale européenne, qui va gérer l'euro, est entrée en fonctions mardi 2 juin sous la présidence du Néerlandais Wim Duisenberg. p. 3

■ Génome humain : toujours plus vite

Un généticien américain promet avoir achevé le séquençage du patrimoine génétique de l'homme en 2001. p. 30

■ Les Français et la présidence

Selon le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop), la fonction présidentielle continue à susciter des attentes très fortes dans l'opinion. p .19

■ Tours, trois ans après

Elu maire en 1995, Jean Germain (PS) tente de solder les comptes du règne de trente-six ans de Jean Royer sur les bords de la Loire. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 603 - 7,50 F

L'affaire Yann Piat au-delà des fantasmes

LE PROCÈS des sept accusés soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat, le 25 février 1994, de Yann Piat, députée (UDF-PR) du Var, qui entre dans sa cinquième et avant-dernière semaine, a rejeté plusieurs thèses au rang des fantasmes. Plongée un peu plus chaque jour dans l'univers de violence des jeunes de la « bande du Macama » – du nom de ce bar hyérois dont le patron, Gérard Finale, serait l'unique commanditaire du crime, selon l'accusation –, l'audience a pratiquement fait litière de toutes les hypothèses émises en marge de l'instruction judiciaire, qui, en dix-huit mois, avait circonscrit le dossier au seul grand banditisme local.

Ainsi, l'« affaire d'Etat », que croyaient avoir mis au jour deux journalistes, André Rougeot et Jean-Michel Verne, dans un livre – *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir* (éd. Flammarion) – aussitôt publié (en octobre 1997), aussitôt retiré à la vente, aussitôt condamné, est-elle venue échouer corps et âme à la barre de la cour d'assises du Var. Le naufrage, il est vrai, était annoncé.

Déjà lourdement sanctionnés, à Marseille et à Paris (où ils ont fait appel), pour avoir diffamé les anciens ministres Jean-Claude Gaudin et François Léotard, André Rougeot et Jean-Michel Verne, sur la foi des déclarations d'un prétendu « général » et sans apporter le moindre commencement de preuve, avaient laissé entendre que ces deux responsables politiques, affublés des sobriquets de « *Trottinette* » et « *l'Encornet* », étaient les commanditaires de l'assassinat de Yann Piat. Leur livre est à remiser au rayon des très mauvaises fables.

S'il en était encore besoin, deux experts en informatique sont venus donner le coup de grâce en réduisant à néant le lien que les deux journalistes établissaient dans leur livre entre l'assassinat de la *députée* et une autre affaire varoise : le double suicide des frères Christian et Fernand Saincené, retrouvés asphyxiés à bord de leur voiture dans le garage de leur maison de Tourtour, en mai 1994. Contrairement à ce qui était soutenu, l'ordinateur de ces derniers ne contenait aucun élément susceptible de rapprocher les deux événements.

Jean-Michel Dumay

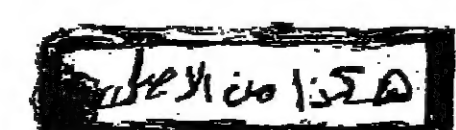
Lire la suite page 20

Arte : le tour de l'Allemagne


JOBST PLOG

LES RESPONSABLES de la télévision publique allemande devaient désigner, mardi 2 juin, leur candidat à la présidence de la chaîne culturelle Arte. Soutenu par l'ARD, l'un des deux pôles de la télévision publique, Jobst Plog fait figure de favori pour succéder, en janvier 1999, à Jérôme Clément, actuel président.

Lire page 26



YOUGOSLAVIE La victoire de la coalition du président du Monténégro, Milo Djukanovic, aux élections législatives et municipales du 31 mai, constitue un camouflet d'importance pour Slobodan Milosevic, le président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro), dont le candidat a essuyé une cuisante défaite. Ce revers pourrait remettre en question le fonctionnement même de la fédération yougoslave. ● AU MONTÉNÉGRO, la coalition « Vivre mieux » a remporté 49,5 % des suffrages et devrait s'assurer ainsi, en raison du scrutin proportionnel, une majorité absolue de 45 sièges sur les 78 que compte le Parlement. ● EN SERBIE, la presse officielle estimait que le parti de Momir Bulatovic, premier ministre fédéral et candidat soutenu par Slobodan Milosevic, *« reste le premier parti politique au Monténégro »*.

L'échec de M. Milosevic au Monténégro fragilise la Fédération yougoslave

En remportant une majorité absolue des sièges au Parlement monténégrin, la coalition « Vivre mieux » de Milo Djukanovic disposera d'une possibilité de blocage dans les instances de la République fédérale de Yougoslavie

L'ÉCLATANTE victoire du camp du président du Monténégro, Milo Djukanovic, aux élections législatives du dimanche 31 mai représente bien plus qu'une simple réussite électorale dans cette petite république qui forme, avec la Serbie voisine, la République fédérale de Yougoslavie (RFY). Ce succès, qui assure à Milo Djukanovic une majorité absolue au parlement monténégrin, représente un camouflet d'envergure pour le président de la Fédération, Slobodan Milosevic, dont le candidat, Momir Bulatovic, récemment nommé premier ministre de la RFY, a essuyé un revers important.

La bataille électorale dépassait largement le cadre de l'affrontement entre le « réformateur » Djukanovic et le « conservateur » Bulatovic, son rival – déjà malheureux – à l'élection présidentielle du mois d'octobre 1997. Elle concerne directement Slobodan Milosevic. Après avoir perdu la Croatie, la Slovénie et, pacifiquement, la Macédoine, perdu aussi la guerre en Bosnie, militairement et diplomatiquement, c'est aujourd'hui ce qui reste de la République fédérale de Yougoslavie qui est ébranlé par le résultat de ce scrutin législatif.

Engagé dans une opposition à Slobodan Milosevic depuis l'annulation par ce dernier des résultats des élections municipales en Serbie à l'automne 1996, Milo Djukanovic a entraîné le « petit » Monténégro, peuplé d'à peine plus de 600 000 habitants, dans une modernisation tous azimuts : programme de privatisation, libéralisation des médias, multiplication des voyages à l'étranger pour obtenir le soutien de l'Occident à son plan, ouverture politique...

Pendant ce temps, la Serbie voisine, dix-sept fois plus peuplée et en proie aux divisions de l'opposition, s'est enfoncée dans l'immobilisme sous la tutelle de son « homme fort ». Au gré de sa volonté, et de ses difficultés locales, Slobodan Milosevic a quitté ses fonctions de président de Serbie pour se faire désigner à la tête de la République fédérale. Il a, au même moment et comme à son habitude, fait élire en la personne de Milan Milutinovic un président de Serbie qui n'a dorénavant plus qu'un simple rôle de figuration.

Et pour parvenir à stabiliser la situation politique du gouvernement de Serbie, il a dû faire appel aux ultra-nationalistes de Vojislav Seselj, lequel avait failli, lors d'une première élection présidentielle annulée faute de participation suffisante, ravir la présidence aux socialistes de Slobodan Milosevic.



OPPOSANTS INCONDITIONNELS

L'affront que vient de lui infliger Milo Djukanovic au Monténégro tombe d'autant plus mal que le président de la République fédérale n'a que peu de motifs de satisfaction en Serbie. Tout d'abord en raison de l'aggravation de la situation au Kosovo, la province serbe à majorité albanaise, où les affrontements se multiplient entre les membres des forces de l'ordre et l'Armée de libération nationale. Malgré le dialogue mis en place sous la pression de la communauté internationale, et principalement de Washington, les discussions n'en sont qu'à leur début ; elles devraient au minimum aboutir à un régime d'autonomie que Slobodan Milosevic avait lui-même supprimé en 1989.

Ensuite, à l'intérieur même de la Serbie, les récentes velléités de reprise en main des autorités – à l'encontre des médias indépendants et des universités – provoquent un mécontentement évident d'une partie de la population. Les professeurs des universités ont menacé de recourir à une grève générale si le statut qui a été voté à l'Assemblée nationale leur était appliqué.

De manière plus anecdotique, la victoire prévisible de Milo Djukanovic au Monténégro – et sa résistance ouverte à Slobodan Milosevic – provoque de plus en plus de commentaires « jaloux » d'opposants belgradois sur le thème : *« C'est un homme comme cela qu'il faudrait chez nous. »*

A cette – relative – fragilité intérieure s'ajoutent aujourd'hui des difficultés prévisibles à l'échelon fédéral qui pourraient remettre en cause le fonctionnement, voire provoquer la dislocation, de la Fédération. Car le Monténégro et la Serbie délèguent chacun vingt représentants à la Chambre des républiques (dite chambre haute) du parlement yougoslave, qui a droit de veto sur les décisions de la Chambre des citoyens (dite chambre basse). La majorité obtenue par Milo Djukanovic lui permet ainsi d'envoyer à la Chambre haute vingt représentants qui seront autant d'opposants inconditionnels à Slobodan Milosevic et pourront bloquer toute évolution constitutionnelle qui serait défavorable au Monténégro.

Le président Djukanovic lui-même n'a pas caché sa volonté d'aller de l'avant dans ce sens. Avant même la publication finale des résultats, il a estimé, lundi 1er juin, que *« le Monténégro a remporté une nouvelle victoire, mais ce n'est pas la dernière »*. *« La dernière,* a-t-il ajouté, *sera l'avènement de la démocratie dans toute la Yougoslavie. »* Son premier ministre, Filip Vujanovic, a même précisé : *« Ces élections permettront au Monténégro d'exercer une plus grande influence au niveau de la Fédération »* ; elles *« modifieront* – a-t-il poursuivi – *la structure du Parlement fédéral qui affaiblira le pouvoir de Slobodan Milosevic »*.

PEAU DE CHAGRIN

Dans un contexte particulièrement difficile pour le président de la République fédérale, alors que les transferts de compétences qu'il voulait organiser entre les Républiques et la Fédération ne sont pas encore formellement concrétisés, cette défaite de son candidat aux élections monténégrines et la victoire des réformateurs tombent au plus mauvais moment.

Bien sûr il ne faudrait pas pour autant penser que ces difficultés peuvent provoquer, à court terme, la chute de *« l'homme fort de la Yougoslavie »*. Mais pour l'inspirateur de la « Grande Serbie », il est pour le moins humiliant de voir ainsi ses rêves de grandeur se réduire peu à peu à une peau de chagrin. Et il n'est pas totalement à exclure que ce vent de révolte qui fragilise ainsi son pouvoir de président fédéral – électoralement au Monténégro, violemment au Kosovo – finisse par l'atteindre prochainement jusqu'à Belgrade.

Denis Hautin-Guiraut

Une ample victoire pour la coalition « Vivre mieux »

LA VICTOIRE de la coalition conduite par le président réformateur Milo Djukanovic a été confirmée, lundi 1er juin au Monténégro, après dépouillement de 99,7 % des bulletins de vote, a annoncé la commission électorale. *« Il est évident que la coalition aura la majorité au Parlement »*, a déclaré Stevan Damjanovic, président de la commission, qui a refusé de préciser combien de sièges reviendraient aux partisans de M. Djukanovic.

La coalition « Vivre mieux » a recueilli 49,5 % des suffrages (169 674 voix), contre 36,1 % (123 552 voix) au Parti socialiste populaire (SNP) de l'ex-président Momir Bulatovic, un proche du president yougoslave Slobodan Milosevic récemment nommé premier ministre de la Republique fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro). Le scrutin ayant lieu à la proportionnelle, la coalition presidentielle obtiendrait environ 45 des 78 sièges au Parlement, selon des estimations non officielles des observateurs locaux.

L'Alliance liberale de Slavko Perovic venait en troisième position avec 6,3 % des suffrages (21 605 voix). Les résultats officiels des législatives seront annoncés après la répétition, mercredi, du vote dans deux bureaux, pour cause d'irrégularités, a indiqué M. Damjanovic. 347 190 électeurs ont participé au scrutin, soit un taux de participation de 75,9 %, a ajouté le président de la commission électorale.

Les municipales, qui se déroulaient parallèlement aux législatives, ont également vu la victoire de la coalition de M. Djukanovic, qui remporte 15 des 21 municipalités du Monténégro, contre 6 à son adversaire.

« IMPORTANT PROGRÈS »

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont 120 observateurs ont suivi le déroulement du scrutin, a jugé de son côté que les élections avaient été *« bien conduites »*, malgré une *« campagne électorale négative »* et un *« climat tendu »*. Elles marquent *« un important progrès »* par rapport à la présidentielle d'octobre, a déclaré Javier Ruperez, représentant de l'OSCE.

Les médias contrôlés par l'Etat ont *« respecté d'une manière générale les règles de couverture »* de la campagne électorale, a estimé l'OSCE. Les programmes ont cependant fait apparaître *« une nette domination du parti au pouvoir, allant au-delà du devoir de rendre compte des activités du gouvernement et du président »* Djukanovic, selon l'organisation, qui a aussi critiqué les médias serbes qui ont *« apporté un puissant soutien »* au parti de Momir Bulatovic. Ces médias *« n'ont pas respecté les règles monténégrines de couverture de la campagne électorale »*, a précisé l'OSCE.

A Washington, le département d'Etat s'est félicité, lundi 1er juin, du déroulement des élections législatives de dimanche au Monténégro, y voyant *« un pas dans la construction de la démocratie »* dans la République fédérale de Yougoslavie. Le scrutin *« semble s'être déroulé dans le calme et en accord avec les normes internationales »*, a déclaré le porte-parole du département, James Rubin, en rappelant que les Etats-Unis soutenaient la politique du président réformateur Milo Djukanovic. – *(AFP, Reuters.)*

A Belgrade, les autorités restent silencieuses

BELGRADE
correspondance

Au lendemain des élections législatives et municipales anticipées organisées au Monténégro, la presse belgradoise a adopté une attitude prudente sur les premiers résultats du scrutin. Les journaux se sont limités à titrer en première page sur *« un avantage »* en faveur de la coalition « Vivre mieux » conduite par Milo Djukanovic, président réformateur du Monténégro, face au SNP (Parti populaire socialiste) pro-yougoslave de Momir Bulatovic, allié monténégrin du président fédéral Slobodan Milosevic.

Dans leurs brefs et rares commentaires, les médias officiels ont d'abord souligné que *« la victoire de la coalition de Milo Djukanovic est due au vote en sa faveur des populations albanaise et musulmane du Monténégro »*, faisant allusion aux petits partis alliés de la coalition « Vivre mieux ». La presse gouvernementale a aussi insisté sur le fait que, selon elle, *« le parti de Momir Bulatovic reste le premier parti politique au Monténégro »*. Une affirmation qui doit être reliée à l'engagement de Momir Bulatovic – récemment nommé à la hâte premier ministre fédéral – de démissionner de son poste si sa formation perdait sa position de premier parti du Monténégro.

Les autorités de Belgrade et notamment le Parti socialiste, puissant allié de Momir Bulatovic, ont gardé un mutisme total tout au long de la journée de lundi. Le quotidien officiel *Politika* préférait consacrer ses pages à des critiques à l'encontre de Milo Djukanovic. Les radios et télévisions se sont de même contentées, pour l'essentiel, de reprendre les chiffres provisoires transmis par la commission électorale. Ils y ajoutaient, occasionnellement, un rappel de la position du SNP de Momir Bulatovic, stipulant que ce parti *« reconnaîtra le résultat du décompte des voix puisqu'il s'est déroulé dans des conditions régulières »*, tout en rappelant que l'*« ensemble du scrutin ne s'est pas tenu dans des conditions démocratiques et libres »*.

POSSIBILITÉS DE CONTESTATION

Alors que les rares petits quotidiens indépendants faisaient état des premières réactions constatant la victoire de la liste des réformateurs monténégrins, certains d'entre eux ne manquaient pas de souligner les espoirs formulés par certains dirigeants des partis d'opposition serbes qui, tel Zoran Djindjic (Parti démocrate), voient dans la victoire des réformateurs *« le début des changements démocratiques dans l'ensemble du pays »*.

La raison du silence des autorités de Belgrade semble devoir être recherchée dans le verdict des urnes, encore plus défavorable que prévu pour l'allié monténégrin du président Milosevic. Un silence identique et un semblant de reconnaissance tacite de la part du pouvoir avaient également suivi le succès de la coalition « Zajedno » lors des élections municipales organisées en Serbie en novembre 1996. Par la suite, cette première victoire partielle de l'opposition en Serbie n'en avait pas moins été contestée, pour des raisons administratives, durant plus de trois mois par les autorités de Belgrade. Les possibilités de contestation semblent cependant cette fois-ci moins évidentes, voire déjà exclues.

Pierre Benvenuto

Le chef de la communauté albanaise du Kosovo réclame une présence internationale « concrète »

LE CHEF de la communauté albanaise du Kosovo, Ibrahim Rugova, a réclamé, lundi 1er juin à New York, une présence internationale *« concrète »* au Kosovo pour mettre fin au conflit avec Belgrade. *« J'appelle instamment la communauté internationale à faire plus pour mettre fin aux massacres »*, a demandé M. Rugova en précisant qu'il souhaitait *« une sorte de présence internationale concrète »* au Kosovo, province serbe peuplée à 90 % d'Albanais.

Après des entretiens, la semaine dernière à Washington, avec le président Bill Clinton et le secrétaire d'Etat Madeleine Albright, M. Rugova, a rencontré, lundi, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, à qui il a *« demandé d'ouvrir un bureau des droits de l'homme »* au Kosovo. M. Rugova a d'autre part affirmé qu'il était *« essentiel que les Etats-Unis soutiennent les discussions de paix »* entamées entre Belgrade et les dirigeants kosovars sur l'avenir de la province. Il a répété que son objectif était de parvenir à l'indépendance de la province, mais qu'il était prêt à accepter une *« solution intérimaire »*.

Sur le terrain, les combats continuent de s'intensifier. Dix-huit Albanais ont été tués, dont un enfant et deux femmes, lors d'opérations des forces serbes durant le week-end, dans l'ouest du Kosovo, a indiqué un responsable local du Comité des droits de l'homme, Musa Berisha. La police serbe avait annoncé dimanche avoir tué *« plusieurs dizaines de terroristes albanais »* en riposte à leurs attaques dans cette région, mais ce bilan n'a pu être confirmé de source albanaise.

Des affrontements se poursuivaient, lundi, dans les environs de Decani, où *« de nombreux villages sont en feu »*, selon M. Berisha. *« Les unités de l'armée de libération du Kosovo* [UCK, organisation albanaise clandestine] *tentent d'opposer une résistance aux forces serbes »*, a-t-il ajouté. La LDK, principal parti albanais du Kosovo, dirigée par Ibrahim Rugova, a par ailleurs affirmé lundi que la police serbe avait exécuté six Albanais *« par mesure de représailles »*, dimanche dans le village de Poklek, près de Glogovac (centre).

A Belgrade, le Fonds pour le droit humanitaire, organisation non gouvernementale, a affirmé de son côté qu'au moins cinq Albanais avaient été tués par des policiers serbes, le 25 mai dans le village de Ljubenic (ouest). Depuis le mois de février, les affrontements au Kosovo ont fait plus de 230 morts côté albanais et une quarantaine côté serbe, dont 18 policiers et quatre soldats.

Devant la recrudescence des violences, deux mille Albanais du Kosovo sont arrivés depuis dimanche dans le nord-est de l'Albanie, fuyant les affrontements dans la province, a annoncé lundi le gouvernement albanais.

Deux mille Albanais du Kosovo sont arrivés depuis dimanche en Albanie, fuyant les affrontements

Un porte-parole du ministère de l'intérieur, Artan Bizhga, avait indiqué auparavant qu'environ un millier de Kosovars, femmes et enfants pour la plupart, étaient arrivés dimanche soir dans la région de Tropoja. Lundi, ils ont été rejoints par un millier d'autres réfugiés, originaires des villages de l'ouest Kosovo proches de la frontière avec l'Albanie.

Le gouvernement albanais a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette fin à la violence au Kosovo. La province serbe à majorité albanaise *« est en passe de devenir le théâtre d'une guerre aux proportions tragiques »*, a-t-il déclaré dans cet appel adressé aux Etats-Unis, à l'Union européenne et aux six pays du Groupe de contact (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie).

De son côté, le haut représentant de la communauté internationale en Bosnie, Carlos Westendorp, a déclaré lundi que le Kosovo était une poudrière et a expliqué qu'il craignait que ce conflit ne se répande dans les pays voisins. *« Le Kosovo est dans une situation potentiellement explosive »*, a-t-il estimé, en ajoutant que la province serbe *« est devenu une poudrière dans les Balkans »*. – *(AFP, Reuters.)*

هكذا من الأصل

…e le parti de Momir Bula… …emier ministre fédéral et soutenu par Slobodan Mi… … reste le premier parti po… … Monténégro ».

…ougoslave

…kanovic

…AU DE CHAGRIN

…silencieuses

…concrète

Commerce des armes : face aux Etats-Unis, l'Europe tente de s'organiser

Une trentaine d'exportateurs invités au Bourget

LES INDUSTRIELS de trente-quatre pays exposent, jusqu'au 6 juin, au Salon de l'armement terrestre que le ministre français de la défense, Alain Richard, a inauguré, mardi 2 juin, sur le site du Bourget (Seine-Saint-Denis). Pour la première fois, l'Arabie saoudite, le Brésil, la République tchèque et l'Ukraine participent à Eurosatory 98, qui a lieu tous les deux ans, sur invitation, et qui est consacré aux véhicules de toute nature (y compris les hélicoptères), aux matériels d'instruction, de protection et de soutien, aux armes et munitions et aux équipements de commandement ou de liaison. Des délégations de quatre-vingt-seize pays – du niveau des ministres de la défense, des directeurs nationaux d'armement ou des chefs d'état-major – sont attendues à cette exposition.

Pour leur grande majorité, environ 80 %, les exposants du Bourget sont des entreprises européennes. Plusieurs pays ont préféré regrouper leurs industriels sous un même pavillon ou sur un stand national, comme l'Afrique du Sud, la Belgique, les Etats-Unis, l'Espagne, la Finlande, la Grande-Bretagne, Israël, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovaquie, de façon à offrir une vitrine commune à leurs technologies.

Eurosatory 98 s'ouvre, pour la France, à un moment où les industriels du secteur, rassemblés au sein du Groupement des industries concernées par les matériels de défense terrestre (Gicat), avouent rencontrer de sérieuses difficultés. Le chiffre d'affaires 1997 de la profession (22,2 milliards de francs pour environ 26 100 salariés) est en baisse de 7,1 % par rapport à 1996. Le déclin des livraisons à l'armée de terre française, soit 28 % exprimées en francs courants entre 1993 et 1998 si l'on en juge par les budgets d'équipement, n'a pas été compensé, comme dans d'autres activités, par les exportations. Pour la quatrième année consécutive, le montant des commandes (soit 21,4 milliards de francs) demeure en deçà du chiffre d'affaires, ce qui se traduira par de nouvelles chutes importantes de l'activité à venir dans les usines.

Depuis 1991, selon Pierre Poquin, qui préside le Gicat, les effectifs de la branche ont diminué de 40 %, ce qui représente la perte de quelque 17 000 emplois directs, entre 1991 et 1996, dans un secteur où, par rapport à ce qui se passe à l'étranger, la France fait figure d'exception, puisque les trois quarts de l'activité sont réalisés par des entreprises dont le capital est détenu en totalité ou en majorité par l'Etat.

Les experts s'accordent à reconnaître que la France est placée dans un contexte européen où il y a, de fait, à la fois surcapacité des moyens de production et surconcurrence entre fournisseurs face au rétrécissement de la demande nationale et face au poids d'une industrie dont le chiffre d'affaires, aux Etats-Unis, est quatre à cinq fois supérieur à celui du même secteur dans chaque pays européen, parce que les entreprises américaines disposent d'un fort marché intérieur et du soutien de l'Etat fédéral pour la recherche et le développement.

En 1996, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie ont créé l'Organisme conjoint de coopération en matière d'armement (Occar), qui se veut la première agence européenne de l'armement et qui a pour ambition de gérer, au nom des pays européens membres, des programmes communs.

Mais la difficulté de l'opération tient au principe même de l'Occar. Il est demandé aux Etats qui y adhèrent de pratiquer ce qu'on appelle *« l'abandon du juste retour »*, à savoir le renoncement délibéré à des compétences ou à des capacités qu'ils ne jugent pas stratégiques, pour s'en remettre aux partenaires mieux placés. Ce qui suppose d'instituer des complémentarités – que d'aucuns assimilent à des dépendances mutuelles – dans un domaine qui relève de la souveraineté nationale.

Jacques Isnard

L'idée d'une nouvelle aide financière à la Russie fait son chemin

« LA SITUATION des marchés financiers est sous contrôle. Il n'y aura pas de dévaluation : nous maintiendrons le cours du rouble » : ces propos du premier ministre Sergueï Kirienko, dans un entretien publié par *Le Figaro* mardi 2 juin, réussiront-ils à ramener un peu d'optimisme quant à l'avenir de la Russie ? Cette déclaration intervient alors que la défiance des marchés à l'égard de la Russie perdure. Les valeurs russes ont ainsi cédé encore 10,2 % lundi par rapport à la clôture de vendredi. La persistance de la crise financière inquiète au plus haut point les partenaires occidentaux de la Russie. *« Le problème de la Russie peut devenir celui de l'Europe centrale et du monde entier »*, a déclaré, au cours d'une conférence tenue lundi à Vienne, le secrétaire adjoint au Trésor américain, Lawrence Summers.

Pour aider la Russie à sortir de la crise, l'idée d'un nouveau programme d'aide financière fait son chemin, même si Sergueï Kirienko précise, dans *Le Figaro*, qu'*« avec 14 milliards de dollars de réserves, il n'est pas nécessaire, aujourd'hui, de demander une aide financière supplémentaire, qui alourdirait encore nos charges »*. Un propos surprenant, dans la mesure où les Etats-Unis ont commencé d'intenses consultations avec leurs partenaires du G 7 et avec les institutions financières internationales sur une aide d'urgence à la Russie, comme l'a indiqué, lundi 1er juin, le département d'Etat américain à Washington. *« Il y a un dialogue actif en cours entre les responsables américains, les responsables d'autres pays du G 7 et les institutions financières internationales pour envisager quelles nouvelles réformes seront nécessaires et quels sont les besoins financiers* [de la Russie] *en fonction des conditions du marché »*, selon les propos du porte-parole du département d'Etat, James Rubin. Ce dernier a refusé de spéculer sur le montant de cette aide, qui *« passerait par le système multilatéral »*. Le président américain Bill Clinton s'était dit favorable, dimanche, à une nouvelle *« aide financière conditionnelle »* à la Russie, sans cependant avancer de chiffres (*Le Monde* du 2 juin).

Plusieurs banques privées occidentales, de leur côté, sont actuellement en discussion pour la mise au point d'un nouveau prêt à la Russie. Mais elles ne débloqueront aucun programme d'envergure sans un soutien des organisations financières internationales, selon des sources bancaires interrogées par l'AFP.

Le FMI a souligné de son côté qu'il n'avait pas engagé de discussion avec la Russie, qui l'a sollicité pour un prêt supplémentaire. Cette attitude attentiste du FMI a contribué à la nouvelle chute des valeurs russes enregistrée lundi. L'autre motif d'inquiétude des investisseurs porte sur les difficultés persistantes du gouvernement russe à privatiser la société pétrolière Rosneft. Sergueï Kirienko a ordonné, lundi, un second appel d'offres au prix de 1,644 milliard de dollars, soit environ deux fois moins qu'auparavant, a rapporté l'agence Itar-Tass.

Lucas Delattre

Lire aussi notre éditorial page 20.

La Banque centrale européenne a commencé son travail dans la discrétion

La BCE a pris officiellement ses fonctions lundi 1er juin à Francfort

La Banque centrale européenne, qui gérera à partir du 1er janvier 1999 la politique monétaire de la nouvelle zone euro, a commencé à se mettre au travail à Francfort. Elle s'est installée officiellement le 1er juin dans les locaux de l'Institut monétaire européen, auquel elle succède. Les six membres du directoire devaient se réunir mardi 2 juin pour préparer la première réunion du conseil de la BCE.

BONN
de notre correspondant

L'événement est passé quasi inaperçu. La Banque centrale européenne (BCE), qui gérera la politique monétaire de la zone euro à compter du 1er janvier 1999, a pris ses fonctions lundi 1er juin, avec un mois d'avance sur le calendrier officiel. Comme lundi était férié, il ne s'est rien passé. Sur l'immeuble qu'occupe désormais la Banque, au 29 de la Kaiserstrasse à Francfort, des ouvriers ont juste dévissé les plaques de l'Institut monétaire européen, qui a préparé ces dernières années la mise en place de l'euro, pour apposer celles de la BCE.

A deux pas de la gare, dans le quartier de la finance allemande, l'Institut d'émission européen dispose de vingt et un des trente-six étages de la tour construite pour la BfG Bank, l'ancienne banque des syndicat allemands reprise par le Crédit lyonnais au début des années 90, rebaptisée Eurotower. Aucune cérémonie particulière n'était prévue mardi pour les 350 salariés de l'ex-Institut monétaire européen devenu BCE, qui viennent des quinze pays de l'Union européenne. Les six membres du directoire de la BCE devaient se rencontrer au cours de la journée, mardi, sous la présidence du Hollandais Wim Duisenberg. Il s'agit du Français Christian Noyer, nommé vice-président de la Banque pour quatre ans, de la Finlandaise Sirkka Hamalainen, de l'Espagnol Eugenio Domingo Solans, de l'Italien Tommaso Padoa-Schioppa, et de l'Allemand Otmar Issing. Cette prise de contact se déroulait deux jours avant la première réunion à Luxembourg, le 4 juin, du conseil de l'euro, au sein duquel les ministres des finances de la nouvelle zone monétaire doivent coordonner leurs politiques.

INAUGURATION LE 30 JUIN

La première tâche des membres du directoire devait être de préparer la convocation du conseil de la BCE, auquel ils siégeront avec les présidents des onze Banques centrales nationales de la zone euro – probablement le 9 juin. L'inauguration en grande pompe de la BCE aura lieu le 30 juin, lors d'une réception à l'ancien Opéra de Francfort, à laquelle sont attendus les chefs des gouvernements britannique et autrichien, Tony Blair et Viktor Klima, la Grande-Bretagne abandonnant ce soir-là la présidence de l'Union à l'Autriche.

De nombreuses questions pratiques sont à résoudre dans les prochaines semaines. Les membres du directoire doivent se répartir leurs attributions techniques. Otmar Issing pourrait devenir économiste en chef de la BCE, poste qu'il occupait à la Bundesbank. Il leur faut décider des indicateurs qu'ils utiliseront pour piloter la politique monétaire. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, plaide pour que la BCE utilise le critère du développement de la masse monétaire comme le fait la Banque centrale allemande depuis le milieu des années 70. A court terme, en l'absence d'expérience et de statistiques suffisamment homogènes pour l'ensemble des pays de l'Euroland, la BCE devrait procéder par tâtonnements empiriques et utiliser en plus une série de critères supplémentaires, comme l'évolution des salaires, l'utilisation des capacités de production ou la valeur externe de l'euro. Il n'est pas exclu qu'elle se fixe un objectif d'inflation, ce qui n'est pas le cas de la Bundesbank.

La BCE prend ses fonctions alors que les pressions inflationnistes à court terme sont faibles et que la croissance s'affirme. Mais la reprise accroît les risques inflationnistes. Selon la Deutsche Bank, la croissance, qui devrait atteindre 3 % dans la zone euro en 1999, pourrait faire remonter les prix d'environ 2 %. Si les risques sont quasi nuls en France et en Allemagne, les analystes de la Banque craignent une surchauffe dans d'autres pays, en particulier en Irlande et en Espagne.

Les gardiens de l'euro vont devoir décider d'une politique monétaire moyenne, qui ne correspondra pas nécessairement à la conjoncture de chaque pays, un peu plus restrictive que nécessaire pour la France et l'Allemagne. Il leur appartiendra d'expliquer leurs décisions aux populations et gouvernements des pays concernés.

Arnaud Leparmentier

Les secours en Afghanistan, après le séisme, se heurtent aux difficultés du terrain

Le bilan des victimes reste à établir

FAIZABAD (Afghanistan)
de notre envoyée spéciale

Dans une cuvette entourée de montagnes, l'aéroport de Faizabad, avec sa piste de plaques métalliques, est devenue la base logistique de l'opération de secours aux victimes du tremblement de terre en Afghanistan. Deux jours après ce séisme, le second de l'année dans cette région du nord-est de l'Afghanistan sous contrôle du Jamiat-i-Islami en lutte contre les Talibans, les secours s'organisent. Bien que cette secousse (6,9 sur l'échelle de Richter) soit plus importante que celle de février, qui avait fait près de 4 000 morts, les victimes pourraient être moins nombreuses. Le séisme est intervenu samedi en milieu de matinée. Beaucoup d'habitants de ces villages de terre, éparpillés dans les montagnes, étaient aux champs. Mais des organisations humanitaires estiment que le bilan serait proche des 4 000 morts.

« Pour l'instant, nous n'avons pas de véritable bilan, affirme Juan Martinez du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). *Nous attendons des autorités locales des listes d'habitants par village.* » Le beau temps revenu, les premières rotations d'hélicoptères ont eu lieu lundi. Trois appareils, venus du Tadjikistan, n'ont pu visiter qu'une dizaine de villages.

Sur les sept villages visités par les hélicoptères du CICR, quatre étaient complètement détruits. Pour ces seuls sept villages (12 500 habitants au total), le nombre des morts s'établit à 450. Dans la région de Rostak, où s'est rendu l'hélicoptère des Nations unies, l'évaluation des dégâts est difficile, beaucoup de villages ayant déjà été endommagés en février. *« Deux des trois villages que nous avons vus sont détruits à 100 % et le troisième à 30 %*, affirme Mauricio Fernandez de Médecins sans frontières. *Beaucoup de gens sont encore enterrés sous les décombres.* »

AIDES DE L'ONU ET DU CICR

« Les villages situés au sommet des montagnes ou sur les flancs sont hors d'atteinte par hélicoptère, affirme Alfredo Witschi-Cestari, coordonateur de l'aide des Nations unies en Afghanistan. *Ce sont ces villages qui sont les plus touchés, car ils se sont effondrés comme une avalanche.* » Selon Saeed Kahn, photographe de l'AFP, qui a pu survoler la zone, de grandes fissures déchirent les collines, d'importants glissements de terrain ont eu lieu.

Les Nations unies, le CICR et les ONG sur place ont établi trois cliniques et évacué lundi trente-cinq blessés. Les dégâts matériels sont plus considérables qu'en février et sur une zone plus vaste. Mais « *le problème de la nourriture est moins crucial que la dernière fois*, estime M. Martinez. *En février, la région était couverte de neige. Cette fois, c'est le printemps, le début des récoltes. Le plus important est de fournir des abris, car les nuits demeurent très froides* ».

Les Nations unies et le CICR ont déjà convoyé plus de 5 tonnes de matériel. Mais seuls de petits avions peuvent se poser à Faizabad. L'ONU prévoit l'envoi d'un Antonov avec 30 tonnes de matériel. Chacun espère que le beau temps, allié essentiel des secours, se poursuivra.

Françoise Chipaux

Le Japon s'inquiète d'une prolifération nucléaire après les essais indo-pakistanais

Seule victime du feu atomique, l'archipel exclut de se doter de la bombe

Après les essais nucléaires indiens et pakistanais, Tokyo a décrété des sanctions contre New Delhi puis Islamabad. Mais si la prolifération se poursuit, le Japon, qui a les moyens de se doter de l'arme atomique, pourrait être conduit à une révision déchirante de sa politique extérieure orientée vers la dénucléarisation. En attendant, les commentateurs nippons s'en prennent à l'« égoïsme » des puissances nucléaires.

TOKYO
de notre correspondant

Jusqu'à quel point le Japon, puissance non nucléaire mais bénéficiant du parapluie atomique américain, acceptera-t-il de voir tomber les garde-fous à la prolifération nucléaire, et ses voisins immédiats ou plus éloignés se doter de l'arme atomique ? Tokyo a réagi avec plus de fermeté verbale que dans le passé à l'annonce des cinq essais nucléaires auxquels a *procédé le Pakistan, déclarant que « le Japon ne peut absolument pas* [les] *accepter* ».

Tokyo a par ailleurs décidé les mêmes sanctions économiques que dans le cas de l'Inde (gel de l'aide gratuite et des emprunts en yens ; réexamen des emprunts consentis dans le cadre des institutions financières internationales). Sans doute le Pakistan est-il plus vulnérable aux sanctions que l'Inde (le Japon est son premier fournisseur en aide). Mais des voix se font entendre pour demander des mesures plus énergiques. Derrière cette exigence de fermeté se profile une question délicate : que fera le Japon si la prolifération se poursuit ?

L'option selon laquelle l'archipel pourrait se doter, lui aussi, de l'arme atomique est, pour l'instant, une hypothèse d'école. Le Japon en a les moyens technologiques, mais toute la politique extérieure d'un pays qui fut victime du feu nucléaire à Hiroshima et Nagasaki a consisté depuis sa défaite à prôner la dénucléarisation. Le Japon est signataire du traité de non-prolifération (TNP) et sa Constitution lui interdit le recours à la guerre « *comme droit souverain de la nation* » mais aussi à la « *la menace ou à l'utilisation de la force comme moyen de régler les conflits internationaux* ».

Ces dispositions ont certes été tournées au nom du droit à l'autodéfense en ce qui concerne les forces conventionnelles (le Japon dispose de la sixième armée du monde). *Mais elles le seraient plus* difficilement en matière nucléaire. Un tel choix supposerait de renoncer aux « trois principes non nucléaires » – ne pas fabriquer, ne pas posséder et ne pas introduire sur son territoire d'arme atomique – adoptés en 1967 et surtout de convaincre de son bien-fondé une opinion publique qui manifeste toujours une forte aller*gie au nucléaire. Il serait étonnant* – et inconséquent de la part de ses dirigeants – que Tokyo n'ait pas un plan pour se doter rapidement de l'arme nucléaire le jour où il en sentirait impérativement le besoin. Mais il faudrait un profond bouleversement du contexte international pour faire sauter les verrous politiques. En modifiant la donne stratégique mondiale, les essais nucléaires pakistanais pourraient faire réapparaître une menace qui concerne directement le Japon : encourager la Corée du Nord à reprendre son programme nucléaire « gelé » à la suite de l'accord intervenu en 1994 avec les Etats-Unis. A plusieurs reprises ces derniers mois, Pyongyang a manifesté son impatience devant les lenteurs de la concrétisation de cet accord et a tergiversé pour laisser les inspecteurs de l'Agence pour l'énergie atomique procéder à leurs inspections. Certains experts japonais font, en outre, valoir que la Corée du Nord pourrait *bénéficier de transferts de technologie* de la part du Pakistan.

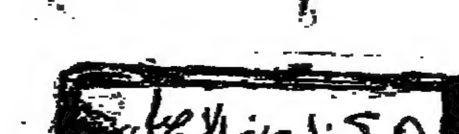
Dans l'immédiat, les commentateurs concentrent leur attention sur ce qu'ils perçoivent comme l'effondrement du système de non-prolifération que certains attribuent à l'insuffisance d'initiative des cinq puissances nucléaires. C'est aux puissances nucléaires que revient la responsabilité d'avoir conduit l'Inde à se livrer à son défi de l'opinion mondiale, écrivait déjà le quotidien japonais *Asahi* à propos des essais indiens. Pour le *Tokyo shimbun*, « *le traité de non-prolifération n'est qu'un simulacre d'interdiction des essais dans la mesure où il reconnaît aux cinq grands le droit de posséder l'arme nucléaire* ». Tout en épinglant au passage « *l'égoïsme chinois et français* » pour leurs derniers essais, deux pays qui selon le *Yomiuri* « *ont donné le mauvais exemple* », l'*Asahi* écrit à propos des essais pakistanais que « *la crédibilité du traité de non-prolifération aurait été sans conteste plus grande si les nations nucléaires avaient rempli les obligations qui en découlent. (...) Le TNP aurait été l'expression d'une opinion publique internationale au lieu de refléter la logique des nations nucléaires. Et dans ce cas, l'Inde et le Pakistan n'auraient pu ignorer la volonté de l'opinion mondiale* ».

Dans l'ensemble, les commentateurs estiment que les initiatives indienne et pakistanaise contraignent la communauté internationale à repenser le système de TNP et à chercher de nouvelles voies pour parvenir au démantèlement des armes nucléaires. La politique de la « carotte et du bâton » poursuivie par les Etats-Unis et le Japon se révèle inefficace, souligne l'*Asahi*. Et, poursuit-il, cet échec convie l'archipel à s'interroger sur son rôle dans la sécurité internationale, à éclaircir sa position.

Philippe Pons

Le Conseil de sécurité de l'ONU se réunit à Genève

Les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU vont se *réunir, jeudi 4 juin à Genève, pour examiner* la crise nucléaire entre l'Inde et le Pakistan et définir une « *stratégie concertée* » pour « *réduire la tension* » entre les deux pays, a indiqué le département d'Etat. La réunion de Genève rassemblera les ministres des affaires étrangères des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. *L'objectif* à court terme de la réunion de sera de convaincre l'Inde et le Pakistan de « *ne pas renforcer encore la course aux armements* » par des nouveaux essais nucléaires, de missiles balistiques ou par des « *activités militaires conventionnelles* », a précisé le porte-parole, James Rubin. A long terme, les ministres tenteront de trouver les moyens de résoudre les problèmes qui alimentent la tension entre les deux pays, notamment le conflit du Cachemire. Les cinq membres permanents du Conseil sont aussi des puissances nucléaires déclarées. – *(AFP.)*

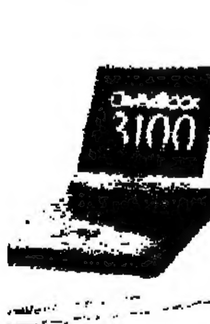


هكذا من الأصل

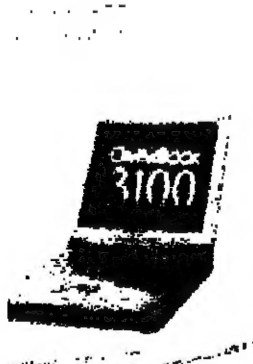


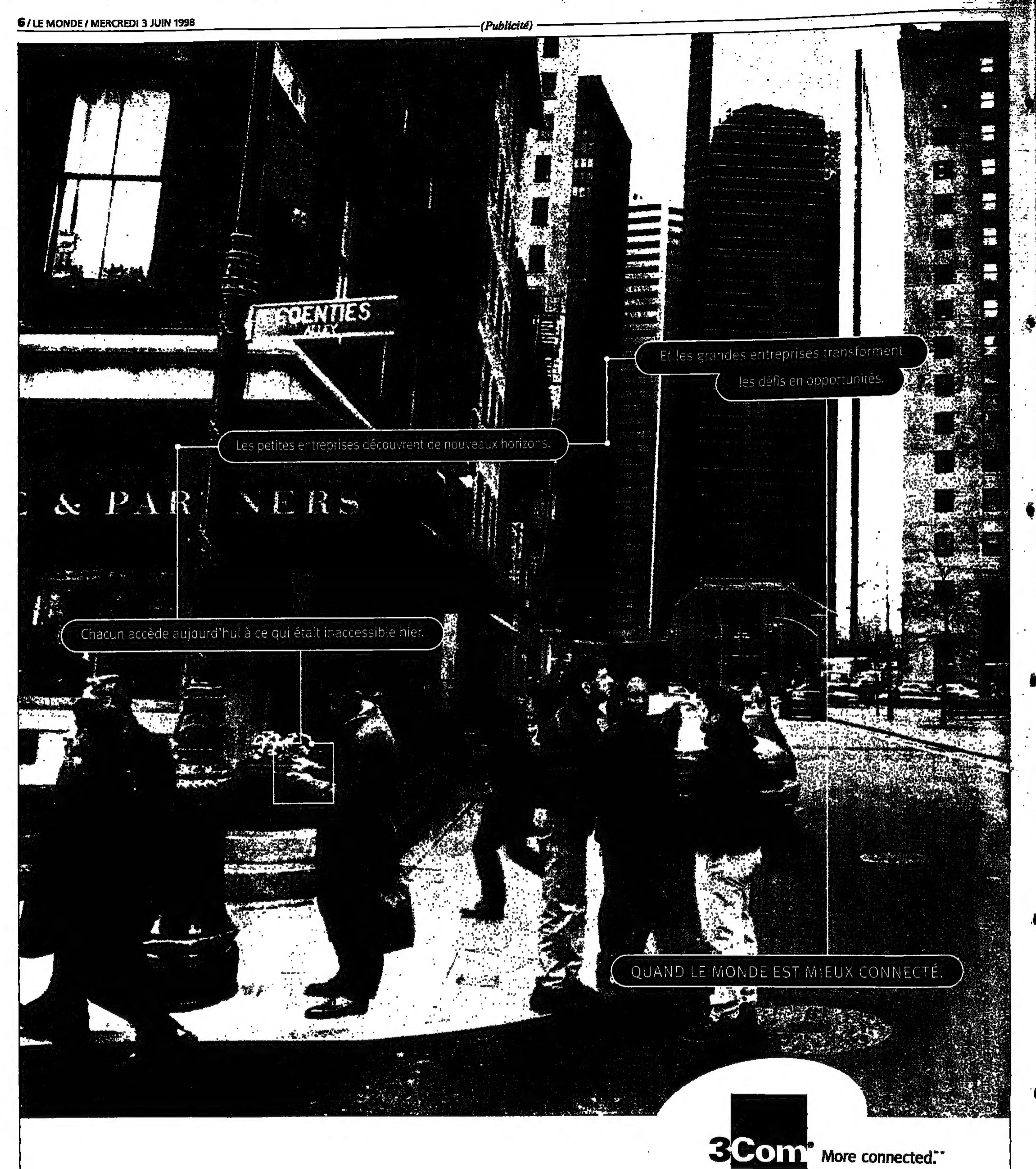






Déploiement de forces ethiopiennes à la frontière en [illegible]

Bill Clinton renonce au privilège de l'exécutif dans l'affaire Lewinsky

Le Congrès [illegible] s'oppose à l'accord sur [illegible]

هكذا من الاعلان

هكذا من الأصل

Déploiement de forces éthiopiennes à la frontière érythréenne

ADDIS ABEBA. L'Ethiopie a déployé des troupes sur ses frontières communes avec l'Erythrée, a officiellement annoncé Addis Abeba, lundi 1er juin. « *La présence des forces éthiopiennes aux frontières communes a été rendue nécessaire par les circonstances actuelles* », a déclaré la source officielle éthiopienne, faisant référence « *à la défense de la souveraineté nationale* », mais en insistant pour laisser « *une chance à la paix* ». Les troupes érythréennes sont une nouvelle fois entrées en territoire éthiopien dans la zone d'Alitena (175 km au nord-est de Mekelé, capitale du Tigré) dimanche matin. Les combats, qui ont fait plusieurs morts et blessés des deux côtés, ont cependant été qualifiés d'« *escarmouches* » par l'Ethiopie. Alitena fait partie des zones réclamées par Asmara, ainsi que Badme, Tsorona et Bada dans le nord de l'Ethiopie. Addis Abeba avait déjà accusé les troupes érythréennes d'avoir envahi des poches du territoire éthiopien le 12 mai dernier. Depuis, les deux pays sont sur le pied de guerre. – *(AFP, Reuters.)*

Bill Clinton renonce au privilège de l'exécutif dans l'affaire Lewinsky

WASHINGTON. Le président américain Bill Clinton a renoncé, lundi 1er juin, à invoquer le privilège de l'exécutif pour bloquer le témoignage de deux de ses collaborateurs dans l'affaire Lewinsky. Le juge fédéral Norma Holloway Johnson avait récemment estimé que ce privilège ne pouvait être opposé à l'enquête criminelle dirigée par le procureur indépendant Kenneth Starr. Changeant de stratégie, M. Clinton a décidé de faire appel en invoquant la confidentialité des relations entre un avocat et son client. La décision de M. Clinton court-circuite M. Starr, qui, *anticipant sur un appel du président concernant le privilège de l'exécutif*, avait, la semaine dernière, demandé à la Cour Suprême de se saisir de la question. M. Starr espérait ainsi gagner du temps en sautant l'étape normale de la cour d'appel fédérale.

En 1974, la Cour suprême avait refusé le bénéfice du privilège de l'exécutif au président Richard Nixon, qui refusait de remettre à la justice des bandes magnétiques concerant le scandale du Watergate. M. Nixon avait démissionné peu après. – *(AFP.)*

Le Congrès américain s'oppose à l'accord sur la loi Helms-Burton

WASHINGTON. L'accord annoncé, il y a deux semaines, par Bill Clinton et Jacques Santer, président de la commission européenne, qui devait permettre aux investisseurs européens à Cuba d'éviter les sanctions que prévoit la loi Helms-Burton, est sérieusement remis en cause par le Congrès des Etats-Unis. Le sénateur Jesse Helms, coauteur de la loi qui porte son nom et président du comité des relations étrangères au Sénat, ainsi que son homologue à la Chambre, Benjamin Gilman, ont clairement indiqué qu'il s'agissait d'un « *faux départ* ». Le différend porte sur une disposition prévoyant que n'importe quel citoyen, Américain d'origine ou naturalisé, peut assigner devant les tribunaux américains toute personne ou organisme exploitant des propriétés qui lui ont été confisquées à Cuba. Le président américain s'est engagé, le 18 mai, à Londres, à repousser de manière permanente l'application de cette disposition. Mais il doit obtenir un vote du Congrès, à majorité républicaine, en faveur de cet amendement.

PROCHE-ORIENT

■ **LIBAN : les partis d'opposition ont marqué des points importants,** dimanche 31 mai, lors de la deuxième phase des élections municipales, les premières en 35 ans, selon les résultats officiels. Ces élections sont considérées comme un défi pour la troïka – présidents de la République, de la Chambre et du conseil des ministres – proches de la Syrie. La dernière phase du scrutin est prévue pour le 14 juin. – *(Reuters.)*

■ **ISRAËL : Israël juge « fort regrettables »** les déclarations du président français Jacques Chirac sur le Liban et estime qu'elles « *ne comportent aucun élément pour résoudre le problème* », a déclaré le directeur général du ministère des affaires étrangères, Eytan Ben Tzur. M. Chirac avait déclaré à Beyrouth que la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU prévoyant un retrait « *sans délai* » de l'armée israélienne du Liban sud devait n'être soumise à aucune condition. – *(AFP.)*

■ **IRAN : un imam sunnite de la ville de Zabol** (Sud-Est), près de la frontière avec l'Afghanistan, a été tué dimanche 31 mai dans un attentat. Molavi Emam-Bakhch Narouhi était responsable de la prière du vendredi à la mosquée sunnite de la localité de Mian-Konghi, près de Zabol. Irna ne donne aucune précision sur les circonstances de l'attentat. – *(AFP.)*

■ **EUROPE/MÉDITERRANÉE : la troisième conférence ministérielle** du partenariat euro-méditerranéen se tient les 3 et 4 juin à Palerme. Prévue dans le cadre du processus dit de Barcelone, elle réunit les Quinze de l'Union européenne et douze pays méditerranéens. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : l'un des chefs de file de la majorité du chancelier Helmut Kohl,** Le ministre-président de Bavière Edmund Stoiber, a conditionné, dimanche 31 mai, l'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne à l'annulation des décrets d'expulsion et d'expropriation pris à la fin de la guerre contre les trois millions d'Allemands des Sudètes. Ces expulsions constituent « *une injustice qui ne se prescrit pas* », a affirmé M. Stoiber. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : le gouvernement indien a annoncé une hausse de 14 % de son budget de défense** pour l'année fiscale 1998-1999. Le ministre des finances, Yashwant Sinha, a précisé qu'un nouvel accroissement des dépenses serait éventuellement décidé en cours d'année fiscale. L'année précédente, le budget militaire avait déjà été augmenté de 21 %. – *(AFP.)*

■ **CORÉE DU SUD : âgé de 76 ans, le cardinal Stephen Kim, archevêque de Séoul** depuis trente ans, a présenté sa démission au pape, qui l'a acceptée et a nommé Mgr Nicholas Cheong Jin-suk, 66 ans, évêque de Ch'ongju depuis 1970. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : les autorités judiciaires indonésiennes ont annoncé,** lundi 1er juin, l'ouverture d'une enquête préliminaire sur la fortune amassée par l'ex-président Suharto durant ses 32 années de règne. Mais l'« *attorney general* », Sudjono Atmonegoro, a prévenu qu'il ne fallait pas s'attendre à des résultats rapides compte tenu de la complexité du dossier. Un responsable de l'opposition et de la Commission *nationale* des droits de l'homme a demandé mardi au gouvernement indonésien de mettre rapidement en place une commission indépendante spéciale chargée d'enquêter sur les abus commis durant les 32 ans de pouvoir du président Suharto. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ZAMBIE : l'ancien président Kenneth Kaunda,** âgé de 74 ans, détenu depuis cinq mois pour recel d'informations préalables au coup d'Etat d'octobre 1997, a bénéficié d'un non-lieu et a été libéré dès l'ouverture de son procès, lundi 1er juin, à Lusaka. Selon certaines informations, le non-lieu dont a bénéficié M. Kaunda serait le fruit d'un accord passé entre le président zambien, Frederick Chiluba, et plusieurs dirigeants des pays de la région, dont le président sud-africain Nelson Mandela. – *(AFP.)*

Le président de la République démocratique du Congo remanie son gouvernement

Plusieurs dignitaires du régime, soupçonnés de corruption et de détournements, ont été arrêtés

Le président Laurent-Désiré Kabila a formé lundi 1er juin un nouveau gouvernement. La République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) compte désormais quatre ministres d'Etat et un ministère des droits humains. Cinq ministres du précédent gouvernement ont été arrêtés ainsi qu'un grand nombre de dignitaires et de hauts fonctionnaires, tous soupçonnés de corruption ou de détournement de fonds.

AU LENDEMAIN du premier anniversaire de l'accession au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila, fêté le 17 mai dans la confusion et l'inquiétude, le directeur de cabinet du président avait annoncé *urbi et orbi* l'imminence d'un remaniement ministériel de grande envergure. Abdoulaye Yérodia avait expédié à chacun des ministres une lettre leur intimant de se mettre pendant quinze jours à la disposition de leur successeur éventuel, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à six mois de prison ! Cette annonce, suivie de nombreuses arrestations dans les milieux gouvernementaux, avait engendré une grande tension à Kinshasa.

Après moult tergiversations, la composition du nouveau gouvernement a été annoncée, lundi 1er juin, par le ministre de la justice, Mwenze Kongolo. Laurent-Désiré Kabila, chef de l'Etat autoproclamé et président de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), le seul mouvement politique autorisé dans le pays, conserve le rôle de premier ministre et le portefeuille de la défense, concentrant tous les pouvoirs. Les Congolais qui espéraient – jusqu'au sein du précédent gouvernement – l'éviction des ministres considérés trop proches du Rwanda et de l'Ouganda en raison de leurs origines tutsies, en sont pour leurs frais. Non seulement ils restent tous en place, comme Bizima Karaha aux affaires étrangères et Kamara Rwakaikara à l'éducation, mais le secrétaire général de l'AFDL, Déogratias Bugera, est nommé ministre d'Etat à la présidence, auprès de M. Kabila.

AFFAIRES DE CORRUPTION

Victor Mpoyo, précédemment chargé de l'économie et du pétrole, est également nommé ministre d'Etat à la présidence, sans portefeuille particulier, tandis que Gaëtan Kakudji, propre cousin du chef de l'Etat, conserve son poste de ministre d'Etat chargé de l'intérieur. Un quatrième ministre d'Etat, Badimani Bilembo Mulumba, est chargé du plan. Supportant mal les multiples accusations d'atteintes aux droits de l'homme, de restriction des libertés publiques et politiques, le président Kabila a créé un ministère des droits de l'homme. Mais ce remaniement a surtout été marqué par le limogeage de cinq ministres du précédent gouvernement impliqués dans des affaires de corruption et de détournement de fonds : Raphaël Ghenda, ministre de l'information et porte-parole du gouvernement ; Etienne-Richard Mbaya, plan ; Pierre Lokombe Kitete, énergie ; Kambale Mututulo, chargé des entreprises d'Etat, ainsi que son adjoint, Biselele Kanumutambi. Tous ont été arrêtés à la demande du président Kabila.

Célestin Luanghy, Fernand Tala Ngaï, Mawampanga Mwana Nanga, respectivement ministres de la coopération, des finances et de l'agriculture, dans le précédent cabinet ont été arrêtés, interrogés et relâchés par divers services de renseignement, de sécurité et de police, avant d'être finalement reconduits dans leurs fonctions. Les ministères de l'économie et de l'information ont été confiés à deux nouvelles personnalités : Nyembo Kabemba et Didier Mumengi. Ce dernier avait pourtant été lui aussi arrêté et longuement interrogé par l'Agence nationale de renseignement (ANR), alors qu'il occupait un poste de conseiller auprès du ministre de la coopération.

Les directeurs des compagnies nationales d'électricité, de distribution des eaux et d'extraction de pétrole ont également été arrêtés ainsi que Shaban Sikatendi, le patron des services de sécurité. Il y a trois semaines, le chefs des services extérieurs de l'ANR, M. Muleka, avait été interpelé et brièvement incarcéré. Natif du même village que M. Kabila, il est maintenant en disgrâce. Une mesure qui touche l'un après l'autre les dignitaires de l'Etat, victimes de réglements de comptes ou d'opérations « *mains propres* » destinées à apaiser l'opinion publique congolaise et à rassurer les bailleurs de fonds qui estiment que la moitié des recettes de l'Etat disparaît sans laisser de traces, comme au temps du mobutisme.

Frédéric Fritscher

MAGISTRATURE L'Assemblée nationale commence, mardi 2 juin, l'examen du projet de modification constitutionnelle sur la composition et les pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature. Ce texte est le premier élément de la réforme de la justice entreprise par Elisabeth Guigou mais réclamée par Jacques Chirac dès décembre 1996. ● LA DROITE est prise entre son souci de s'opposer au gouvernement et son obligation de tenir compte de l'aval donné par le président de la République à ce texte, qui devra être voté dans les mêmes termes par les deux chambres du Parlement. ● L'INDÉPENDANCE des magistrats sera garantie par cette réforme qui prévoit que la nomination de tous les procureurs devra recueillir l'avis conforme du CSM. Un autre projet interdira au garde des sceaux de donner des instructions individuelles au parquet.

La droite cherche comment s'opposer à la réforme de la justice

Le projet de modification de la composition et des pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature a reçu l'aval de Jacques Chirac. Elisabeth Guigou devrait obtenir l'accord de l'Assemblée nationale, mais il lui faudra aussi le vote du Sénat

LA RÉNOVATION du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) aurait dû être la partie la moins difficile de l'imposante réforme de la justice entreprise par Elisabeth Guigou. Voulue par Jacques Chirac, mise en œuvre par une ministre de la justice soucieuse de ne pas heurter, sur ce point tout au moins, le président de la République, cette refonte, ouvrant un chantier législatif qui s'étalera encore près d'un an, devait être l'élément le moins conflictuel de l'édifice. Comme toute réforme constitutionnelle, c'est, en effet, un projet ayant l'aval du chef de l'Etat qui vient en discussion. Mais, par le hasard des circonstances et les nécessités de l'opposition, les débats et le vote qui auront lieu les mardi 2 et mercredi 3 juin, à l'Assemblée nationale, sur ce projet ont toutes les chances d'être beaucoup plus animés que prévu.

Car l'opposition a décidé de s'opposer. Cela paraît un truisme, mais c'est au contraire une stratégie toujours périlleuse à mener en période de cohabitation. Déjà, lors du vote au Palais-Bourbon sur les directives marquant l'entrée de la France dans l'euro, la droite a connu ce même dilemme. Divisée sur l'Europe, elle avait dû affronter un conflit à l'intérieur même du RPR entre un Alain Juppé pro-européen, comme le président de la République, et un Philippe Séguin soucieux d'en découdre avec la gauche, sans se soucier du chef de l'Etat. Sur la réforme du CSM, les choses ne sont pas moins complexes.

Sur le fond, le texte propose que les nominations des six mille magistrats français, mais aussi de l'ensemble des procureurs et, surtout, des procureurs généraux, soient soumises à l'avis conforme du CSM. Actuellement, les procureurs généraux sont nommés en conseil des ministres. Pour éviter tout risque de corporatisme, Mme Guigou prévoit également de modifier la composition du Conseil. Les magistrats, qui y sont actuellement majoritaires, deviendront minoritaires. La ministre de la justice, qui sait combien l'ensemble de sa réforme est sensible, a pris grand soin de recevoir les députés, de la majorité comme de l'opposition, en petits groupes.

Que ceux qui sont contre lèvent la main.
RÉFORME DE LA JUSTICE
AFF AIR ES

ROMPRE LES LIENS

Jusqu'ici, l'opposition s'est surtout interrogée sur la modification de la composition du CSM, réfutant le fait que les magistrats y soient minoritaires. Elle est, en revanche, restée discrète sur la nécessité, introduite par le projet, de recueillir l'avis conforme du CSM dans les nominations de procureurs généraux. Empêtré dans les affaires qui touchent la Ville de Paris, le RPR a bien conscience que contester cette mesure pourrait lui valoir quelques rappels de la gauche. En 1996, en effet, le garde des sceaux d'alors, Jacques Toubon, avait pu nommer au poste sensible de procureur général de Paris son directeur de cabinet, Alexandre Benmakhlouf, malgré les réserves du CSM. La majorité est bien décidée à rappeler à l'opposition ces quelques souvenirs en cas de difficulté.

En commission des lois, les députés de droite comme de gauche ont d'ailleurs très peu contesté ce principe. Les débats ayant surtout porté sur la rupture des liens entre le parquet et la Place Vendôme, qui sera formalisée dans un projet de loi soumis mercredi 3 juin au conseil des ministres, mais qui ne devrait pas être discuté au Parlement avant l'automne. Aucun amendement n'a donc été retenu par la commission, et le rapporteur, Jacques Floch (PS), a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement sur la réforme constitutionnelle.

Si l'opposition a pourtant déposé trois motions de procédure, c'est bien dans le souci de mener une bataille politique et médiatique sur ce texte. Le jour même où l'Alliance pour la France, qui doit regrouper le RPR et l'UDF, tient sa réunion constitutive, la droite veut avant tout montrer qu'elle mène un combat contre le gouvernement, y compris à l'Assemblée.

CALENDRIER IMPROBABLE

Certes, l'accord de Jacques Chirac au projet de rénovation du CSM pouvait en troubler certains, soucieux de ne pas paraître en contradiction avec le chef de l'Etat. Mais les déclarations de Mme Guigou, le 24 mai, évoquant la possibilité pour le président de la République d'être entendu par la justice, ont levé les réticences des plus chiraquiens. Les groupes RPR et UDF devaient décider, mardi en fin de matinée, de la stratégie de vote à adopter, entre l'abstention et le refus. Un vote contre ayant le désavantage, comme lors du vote sur l'euro, de paraître placer le RPR, notamment, en contradiction avec l'Elysée.

Pour autant, la ministre de la justice paraît assurée d'obtenir, au Palais-Bourbon, une majorité sur ce premier texte. En effet, si une partie de la gauche – notamment les radicaux de gauche et les élus du Mouvement des citoyens – est très réservée sur la séparation entre parquet et chancellerie, la rénovation du CSM devrait permettre à la gauche « plurielle » de se présenter unie. Les difficultés sont donc pour la suite. Car une loi constitutionnelle doit être adoptée en termes identiques à l'Assemblée et au Sénat, avant d'être soumise soit à référendum, soit au Parlement réuni en congrès. Or la droite, qui est majoritaire au Palais du Luxembourg, a déjà annoncé sa volonté *« de faire son travail d'opposition »* sur l'ensemble de la réforme de la justice.

Les navettes entre Sénat et Assemblée risquent donc d'être nombreuses. Et la possibilité, un temps caressé, de pouvoir faire ratifier la réforme du CSM en même temps que l'accord de Nouméa sur le statut de la Nouvelle-Calédonie, lors du congrès qui devrait avoir lieu le 6 juillet, est d'ores et déjà écarté.

Aujourd'hui, le ministère de la justice table sur un congrès à l'automne, ce qui reporte d'autant la modification de l'article 65 de la Constitution sur le CSM. D'ici là, la garde des sceaux présentera la suite de sa réforme de la justice.

Raphaëlle Bacqué

« Préserver l'indépendance des juges »

AU SOIR du *26 mars 1947*, au terme de la première réunion du tout nouveau Conseil supérieur de la magistrature (CSM), Vincent Auriol résumait en quelques mots ses impressions de chef de l'Etat dans son *Journal du septennat*. *« Cette première séance confirme mon opinion : ce sera une grande et noble institution... Mais quelle tâche, Seigneur ! »* Cinquante et un ans plus tard, le Conseil est effectivement devenu une institution incontournable du monde judiciaire : c'est vers elle que se tournent, depuis sa mise en place, tous ceux qui souhaitent modifier le subtil équilibre qui régit les relations entre le pouvoir politique et l'autorité judiciaire.

ANALYSE

La notion de « subordination » a évolué au gré des pouvoirs politiques

Selon un de ses membres actuels, le professeur de droit Jean Gicquel, le Conseil est *« une institution-écran ou d'interposition destinée à préserver l'indépendance des juges »*. Présidé par le chef de l'Etat, vice-présidé par le garde des sceaux, le CSM est actuellement composé de six magistrats élus par leurs pairs, un conseiller d'Etat choisi par l'assemblée générale du Conseil et trois personnalités désignées par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale. Il participe très directement à la nomination des six mille magistrats français.

Lors des débats devant l'Assemblée nationale constituante, en 1946, le rapporteur du projet, Paul Coste-Floret, avait déclaré que la composition du Conseil devait le tenir *« à égale distance d'une subordination »* au pouvoir politique et d'une *« inadmissible composition corporatiste »*. L'adage reste vrai, mais les contours de ces deux notions ont profondément évolué. En ces temps de discrédit du politique et de débats sur l'indépendance de la magistrature, le concept de *« subordination »* au pouvoir politique est entendu de manière de plus en plus large.

Aux débuts de la Ve République, tous les membres du CSM, sans exception, étaient désignés par le chef de l'Etat. Cette dépendance s'inscrivait dans la logique institutionnelle forgée en 1958 par le général de Gaulle, qui estimait que le président était la source de toute légitimité. En 1993, cette conception avait été revisitée à la faveur d'une réforme constitutionnelle : afin de limiter l'emprise de l'Elysée, des magistrats élus par leurs pairs avaient alors fait leur entrée au Conseil. *« Ils sont devenus, en pratique, l'élément majoritaire au sein de chacune des formations, sans que l'on puisse y déceler une dérive corporatiste »*, analysait M. Gicquel lors du cinquantenaire.

UN PAS DE PLUS

Les pouvoirs du CSM ont, eux aussi, évolué. En 1958, il se contentait de faire des propositions de nomination pour les hauts magistrats de la Cour de cassation et les premiers présidents des cours d'appel. Les nominations des magistrats du parquet ne lui étaient même pas soumises. La réforme de 1993 a étendu les compétences du Conseil : aujourd'hui, il fait des propositions pour les présidents de tribunaux et rend un avis sur les propositions de la chancellerie pour les postes de procureurs et de substituts. Le dernier mot revient cependant au garde des sceaux, qui a le droit de passer outre un avis négatif du Conseil.

Aujourd'hui, le projet de réforme d'Elisabeth Guigou fait un pas de plus : désormais, toutes les nominations du parquet, y compris celle des procureurs généraux, seront soumises au CSM et l'avis rendu Quai Branly s'imposera au gouvernement. Cette nouvelle disposition est un progrès puisqu'elle mettra fin aux promotions ouvertement partisanes, mais elle touchera peu de nominations : de juin 1994 à décembre 1996, sur les 500 propositions faites par le ministère, quinze avaient reçu un avis défavorable dont sept avaient été ignorés par le gouvernement. Cette extension des compétences du CSM s'accompagne d'une modification de sa composition : les magistrats seront désormais minoritaires puisque le Conseil, qui comptera désormais vingt et un membres, ne comprendra plus que dix magistrats.

Ce projet de réforme constitutionnelle devrait être suivi par d'autres textes : une refonte du code de procédure pénale, qui devrait modifier les équilibres actuels de l'instruction, une modification des relations entre la presse et la justice, dont les principes n'ont pas encore été définitivement arbitrés, et, surtout, une réforme du parquet prévoyant la suppression des instructions individuelles du ministre et un renforcement des instructions de politique pénale générale. Ces textes sont vigoureusement critiqués par les syndicats de magistrats, qui ont organisé une journée de protestation le 5 mai.

Anne Chemin

La « priorité » du septennat

Les questions de justice sont devenues un enjeu majeur de la cohabitation

AU COMMENCEMENT était Jacques Chirac. Confronté à une perte de confiance sans précédent de l'électorat, dix-huit mois seulement après son entrée en fonctions, le chef de l'Etat devait à tout prix distinguer son image et son action de celles, profondément désavouées, du gouvernement d'Alain Juppé. En décembre 1996, une émission de télévision sur mesure était donc conçue pour reconstruire l'image d'un président de la République proche des soucis quotidiens des « vrais gens ». A cette première préoccupation s'ajoutait celle de protéger le président du climat politique malsain et de la suspicion que faisaient régner les révélations sur les affaires de la mairie de Paris et du financement du RPR. Les questions de justice s'imposaient donc au cœur de l'émission télévisée du 12 décembre.

Interrogé sur les affaires, M. Chirac décidait en quelques mots de briser un tabou judiciaire et de sortir « par le haut » du débat entre justice et politique : *« Je pense qu'aujourd'hui, il faut sérieusement examiner la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux. » « De toute façon,* poursuivait-il, *le garde des sceaux ne peut pas, en réalité, intervenir auprès de la justice. Au moins, il n'y aura pas de soupçons. »* Pour preuve de sa détermination, le chef de l'Etat annonçait qu'il allait demander au gouvernement de réunir *« immédiatement »* une commission rassemblant *« toutes les sensibilités juridiques, politiques et philosophiques »* et présidée par une personnalité *« indiscutable »*.

Un peu plus d'un mois plus tard, le 20 janvier 1997, à la veille de l'installation de la commission sur la justice présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche, M. Chirac intervenait une nouvelle fois à la télévision, au cours d'une allocution solennelle cette fois, pour présenter les grandes lignes de la réforme qu'il souhaitait. *« Il nous faut maintenant bâtir une bonne justice, une justice incontestée, une justice sereine et respectée »*, déclarait-il, en évoquant *« la modification, voire la suppression »* des liens qui unissent le ministre aux procureurs, *« les sources de la légitimité d'une autorité judiciaire »* indépendante des pouvoirs exécutif et législatif et la *« nécessaire responsabilité qui devrait en constituer la contrepartie »*, et enfin, le respect de la présomption d'innocence.

Respectueuse du calendrier qui lui avait été fixé, la commission Truche rendait son rapport au président de la République le 10 juillet. Mais entre-temps, il y avait eu une dissolution et un changement de majorité. « Priorité » affichée du septennat, les questions de justice allaient alors devenir l'un des enjeux majeurs de la cohabitation.

SUPPRIMER LES INSTRUCTIONS

Des deux côtés, on se méfie et on attache un soin tout particulier au respect des formes. Le 20 octobre, Lionel Jospin et Elisabeth Guigou, sont reçus, à leur demande, à l'Elysée, pour évoquer les grandes orientations de la justice que le garde des sceaux s'apprête à mettre en œuvre. Parmi celles-ci figurent la suppression totale des instructions individuelles de la chancellerie aux procureurs et la réforme de la composition et des pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). La communication de Mme Guigou sur ce sujet, au cours du conseil des ministres du 29 octobre, rencontre le soutien public du président, qui appelle le gouvernement à *« aller plus loin »*.

Etrangement pourtant, les réformes tardent à venir et les syndicats de magistrats s'en inquiètent publiquement en février 1998 dans une lettre ouverte à MM. Chirac et Jospin. A la chancellerie, on laisse entendre que l'Elysée freine fortement toute modification du CSM. Dans l'entourage du président, on dément aussitôt cette interprétation en assurant qu'*« il vaut mieux avancer calmement sur tous les fronts (...) Il semble y avoir une sensibilité commune entre le gouvernement et l'Elysée, mais nous attendons les textes »*.

Après cette guerre feutrée, Matignon et l'Elysée décident de calmer le jeu. Mercredi 11 mars, au conseil des ministres, M. Chirac *« approuve l'orientation générale »* du projet de loi. Il a besoin d'une cohabitation apaisée.

Pascale Robert-Diard

M. Monory et la droite ne sont pas opposés à une réforme du Sénat

Le gouvernement a besoin de leur soutien

UNE VÉRITABLE partie d'échecs est désormais engagée entre le premier ministre et le président du Sénat. En qualifiant, dans un entretien au *Monde*, le 21 avril, le Sénat d'*« anomalie parmi les démocraties »* Lionel Jospin a délibérement choisi de frapper fort pour préparer son offensive tous azimuts sur le terrain des réformes institutionnelles. Projet de loi contre le cumul des mandats, parité hommes-femmes, réforme de la justice, modification du mode de scrutin sénatorial, sans oublier le statut de la Nouvelle-Calédonie et la ratification du traité d'Amsterdam : sur chacun de ces dossiers, le chef du gouvernement sait bien qu'il a besoin de l'aval des sénateurs et il a jugé utile de se donner quelque marge de manœuvre.

Le poids des ruraux

La composition des collèges de électeurs sénatoriaux constitue la « boîte noire » du Sénat. En dehors des députés, des conseillers régionaux et des conseillers généraux du département, ils sont essentiellement constitués par les délégués des conseils municipaux, élus par le conseil municipal au scrutin majoritaire dans les communes de moins de 9 000 habitants et au scrutin proportionnel dans les communes plus peuplées.

Ce mécanisme assure une représentation très favorable aux plus petites communes et au monde rural. Les villages de moins de 500 habitants comptent 8,4 % de la population française, mais plus de 16 % des électeurs sénatoriaux. L'ensemble des communes de moins de 1 500 habitants rassemblent 22 % de la population, mais 37 % des électeurs. A l'inverse, les communes de plus de 30 000 habitants comptent près du tiers de la population française, contre 17 % des électeurs sénatoriaux.

Fort du soutien du président de la République et de la majorité sénatoriale de droite, René Monory a, depuis, méthodiquement organisé sa défense. Mais pour ne pas se laisser enfermer dans une image conservatrice, il a convenu que le mode d'élection des sénateurs pouvait être réformé. Lorsqu'il il a été reçu, le 15 mai, par M. Jospin, il lui a exposé sans fard la règle du jeu : pour obtenir la bienveillance sénatoriale, le chef du gouvernement devra en payer le prix. Un premier accord a été passé entre les deux hommes : le président du Sénat a accepté une réunion du Parlement en congrès, début juillet, pour adopter la révision constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie ; en échange, le premier ministre a reporté à l'automne l'examen par les sénateurs du projet de loi anti-cumul.

Pour autant, M. Jospin a, depuis, avancé deux pions importants. En donnant le feu vert aux sénateurs socialistes, le 27 mai, pour qu'ils déposent une proposition de loi visant à réformer le mode de scrutin sénatorial (*Le Monde* du 29 mai), il a confirmé indirectement sa volonté de moderniser le Sénat. En faisant voter en première lecture par l'Assemblée nationale, le 28 mai, le projet de loi anti-cumul, il a démontré qu'il n'entendait pas reculer sur ce point.

La réplique a été immédiate. Le 30 mai, dans un entretien à *La Voix du Nord*, René Monory a rappelé son hostilité à une limitation drastique du cumul des mandats et précisé qu'*« il n'acceptera pas l'éviction des maires du Parlement »*. Pour autant le président du Sénat ne peut guère se permettre d'apparaître, aux yeux des Français, comme un adversaire buté de toute évolution institutionnelle. Il a donc décidé d'entrouvrir le jeu, sur le terrain qu'il contrôle le mieux. Le 29 mai, devant une délégation de l'Association des maires des grandes villes de France, M. Monory a déclaré qu'il n'est pas opposé *« à une petite réforme »* du mode de scrutin sénatorial. Au préalable, il s'était assuré qu'il est sur la même longueur d'onde que Gérard Larcher, sénateur RPR des Yvelines, vice-président du Sénat et chargé par l'intergroupe de la majorité sénatoriale de réfléchir à la modernisation de l'institution.

Or il apparaît, dès à présent que, sur les quatre propositions de réforme proposées par les sénateurs socialistes, trois au moins sont jugées acceptables dans leur principe. La présidence du Sénat, comme M. Larcher, sont en effet disposés à abaisser – en dessous de trente ans – l'âge d'éligibilité des sénateurs, actuellement fixé à trente-cinq ans. De même, ils semblent déterminés à actualiser le nombre et la répartition des sièges de sénateurs en fonction des évolutions démographiques constatées lors du recensement de 1990. S'ils écartent l'idée de supprimer quelques sièges, notamment à Paris, ils envisagent la création d'un siège supplémentaire dans dix-sept départements.

RÉÉQUILIBRAGE

Enfin M. Larcher est favorable à des modifications de la composition du collège électoral des sénateurs afin de corriger la surreprésentation écrasante des petites communes rurales. Toutefois, il n'entend pas s'en tenir au seul rééquilibrage en faveur des grandes villes, mais également assurer une meilleure représentation des villes moyennes qui constituent *« la trame de l'aménagement du territoire »*. Cela pourrait conduire à abaisser à 12 500 habitants (contre 20 000 dans la proposition socialiste) le seuil à partir duquel augmenterait le nombre des délégués des communes dans le collège électoral des sénateurs. Comme la présidence du Sénat, le sénateur des Yvelines se montre, en revanche, totalement opposé à la proposition socialiste d'appliquer le scrutin proportionnel à l'élection des sénateurs dès qu'un département compte deux sièges de sénateurs. Si l'on admet du bout des lèvres, dans l'entourage de M. Monory, que la proportionnelle puisse être appliquée dans les départements à quatre sièges (contre cinq aujourd'hui), on considère qu'aller plus loin changerait *« la nature même du Sénat »*.

Cette partie d'échecs va se prolonger pendant plusieurs mois, au gré des chantiers institutionnels du gouvernement. Dès à présent, le premier ministre a accepté une invitation à déjeuner du président du Sénat, le 7 juillet, en principe au lendemain de la réunion du congrès sur la Nouvelle-Calédonie. Quant à Gérard Larcher, il entend boucler son rapport avant le 20 juillet. En attendant, le président de la République assiste à ce match en spectateur.

Gérard Courtois

L'accord de Nouméa entraîne une restructuration des forces politiques en Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS et le RPCR ne font pas la même lecture de l'avenir institutionnel du territoire

Près d'un mois après la signature, par Lionel Jospin, de l'accord de Nouméa, des dissidences au Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) et à Une Nouvelle-Calédonie pour tous ont provoqué la création de nouveaux partis. Les principaux protagonistes, le FLNKS et le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), multiplient les réunions d'explication, alors que la population est soulagée.

NOUMÉA
de notre correspondant

L'accord de Nouméa sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie entraîne une certaine restructuration des forces politiques du territoire. Des dissidents du FLNKS ont ainsi créé, samedi 30 mai, un nouveau parti : la Fédération des comités de coordination des indépendantistes (FCCI). Il est présidé par Raphaël Mapou, un ancien dirigeant du Parti de libération kanak. François Burck, ex-président de l'Union calédonienne (UC), principale composante du FLNKS, et Léopold Jorédié, président FLNKS de la province Nord, sont aussi au nombre de ses dirigeants. Leur dissidence a, en fait, commencé en décembre 1997, lorsqu'ils reprochaient au FLNKS d'obtenir un accord sur le nickel avant d'ouvrir les négociations politiques avec le gouvernement. Leurs anciens amis les accusent d'être des *« marionnettes »* du RPCR, le mouvement anti-indépendantiste.

Une dissidence a également frappé Une Nouvelle-Calédonie pour tous, un parti fondé en 1995 par Didier Leroux pour *« proposer une alternative non indépendantiste à la toute-puissance »* du RPCR. Trois de ses six élus ont officialisé, le 29 mai, la création d'un nouveau parti, baptisé Renouveau, en justifiant leur scission par *« le manque de démocratie »* à l'intérieur du mouvement de M. Leroux.

SOULAGEMENT

Mais depuis la visite, les 4 et 5 mai, de Lionel Jospin, en Nouvelle-Calédonie, le soulagement prévaut dans la population. Chacun de leur côté, RPCR et FLNKS multiplient les réunions d'explication. *« Emancipation ne veut pas dire indépendance. Les vingt ans à venir ne sont pas une période transitoire vers l'indépendance, puisque vous, électeurs calédoniens, serez appelés à vous prononcer à la fin de ce délai »*, rappellent ainsi les députés (RPR) Jacques Lafleur et Pierre Frogier. Les indépendantistes insistent sur le caractère irréversible de ce transfert et sur l'importance du préambule de l'accord, qui reconnaît le *« fait colonial »* et *« replace le Kanak au centre du dispositif »*. La lecture de l'accord est, bien sûr, différente de celle qu'en fait le RPCR. Le FLNKS promet *« l'indépendance kanake socialiste »* au bout de quinze ans et explique que *« la reconnaissance d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie »* en constitue la première étape.

Pour s'assurer que l'accord de Nouméa est bien appliqué, une délégation du FLNKS a fait le déplacement de Paris. Arrivée lundi 25 mai, elle était conduite par le président du mouvement, Roch Wamytan, pour *« vérifier que l'esprit et la lettre de l'accord de Nouméa sur l'avenir institutionnel du territoire sont bien respectés »*. Elle a constaté, avec satisfaction, que le projet de réforme constitutionnelle, adopté en conseil des ministres, *« respectait l'équilibre et l'architecture »* de cet accord. Elle voulait, aussi, *« faire du lobbying »* auprès des groupes parlementaires et des états-majors des partis qui *« auront une influence »* sur le vote de cette réforme. *« Nous avons senti des réticences de la part de nos interlocuteurs »*, a noté M. Wamytan, du fait que la révision de la Constitution revient à inscrire des principes très nouveaux dans le droit français. Mais Alain Juppé et Jean-Louis Debré *« nous ont assuré du soutien du RPR aux accords de Nouméa et de leur accord »* avec le projet de loi constitutionnel, a-t-il précisé.

Une délégation des membres du conseil coutumier du territoire a aussi fait le déplacement de Paris. Elle souhaite faire amender certaines dispositions de l'accord. *« Nous ne voulons pas rester une chambre d'enregistrement »*, explique l'un de ses membres, Gabriel Païta. Les chefs de tribu, qui jouent un rôle important aussi bien dans les relations sociales que dans la gestion des terres, regrettent le rôle consultatif qui leur est dévolu, même si l'actuel conseil coutumier doit se transformer, selon les termes de l'accord, en un *« Sénat coutumier »* composé de seize membres. Avant leur départ de Nouméa, ils ont reçu le soutien du seul parlementaire kanak, le sénateur (RPR) Simon Loueckhote.

Franck Madœuf

DÉPÊCHES

■ **FISCALITÉ : le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, plaide, dans un entretien au *Parisien* du 2 juin, pour une baisse des *« impôts et* [des] *charges »* afin de ne pas pénaliser les *« couches moyennes »*. M. Fabius dit également craindre *« un rapprochement entre une grande partie de la droite et de l'extrême droite »*.**

■ **ÉLYSÉE : le président de la République, Jacques Chirac, a reçu, lundi 1er juin, le président de l'UDF, François Léotard, et le président de Force démocrate, François Bayrou, dans le cadre de ses consultations avec les responsables de l'opposition. Jeudi 28 mai, M. Chirac avait reçu le président de Démocratie libérale, Alain Madelin.**

■ **OPPOSITION : les cinq principaux dirigeants de la droite, François Bayrou, François Léotard, Alain Madelin, Philippe Séguin, Nicolas Sarkozy, se sont réunis, mardi matin 2 juin, à l'Assemblée nationale, pour tenir la réunion constitutive de L'Alliance pour la France.**

M. Chérèque suggère d'allonger la durée des contrats de plan Etat-régions

Le rapport remis à Mme Voynet recommande plus de « convergence » avec les programmes européens

Jacques Chérèque vient de remettre à Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, un rapport sur le contenu et l'efficacité des contrats de plan Etat-régions. Chargé de cette mission, le 19 février, le conseiller général (PS) de Meurthe-et-Moselle, qui formule trente-trois propositions, suggère de renforcer la *« convergence »* avec les programmes régionaux européens.

APRÈS AVOIR NOTÉ que, depuis 1983, les trois générations de contrats se soldaient globalement par *« un bilan positif »* et que la plupart des acteurs économiques et élus locaux souhaitaient leur renouvellement, Jacques Chérèque estime, dans son rapport sur les contrats de plan Etat- régions, remis à Dominique Voynet, que des *« marchandages [...], un trop grand nombre de priorités affichées, ainsi que la verticalité des budgets »* ont pu *« nuire à la cohérence de l'exercice, réduire son impact [...] et susciter des attentes, des frustrations et des déceptions »*. L'ancien ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux reconversions, de 1988 à 1991, sous le gouvernement de Michel Rocard, propose de s'affranchir de la règle, sacro-sainte à Bercy, de l'annualité budgétaire, qui permet, tous les ans, de remettre en cause des crédits par gel ou annulations budgétaires. Il suggère d'allonger de cinq à sept ans la durée des prochains contrats qui commenceront en 2000, afin de faire coïncider la période avec celle des fonds structurels européens qui vont être réformés à partir de cette date, *« les programmes européen et nationaux devant manifester une plus grande convergence »*.

Il faut aussi infléchir les priorités, les grandes infrastructures de transport ayant jusqu'à maintenant tenu la vedette dans les investissements majeurs de l'Etat et des régions. Invitant à tourner la page du *« tout-équipement »*, M. Chérèque *« recommande de rééquilibrer les contrats dans une logique tournée davantage vers le développement local, les investissements immatériels et les secteurs les plus créateurs d'emplois, surtout ceux que fournissent les très petites entreprises »*. Le ministère de l'équipement et des transports fournit 44 % des crédits de l'Etat, l'administration de l'enseignement supérieur 12 %, l'agriculture 9 %.

Entre 1994 et 1999, l'Etat a prévu de consacrer au total 77,3 milliards de francs et les régions 71,1 milliards, bien que les contraintes budgétaires et la volonté de respecter les critères de Maastricht aient conduit les gouvernements, depuis cinq ans, à ne pas honorer intégralement leurs engagements annuels et à repousser l'échéance finale d'une année. Tous les ministères n'ont pas la même politique. Si, à la fin de 1997, l'éducation nationale, l'économie et les finances, les DOM-TOM avaient délégué aux préfets de région – auxquels il est recommandé de donner *« davantage de marge de négociation »* – plus de 70 % des crédits nationaux, en revanche, la jeunesse et les sports, la défense et le Commissariat du Plan accusaient des retards substantiels.

ÉVALUATION PLUS RIGOUREUSE

Pour l'avenir, le rapporteur propose de scinder en deux volets les contrats : une partie macrorégionale, incluant les équipements d'infrastructure, mais aussi l'emploi, les technologies de l'information, la modernisation des services publics, et une partie microrégionale. Dans le premier volet, M. Chérèque suggère de favoriser le plus possible les politiques interrégionales lorsque plusieurs régions sont concernées (TGV, projets frontaliers, politique des façades littorales et de la pêche, aménagement des fleuves, politique des massifs), comme c'est le cas pour le Bassin parisien.

La partie infrarégionale vise à identifier les territoires dont la solidarité se noue autour *« d'un projet et d'une stratégie débouchant sur un contrat »*. C'est là que devront se situer les contrats d'agglomération dans la suite des contrats de villes, les conventions avec les réseaux de villes, et les chartes de « pays ». 20 % de l'enveloppe globale leur serait réservée. L'Etat serait *« chef de file sur la politique des agglomérations et les régions interviendraient davantage comme leaders pour les pays »*.

Plaidant, par souci de *« réalisme »*, pour une diminution du nombre des priorités, tant de l'Etat que des régions, M. Chérèque demande que le suivi et l'évaluation des contrats soient plus rigoureux. De même ne devraient être retenues que *« les opérations prêtes, assorties d'études de rentabilité »*.

François Grosrichard

Bernard Stasi, médiateur de la République

« J'ai l'intention que pas un seul citoyen n'ignore ce qu'est la médiature »

« L'institution du médiateur a été créée en 1973. Or, une majorité de Français ne savent toujours pas qu'elle existe. Trouvez-vous cela normal ?

– Je pense qu'une institution qui est au service de tous les citoyens doit être connue de tous les citoyens. J'ai donc l'intention qu'à la fin de mon mandat pas un seul citoyen en France n'ignore ce qu'est la médiature et quels services il peut en attendre.

– Comment allez-vous la faire connaître ?

– Jusqu'à présent, on ne parlait guère de la médiature en dehors de la parution du rapport annuel. J'ai décidé de publier des rapports intermédiaires, qui porteront sur des problèmes d'actualité. En outre, j'ai l'intention d'entretenir des relations plus suivies avec la presse écrite et audiovisuelle.

– Vous prenez, ce faisant, le risque que plus de citoyens vous saisissent et que les délais de traitement des dossiers soient allongés, ce qui nuirait à la crédibilité de votre institution.

– J'assume ce risque. Je suis persuadé que le gouvernement, qui est très attaché à la médiature, ne manquera pas de nous donner les moyens nécessaires pour faire face à l'augmentation des réclamations. Je me battrai de toutes mes forces pour les obtenir. Il ne faut pas qu'une plus grande notoriété allonge nos délais, qui, de quatre mois et demi seulement, sont beaucoup moins longs que ceux des tribunaux.

– Mal connu, le médiateur est aussi difficilement accessible, puisqu'il faut passer par l'intermédiaire d'un parlementaire pour s'adresser à lui. Ne vous paraît-il pas souhaitable qu'il soit saisi directement par les citoyens ?

– Je n'ai pas l'impression qu'un citoyen qui veut se plaindre de l'administration se soit trouvé dans l'impossibilité de le faire à cause de cette procédure. La saisine directe est sans doute prématurée. Cela dit, je suis partisan d'un élargissement limité de la saisine aux présidents de région, aux présidents de département et aux députés européens. Il serait temps de tenir compte de la décentralisation et de la construction européenne.

– Ne regrettez-vous pas que le gouvernement ait, dans son projet de loi sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, abandonné cet élargissement limité, qui figurait dans le texte de son prédécesseur ?

– Le gouvernement ne l'a pas repris parce que les parlementaires s'y étaient opposés. Il est vrai qu'ils tirent légitimement un certain bénéfice politique d'une médiation réussie. Je comprends, mais je regrette qu'ils aient voulu garder le monopole de cette saisine.

– Le médiateur semble faire peur : votre prédécesseur, Jacques Pelletier, n'a pas pu obtenir que l'existence de l'institution soit garantie par la Constitution.

– En effet, et je vais à mon tour plaider pour obtenir un statut constitutionnel. Certes, le président de la République et le premier ministre ont récemment défendu l'institution avec beaucoup de vigueur. Mais ce qu'on appelle la constitutionnalisation serait un symbole fort de la place qu'occupe la médiature dans les institutions comme dans la société française.

– Le renforcement de ses pouvoirs se heurte aussi au lobby de certains grands corps ou des ministres.

– Il est vrai que le gouvernement a supprimé de son projet de loi initial une disposition qui permettait que le médiateur saisisse directement les inspections générales, en cas de dysfonctionnement manifeste d'une administration, sans passer, comme auparavant, par le ministre concerné.

– Ne reste-t-il pas peu de choses des projets relatifs au médiateur ?

– Le médiateur pourra proposer des réformes sans avoir à faire référence à des réclamations d'administrés. L'existence des délégués départementaux, qui, eux, peuvent être saisis directement, va être consacrée par la loi, ce qui est une bonne chose.

– La moitié de ces délégués travaillent quatre jours sur cinq sous l'autorité du corps préfectoral, qui les note. Leur objectivité est donc parfois mise en cause par les associations d'usagers de l'administration. Que pensez-vous de cette critique ?

– Elle n'est pas fondée, car les délégués sont très attachés à leur indépendance. Certes, ils sont proposés par le préfet, mais c'est le médiateur qui les choisit. Par ailleurs, une moitié des délégués est composée de personnes à la retraite, qui ne sont plus concernées par des problèmes d'avancement ou de hiérarchie.

– Vous êtes la seconde personnalité centriste à occuper la fonction de médiateur. En quoi le centrisme convient-il à l'institution ?



BERNARD STASI

– Le médiateur ne peut rien imposer, il peut simplement proposer. Il doit donc être un homme de dialogue. Si être centriste, c'est avoir le sens de l'écoute et de la conciliation, si c'est vouloir que soient respectés les droits à la dignité de tous les citoyens et que soit renforcée la cohésion sociale, alors, oui, il me paraît évident que le médiateur doit exercer sa fonction dans un « esprit centriste ».

– Pensez-vous pouvoir cumuler une tâche qui impose l'examen de plus de quarante mille dossiers par an avec des fonctions politiques ?

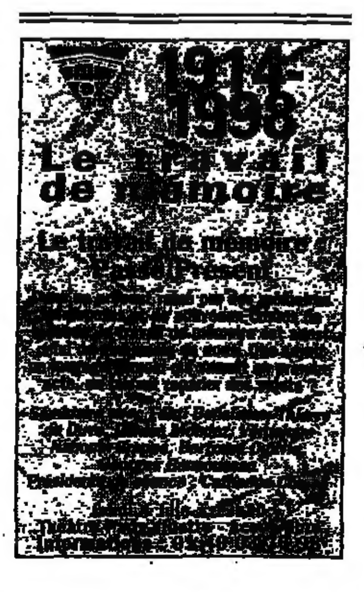
– J'ai démissionné de mon mandat de parlementaire européen et je vais abandonner mes responsabilités à Force démocrate, pour deux raisons : le manque de temps et le souci de l'indépendance. Le médiateur ne doit pas être attaché à un mouvement politique ni apparaître comme l'homme d'un parti ou le représentant d'un camp.

» C'est encore plus vrai en ce qui me concerne, puisque je suis un enfant de la cohabitation : j'ai bénéficié de la confiance du président de la République et du chef du gouvernement, ce qui m'impose d'être tout à fait consensuel.

– Et la mairie d'Epernay ?

– Pour l'instant, j'y reste, ne serait-ce que parce que la fonction de maire me permet de garder le contact avec les préoccupations quotidiennes des Français. »

Propos recueillis par Rafaële Rivais



هكذا من الأصل

ateur de la République

tention que itoyen n'ignore médiature »



BERNARD STASI

1914-1998 Le travail de mémoire

Demain, cette entreprise reprend son activité...



... elle est assurée aux AGF.

Parce que votre **entreprise** est **unique** et qu'elle évolue sans cesse, les AGF vous proposent une nouvelle approche de l'assurance. Aux **moments clés** de la vie de votre entreprise - création ou acquisition, évolution de l'activité, investissement - nos spécialistes en **gestion des risques** vous aident à bâtir un **programme de prévention,** et un plan de **maintien de l'activité** en cas de sinistre.

Votre assureur AGF apporte à votre entreprise la sécurité nécessaire à son développement.

http://www.agf.fr

AGF

TERRITOIRES

ENTREPRISES : AGF AVEC VOUS

MAINS PROPRES En Corse, l'opinion des habitants sur l'opération mains propres oscille entre doutes et espoir. L'Etat ira-t-il jusqu'au bout dans sa volonté de ne plus tolérer des graves entorses au droit ou, au contraire, s'arrêtera-t-il au milieu du gué ? ● CETTE QUESTION taraude les insulaires et les divise aussi sur la réponse. Pour certains, les représentants du système sont dévoilés pour la première fois. Pour d'autres, les premières affaires révélées pourraient n'être que de la poudre aux yeux. Beaucoup déplorent l'attitude de certains élus depuis la révélation des affaires ● POUR LES VITICULTEURS de Patrimonio qui ont largement amélioré ces dernières années la réputation de leur production, la réussite est une forme de militantisme : *« On voulait montrer qu'il y avait une autre Corse qui pouvait produire ».*

Les Corses espèrent que l'Etat ne faiblira pas

Quatre mois après l'assassinat du préfet Erignac, la volonté de l'Etat de restaurer le droit suscite des interrogations sur l'île. Pour certains, les affaires ont révélé les dessous du système en vigueur depuis longtemps. D'autres redoutent qu'il ne s'agisse que d'une mise en scène

AJACCIO
de notre envoyé spécial

Aux flancs des montagnes, à la sortie d'Ajaccio, à la coopérative A Pecurella, on termine la saison de la production du bruccio, le fromage frais qui a le parfum du maquis. La coopérative est modeste. Les soixante-quatre éleveurs avaient décidé de s'unir en 1982 pour racheter la fabrique à Roquefort Société, autrefois propriétaire. Tant bien que mal, la filière du lait s'organise en Corse, les appellations contrôlées vont bientôt être déposées. La coopérative vivrait mieux si elle vendait la totalité des 200 tonnes de fromages qu'elle produit chaque année. Mais elle vit. Des emprunts ? La coopérative en a contracté autrefois. Elle les a remboursés. *« Le Crédit agricole nous avait même demandé de nous porter collectivement solidaires*, précise son président Léon Luciani, un éleveur. *C'était deux poids, deux mesures, on le savait. »* Aujourd'hui, il faudrait quelques dizaines de milliers de francs pour refaire la toiture des bureaux. Le dossier est bloqué.

REPORTAGE

Trop tôt pour juger mais il règne le sentiment que quelque chose est en train de se produire

Léon Luciani ne va pas descendre dans la rue pour soutenir les notables corses mis en cause par les premières enquêtes judiciaires. *« Moi, des contrôles, j'en ai eu, ça ne me dérange pas, au contraire. »* Son bras droit, François Fontana, espère que ce début d'opération « Mains propres » ira *« loin, très loin »*. Il en doute.

Dans les rues d'Ajaccio, la publicité du Crédit agricole vantant des *« prêts malins »* ne fait même pas sourire. Il est trop tôt pour juger mais il règne le sentiment que quelque chose, peut-être d'historique, est en train de se produire dans l'île. *« Il a fallu la mort d'un préfet »*, dit-on à chaque fois, avant de poser toujours la même question : *« L'Etat ira-t-il jusqu'au bout ? »*.

« UNE CASTE »

« Ce qui est réjouissant c'est que, pour la première fois, ce sont les représentants du système qui sont dévoilés, analyse un ancien nationaliste. *Ils se croyaient totalement impunis. Ils étaient arrogants, donneurs de leçons, maintenant la Corse dans un état de sous-développement en se servant au passage. Ils faisaient de grandes déclarations sur la violence alors qu'ils en jouent. »* Un chauffeur de bus touristique se souvient de la marche silencieuse de la population après l'assassinat du préfet Erignac : *« Quelques jours après, on a croulé sous les demandes de réservation pour des vacances en Corse ; la manifestation avait rassuré. Les gens nous ont vus autrement »*.

« Là, on ne peut plus faire l'amalgame, dit une femme. *Si les autres enquêtes se poursuivent, on aura la preuve qu'il s'agit d'une toute petite minorité, d'une caste qui joue sur la peur, détourne l'argent public et que les Corses, tous les autres, en souffrent. Il faut que nous soyons prêts à accepter des arrestations de gens auxquelles on ne s'attend pas. Ceux qui ont peur voudraient nous faire croire que tous les Corses sont visés. Mais j'ai l'impression que ça ne marche plus. Il y en a qui se sentent mal mais tous les autres, l'immense majorité des gens, ne se sentent pas si mal. »*

Alors on attend, on jauge le « courage » de l'Etat. Les investigations s'orientent vers la Caisse de développement de la Corse (Cadec), le tourisme, *« les choses vraiment sérieuses »*, confirme un connaisseur. *« Ce sera l'épreuve de vérité, on verra bien s'il y a une volonté politique. »*

Dans son bureau de la trésorerie générale, Jean-Claude Vespirini, secrétaire général de FO-Impôts, confirme : *« On va ressortir les dossiers qui étaient connus des services de l'Etat. Cela surprend un peu. C'est une bonne chose qu'on rétablisse l'Etat de droit mais il ne faudrait pas que ça exonère l'Etat de sa responsabilité. Jusqu'à présent, c'était un système où on se servait et l'Etat fermait les yeux, voire encourageait par sa passivité. Comment tout remettre en ordre ? Il faudra du temps et du doigté. Le levier fiscal est efficace mais à chaque fois, les gouvernements successifs ont cédé. Nous, on a eu souvent des ordres et des contre-ordres, on a déclenché puis annulé des poursuites, sur simple pression des politiques et de certains socio-professionnels. Il y a une vraie inégalité devant l'impôt en Corse, aggravée par la zone franche. On a cru, ainsi, acheter la paix. En réalité, les gens ont vu qu'au plus haut niveau, on ne donnait pas l'exemple. L'annulation des dettes agricoles, c'est l'Etat qui la décide. Au conseil d'administration de la Cadec, il y a un inspecteur des finances, dans un autre organisme, un trésorier-payeur général, etc. »*

Jean-Pierre Battestini, secrétaire de la CGT-Impôts, ne dit pas autre chose : *« Depuis trente ans, la remise en ordre est promise, jamais faite. Les chiens mordus vont aboyer. Mais il faut avoir du courage, ne pas s'arrêter à la première morsure. »*

« DE LA POUDRE AUX YEUX »

Jean-Pierre Rumen, psychiatre et psychanalyste à Ajaccio, explique que *« les gens voudraient y croire et ont peur de ne pas y croire. Les mises en examen tardent. Ils voudraient qu'une situation irréversible se crée. La crainte est grande qu'on revienne comme avant. En même temps, avec l'éclosion des affaires, les gens sont plus à l'aise pour parler. Cette fois-ci, s'ils font la démarche d'aller à la préfecture, ils ont peut-être des chances d'être entendus. Ils ont l'angoisse d'un processus qui n'aille pas à son terme, d'un retour de balancier et du chaos. Il faudrait aussi raser les constructions illégales dans le Var. Symboliquement, pour les Corses, ce serait important »*.

A la terrasse d'un café, une enseignante, elle, ne cache pas son scepticisme et se demande si ces premières affaires ne *« seraient pas de la poudre aux yeux »* pour sauver les apparences. *« Sans la mort du préfet, le système aurait continué. Ça me fait rigoler quand on appelle ça Mains propres. La majorité des Corses sont exclus de la nomenklatura. Ils paient leurs impôts, se font emmerder au moindre découvert bancaire. Et nous voyons les autres, ils ne se cachent pas. Ils savent qu'on sait, que l'Etat sait. Ils n'ont pas d'états d'âme. Les plus gros, je ne les sens pas menacés. On n'imagine pas ce qu'il faudrait soulever de compromissions pour les atteindre. Il faudrait résister aux pressions, percer les secrets, les alliances, démasquer les réseaux entre l'île et Paris. Mais ce serait une révolution, un tremblement de terre ! Pour l'instant, on n'assiste qu'à une hyper-médiatisation de quelques interpellations et on a un flicage permanent dans la rue. »*

Un ancien nationaliste se dit, lui, que *« pour la première fois, on s'attaque au clan, on veut moraliser la vie publique, c'est exactement sur ce qu'on demandait au début du nationalisme. Il a fallu attendre vingt ans »*.

Victoire Canal, une des militantes du mouvement des femmes du Manifeste pour la vie, n'a pas non plus beaucoup de sympathie pour les méthodes du juge Bruguière, la présence des caméras de télévision au moment des interpellations, *« mais ce qui importe aujourd'hui, c'est le fond. Nous vivions dans un système où pendant que l'attention se portait sur la violence, les "affaires" continuaient. Maintenant, il est important de savoir qui est corrompu et qui est propre. Il est consternant de voir que la réaction de nos élus soit d'abord de dénoncer un prétendu lynchage médiatique et de se poser en victimes expiatoires. Eux qui d'habitude font sans cesse des déclarations sur l'Etat de droit, ils devraient applaudir. Quand je vois des "élus propres", de gauche comme de droite, préférer passer des alliances avec d'autres qui le sont beaucoup moins pour éviter une traversée du désert, je me dis que le courage politique est la chose la moins bien partagée dans l'île. Quant à l'Etat, si système mafieux il y a, comme le dit le ministre de l'intérieur, alors il faut que l'Etat prenne ses responsabilités, qu'il aille jusqu'au bout pour être crédible »*. Les uns, les autres répètent la même chose : *« Il serait temps qu'on sache toute la vérité »*.

Dominique Le Guilledoux

Quatre mois clés

● **6 février 1998 :** Claude Erignac, préfet de la région Corse, est abattu non loin du centre d'Ajaccio.
● **9 février 1998 :** Marcel Lorenzoni, membre du Collectif pour la nation, est interpellé en compagnie de deux de ses proches. Mis en examen pour *« détention illégale d'armes et association de malfaiteurs en relation avec des entreprises terroristes »*, il est transféré à Paris et écroué.
● **13 février 1998 :** Bernard Bonnet, le successeur de Claude Erignac au poste de préfet de la région Corse, est officiellement installé à Ajaccio.
● **5 mars 1998 :** le préfet Bonnet défère devant le tribunal administratif de Bastia le plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Bonifacio. Il estime que le POS est *« incompatible avec la loi sur le littoral »*, contestant notamment les projets d'urbanisation qui menacent, selon lui, l'un des plus beaux sites de l'île.
● **26 mars 1998 :** le procureur d'Ajaccio, Jacques Dallest, ouvre une information judiciaire contre X... pour *« favoritisme, escroquerie, complicité, faux et usage et recel »*, dans une affaire visant le maire de Propriano, Emile Mocchi (RPR).
● **14 avril 1998 :** une enquête préliminaire est ouverte par le procureur Dallest, à la demande du préfet de région, pour étudier les causes du déficit d'un milliard de francs imputé à la Caisse de développement de la Corse (Cadec), deuxième bailleur de fonds dans l'île, la caisse régionale du Crédit agricole, elle-même visée par une enquête préliminaire.
● **12 mai 1998 :** l'attentat perpétré contre le siège du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille, le 8 mai, est revendiqué par le FLNC-canal historique, qui menace dans un communiqué de reprendre le *« combat militaire »*.
● **Dans son édition datée du 12 mai,** *Le Monde* révèle le contenu du rapport de l'inspection des finances qui met au jour un système de détournement des aides agricoles. Au total, 400 à 450 personnes sont citées dans le document.
● **17 mai 1998 :** Michel Valentini, le président de la chambre d'agriculture de Corse, dont le nom apparaît dans le rapport de l'inspection des finances, est mis en examen pour *« complicité de détournement de fonds publics »* et *« complicité d'abus de confiance »* par le juge d'instruction Jean Guary. Il est écroué à la maison d'arrêt de Nice.

« Il va bien falloir un jour accepter les contraintes »

Militant chrétien, ancien du PSU, François-Noël Mercury anime un groupe de réflexion à l'évêché d'Ajaccio. Ce viticulteur à la retraite a été surpris lui aussi par l'attitude nouvelle de l'Etat. ***« Il y avait une fuite en avant. Déjà, Chirac avait décidé en 1987 d'apurer les dettes. Jusqu'à présent, des gens remboursaient leurs dettes, d'autres se disaient : "Oh, il y a eu un précédent", et ça a fait école. Les restaurateurs, les hôteliers ont fait pareil. Ici, la justice n'a jamais été rendue. Il va bien falloir un jour accepter les contraintes, la violence légitime de l'Etat à la place de la violence clanique. »***

« On a vu ce que ça a donné les cinq dernières années. Il faut vider l'abcès, sinon, il n'y a pas de doute, nous deviendrons un Mezzogiorno de la France. En Corse, un cocon d'élus et de professionnels croyait vivre impunément aux frais de la princesse. La princesse se réveille maintenant »*, voudrait-il croire en ajoutant : *« Tout de même, une puissance démocratique comme la France ! L'Italie a bien réussi à la mener, son opération "Mani pulite"... »

La réussite militante des viticulteurs de Patrimonio

PATRIMONIO
de notre envoyé spécial

Au pied du Mont Santu Angelo, dans la commune de Patrimonio, Antoine Arena ramasse un fossile de coquillage entre ses vignes. Les ceps ondulent sur une pente enserrée par le maquis. *« Tu es fou, tu as acheté des pierres »*, lui avait dit son père en désignant le terrain. Il lui avait dit aussi : *« Je préfère que tu sois balayeur à Bastia plutôt que vigneron à Patrimonio »*. Antoine Arena n'écouta pas. *« A l'époque, il fallait surmonter la honte. Vigneron, c'était moins que rien. Mon père avait deux hectares qu'il travaillait avec un bœuf »*.

Treize ans plus tard, à l'âge de quarante-quatre ans, Antoine Arena voit son vin, *« le muscat du Cap Corse »*, figurer sur la carte des restaurants étoilés du Michelin, sur les tables à bord des croisières du Norway, en bonne place dans les bars à vin parisien. *« La revanche morale »* est gagnée. *« C'est presqu'incroyable »*, sourit-il.

Antoine Arena se souvient de son installation avec sa femme Marie, après des études sur le continent, en 1985. *« Les élus proposaient des petits passe-droits. J'ai refusé. C'était encore l'époque où quelques uns remplissaient les feuilles-maladie de la Sécu pour certains de leurs administrés, ils leur faisant croire que c'était eux qui donnaient l'argent »*. Comme beaucoup de jeunes à l'époque, Antoine et Marie sont marqués par l'idéal nationaliste. *« C'était l'intérêt de la classe politique locale de maintenir les gens dans l'assistance. Nous voulions être libres. Depuis personne n'a osé venir nous quémander un vote »*.

« ON PASSAIT POUR DES C... »

Les Arena persistent à croire en un autre avenir sur l'île que dans la fonction publique. *« On voulait prouver qu'on pouvait vivre en travaillant, montrer qu'il y avait une autre Corse, qui pouvait produire. C'était notre forme de militantisme »*. Le vin se prête aux aspirations croisées. *« L'Etat avait laissé faire les rapatriés d'Algérie chaptaliser à tout va, de la grosse production avec n'importe quoi. Nous, nous sommes allés à la recherche des vieux cépages. Les anciens nous donnaient des ceps qu'ils avaient encore gardé dans un bout de jardin »*. Ainsi les « nielluccìu », « sciaccarellu » et autres « malvoisie » ont retrouvé leur lustre d'antan. *« Ce qui manque à mes compatriotes, c'est de pouvoir quitter l'île régulièrement. Nous, nous avons cette chance. A chaque fois que je reviens, je me rend compte du potentiel de mon pays »*.

Antoine et Marie Arena n'ont pas été surpris par la révélation des fraudes. *« Nous, depuis quinze ans, nous nous sommes battus pour construire notre crédibilité financière, ça n'a servi à rien. Les gens comme nous qui ne se sont pas endettés ou ont remboursé leurs emprunts, on passait pour des c... Il y avait meilleurs clients que nous, ceux qui avaient des dettes. On s'en doutait. En Corse, le Crédit Agricole a toujours été l'antichambre de la politique. C'est dommage, il y a aussi des bergers courageux, qui se saignent aux quatre veines »*.

Les Arena ont réussi en partie grâce à l'aide publique, veulent-ils insister. 60 % de leurs investissements, estiments-ils, proviennent de l'Etat, de la région, et la CEE. *« Chez nous les aides, on les voit, elles sont dans les caves. Nous nous sommes entièrement automatisés. L'argent public, bien utilisé, ce n'est pas un secret, ça peut marcher »*, voudraient-il convaincre. *« Après, il faut travailler et avoir confiance en soi »*.

D. L. G.

هكذا من الأصل

Réactions mesurées aux déboires de Château-Giscours

Le milieu viticole du Bordelais se dit serein

BORDEAUX
de notre correspondante

Depuis l'annonce de la fraude au Château-Giscours, troisième grand cru classé dans le Médoc (*Le Monde* du 1er juin), les professionnels du monde du vin restent sereins. « *Le phénomène est circonscrit,* estime Bernard Ginestet, écrivain, ancien propriétaire de Château-Margaux et directeur d'une maison de négoce éponyme. *D'autant qu'il paraissait attendu au regard d'une certaine impéritie et d'un certain laxisme dans les années passées.* » Depuis une dizaine d'années, le château prestigieux jouissait plus de sa renommée que de la qualité de ses vins. Pierre Tari, un des héritiers du fondateur, était discrètement montré du doigt, un flambeur disait-on, plus intéressé par le polo que par son château.

Quant à la responsabilité du nouveau propriétaire, le Néerlandais Eric Albada-Jelgersma, ses avocats sont clairs : « *Quelqu'un qui investit des dizaines de millions de francs ne peut se permettre de tricher pour quelques milliers de bouteilles,* expliquent-ils dans le quotidien régional *Sud Ouest.* (...) *Il n'est ni œnologue ni viticulteur. Ce n'est pas lui qui surveillait l'élaboration du vin et il ne venait en Gironde que quelque fois par an. M. Albada avait été un des premiers à dénoncer la présence de douelles dans des cuves quand il l'avait apprise.* » Un procès eut lieu à ce sujet en novembre 1997 qui impliquait six viticulteurs, dont Château-Giscours. On leur reprochait d'avoir plongé des morceaux de barrique dans des cuves en inox pour donner un goût boisé au vin. Le tribunal correctionnel n'a cependant condamné aucun viticulteur.

Cette pratique est interdite par l'Institut national des appellations d'origine contrôlé (INAO) – qui a fait appel de la décision de justice – alors qu'elle est légale dans les autres pays. « *Si le mélange d'appellation n'est pas pratiqué dans les châteaux, l'utilisation de douelles est quelque chose de courant,* ose avouer Yves Glories, doyen de la faculté d'œnologie à Bordeaux. *Pourquoi ne pas l'autoriser quand d'autres pays ne s'en privent pas ?* » Si les réactions demeurent mesurées, nombreux craignent sans l'avouer de graves conséquences qui pourraient dépasser le seul Château-Giscours. « *Il faut surtout redouter la presse étrangère, car Bordeaux est très jalousé* », considère Bernard Ginestet. Depuis deux ans, les cours ne cessent de croître. Et le marché reste euphorique cette année encore, alors que le millésime 1997 est moyen.

RESTER PRUDENT

Cette actualité risque cependant de précipiter la vente en primeur des premiers crus classés, qui, dans l'expectative, n'avaient toujours pas mis leur vin sur le marché. « *C'est une mauvaise nouvelle pour le vin de Bordeaux en général,* note Eric Dulong, président du syndicat des négociants. *Mais je ne pense pas que cela aura des conséquences sur le marché et les prix, car cela ne concerne qu'un château. Et les crus classés ne représentent que 5 % de la production totale des bordeaux.* »

Selon Hubert Bouteiller, propriétaire dans le Médoc, ancien président du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux et actuel président du Comité national des interprofessions des vins et eaux-de-vie, il faut rester prudent : « *S'il y a malversation et des actes illégaux, il faut condamner. Mais ne faisons pas le procès avant qu'il ait lieu. Et ce n'est pas parce qu'un château a fauté que tous les châteaux ont également fauté,* continue-t-il. *Ils ne font pas de mélange de millésimes ni d'AOC. Les crus classés gagnent aujourd'hui suffisamment bien leur vie pour ne pas en faire plus.* » Et d'ajouter : « *Depuis longtemps, la profession demande des contrôles, et il en est fait régulièrement par le service de la répression des fraudes. Le consommateur n'a aucune crainte à avoir sur le plan de la santé et de la qualité.* » Il rappelle qu'en matière viticole, la réglementation française est une des plus draconiennes d'Europe.

Claudia Courtois

Dans le Doubs, requiem pour une « croix d'amour »

BESANÇON
de notre correspondant

Il n'y aura pas de « croix d'amour » aux Fins (Doubs). S'inclinant devant la volonté de Mgr Lucien Daloz, évêque de Besançon, René Mamet, un paysan retraité de soixante-dix-sept ans qui avait décidé d'ériger dans son jardin de cette commune du Haut-Doubs une croix monumentale de 7,38 mètres, peinte en bleu et blanc, fluo le jour et illuminée durant la nuit, a renoncé à son projet. Au soulagement de ses voisins, qui jurent aujourd'hui rester d'autant plus « *attachés* » au « *patriarche* » de leur village que « *son bon sens l'a, par bonheur, emporté* ». Même si ledit patriarche ne dissimule guère son amertume. « *Si le calme est revenu dans le bourg, la paix n'a pas fait son retour dans les cœurs* », soupire-t-il.

Pour signer cet armistice, les deux camps ont dû batailler ferme. René Mamet, qui avait lancé les premiers travaux de fondation de l'ouvrage, n'en démordait pas : cette réplique au centième de la « croix de Dozulé » allait, selon lui, protéger la population de son hameau et aider à sa « *résurrection* ». Convaincu que le Christ était apparu, en 1972, pour demander qu'une croix de 738 mètres de haut soit bâtie à sa gloire dans la ville normande de Dozulé, l'ancien agriculteur avait été outré du refus de l'Église. Et il avait rejoint Les Amis de la croix glorieuse de Dozulé, un mouvement qui s'est fixé pour mission d'implanter à travers le monde des reproductions à échelle réduite de ce monument « *voulu par Jésus* ».

Les tout nouveaux « amis » de René Mamet étaient répertoriés par le centre Roger-Ikor, dans son livre *Les Sectes en France.* Les anti-croix, réunis au sein d'une association locale de défense, s'étaient donc empressés d'en faire parvenir un extrait au curé de la paroisse, qui l'avait reproduit dans son bulletin. Ce que n'avaient pas apprécié le retraité et ses amis, mécontents de voir leur croyance estampillée « *sectaire* », alors qu'elle s'affirmait « *chrétienne et rien d'autre* ». Soucieux de ne pas jeter l'anathème sur le vieil homme et d'éviter que les passions s'exacerbent, nombre d'opposants avaient préféré abandonner ce terrain « *périlleux* » et « *flou* » pour se borner à fustiger la « *forme et les couleurs* » d'une croix « *en désaccord avec le patrimoine et les traditions de l'endroit et le respect dû aux convictions de chacun* ».

« PAR OBÉISSANCE »

En dépit d'une manifestation plus conviviale qu'agressive, qui avait rassemblé un dimanche matin tous les habitants des Fins hostiles à son initiative, le septuagénaire avait persisté, fort d'un article du code de l'urbanisme qui autorise ces constructions si elles ne dépassent pas 12mètres de hauteur. S'il a finalement rendu les armes, c'est parce que « *ça* [lui] *faisait mal* » d'être « *en bagarre avec* [son] *évêque et* [son] *prêtre* », a reconnu René Mamet. « *Sur votre demande, par obéissance et pour la paix, je surseois à l'élévation de la croix d'amour aux Chézières, mais je vous en laisse l'entière responsabilité* », a-t-il écrit à Mgr Daloz. Convaincu d'avoir été victime d'une cabale « *démoniaque* » et bien malheureux de savoir que, dans son village, rien ne sera plus désormais comme avant.

Jean-Pierre Tenoux

Un centre Jérôme-Lejeune pour la prise en charge des handicapés mentaux est agréé

Une dotation de 4,2 millions de francs est allouée pour 1998

La fondation qui porte le nom de celui qui fut conseiller scientifique de l'association anti-avortement Laissez-les vivre a été agréée pour un centre parisien qui prend en charge les handicaps mentaux d'origine génétique. Cette structure ne semble guère inquiéter le secrétariat d'Etat à la santé, qui dit avoir vérifié que le projet était sérieux du point de vue médical et dénué de toute arrière-pensée idéologique.

PAR UN ARRÊTÉ publié au *Journal officiel* du 26 mai, un centre de prise en charge des handicaps mentaux d'origine génétique a été agréé pour une durée de cinq ans et doté d'un montant de 4 243 762 francs pour 1998. Cet agrément serait passé inaperçu si le projet de création de ce « *centre référent* » n'avait été déposé par la Fondation Jérôme-Lejeune, du nom de ce médecin codécouvreur du gène de la trisomie 21, farouche opposant à l'avortement et qui fut conseiller scientifique de l'association Laissez-les vivre.

Implanté au sein de l'hôpital privé Notre-Dame-de-Bon-Secours à Paris (14e arrondissement), le centre médical Jérôme-Lejeune, également appelé Maison de Paris, est « *destiné aux personnes de tous âges atteintes d'un handicap mental d'origine génétique (trisomie, maladies liées à l'X fragile...) et d'affections consécutives au handicap* », précise l'arrêté. Une « *prise en charge sanitaire et médico-sociale globale et continue* » est proposée aux patients, « *sous la forme de consultations externes* », qui « *comprend notamment : soins curatifs, bilans de santé, établissement de programmes de soins et évaluation, coordination des réseaux de soins des patients, prévention, soutien des familles et aide à l'insertion* ».

> Au secrétariat d'Etat à la santé, on indique avoir jugé ce projet « extrêmement sérieux du point de vue médical »

L'article 4 de l'arrêté confie en outre au centre médical Jérôme-Lejeune des missions de « *formation et conseil auprès de tous les milieux intervenant dans la vie quotidienne du patient (réseaux de soins, structures d'accueil, maternités, écoles, milieux professionnels)* », d'« *information auprès des patients sur l'évolution des modes de prise en charge* » et de « *recherche clinique et thérapeutique* ». L'équipe nécessaire est évaluée à trois médecins à plein temps et à deux ou trois interventions à temps plein de personnels paramédicaux (infirmiers, aides-soignants), de psychologue et d'assistante sociale.

Le montant de la dotation versée par l'assurance-maladie « *est revalorisé chaque année dans la limite du taux d'évolution applicable à l'objectif des dépenses de soins de ville* », ajoute l'arrêté. Par ailleurs, « *un comité d'évaluation est mis en place pour estimer, au plan technique et financier, les résultats du fonctionnement* » du centre, qui transmettra chaque année au préfet son rapport d'activité. Une convention avec les caisses de Sécurité sociale compétentes reste à conclure, qui définira notamment « *les modalités de versement de la dotation globale couvrant les dépenses de soins* ».

La reconnaissance d'utilité publique accordée le 21 mars 1996 à la Fondation Jérôme-Lejeune, dont émane le centre, avait suscité de vives réactions de protestation (*Le Monde* du 22 mars 1996).

Véronique Neiertz, député (PS) de la Seine-Saint-Denis, dénonçait alors le fait que « *le gouvernement donne des moyens considerables aux adversaires de l'IVG tout en refusant aux hôpitaux publics les moyens d'appliquer la loi de 1975* ». Le Mouvement français pour le planning familial estimait pour sa part que « *sous couvert de recherches sur les maladies génétiques, il s'agit de faire reconnaître l'embryon comme personne humaine, afin de rendre caduque la loi sur l'avortement* ».

Au secrétariat d'Etat à la santé, on indiquait, mardi 26 mai, « *avoir vérifié qu'il n'y avait aucune arrière-pensée idéologique* » dans ce projet, jugé « *extrêmement sérieux du point de vue médical* » et qui « *ne s'intéresse qu'aux enfants déjà nés* ». « *La dotation n'est pas un cadeau de l'Etat à la Fondation Jérôme-Lejeune* », ajoutait-on dans l'entourage de Bernard Kouchner, mais « *un financement expérimental* » pour une structure qui « *ne rentre pas dans la grille habituelle des frais de séjour* » et qui se positionne sur « *un créneau où il n'existe quasiment rien* ».

Laurence Folléa

NOMINATION

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 27 mai a procédé au mouvement préfectoral suivant : **Louis-Frédéric Mermet**, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense ouest, préfet de la région Bretagne, est réintégré dans le corps des administrateurs civils. Il est remplacé dans ses fonctions par **Claude Baland**, qui était sous-directeur du corps préfectoral au ministère de l'intérieur.

[Né le 12 août 1950 à Saint-Léger-le-Petit (Cher), Claude Baland commence sa carrière comme instituteur, en juin 1968, avant de devenir professeur agrégé de géographie, en août 1976, puis élève à l'ENA (1981-1983). Affecté au ministère de l'intérieur, il devient secrétaire général de la préfecture des Ardennes en juillet 1987, chargé de mission auprès du directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques, en juin 1989, chef du bureau du management du corps préfectoral et des administrateurs civils, en décembre 1990, et sous-préfet de Mantes-la-Jolie (Yvelines), en mai 1991. Depuis janvier 1994, il était sous-directeur du corps préfectoral et des administrateurs civils à la direction de l'administration et des affaires politiques.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 29 mai sont publiés :

● **DUT** : un arrêté modificatif relatif au diplôme universitaire de technologie.

● **AOC** : un décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée « dinde de Bresse ».

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Ses neveux,
Ses petits-neveux,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Louise ALLÈGRE,
née BRIOTON,

survenu le 27 mai 1998, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

M. et Mme J.-L. Bureau,
3, rue de la Flèche,
92330 Sceaux.
M. et Mme P. Traynard,
10, chemin de la Ville,
38240 Meylan.

– Le conseil d'administration de l'Ecole des Mines d'Alès,
Sa direction,
Son personnel,
Ses élèves,
Ses anciens élèves,
s'associent à la tristesse de la famille de

René DENNI,
ingénieur divisionnaire
de l'industrie et des mines,
secrétaire général
de l'École des Mines d'Alès,

décédé le 29 mai 1998, dans sa quarante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 juin, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-des-Clés, à Alès (Gard).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Micheline
LEMOINE-FOCHEUX,
alto solo
de l'Orchestre national de France.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 2 juin 1998, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.

– Montevideo. Paris.

Priez pour

Ernesto LOPEZ-PINO,

décédé le 28 mai 1998, en emportant la musique en son cœur.

Nous remercions tous ceux qui l'ont aidé à vivre son dernier mois dans la beauté à l'hôpital Fernand-Widal.

L'office religieux sera célébré le jeudi 4 juin, à 14 h 30, en la chapelle de l'Est, au cimetière du Père-Lachaise.

Marie Louise Reuge Lopez-Pino,
14, rue des Annelets,
75019 Paris.

– Mme Bronka Orfus,
son épouse,

Régine Orfus-Noël et Georges Noël,
Marthe Orfus,
Paule et Patrick Bernard,
Claude Opolon,
Jérémy et Jonathan Bernard,
ses enfants et petits-enfants,

Et toute sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques ORFUS,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 30 mai 1998, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 3 juin, à 14 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira à la porte principale.

Ni fleurs ni couronnes.

139, avenue de Suffren,
75007 Paris.

– Le Mée-sur-Seine. Beaune. Eybens. Saint-Eusèbe.

Chantal PASSOT,
membre de la Fraternité séculière
Charles-de-Foucauld,
professeur de philosophie,

s'est endormie dans la paix du Christ, le 30 mai 1998, à l'âge de soixante ans.

De la part de
Mme Clotilde Passot,
sa mère,
Marie-France Passot
et Jacques Eschalier,
Elisabeth et Jean-Paul Mathis-Passot
et leurs enfants,
ses sœurs et beaux-frères, neveux et nièces,
Des familles Passot, Musset, Bandot et Glantenay,
ses oncles, tantes, cousins, cousines.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 4 juin, à 15 heures, en l'église de Montchanin (Saône-et-Loire).

41, avenue de l'Aigue,
21200 Beaune.
2, allée des Arcelles,
38320 Eybens.
60, route de Chalon,
71210 Saint-Eusèbe.

– Nantes. Paris. La Londe-les-Maures. Rezé. Grenoble. Athis-Mons.

Nous avons la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le jour de la Pentecôte, de notre mère, grand-mère et arrière-grand-mère, le

docteur Madeleine PERRIN,
née BARREAU,

survenu dans sa cent deuxième année.

De la part de

Mme Jacqueline Perrin,
Le docteur Geneviève et M. Pierre Simon,
M. et Mme Michel et Maryvonne Perrin,
Les docteurs Renée et Pierre Mechinaud,
M. et Mme Jean-Paul et Armelle Perrin,
Le professeur Daniel Perrin,
M. et Mme Louis et Françoise Perrin,
M. et Mme Noël et Brigitte Perrin,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 juin 1998, à 13 h 45, en l'église de Saint-Clair de Nantes, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan), vers 16 h 30.

Pas de condoléances.

Des remerciements sincères à toutes les personnes qui prendront part à notre peine ou s'uniront d'intention.

La famille remercie toutes les personnes de la résidence La Chézalière et les infirmières pour leurs bons soins et leur dévouement.

– M. et Mme Michel Pierrugues,
M. et Mme François Pierrugues,
ses enfants,
Béatrice et Thierry,
Laurent et Naïma,
Alexandre,
ses petits-enfants,
Laure,
son arrière-petite-fille,
Mme Jean Maury,
sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Raymond PIERRUGUES,
ancien élève de l'École Polytechnique,
chevalier de la *Légion d'honneur*,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 29 mai 1998, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 5 juin, à 15 h 30, en l'église Sainte-Thérèse de Boulogne-Billancourt.

6, avenue des Combattants,
78220 Viroflay.
45, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– Noëlle Tuja,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Bernard TUJA,

survenu le 30 mai 1998, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 juin, à 14 h 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, Paris-5e.

25, boulevard Arago,
75013 Paris.

Vincent WILBOIS

a quitté brutalement les siens et rejoint ses parents dans la paix du Seigneur, à l'âge de quarante-trois ans, le 30 mai 1998.

Marion, son épouse,
Et toute sa famille,
vous invitent à partager leur espérance lors de la messe qui aura lieu le 3 juin, à 15 heures, en l'église d'Oxelaëre (Nord).

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue Franklin,
92400 Courbevoie.
Château de l'Hamer-Houck,
59670 Cassel.

Anniversaires de décès

– Oran. Paris.

Le docteur
Roger MECHALI,

toujours présent dans le cœur de ceux qui l'aiment et qu'il a quittés depuis cinquante ans.

Sofica,

c'est le 2 juin 1945 que tes parents ont fêté nos fiançailles dans le jardin de Caléa Mosilor 101. Cette date sera à jamais gravée dans la mémoire de ton mari.

Conférences

– La Grande Loge de France organise deux conférences publiques. L'une à l'Hôtel Atria, place des Marseillais (face au 140, rue de Paris), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), tél. : 01-46-76-60-60, le samedi 6 juin, à 15 h 30, l'autre à l'Hôtel Astoria, 1, route de Champlan, à Massy (Essonne), tél. : 01-69-20-84-58, le samedi 6 juin, à 15 h 30.

Sur le thème : « Francs-Maçons, qui êtes-vous ? », suivi de questions-réponses et d'un verre (attention : nombre de places limité).

Manifestations

Les communautés juives
libérales de
l'ULIF et le MJLF
vous invitent à fêter les
CINQUANTE ANS
DE L'ÉTAT D'ISRAËL
autour d'un brunch déjeuner,
dimanche 7 juin, à partir de 12 heures,
Musée des arts forains,
53, avenue des Terroirs-de-France,
75012 Paris.
Sur réservation
Tél. ULIF : 01-47-04-37-27
Tél. MJLF : 01-44-37-48-48.

Formation continue

– L'Esaip à Saint-Barthélemy-d'Anjou (Maine-et-Loire) offre la possibilité aux titulaires de BTS, DUT ou DEUG, ainsi qu'aux élèves de classes préparatoires, de devenir ingénieur en informatique industrielle et réseaux de télécommunications ou en sécurité environnement prévention (DU) après un parcours international de formation sur trois ans.

Tél. : 02-41-96-65-10.

Débats

PARIS
Le Cabinet Actio Conseil
organise deux « Matinées - Echanges et Déjeuner - Débat »
autour
de la loi sur les 35 heures,
le 9 juin, à Orly
et le 26 juin 1998,
à Paris-la-Défense.

Des intervenants de qualité animeront les débats : avocats, expert-comptable, consultants, directeurs généraux et ressources humaines, ainsi que des responsables d'organismes : Chambre de commerce de Paris, conseil général, AFOS, Agefos.

Contact : 01-46-87-57-45.

CARNET DU MONDE
TARIFS 98 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 109 HT
TARIF ABONNÉS 95 F HT

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES
500 F TTC FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 60 F TTC

THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36

Séminaires

– COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**

Horacio Amigorena et Hélène Merlin : « **L'école des sexes au XVIIe siècle** ».
9 juin, 20 heures-22 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Hélène Cixous : « **Vues sur Mers ou la Mère à voir** ».
6 et 13 juin, 9 h 30-15 h 30, salle des commissions en Sorbonne, 46, rue Saint-Jacques, Paris.

Catherine Perret : « **La représentation d'après Marcel Duchamp** ».
9 et 16 juin, 20 heures-22 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jacques Rancière : « **L'idée esthétique** ».
6 juin, 10 heures-12 heures, salle Pupey-Girard, USIC, 18, rue de Varenne, Paris.

Jean-Michel Rey : « **La notion "d'œuvre"** ».
8 juin, 18 heures-20 heures, salle Pupey-Girard, USIC, 18, rue de Varenne, Paris.

Richard Shusterman : « **Esthétique du corps** ».
8 et 10 juin, respectivement 18 heures-20 heures et 18 h 30-20 h 30, amphi B et amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Georges Navet : « **De la philosophie au droit** ».
9 et 11 juin respectivement 18 h 30-20 h 30 et 20 h 30-22 heures, salle RC4, Uni. Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Catherine Audard : « **Citoyenneté et individualité morale** ».
5 juin, intervention de Charles Taylor, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Journées d'études**

Comment des théories peuvent-elles se confronter dans le champ de la psychanalyse ?
Responsables : MM. David-Ménard, S. Dreyfus et M. Tort.
Intervenants : MM. Aisenstein, P. Guyomard et P. Miller.
6 juin, 9 h 30-12 h 30, salon Ariel, Maison internationale de la CIUP, 19-21, boulevard Jourdan, Paris.

● **Samedi autour d'un livre**

Ulysse Polutropos, de Pietro PUCCI.
Sous la direction de Guy Samama.
Avec P. Judet de La Combe, H. Monsacre et P. Rousseau.
6 juin, 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 4 juin, à 20 h 30 : « Paris brûle-t-il ? », avec Lyne Cohen-Solal, conseillère régionale, *Main basse sur Paris* (éditions A. Michel), et Michel Charzat, sénateur, maire du 20e arrondissement, *Le Paris des Parisiens* (éditions Stock). PAF. Tél. : 01-42-71-68-19.

Plaisir d'offrir

Un cadeau toujours apprécié :

une corbeille décorée sobrement
de tulles garnis de dragées de qualité
pour Mariage, Naissance ou Communion

Pour commander en direct,
téléphonez simplement au

N° Vert : 0-800-539-533

7 jours sur 7, de 10 heures à 20 heures,
et votre cadeau est livré gratuitement.
(Paris/proche banlieue)
à la date souhaitée,
accompagné de votre carte.

☐ *Corbeille Vendôme - 35 tulles : 995 F ;* ☐ *Corbeille Montaigne - 50 tulles : 1 680 F ;* ☐ *Corbeille Concorde - 110 tulles : 2 830 F ;* ☐ *ou toute Corbeille à votre convenance.*

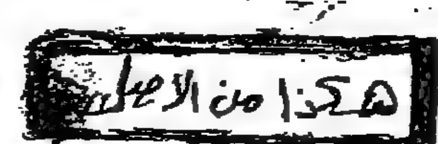
– 15 % aux lecteurs du *Monde*.

Délai a partir de 48 heures.

Paiement : chèques, CB, American Express, Diners.

Nos ateliers réalisent aussi des paniers pour fiançailles, baptêmes, Brith-Mila et Bar-Mitsva (dragées casher).

Expédition/Livraison : France - Etranger

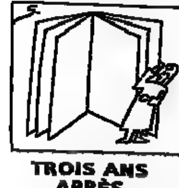


هكذا من الأصل

Tours : solder les comptes d'un règne de trente-six ans

Les nouvelles municipalités à mi-mandat. Jean Royer, surnommé le « roi Jean », a eu des intuitions fortes, mais des projets coûteux. Résultat : un endettement record. Peu soucieux d'éblouir, son successeur, le socialiste Jean Germain, tente de retrouver des marges de manœuvre

TOURS
de notre envoyé spécial



TROIS ANS APRÈS

La Loire est assassine. Le 18 juin 1995, elle a fait un mort à Tours : Jean Royer. Un mort politique, s'entend. Au terme d'une de ces furieuses conjurations de palais, dont le fleuve royal a le secret. Aujourd'hui, le *« roi Jean »* goûte aux plaisirs de la plume. Il vient d'écrire, sur un ton fort gaullien, ses trente-six ans de règne, et s'apprête à livrer un tome de pensées politiques.

Comment succéder à Jean Royer, monarque à l'oeil noir, au sourire compté et à l'indépendance politique farouche ? *« Tours est devenue une grande ville grâce à lui. Avoir été dans son opposition, cela renforce le caractère. »* Jean Germain (PS) ne se dérobe pas à l'hommage. Mieux, le successeur ne semble pas insensible à quelque onction secrète. *« Nous dînons ensemble régulièrement. Je dois être un des seuls à le voir : ses gens l'ont peu à peu oublié. »* Au parti du maire pourtant, on prend moins de gants pour déboulonner la statue du commandeur : *« A l'après-guerre, Jean Royer est arrivé comme un bâtisseur. Mais, sur le siècle, la ville a toujours été à gauche : Jean Royer a été une parenthèse de trente-six ans ! »*, lance Jean-Patrick Gille, patron de la fédération départementale du PS et premier adjoint du maire.

Une « parenthèse » dont bien des élus se satisferaient : *« La personnalité atypique de Jean Royer transcendait. Il était respectueux des opinions. Ce qui est curieux, car il avait une image autoritaire. Derrière cette première impression, il y avait un homme qui savait prendre en compte ce qu'on lui disait »*, raconte Michel Trochu (RPR), aujourd'hui l'un des chefs de l'opposition municipale, que l'on voyait naguère en « dauphin », et qui avait fini par se dresser contre le « père ».

Au lendemain de ce 18 juin sacrilège, les titans qui supportent le balcon de l'hôtel de ville n'ont pas baissé les bras, aucun voile ne s'est déchiré dans les temples de la ville. En ce printemps, Tours n'a guère envie de porter le deuil, même si sa pierre blanche, sensuelle – le tuffeau – semble pâle comme un linge. Au coin d'une ruelle, dominée par les tours de la cathédrale Saint-Gatien, le promeneur croit apercevoir la silhouette chanoinesque de l'abbé Birotteau, rentrant de quelque partie de whist chez la marquise de Listomère. Balzac parlait de Tours comme *« une des villes les moins littéraires de France »*, mais il lui a légué son sens du romanesque.

Jean Germain est né au pied de Saint-Gatien. Il y a grandi sous la férule d'une grand-mère qui avait les pieds sur terre : le petit Germain doit passer son CAP de pâtissier. *« Elle avait raison. Il faut connaître la pratique. Mais, sur l'instant, je la maudissais ! »* Voici Jean Germain étudiant, enseignant, puis président de l'université ; en 1983, il entre au conseil municipal, prend en 1988 la direction du cabinet d'André Laignel, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle. Le petit pâtissier a fait un bon bout de chemin jusqu'à ce 18 juin, avant de s'installer dans ce fauteuil du 5e étage d'où Jean Royer pouvait embrasser les toits de sa ville. *« C'était une mairie-blockhaus. Le royérisme avait un côté soviétiforme. Mais les services ne nous ont manifesté aucune animosité »*, glisse Jean-Patrick Gille.

Dossier prioritaire : l'endettement. Le règne royériste s'était achevé par une construction pharaonique, le Centre de congrès du Vinci – œuvre de Jean Nouvel – au prix d'*« emprunts fous »*, dit Jean Germain. Résultat, une dette digne de figurer dans un triste livre des records, autour de 14 000 francs par habitant, contre 7 500 en moyenne dans les grandes villes. Une dette, selon le maire, de l'ordre de 35 millions de francs en 1988, et qui avait brutalement explosé pour atteindre 927 millions fin 1994. Jean Germain : *« Jean Royer racontait partout qu'il "s'asseyai[t] sur les dettes, comme Balzac". Il n'a pas senti venir la crise, comme dans les familles, ni vu que l'inflation allait être jugulée. »*

Le maire plonge dans ses courbes : *« Nos trois premières années ont été consacrées à l'amélioration des marges de manœuvre de la ville. »* Celle-ci avait, notamment, à rembourser 350 millions en 2003. *« Nous avons renégocié afin de lisser ce pic. »* A présent, le budget reprend un peu de couleur. Une meilleure situation économique, plus de rentrées fiscales, des taux d'imposition maintenus constants depuis 1994. Le compte administratif 1997 a affiché un excédent de 86 millions de francs.

UN SÉRIEUX LIFTING

La ville dégage en 1998 une capacité d'autofinancement de 99 millions. La dette elle-même désenflerait très légèrement (13 400 francs par habitant prévus fin 1998). *« L'avenir est à présent assuré. J'ai choisi de rembourser très durement ces trois premières années, mais il ne faut pas faire du Juppé tous les jours »*, souligne le maire. Du côté de l'opposition, « dégainer » sur ce point est un peu risqué. *« L'endettement n'a pas évolué. Les entreprises qui veulent s'installer regardent l'endettement des collectivités »*, constate Michel Trochu.

Il reste qu'après cette aventure financière un sou est un sou à Tours et que la ville se voit condamnée au régime balzacien du père Grandet. *« Je ne peux pas faire de folies,* insiste le maire. *Nous faisons plus avec moins d'argent. Cela oblige les services à être plus créatifs. »* Tandis que ses collègues et camarades de parti, de Blois et d'Orléans, inaugurent leurs édifices fastueux, le maire de Tours doit se contenter de bien plus modestes monuments qui ne font pas la « une » des journaux, et tressaille dès l'apparition d'une grue sur un chantier.

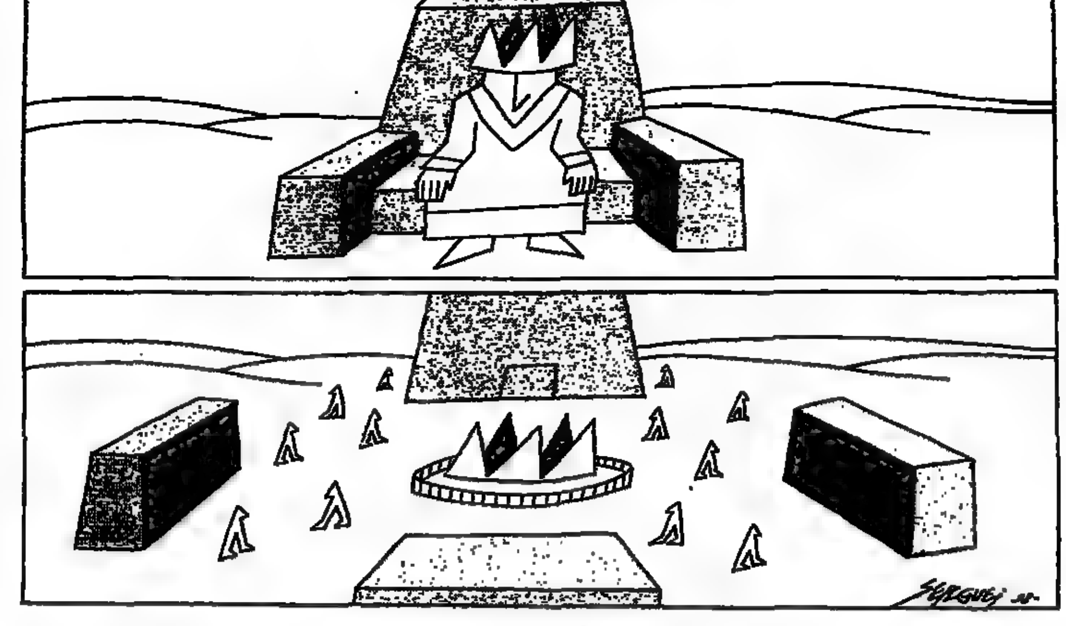
La ville n'a pas renoncé pour autant aux projets. Le plus surprenant est le « Futuroscope vert » de la Gloriette (*lire ci-contre*). Dans ce Val-du-Cher, piqueté de jardins ouvriers, un quartier, dit « des deux lions », est en train de sortir de terre. Jean Royer, qui avait mis une partie des lieux hors d'eau, au grand dam des écologistes, voulait en faire un technopôle. Le voici remodelé en quartier « mixte » : mixité de l'habitat, des emplois et des services, selon les canons du rapport sur la ville de Jean-Pierre Sueur, le maire voisin d'Orléans : *« Je suis pour des centres de vie polycentriques »*, affirme Jean Germain.

Le cœur de la ville a besoin d'un sérieux lifting. Le secteur sauvegardé – l'un des premiers de France, créé dès les années 60 grâce à une belle intuition de Jean Royer, à l'époque où triomphait la rénovation au bulldozer – vient d'être étendu. Le centre-ville va revoir son plan de circulation. La rue Nationale, dans sa partie la plus étroite, la plus commerçante, ne devrait plus laisser passer que piétons, vélos et bus. Lancement du programme dès cet été. Mais les commerçants se plaignent de ne pas connaître le projet dans son ensemble et réclament de la concertation. Une équipe inventive d'architectes a planché sur le remodelage de la place Jean-Jaurès, haut lieu de la jeunesse tourangelle : Jean Royer avait eu la sagesse de ne pas chasser les étudiants (30 000 aujourd'hui) du centre-ville, au moment de la mode des campus.

Des marchés mettent de la couleur boulevard Heurteloup, on tâche de rendre moins grisâtres les logements sociaux du quartier Sanitas, on crée des mairies annexes. *« Tout était centralisé avant »*, dit un élu. A quelques pas, le centre du Vinci, dont le maire surveille le carnet de commandes, engouffre ses congressistes, telle la baleine de Jonas. Alors que Jean Royer n'avait d'yeux que pour sa ville, l'ère Germain apporte une structure d'agglomération (huit communes pour l'instant sur quatorze) qui devrait rendre son aménagement plus cohérent. Jugement de Michel Trochu (RPR) : *« C'est une politique qui ne garantit pas le dynamisme de Tours et qui ne traduit pas des priorités fortes. Sur la gestion du Vinci, on pourrait faire des économies substantielles et engager un partenariat avec Paris, distant d'une heure avec le TGV. On ne va pas assez loin aussi dans l'intercommunalité : il n'a pas de politique économique commune. »*

Jean Germain est un homme modeste, qui n'avance pas précédé d'un clairon. Ce qui fait que cette discrétion devient vite suspecte. *« Depuis trois ans, il n'est pas beaucoup présent. C'est une frustration pour les Tourangeaux »*, clament ses adversaires. Jean Germain ne semble pas faire de l'ostentation une priorité. *« Il aime sa ville à sa façon »*, disent ceux qui travaillent avec lui.

R. Gt



516 millions de francs d'investissements

● **Population :** 133 400 habitants ; population de l'agglomération tourangelle : 290 000.
● **Taux de chômage :** 15,44 % de la population active.
● **Taux des impôts locaux :**
– taxe d'habitation : 20,79 % ;
– foncier bâti : 20,82 % ;
– foncier non bâti : 33,41 % ;
– taxe professionnelle : 15,37 %
● **Budget 1998 :**
recettes de fonctionnement : 1,2 milliard de francs ;
– dépenses de fonctionnement : 1,18 milliard ;
– recettes d'investissements : 516 millions ;
– dépenses d'investissements : 516 millions.
● **Insertion dans des structures intercommunales :** Syndicat intercommunal à vocation optionnelle multiple de l'agglomération tourangelle (Sivomat).

Un « futuroscope vert » ?

L'œil rivé sur ses finances, Jean Germain n'en remue pas moins les idées. Orléans, la voisine, attend son tramway. *« J'y pense, mais pour un autre mandat. »* Le maire de Tours semble tenir au projet de création d'un « futuroscope vert » – à l'image de celui de Poitiers, dont le succès rend jaloux bien des élus – dans la plaine inondable du Cher à la Gloriette. En clair, un projet de parc sur une centaine d'hectares autour du thème de l'eau. Une sorte de « cité des sciences » aquatique, de plein air, moins didactique et plus festive que La Villette, associant connaissance et détente.

***« Jean Germain a envie de faire rêver sa ville, qui ne l'a pas beaucoup fait au temps de M. Royer »*, note le paysagiste Jean-Paul Pigeat, auteur de l'étude. Le financement, estimé à hauteur de 500 millions de francs, reste la grande interrogation et ne pourrait être mené qu'avec d'autres collectivités locales, dont la région, elle aussi désormais à gauche.**

TROIS QUESTIONS À...
JEAN ROYER

1 Jean Royer, vous êtes ancien ministre et vous avez été le maire (div. d.) de Tours pendant plus de trente ans. Il n'est pas facile de vous succéder. Comment jugez-vous le travail de Jean Germain ?

Quand on est maire d'une grande ville, on donne toujours le meilleur de soi-même. C'est une noble tâche. Quand M. Germain était dans l'opposition, nous nous sommes toujours respectés.

Nous avons travaillé ensemble d'un même cœur pour développer et intégrer l'université, dont il était le président : en dix ans, la ville a apporté 100 millions de francs. Il en est résulté une estime et une cordialité mutuelles.

2 On vous reproche d'avoir beaucoup endetté la ville. Que répondez-vous ?

Je préfère que l'on me fasse ce reproche, plutôt que celui de n'avoir pas fait d'investissements. Nous avons dépensé beaucoup pour investir beaucoup. Nous nous sommes battus sur la durée de cette dette : j'ai toujours essayé de négocier les prêts les plus longs et j'y suis parvenu. Nous avons profité des abaissements de taux pour renégocier notre dette. Ce qu'a continué à faire la nouvelle municipalité. Grâce à cela, la ville s'est vraiment équipée. Il n'est pas répréhensible de faire payer des équipements sur une ou deux générations. Enfin, en 2009, il sera remis à la ville 3 997 logements locatifs pour une valeur estimée à 855 millions de francs, et la ville enregistrera le montant des loyers : on peut avoir une lourde dette et profiter des revenus qu'elle engendre. Balzac disait : *« Mes dettes les plus anciennes je ne les paie pas, les plus récentes je les laisse vieillir... »*

3 La Loire et Tours ont été vos deux passions. Quel message voulez-vous leur adresser ?

J'ai créé l'Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Epala). Je continue à mener une lutte ardente pour l'aménagement de ce fleuve. Il faut réaliser le barrage de Chambonchard sans attendre, et celui du Veurdre.

Tours aurait dû être la capitale de la région Centre. Le pouvoir central ne l'a pas voulu, et il a eu tort. Je souhaite à notre ville d'avoir le rayonnement, y compris spirituel, et la force d'une véritable métropole interrégionale, qui retrouve le sens d'une civilisation constructive.

Propos recueillis par Régis Guyotat

Prochain article :
Nîmes

HORIZONS

REPORTAGE

Une semaine dans la vie des jeunes d'un quartier HLM

Nuit et jour pendant une semaine, la vie tristement banale d'une bande de jeunes, dans le quartier Anne-Franck, d'Ozoir-la-Ferrière, en Seine-et-Marne. Frustrations, mal de vivre, sentiment d'abandon, paroles et gestes à l'emporte-pièce, avec la violence comme signe de reconnaissance. Bière et rap pour tromper l'ennui, vols et castagne comme réponses aux rêves brisés

LUNDI

– A la gare, ce matin. Le chauffeur de bus distribue un avis aux usagers. A compter de ce jour, les HLM ne seront plus desservies l'après-midi et le soir. Les chauffeurs sont *« victimes d'agressions de la part de bandes organisées habitant le quartier Anne-Franck »*. La semaine dernière, trois nouvelles agressions ont eu lieu, dont *« l'attaque »* d'un car par *« plusieurs individus armés qui ont vandalisé un véhicule »*.

« Le soir, devant la gare, y'a que des Noirs », bougonne un retraité qui regrette la belle époque, du temps où Ozoir-la-Ferrière n'était qu'un paisible village de Seine-et-Marne. En trente ans, le bourg a été happé par les confins de la banlieue parisienne. Il est devenu une petite ville de « rurbains », à trente-cinq minutes de la gare de l'Est. Une petite ville tranquille, dont les 22 000 habitants vivent pour la plupart en pavillons. *« Il y a une pétition qui circule*, poursuit le retraité, *ils veulent nous rajouter des HLM derrière la poste ! Vous vous rendez compte ! On a déjà assez de cambriolages ! »*

– Le bus longe une avenue bordée de pavillons avant de s'arrêter à l'orée d'un bois. Le panneau qui indique la *« résidence Anne-Franck »* est recouvert d'un tag : *« Quartier Nord »*. *« Qu'est-ce qui leur a pris de mettre résidence ?*, commente un jeune, *pour nous, une résidence, c'est des zones pavillonnées, c'est beau, c'est chic. Nous, on est dans une cité, et Anne-Franck, c'est le nom d'une école, ça fait pas bien, on préférerait un nom qui fasse plus quartier ! »*

– Après l'école, les garçons jouent au foot entre les immeubles, des bâtiments de quatre étages réhabilités il y a quelques années. Ici, on les appelle *« les petits »*. Ils ont entre onze et quinze ans. Quand ils ne jouent pas au foot, ils vont au Joker – *« C'est comme une maison de quartier »* – jouer au Ping-Pong et au Baby-foot, mais *« c'est à une demi-heure à pied et c'est fermé le dimanche. »* Sur place, il y a bien les Margotins, le centre socio-culturel, mais la salle est vide : *« Les gens d'ici ont tout cassé. »* L'un d'entre eux dit avoir été *« viré »* du collège. Pourquoi ? Ils se roulent tous de rire dans l'herbe : *« Des gens ont dit qu'il rackettait ! »*

– En début de soirée, le quartier se détend. Ambiance familiale. Les femmes bavardent sur les bancs, quelques hommes sont assis en cercle dans les sous-bois, les enfants jouent au ballon, font des courses de Caddie ou de grands dessins à la craie dans les allées. Il y a des fleurs aux balcons, des arbres centenaires. On s'interpelle de balcon à balcon. Tout le monde a l'air de se connaître.

« Pourquoi ils sont quinze dans l'Europe ? Pour être plus forts, vous êtes d'accord ? Une bande, c'est la même chose »

MARDI

– Première rencontre avec *« la bande de Lidl »*. Ils n'aiment pas qu'on les appelle comme ça, mais leur assiduité devant le magasin de hard-discount leur vaut ce sobriquet. Ils ont entre quinze et dix-neuf ans et se déplacent toujours en groupe. Quand il fait froid, ils se retrouvent dans un garage ou dans une cage d'escalier. Quand il fait beau, lorsqu'ils ne sont pas devant Lidl, ils ont leurs habitudes autour de deux bancs à l'entrée de la forêt, ou *« à la place »*, un no man's land de béton entouré de lampadaires, au milieu du quartier. Que font-ils ? *« On galère. »* Définition ? *« On est là, on fait rien, y'en a qui fument, y'en a qui boivent. »* Pas ici, apparemment ? *« Ils vont se cacher parce qu'il y a les grands frères, les grands de la cité, quoi. »* De quoi parlent-ils ? *« Des embrouilles... Il y a eu des dégradations sur une voiture, on essaie de savoir ce qui s'est passé. »* La *« galère »*, c'est l'ennui.







Des heures entières dans « la galère ». Définition ? « On est là, on fait rien, y'en a qui fument, y'en a qui boivent. » Mais la « galère », surtout, c'est l'ennui.

Reportage photos : Guillaume Herbaut / L'Œil public

Ils en veulent au maire, qui leur avait promis une salle pendant sa campagne électorale et qui *« peut tout débloquer »*. Ils rêvent d'un studio, où ils pourraient faire du rap. Ils se sont baptisés les MDO, les Magiciens d'Ozoir – *« c'est le clan »*. Chacun écrit ses textes. Pas question de les dévoiler, ils se feraient *« plagier »*. Tout juste concèdent-ils une strophe : *« O.Z.O.I.R.-City Paris Est-Respecter le style du 7-7* [la Seine-et-Marne] *»*. *« Y'en a plein, ceux de Créteil, Paris, qui croient qu'on est des campagnards ; des fois on les fait venir ici, pour eux, c'est pas bien la forêt, mais dès qu'ils voient le mouv'* [le mouvement hip-hop] *d'ici ça gaze ; il faudrait quand même couper des arbres, ça fait trop forêt. »*

Celui qui vient de parler s'emballe. Il aime bien *« les gars »* de telle commune voisine, parce qu'il les connaît, mais les autres, ceux de X., *« c'est des bouffons, ils ont pas le même délire que nous ; ça parle, ça parle, mais ils savent pas taper »*. C'est important de savoir taper ? *« Oui, c'est important, pour savoir se défendre. »* Les grands frères, eux, se battaient à mains nues, *« mais maintenant c'est armé, y en a qui ont des battes de base-ball, des bombes lacrymogènes, des mini-sabres, des cutters... tous les jeunes des cités veulent prouver qu'ils sont plus forts que les autres »*. Un autre reconnaît que *« c'est dur d'arrêter »* – *« on se dit on s'arrête et il suffit que quelqu'un vienne nous chercher et on y va »*. Explication : *« C'est l'alcool et le shit, ça rend fou. »*

MERCREDI

– *« La force pour nous est très importante, parce que qui dit force dit respect »*, croit N., dix-sept ans, un solitaire qui a grandi avec tous ceux de la bande, sans en faire partie. Le jeune homme est en BEP. En ce moment, il devrait être en stage, mais il n'en a pas cherché. Passionné d'arts martiaux, il passe ses journées à s'entraîner. Il n'aime pas le groupe 2 Be 3, mais ils ont dit *« une chose intelligente »* : *« Un jeune des cités a le choix entre devenir un grand sportif, une tête ou un délinquant. »*

« Les cités ne seraient rien s'il n'y avait pas de violence, poursuit-il. *C'est la violence qui nous rend importants. On est des stars, il y a des films sur nous, du rap sur nous, aux informations on parle de nous. On est comme les gitans : on nous connaît pour notre violence, pour le racket, le vol, les assassinats quelques fois. Les journalistes lancent parfois des défis. Il y a des champions dans ces quartiers, on n'en parle jamais, alors que le champion de la connerie il passe au "Vingt Heures" ! »*

– *« Pourquoi ils sont quinze dans l'Europe ? Pour être plus forts, vous êtes d'accord ? Une bande, c'est la même chose »*, explique le petit frère de N.

– A la librairie, une dame qui habite un pavillon à proximité des HLM raconte qu'elle a été cambriolée cinq fois en quatre ans. *« La dernière fois, c'était il y a un mois, je n'ai plus un bijou. »* Récemment, le libraire s'est lui-même battu avec un jeune homme. Ils étaient venus à trois dans le magasin pour prendre des cassettes vidéo sans payer.

– Y aller ou pas ? La question taraude ceux de la bande qui, ce soir, sont *« à la place »*. Un jeune des pavillons organise une fête pour ses dix-huit ans, dans une salle de la zone industrielle, à une demi-heure de là à pied. *« Si on les connaît, ils nous laisseront rentrer, s'ils nous laissent pas rentrer, on va vouloir tout casser »*, affirme Rapace (un pseudonyme). *« Ça passe ou ça casse »*, résume un autre.

Comme la veille, la discussion porte sur la voiture dont la porte a été forcée sur un parking. *« C'était un gars de Roissy qui voulait des enceintes, il a entraîné des copains d'ici qui ne savaient pas que la voiture était à X. »* Que risque-t-il de leur arriver ? *« Soit ils se dénoncent, soit ils se font attraper et taper dessus. »* La conversation est interrompue. Un copain vient proposer des bouteilles d'alcool. A vendre. *« Elles ont été volées dans des magasins. »* Où seront-elles revendues ? *« Ça se vend partout, même dans les bars. »*

Un nouvel arrivant se fait expliquer la présence saugrenue d'un adulte extérieur au quartier. Commentaire : *« Il faut que l'article il déchire, qu'on publie quelque chose de bien sur notre cité. Quand on parle de cités, c'est tout le temps la merde. Ici, c'est tranquille. »* Un autre intervient : *« Personne s'intéresse à nous quand il se passe quelque chose de bien ; on fait des chantiers avec la SCIC* [la société gestionnaire des HLM], *on nettoie et, en échange, on passe des vacances loin d'ici, personne n'en parle. »*

Les filles qui fréquentent la bande, le soir, sont rares. *« Mes parents, ils me bloquent pas du tout*, explique M., *ils devraient m'enfermer un peu plus. »* Pourquoi ? *« Parce qu'en ce moment les jeunes sont relous* [lourds]*... Ils nous privent de bus l'après-midi et le soir. »* *« A cause de vous, ma mère elle est obligée de marcher ! »*, lance-t-elle à la cantonnade. Et la jeune fille, d'origine africaine, de poursuivre : *« Ce matin, j'étais à l'arrêt, je montre ma Carte orange, le chauffeur me voit... il s'arrête pas ! Des fois, quand je suis dans le bus, s'il n'y a personne à prendre à l'arrêt, il s'arrête pas pour me laisser descendre ! »*

« Si je serais pas tombé, si la balance m'aurait pas balancé, j'aurais un travail, une BM, c'est mon petit rêve. Sinon, mon rêve, c'est comme tout le monde, avoir un travail, une femme, des enfants, une maison... comme dans les séries. Les séries, c'est la belle vie »

M., dix-huit ans, en *« bac pro commercial »*, s'ennuie. *« Ici, y a rien du tout, ça bouge pas. Les Margotins* [le centre social], *avant c'était bien, on faisait des crêpes. »* Un garçon intervient : *« Ils ont tout cassé »*. Qui « ils » ? *« Ben... nous. »* La jeune fille comprend : *« C'était la misère, la table de Ping-Pong, elle avait dix ans. »*

Sur son banc, Rapace fredonne un air de rap de Fonky Family, un groupe marseillais : *« A l'école, ils font tout pour que tu lâches, puis ils disent qu'y a pas de "débouchés", pas de boulot dans les entreprises. » La plupart sont en BEP, à Ozoir ou dans les communes avoisinantes, rares sont ceux qui suivent les filières classiques. Les plus grands qui ont un emploi travaillent à Disneyland. « Dans le quartier, on a Pluto, Dingo, le lapin d'Alice au pays des merveilles, y en a un qui a fini manager là-bas ! »* Rapace, lui, est en seconde. Il veut devenir avocat.

23 h 30. Deux comparses reviennent de la fête du *« blanc »*. *« Ils nous laissent pas rentrer. »* *« On ne peut pas rentrer en force ? »*, demande l'un. *« Le daron* [père] *est à l'entrée. »* N'empêche. Quatre ou cinq d'entre eux s'engouffrent dans une voiture, direction... la fête !

JEUDI

– La fête a mal tourné. Certains ont pu rentrer dans la salle, mais pas tous. Les évincés ont jeté des pierres sur les autres. Deux jeunes filles ont été touchées, dont l'une, non grièvement, au front. Ce sont ses amis qui l'ont blessée : elle habite les HLM. Mais, elle, était invitée. Pourquoi n'organisent-ils pas leurs propres fêtes au Joker, le centre social municipal ? *« Le Joker, ils en ont marre de nous parce qu'on fout trop le bordel*, dit l'un, *entre nous on n'est pas très bien soudés ; ceux qui veulent empêcher les autres de faire des conneries sont minoritaires. »*

– Fin de matinée. Un.Tel – son nom de rappeur – roule son premier « joint ». Il a dix-sept ans et un credo : il faut que toutes les cités s'unissent. *« Nous, les cités en général, on est les plus forts, mais on n'est pas unis ; si tous les ghettos formaient qu'un, on serait puissants. »* Comment s'explique la rivalité entre les jeunes des HLM d'Ozoir et de Gretz ? *« Ça traverse les âges, déjà, quand on était petits, les grands de Gretz venaient ici foutre la merde et les grands d'ici allaient foutre la merde à Gretz. Mais nous on prêche l'unité. »* Et comment s'expliquent les bagarres mortelles entre jeunes ? *« Quand t'as rien à quoi te rattacher, tu te rattaches à l'honneur de la cité. Il faut qu'on respecte la cité. »*

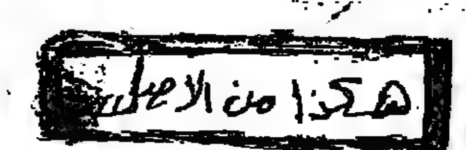
Un.Tel en convient : *« C'est s'autodécimer. »*

Lorsqu'on lui oppose que le cadre, ici, n'est pas celui d'un ghetto, il se rebiffe : *« Le décor change, mais la galère est la même. »* *« Regardez*, dit-il en montrant un immeuble, *vous avez là vingt familles sur une surface qui équivaut même pas à la moitié d'un ranch de Kaufman* [une allusion au lotissement Kaufman and Broad construit sur la commune autour d'un cercle hippique] *! »* *« Moi, j'ai vu un reportage sur Arte, ils avaient enchaîné des souris sur plusieurs étages. Les souris, elles sont devenues dingues. »* Et maintenant ? *« Le processus est enclenché, mais on n'est qu'au début. Pour eux, pour l'Assemblée nationale, c'est déjà la merde. Alors il vaut mieux qu'ils s'inquiètent, parce que ça va péter. Il faut comparer ça à une bouteille de champagne pleine d'arsenic. Quand l'arsenic se répand... c'est chaud ! »*

Un.Tel aime citer le groupe de rap parisien Mafia Trece : *« Faut se rendre compte que deux mondes parallèles coexistent quand ils se croisent. »*

– A la sortie des cours, le parvis de la gare sert de lieu de rendez-vous aux jeunes. La police nationale, qu'on voit rarement dans le quartier Anne-Franck, y effectue régulièrement des contrôles d'identité et des fouilles, à la recherche de haschisch. Un des « grands » des HLM y a ouvert *« un grec »*, fréquenté par les plus âgés. *« Regardez*, dit l'un d'entre eux, *lui, il a trente ans, moi, j'en ai vingt-sept. Vous voyez ce qu'on fait ? On est en train de boire une bière. On n'a pas de boulot, on n'a rien du tout. Et les petits frères, qu'est-ce qu'ils vont devenir ? Quand je vois l'argent dépensé pour les ronds-points ! Et il n'y a pas un seul éducateur ! »* Au programme, ce jour ? *« Là, on est en train de boire, et ce soir on va aller à la gare de l'Est, boire une ou deux bières, chercher les femmes. »*

– S., dix-sept ans, a entendu dire qu'*« un vieux des pavillons »* venait offrir de l'argent et des bonbons aux petites filles des HLM en échange d'attouchements. *« Avec une copine, on a voulu vérifier*, raconte-t-elle, *on est allé dans les bois*



هكذا من الأصل

avec lui. Il nous a proposé de l'argent si on faisait l'amour. On s'est sauvées et on l'a dit aux garçons... Ils lui ont défoncé la tête. » Pourquoi ne pas avoir prévenu la police ? « *Ça aurait été sa parole contre la nôtre. Ils ne nous auraient jamais crues.* »

– Partie de foot, ce soir, « *à la place* ». Même ceux du « *clan* » jouent. Dont P., dix-neuf ans, qui a grandi dans le quartier. L'an dernier, ses parents ont acheté un pavillon à dix minutes d'ici. « *Je suis tout le temps là, c'est mieux, il y a plus d'ambiance, en pavillon vous galérez tout seul.* »

– Une voiture de la police municipale arrive dans le quartier. « *Voilà les copains !* » « *Ils sont gentils.* » « *On les aime bien, ils peuvent rien faire contre nous !* »

– M., dont les parents sont d'origine guinéenne, a seize ans. Il est en BEP de comptabilité. Quand il était « *petit* », au collège, ses copains des pavillons l'invitaient parfois chez eux. Lui ne pouvait pas rendre les invitations, « *parce que chez nous il y a la mère, les frères, les sœurs* ». Aujourd'hui, la question ne se pose plus. « *Au lycée, ceux des pavillons ont peur de nous, ils se font engrener* (influencer) *par leurs parents. On dirait qu'ici c'est une zone rouge. Ils croient que tous les gens des HLM doivent finir en prison.* » Quel est le dernier fait marquant qu'il ait retenu de l'actualité ? « *L'abolition de l'esclavage.* »

VENDREDI

– N. est le seul à être allé à « *un petit débat* » sur l'esclavage qui a eu lieu il y a quelques semaines au centre-ville. Entre eux, ils en parlent. « *Il y a des idées de revanche,* raconte N. *Un jour, un jeune a dit à celui qu'il rackettait : "Tu sais très bien, les étrangers, ils contrôlent." Ça sous-entendait qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent sans qu'il leur arrive grand-chose. C'était aussi une façon de dire : on a adopté ce système, il est violent, mais il marche.* »

« *Il y a beaucoup de gens qui pensent qu'il faudrait arrêter de laisser ces jeunes faire n'importe quoi,* poursuit N., *même les jeunes qui font des bêtises le pensent. Ils ne voudraient pas que ça se mette en place, mais ils disent que normalement, ça devrait être comme ça.* » Est-il choqué lorsqu'il entend le ministre de l'intérieur parler de répression ? « *Pas du tout. Dans le quartier, il y a un grand qui trafique. Les policiers le savent, et ils le laissent faire alors qu'ils embêtent sans arrêt les petits revendeurs. Eux se disent : "Vu que lui se fait pas arrêter, pourquoi on aurait des ennuis ?" Il faut prendre des mesures contre lui, l'arrêter ! Il faut faire comme en Angleterre, sanctionner !* »

Comme les autres, N. met la télévision au banc des accusés. « *Hier, aux infos, ils montraient la bourgeoisie de Cannes, les types qui font des grandes soirées. Pour nous, c'est un crime d'avoir tant d'argent et de le gaspiller dans d'énormes soirées qui servent à rien ! Ces types-là, ils ne se rendent pas compte qu'ils sont choquants. Ils n'ont pas conscience du monde réel.* »

– Exceptionnellement, un des jeunes du « *clan* » marche seul dans la rue qui mène au centre-ville. Il se dirige vers une « *boîte d'intérim* ». Il a vingt ans et a quitté l'école à l'âge de treize ans. Son emploi du temps ? La question l'amuse. « *Ça me fait rire, parce que je fais rien. Quand y a pas de travail, y a pas d'argent. On parle, on rigole.* » En décembre, il est sorti de la prison de Bois-d'Arcy, où il a passé deux ans pour le braquage d'une pharmacie. « *Si je serais pas tombé, si la balance m'aurait pas balancé, j'aurais un travail, une BM – c'est mon petit rêve. Sinon, mon rêve, c'est comme tout le monde, avoir un travail, une femme, des enfants, une maison... comme dans les séries. Les séries, c'est la belle vie.* » Comment explique-t-il le braquage ? « *Quand je bois, je suis le diable.* »

– Enfin un témoignage direct sur « *les bandes organisées* » et « *les individus armés* » qui ont provoqué la suspension de la desserte de bus. « *Il était à peu près huit heures un quart. On était à la place et on voulait aller à la pizzeria,* raconte Bass (pseudonyme), dix-neuf ans. *On a une Carte orange. On a vu le bus arriver, on s'est mis à courir pour l'attraper. Celui qui était avec moi avait une batte de base-ball à la main. Devant l'arrêt, le chauffeur nous a fait signe qu'il ne nous prenait pas, et il est parti. L'autre a sorti sa batte et il a pété une vitre.* »

Comment se fait-il que « *l'autre* » avait une batte de base-ball à la main ? Intervient un copain, qui a posé un mouchoir avant de s'asseoir sur le muret pour éviter de salir son survêtement : « *Il la ramenait chez lui. Elle était chez moi mais je voulais pas la garder à cause de mon daron* (père). » Et que faisait-elle chez lui ? « *On voulait faire un casse avec, éclater une vitrine d'opticien. Mais pas à Ozoir.* » Le même, quelques minutes plus tard : « *Ils ont intérêt à les remettre, les bus. Dans deux semaines, je passe mon BEP. Le soir, en rentrant, je serai crevé.* »

– 18 h 30, devant Lidl. Ils sont une dizaine de la « bande ». « *Tu me ramènes des Mars ?* » « *Et moi, des Snickers ?* » Les plus réputés pour leur habileté à chaparder sont très sollicités.

– « *Ils viennent piller,* raconte Marc Lemaire, le directeur du supermarché, *leurs parents sont bien, respectables. Quand ils sont tout seuls ça va, mais en bande ça ne va plus. C'est tous les jours que le vigile en arrête. Deux vigiles ont été gazés à coups de gaz lacrymogène. On en a vu avec quatre bouteilles d'alcool sur eux. Ils nous rendent la marchandise et recommencent le lendemain. Ce sont toujours les mêmes. La police municipale en a marre de se déplacer pour eux.* » A côté, le marchand de fruits et légumes, qui s'est installé en janvier, a mis son magasin en vente. La dernière fois que des jeunes sont entrés en groupe pour se servir sans payer, son fils, à la caisse, a voulu s'interposer. Il a reçu un coup de bouteille sur la tête.

– Jean-Yves est un « *grand* » (de vingt et un ans) qui était « *tombé dans la délinquance* » il y a quelques années. Qu'est-ce qui l'en a fait sortir ? « *Le fait d'avoir de l'argent.* » Aujourd'hui, il est manutentionnaire.

– Aujourd'hui, M. est allé aux Halles, à Paris, haut lieu de rencontres des jeunes des cités, avec une dizaine de copains. Le but de la balade ? « *Draguer les raclis* (filles)... *Y en a toujours.* » Il est revenu avec le numéro de téléphone d'une jeune fille de Cergy-Pontoise. Au hit-parade des sorties du mercredi et du samedi : Châtelet et les centres commerciaux de Pontault-Combault, Rosny-sous-Bois ou La Défense. Pour les filles et les magasins d'articles de sport.

– Ce soir, S., une jeune fille de dix-neuf ans, promène son chien. Elle a une tante qui vit dans les HLM de Villeneuve-la-Garenne. « *Pour elle, ici, c'est le paradis.* » Certaines de ses amies vivent dans les pavillons. « *Elles sont venues deux fois, elles ne reviendront plus. Elles se sentent mal à l'aise.* » La bande ? Elle les connaît depuis sept ans, ce sont des « *grands frères* », mais « *quand ils volent à Lidl, quand ils cassent les cabines téléphoniques, c'est pas malin.* » A-t-elle déjà tenté de le leur dire ? « *Non, parce qu'ils le prendraient très mal, il n'y a personne qui le leur a jamais dit, sauf les animateurs du Joker.* »

SAMEDI

– Rencontre avec Bruno Pinard, le chef de la police municipale. A Ozoir, 353 cambriolages ont été signalés en 1996, 268 en 1997 – pour quelque cinq mille pavillons. Des faits imputés à des adultes, « *des cas lourds, ancrés dans la toxicomanie* », et non pas « *à la jeunesse montante, qui a un problème d'identité* ». « *Ceux-là ont un problème de maturité, ils ont été très tôt livrés à eux-mêmes, sont passés à côté des règles sociales et commettent parfois des actes de violence gratuite.* » « *Certains, dans la population, nous jettent au visage qu'on transige avec eux* », poursuit Bruno Pinard.

– J. est d'origine sénégalaise. Il habite un pavillon à quelques centaines de mètres des HLM. Mercredi soir, il était invité à la fête qui s'est mal terminée. « *Ce n'est pas la première fois que j'assiste à ça, ça me blesse ; en général, ce sont les Noirs* [qui troublent les soirées], *quand on me dit* "C'est encore les Noirs", *je suis obligé de me taire.* » Au lycée, « *il y a une surenchère avec les bandes des communes avoisinantes ; ceux d'ici prennent toujours exemple sur des cités beaucoup plus dangereuses. Ils veulent être craints* ».

« Noël et le Jour de l'an, c'est le plus grave. Nous, le soir de Noël, on était tous comme des cons dans un garage, avec une bougie. Et quand on voit à la télé un reportage sur M. et Mme Machin qui sont à la neige ! »

– Tournoi de foot et démonstration de sports de combat au stade de la Charmeraie. Des jeunes venus de Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie et, bien sûr, du quartier Anne-Franck, se découvrent sur le terrain. Les municipalités ont pris l'initiative de cette journée, baptisée « Ensemble contre la violence », à la suite du décès d'un jeune homme de Gretz, tué à coups de couteau par des jeunes de Roissy le 20 janvier. Aujourd'hui, ils sont six de Gretz, venus « *serrés dans la Ford Fiesta* » de l'un d'entre eux. Ils ont monté une association pour « *occuper les petits frères, faire du soutien scolaire* ». « *L'association a été créée en février, on ne nous a toujours pas prêté de local, un seul conseiller municipal se donne la peine de nous aider ; le maire, il veut plutôt un poste de police.* »

– Un.Tel, qui est venu en spectateur, explique pourquoi un jeune est « *obligé* » de se déplacer avec un couteau : « *Ils vous tombent dessus à cinq, six !* » Pourquoi attaquent-ils ? « *Pour ça* », dit-il en montrant sa casquette Lacoste, « *pour ça* », poursuit-il en désignant son blouson Ralph Lauren. Et pourquoi porter « *ça* » ? « *Parce que les filles, elles aiment bien* », répond un de ses copains. « *Le crocodile* [de Lacoste], *avant, c'était pour les riches, maintenant, il est là* », reprend un autre, le doigt sur la poitrine. Le prix de la casquette ? « *Trois cents francs,* répond Un.Tel, *acheté à Sport 2000, à Val-de-Fontenay... Je fais ma maille* (je traficote) *et après j'achète.* »

– « *S'ils pouvaient faire ça plus souvent !,* dit M. à propos du tournoi intercommunal, *aujourd'hui ; s'il n'y avait pas eu ça, les jeunes auraient traîné dans le train et il y aurait eu des embrouilles ; ici, on apprend à connaître les autres.* » Son équipe s'appelle « Les immigrés ». « *C'est un nom qu'on a toujours eu ; dans notre équipe, on est tous de pays différents ; on est français sur carte d'identité, mais on ne peut pas perdre nos origines.* »

– Plus tard, S. (quinze ans) sera sage-femme. « *Toutes ses copines habitent dans les pavillons,* raconte sa jeune voisine, *c'est la seule des HLM à être invitée aux anniversaires.* » Pourquoi ? « *Parce qu'elle est bien éduquée, et pas nous, elle est pas vue comme des HLM.* » « *Je suis désolée,* la coupe S., *moi, je suis des HLM et je m'en vante.* » Cela dit... « *Quand il y a des embrouilles à Lidl, je suis dégoûtée, c'est comme ça que se crée le racisme. Les policiers ne veulent plus venir ici parce qu'ils savent que c'est toujours les mêmes histoires. C'est comme ça que se créent les ghettos.* »

– Il y a quelques semaines, un groupe de jeunes est venu à la pizzeria, à quelques centaines de mètres du quartier, et a commandé pour 350 francs de pizzas, en montrant des billets à la patronne. La marchandise obtenue, ils se sont sauvés en courant. « *C'était vous ?* » Rapace : « *Oui.* » Silence. « *C'est la galère qui ronge nos esprits.* »

– 23 heures. Ils sont une dizaine, devant la cabine téléphonique, à s'interroger sur leur destination nocturne. Les uns veulent aller au Midnight, une boîte de nuit à la Défense, les autres au Festival, à côté de Disneyland. L'an dernier, au cours d'une soirée à Sarcelles, l'un d'entre eux « *a pris des coups de couteau* » à la hanche et à la cuisse. « *Je me suis embrouillé avec un gars, je marchais un peu de travers, je l'avais bousculé. Il m'a planté. On n'a jamais su qui c'était.* »

DIMANCHE

– Pour N., c'est une affaire de mode. Le couteau et le cutter sont à la mode, le « *shit* » est à la mode, être « *caillera* » (racaille) est à la mode. « *Le cancre qui insulte le professeur est respecté. On se dit "lui, c'est un chaud". Et être un chaud, c'est être bien vu des autres parce que c'est connaître le système, savoir que l'argent rentrera. Quand on rentre dans le système, on se sent bien, on se sent puissant, on a un portable, on est habillé à la mode.* » Personne, du côté des adultes, ne tient un autre discours ? « *Non, la société nous encourage. Les choses matérielles ont une très grande importance. C'est la télé qui nous dirige. Quand on voit le monde politique ! Au lieu de lutter tous ensemble contre le chômage, ils se balancent des vannes entre eux. Qu'ils arrêtent de se battre entre partis !* »

Si la bande a « *la rage* », c'est « *contre la consommation* ». « *Noël et le Jour de l'an, c'est le plus grave,* continue N., *nous, le soir de Noël, on était tous comme des cons dans un garage, avec une bougie. Et quand on voit à la télé un reportage sur M. et Mme Machin qui sont à la neige !* »

– Cet après-midi, des Portugais défilent à proximité du quartier en costume folklorique, toutes générations confondues. « *Ils font ça tous les ans,* raconte N. *Eux, ils sont organisés, ils ont des associations, des salles pour organiser des fêtes.* » Et vous, vous ne pourriez pas vous organiser ? « *Il faudrait des adultes qui se portent garants.* »

– Suzanne Lagarde, Suzie dans le quartier, habite ici depuis dix-huit ans. En 1990, lors de la réhabilitation, elle a créé une association afin de sensibiliser les habitants à leur environnement. Depuis, elle a « *un peu baissé les bras* ». « *On n'est pas suffisamment nombreux,* explique-t-elle, *il y a des crises de réunionnite aiguë, mais il n'en sort pas grand-chose ; la nouvelle municipalité a mis en place un groupe de travail, mais on tourne en rond.* » « *En vingt ans, il n'y a eu aucune politique menée pour les jeunes, ils sont à l'abandon ; ils ne demandent que des points de repère, même si c'est pour les transgresser. Il faut absolument qu'on ait des éducateurs.* »

– En fin d'après-midi, un groupe d'enfants joue sur un parking, près de « *la place* ». Aucun adulte alentour. Ils ont environ huit-douze ans, hormis l'un, qui dépasse les autres d'une tête. Le « grand » attrape un « petit », le jette à terre, le roue de violents coups de pied et lui tord méchamment l'oreille. Explication ? « *Ils parlent trop ces petits, ils me traitent, ils me disent "Pédé ! Enculé de ta race ! Nique ta mère !"* » Pourquoi tape-t-il des plus petits que lui ? « *Je tape même des plus grands que moi* », dit-il en lançant à l'un : « *Attends-moi, sale pédé !* » Ne lui a-t-on jamais dit qu'il existait d'autres moyens de s'exprimer ? « *Non, mais je rigole !* »

– Ce soir, il n'y a toujours pas de bus pour aller à la gare.

Marie-Pierre Subtil

Le triste retour de l'escalade nucléaire

par Jean Chesneaux

AVEC les bombes testées par l'Inde et par le Pakistan, l'escalade nucléaire s'installe au cœur d'une des régions potentiellement les plus explosives du monde. Dans les deux pays, misère urbaine de masse et tensions sociales accompagnent antagonismes religieux, conflits territoriaux et démagogie des forces nationalistes et militaristes au pouvoir dans ces deux pays qui se détestent. Alors même que leur environnement régional est chargé de menaces : talibans afghans, fondamentalistes musulmans en Asie centrale ex-soviétique, Chine mal à l'aise au Tibet.

Qui peut garantir que cette escalade ne va pas s'amplifier, au risque de déborder son cadre régional ? Sommes-nous donc renvoyés à la situation périlleuse que l'acronyme MAD (Mutually Assured Destruction) symbolisait sans indulgence dans les années 70-80 ? *Dissipant certaines illusions* naïves, du côté, notamment, de Washington, la menace d'une guerre nucléaire a donc survécu à la fin de la confrontation entre les deux « superpuissances » et entre leurs arsenaux nucléaires déments. A l'époque, l'opinion mondiale en avait mesuré la gravité : effets en chaîne, vulnérabilité des grands centres urbains et jusqu'à l'ultime fléau de « l'hiver nucléaire ». Il nous faut ici faire appel au « devoir de mémoire », et au souvenir des grands débats que suscita par exemple la crise des euromissiles de 1983.

Certes, il était de notoriété publique que ces deux pays avaient déjà « passé le seuil » et qu'ils possédaient l'arme atomique, nous expliquent des experts qui se veulent rassurants. Ce qui signifie que les traités internationaux de non-prolifération et d'interdiction totale des essais, l'un plus ancien et l'autre tout récent, se révèlent inopérants. Et pas seulement parce que l'Inde et le Pakistan s'étaient bien gardés de les signer. Dans cet élargissement de la prolifération nucléaire – enjeu gravissime –, les responsabilités sont complexes et nombreuses. New Delhi et Islamabad, depuis des années, n'ont pas pu ne pas bénéficier de complicités étrangères au plus haut niveau, faites à la fois de cupidité mercantile, de myopie clientéliste, de gloriole « nationale-républicaine », de jeux géostratégiques égoïstes. Il faudrait aussi s'interroger sur la présence, aux côtés du président Chirac en visite à New Delhi en janvier, d'un haut dirigeant de Framatome.

Des sanctions financières à l'encontre de ceux qui viennent de forcer les portes du « club nucléaire » peuvent sans doute être envisagées. Mais l'acuité de la présente crise nous invite à aller bien au-delà et à mettre en cause le principe même de ce « club ».

La « société à deux vitesses », dont chacun s'accorde à dénoncer les aspects détestables à l'échelle planétaire, n'est pas non plus une base saine d'organisation de l'ordre militaire international. Pourquoi faudrait-il perpétuer à jamais le statut privilégié – vieux de plus d'un demi-siècle – des cinq puissances qui, en 1945, avaient concouru à la défaite de l'Axe ? Le siège permanent qu'elles avaient ainsi obtenu au Conseil de sécurité de l'ONU leur confère-t-il automatiquement et à jamais le droit exclusif à la possession des armes nucléaires – droit qu'une instance internationale ad hoc n'a jamais établi solennellement malgré la gravité de l'enjeu ?

Dénoncer les menaces très réelles que l'Inde et le Pakistan font courir à la paix mondiale implique que l'ordre nucléaire à deux vitesses soit remis en cause. Le désarmement nucléaire général et immédiat s'impose. Ce n'est qu'à ce prix qu'on aura le droit – argument très légitime – de faire remarquer à l'Inde et au Pakistan que, parmi le milliard et davantage d'êtres humains qui n'ont même pas un dollar par jour à leur disposition, il y a beaucoup d'Indiens et de Pakistanais. Sinon, l'establishment nucléaire de ces deux pays continuera à flatter leur surmoi collectif à coups d'images dévoyées.

Face à tous ces périls, il est bon que la voix de l'opinion mondiale se fasse entendre sur un mode autonome, en contrepoint de celle des Etats. Greenpeace souhaite y apporter son concours, parmi toutes les ONG qui contribuent ainsi à la vitalité de la « société civile internationale ». Ainsi s'exprime la conviction démocratique que la paix mondiale est l'affaire de tous, si évidente et si décisive que soit la responsabilité directe des appareils étatiques. C'est dans cet esprit que, dès le 15 mai, nous avons apposé notre banderole *« Gandhi, réveille-toi, ils sont devenus fous ! »* sur les grilles de l'ambassade de l'Inde à Paris.

A New Delhi, en tout premier lieu, qui se veut le siège de la *« plus grande démocratie du monde »*, à Islamabad aussi malgré les conditions défavorables, des voix s'élèvent pour dénoncer l'escalade nucléaire. Et en bien d'autres lieux de la planète. La France et la société française ne peuvent y rester indifférentes. Il y a tant de misère de par le monde, tant de besoins prioritaires dont ces techniques de mort ne doivent pas nous détourner.

Jean Chesneaux *est président de Greenpeace-France.*

L'environnement sans utopie

par Henri-Pierre Jeudy

DANS certaines villes, des mesures de restriction à la circulation sont prises et appliquées quand le niveau de pollution de l'air est jugé critique. Les automobilistes obtempèrent et n'empruntent pas tous leur véhicule. Se soumettent-ils avec scepticisme à une telle interdiction ? Ou bien faut-il penser que les préoccupations écologiques sont les plus aptes à donner un sens concret à l'idée du bien public ?

L'automobile – une « bulle privée » circulant dans l'espace public – représente un mythe moderne de la liberté et la privation de son usage, au nom d'un bien supposé commun (l'air), appelle les preuves d'une légitimité de la norme adoptée. Faut-il croire que la polyvalence des risques crée une atmosphère de menace qui pèse si lourd dans la vie quotidienne qu'elle autorise à multiplier les normes pour une meilleure gestion de la vie communautaire ? Qu'il s'agisse d'une incitation à la « vigilance civique » pour la protection de la nature ou pour limiter les effets des nuisances en ville, le principe reste le même : c'est la représentation du risque qui permet d'imaginer l'avenir.

Seulement, cette prise de conscience du risque ne serait pas effective si elle n'était pas stimulée par la peur. Le vocabulaire écologique a besoin d'être référé à une combinatoire de menaces qui lui assure l'apparence de son efficacité publique. Devenue un pot-pourri sémantique, la métaphore du « développement soutenable » permet surtout de masquer l'incertitude qui est au cœur des décisions prises et des normes adoptées. Sans une invocation compulsionnelle des menaces encourues, elle n'aurait aucune chance de produire des « effets de réel ».

La même métaphore peut aussi servir à légitimer des choix qui autorisent les industriels – tout *comme le pouvoir politique – à démontrer* leurs « bonnes » intentions quant à la gestion de l'environnement. Elle assure ce qu'on appelle aujourd'hui la « transparence éthique » par la reconnaissance des responsabilités. Le tour est vraiment bien joué : la métaphore elle-même devient protectrice des actions qu'elle désigne. La préoccupation affichée pour l'environnement sert de paravent éthique.

Le couple infernal environnement-paysage finit par désigner les manières de se représenter autant le devenir de la planète Terre que celui de la vie sociale et politique quotidienne

Un bon nombre de risques semblent désormais connus, impossibles à nier. Cette connaissance – supposée objective – légitime des mesures adoptées pour la survie de la communauté. Mais la pédagogie du risque, au lieu d'être un apprentissage commun, se solde essentiellement par l'application d'interdits : ne pas prendre son automobile si la cote d'alerte de la pollution atmosphérique est dépassée ; ne pas fumer dans les espaces publics...

L'intégration de ces interdits dans la vie quotidienne s'appuie sur un état d'alerte qui incite à la vigilance. Là encore est utilisé le moyen le plus traditionnel de *maintenir la cohésion* d'un corps social. Les multiples signes de l'alerte provoquent simultanément l'angoisse et sa possible résolution par l'adoption des conduites normatives édictées pour le bien de tous. La rationalisation contemporaine d'une meilleure gestion de l'environnement se fonde alors sur des motivations identiques à celles d'une société primitive qui organise sa survie. Bien que les techniques de protection changent, on retrouve les mêmes règles fondatrices de la sécurité civile : la peur incite à respecter les modalités de prémunition pour l'avenir. Comme les parents se réjouissent de voir leurs enfants manifester un souci croissant à l'égard de l'environnement, ils semblent assumer d'autant mieux leurs responsabilités présentes pour assurer leur avenir. Mais ce futur de l'environnement peut-il être vécu et appréhendé sur le mode réactif et négatif que lui impose la seule multiplication des interdits ? On dit bien que la liberté tient à la reconnaissance d'une nécessité des contraintes...

Si l'histoire de l'Univers continue de nous faire rêver, l'idée même d'une écologie évolutive n'incite guère à l'utopie. C'est bien là le paradoxe d'une pédagogie environnementaliste : d'un côté, les récits des astrophysiciens fascinent par la poétique du cosmos ; de l'autre, l'injonction à protéger cette « belle histoire » devient obsessionnelle et coercitive. Si la menace de la catastrophe est l'origine de la fiction, il est préférable de l'oublier pour éviter de se laisser séduire par une esthétique du chaos. L'apprentissage écologique passe par une rupture des échelles de grandeur : la protection d'un environnement toujours menacé, au temps présent, n'a pas de commune mesure avec l'histoire de l'Univers.

Le vocabulaire écologique fait certes varier les échelles de temps et d'espace, en jouant sur le court et le long terme, sur le local et le global, mais il le fait dans la seule perspective d'une meilleure gestion des risques pour la protection de l'environnement. Est mis de côté l'imaginaire des métamorphoses cosmiques parce qu'il risquerait lui-même de provoquer un relativisme absolu de nos croyances en l'efficacité des normes adoptées. Si l'homme est tenu pour responsable du devenir de la planète Terre, son destin devient bien plus infernal qu'au temps où il se représentait la nature comme un grand défi. A la peur provoquée par les risques s'ajoute alors la peur de ne pas *prendre les « bonnes »* mesures pour l'avenir.

Le vocabulaire écologique présente une mise en œuvre de la rationalité collective sur un fond manipulable d'angoisse. Cette rationalisation en acte, fondée essentiellement sur les données controversées des savoirs experts, renforce l'idéalisme positiviste d'une maîtrise générale du danger. Mais la représentation du risque reste dominée par l'ambivalence entre le risque vécu comme inhérent à la vie elle-même et le risque perçu, analysé, conceptualisé *comme une menace* dont le contenu serait objectivable.

L'incertitude qui en découle inspire un scepticisme collectif à l'égard des normes choisies. Du coup, leur application dans la vie quotidienne relève davantage d'un automatisme du comportement que d'une reconnaissance indubitable en leur efficacité. Tout étant devenu affaire d'environnement (urbain, social, familial, professionnel...), la gestion des éco-relations semble bien aller de soi. Le seul point de vue extérieur ou imaginé comme tel est en lui-même absorbé puisqu'on utilise le mot « paysage » (politique, social, culturel...) pour parler et analyser les différents environnements.

Ce couple infernal environnement-paysage finit par désigner les manières de se représenter autant le devenir de la planète Terre que celui de la vie sociale et politique quotidienne. Le vocabulaire écologique réussit donc à réunir les échelles de grandeur par dissolution des points de vue.

Au sein d'un pareil enfermement sémantique, l'incertitude et l'ironie sceptique ne sont plus les symptômes d'une irréductible angoisse. Elles expriment au contraire une résistance à la menace de rationalisation d'une éco-vie qui se légitime elle-même sans offrir la moindre utopie.

Henri-Pierre Jeudy *est sociologue (CNRS).*

La fonction ... à de forte...

La contradiction entre les attentes des Français et l'exercice du mandat présidentiel explique une part des troubles du régime politique né en 1958

Le Monde CECOP

هكذا من الأصل

La fonction présidentielle est soumise à de fortes tensions dans l'opinion

TROIS cohabitations, un président de la République *qui perd l'essentiel* de son pouvoir deux ans après son élection, un chef de l'Etat qui ne retrouve que dans la soumission et grâce à elle une popularité majoritaire, tout semble le montrer : l'institution présidentielle française est en crise. Et, pourtant, la nature de la crise, les attentes des citoyens et le rôle reconstructeur de l'élection au suffrage universel plaident plus pour une faiblesse provisoire que pour une atteinte définitive.

Certes, le renversement fondamental de la *hiérarchie* du pouvoir sous les trois cohabitations, la soumission immédiate et obligée du président devant la nouvelle légitimité majoritaire et le leader qui l'incarne – à condition naturellement qu'il y ait une majorité et qu'elle se soit donnée un chef –, enfin, la réduction de l'action du président au domaine de la politique étrangère, qu'il ne paraît diriger que parce qu'elle est consensuelle, ou au discours tribunicien de mise en garde contre une politique gouvernementale qu'il ne peut empêcher sont bien des signes d'une institution énervée, déconnectée, neutralisée.

Mais, tant en 1988 qu'en 1995, François Mitterrand et Jacques Chirac ont retrouvé, avec la cohérence des majorités présidentielle et parlementaire, la plénitude du pouvoir de leurs prédécesseurs, pouvoir sur le premier ministre, pouvoir sur le gouvernement, pouvoir sur la majorité. La cohabitation terminée n'a laissé que très peu de traces, tout au plus a-t-elle permis au second Mitterrand d'esquisser à l'égard de son propre premier ministre une stratégie d'irresponsabilité limitée, sans guère de prises, au demeurant, sur l'opinion.

La contradiction entre les attentes des Français et l'exercice du mandat présidentiel explique une part des troubles du régime politique né en 1958



COORDINATION
Gérard Courtois
Jérôme Jaffré

Ainsi, même répétées, les soumissions présidentielles de cohabitation apparaissent-elles plus comme des parenthèses que comme les symptômes d'un épuisement de l'institution. Car celle-ci ne cesse de retrouver des forces nouvelles dans son processus électoral et dans l'attente des citoyens.

Toutes les enquêtes quantitatives et qualitatives le montrent, l'élection du président de la République au suffrage universel est l'élément fondamental de la bonne opinion que conservent encore les Français de leur système institutionnel. Leur attente est celle d'une présidence agissante, responsable et normative. Ce qu'ils veulent élire, c'est d'abord un gouvernant actif, susceptible d'apporter des solutions aux problèmes qui les angoissent, doté des moyens d'agir, et donc d'une majorité, et entouré de seconds fidèles, au premier rang desquels le premier ministre.

C'est ensuite un président responsable, c'est-à-dire qui assume l'actif et le passif de son action, et qu'il soit donc possible de battre, directement, comme Giscard en 1981, ou, indirectement, comme François Mitterrand en 1986 et en 1993 ou Jacques Chirac en 1997. On rappellera ici que les meilleurs spécialistes du gouvernement représentatif insistent à juste titre sur l'importance de la réélection dans ce mode de gouvernement et que rien n'est plus contraire aux attentes des citoyens que les supputations sur un mandat présidentiel non renouvelable.

C'est enfin un président normatif et pédagogue, qui rappelle les règles essentielles (ainsi trouvait-on dans les enquêtes qualitatives au moment de l'affaire du « foulard islamique » des souhaits d'intervention présidentielle) et qui redonne du sens à un politique de plus en plus opaque. On notera de ce point de vue que, contrairement à une lecture hâtive des sondages, les Français ne sont pas des fanatiques de la cohabitation et d'un imaginaire pouvoir partagé : ils la préfèrent simplement au conflit et s'y résignent en attendant le retour à la cohérence majoritaire. La fonction présidentielle est donc reconstruite par l'élection. On ne comprend ce caractère reconstructeur de l'élection au suffrage universel que si l'on considère l'ensemble du processus électoral. L'élection est en effet modelée par les souhaits de cette présidence suractive, structurée par les visées de ceux qui s'y présentent, marquée aussi par l'omniprésence des leaders des partis tentés par la propension proportionnaliste du premier tour. Elle organise le débat public pendant plusieurs mois autour des problèmes fondamentaux de la société politique française et des solutions que les candidats pourraient leur apporter. Et les discours sur la « présidence limitée » ou contre « la dérive monarchiste du pouvoir » ne relèvent que d'une rhétorique erronée, aussitôt oubliée après l'élection.

Les Français souhaitent désormais la réforme des institutions

POUR OU CONTRE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS

	POUR	CONTRE
en 1990 (Source : Sofres)	38 %	45 %
en 1998 (Source : Ipsos)	50 %	39 %

A huit ans d'intervalle, sous la réserve d'intitulés différents des questions posées par les deux instituts, se dégage désormais une majorité pour souhaiter un changement en profondeur des institutions de la Vᵉ République. En 1998, ce souhait est majoritaire dans tous les électorats, y compris ceux qui sont au cœur du système (PS, UDF, RPR), alors qu'en 1990, il n'était majoritaire que dans les électorats hors système (PC, écologistes, Front national)...

Un rythme syncopé qui fait passer la fonction du tout au rien

Au terme du processus, et à condition que soit à nouveau réunie la combinatoire fondamentale de la Vᵉ République (un président, une majorité de même couleur, une dissolution toujours possible), l'institution présidentielle n'a pas de raisons de ne pas retrouver, comme en 1988 après la première cohabitation, comme en 1995 après la deuxième, sa plénitude et sa prépondérance.

Le problème de la présidence est donc moins celui d'un irréel affaiblissement progressif que ce rythme syncopé qui la fait passer du tout ou rien, ou au presque rien, du fait du décalage des calendriers électoraux et du désir d'alternance des majorités électorales. Seuls le quinquennat et la concomitance des élections diminueraient considérablement l'éventualité de ces parenthèses, sans naturellement en supprimer complètement la possibilité. Le paradoxe ici est qu'une réforme rationnelle, approuvée de façon continue depuis deux décennies par une majorité de l'opinion, demandée successivement, mais pas toujours simultanément, par les principales forces politiques et les leaders les plus éminents, est aujourd'hui bloquée par les non-dits et les tabous de la cohabitation douce.

Ainsi, périodiquement désarmée par les cohabitations et périodiquement reconstruite par le processus électoral et l'attente des citoyens, la fonction présidentielle semble devoir survivre à sa mise entre parenthèses même prolongée, en attendant sa nouvelle impuissance programmée ou l'instauration du quinquennat.

Jean-Luc Parodi *est directeur de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof).*

La relation altérée entre les Français et le chef de l'Etat

A la fin mai 1998, Jacques Chirac, pour le neuvième mois consécutif, enregistre une cote de popularité positive, après avoir connu de septembre 1995 à août 1997 deux années de popularité systématiquement négative.

Le résultat est d'importance car, s'agissant du président élu au suffrage universel, la cote de popularité est l'un des éléments de mesure de la relation de confiance qui existe entre le chef de l'Etat et le peuple. Depuis les débuts de la Vᵉ République, l'IFOP pose chaque mois ou presque à un échantillon de la population la question : « Etes-vous satisfait ou mécontent de X... comme président de la République ? » La relecture de ces données permet une plongée dans l'histoire de l'institution présidentielle et son évolution.

Avec ce recul, le constat est saisissant. Alors que pendant près d'un quart de siècle la popularité présidentielle avait été globalement positive, depuis seize ans les seuls moments, sauf exception, où le président de la République est populaire sont les périodes de cohabitation. Le fait est avéré, on l'a noté, pour Jacques Chirac. Il était déjà vrai sous François Mitterrand. Après trois années et demie de forte impopularité de septembre 1982 à mars 1986, il avait connu avec la cohabitation vingt-cinq mois de popularité consécutive et pu préparer les conditions de sa réélection. La seconde cohabitation avait eu des effets moins nets mais elle avait gommé la noire impopularité des années 1991-1993 et permis au président de terminer son mandat avec une cote de popularité toujours positive de mai 1994 à février 1995.

Depuis 1982, la seule période de popularité présidentielle durable hors cohabitation se situe entre 1988 et 1990, c'est-à-dire dans la foulée de la réélection de François Mitterrand, qui de surcroît avait instauré une relation critique avec son premier ministre, Michel Rocard. Tout se passe donc comme si la cohabitation devenait l'élixir du président, lui permettant de retrouver la faveur de l'opinion grâce à la position arbitrale et distante à l'égard du pouvoir gouvernemental qu'elle lui impose.

En dehors de ces périodes, le schéma classique de la Vᵉ République connaît de graves dysfonctionnements. La vision gaullienne d'un président, élu de la nation tout entière, au-dessus des partis, uniquement soucieux de l'intérêt national est battue en brèche. Dans les faits, le président souffre d'une base électorale de plus en plus étroite : de 45 % des voix obtenus au premier tour par le général de Gaulle et Georges Pompidou, au tiers des suffrages avec Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand puis au cinquième pour Jacques Chirac.

Le président de la République apparaît complètement mêlé à l'action gouvernementale et subit en première ligne ses aléas, comme ce fut le cas avec Pierre Mauroy, Edith Cresson et Alain Juppé. Enfin, les cohabitations à répétition finissent par modifier la hiérarchie classique de la Vᵉ République et donnent une importance croissante à la fonction de premier ministre.

Il en résulte une érosion régulière de la popularité présidentielle, accentuée par la montée du chômage. Le général de Gaulle et Georges Pompidou ont toujours connu à l'Elysée une cote de popularité positive, à une seule exception : en avril 1963 en pleine grève des mineurs, le pourcentage de mécontents égale le pourcentage de satisfaits. Au cours de son septennat, Valéry Giscard d'Estaing connaît une cote de popularité positive dans 81 % des mesures mensuelles effectuées par l'IFOP.

Bien qu'on y intègre les périodes de cohabitation, le pourcentage tombe à 48 % de mesures positives pour François Mitterrand sous son premier septennat et à 43 % durant le second. Enfin, pour les trois premières années de Jacques Chirac, on ne compte que 31 % de mesures positives, une sur trois pour les trente-six mesures mensuelles opérées.

Tout se passe comme si la cohabitation devenait l'élixir du président, lui permettant de retrouver la faveur de l'opinion grâce à la position arbitrale et distante à l'égard du pouvoir gouvernemental qu'elle lui impose

Le second effet est un renversement fréquent de la hiérarchie de popularité entre le président et le premier ministre, y compris même en dehors des périodes de cohabitation. Sous les trois premiers présidents, le fait ne s'est produit qu'une seule fois : en février 1970, Jacques Chaban-Delmas dispose d'une cote supérieure à celle de Georges Pompidou, ce qui fait alors grand bruit et contribue à renforcer la rivalité latente entre les deux hommes.

Sous le premier septennat de François Mitterrand, ce renversement s'est produit à quatorze reprises toujours hors cohabitation, sous le second à trente-huit reprises dont quinze hors cohabitation. Durant les trois premières années du mandat de Jacques Chirac, il est déjà survenu quinze fois dont cinq en dehors de la cohabitation.

Tout naturellement lié au second, le troisième effet est que les cohabitations à répétition ne permettent plus de restaurer automatiquement la prééminence politique du président. Durant la première cohabitation, François Mitterrand y était parvenu, obtenant en moyenne 55 % de satisfaits contre 44 % à son premier ministre, Jacques Chirac. Durant la seconde, il n'en avait obtenu que 45 % contre 53 % pour Edouard Balladur, mais on pouvait imputer ce recul à l'usure du pouvoir et à la maladie.

Or il se reproduit durant la première année de la nouvelle cohabitation : Jacques Chirac obtient une moyenne de 45 % de satisfaits contre 49 % à Lionel Jospin et est devancé à dix reprises sur les douze mesures opérées en un an. La première cohabitation avait vu la popularité présidentielle faire un bond de dix-neuf points, la deuxième la fait progresser de treize points, la troisième de douze points.

Un président qui n'est plus populaire qu'en période de cohabitation – aux antipodes du fonctionnement antérieur de la Vᵉ République –, une cohabitation qui profite moins au président que par le passé, un premier ministre qui rejoint ou dépasse le président. Les mesures de popularité dépeignent à leur façon les troubles profonds du régime politique né il y a quarante ans.

Certes, comme le souligne Jean-Luc Parodi (*lire ci-dessus*), les attentes des Français en période électorale demeurent toujours très fortes à l'égard de la fonction présidentielle. Mais la contradiction entre ces attentes et l'exercice du mandat ne cesse de grandir. Il y a là matière à réflexion sur les modifications institutionnelles qu'il faudra envisager tôt ou tard. La simple adoption du quinquennat ne suffirait pas à résoudre les difficultés actuelles.

Jérôme Jaffré *est directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop).*

Baisse de popularité des présidents français, retour en grâce des présidents américains

COTE DE POPULARITÉ DES PRÉSIDENTS (MOYENNE DE LEUR MANDAT)

FRANCE	
DE GAULLE (1ᵉʳ mandat)	59 %
DE GAULLE (2ᵉ mandat)	58 %
POMPIDOU	59 %
GISCARD D'ESTAING	49 %
MITTERRAND (1ᵉʳ mandat)	43 %
MITTERRAND (2ᵉ mandat)	40 %
CHIRAC (3 premières années)	38 %

ÉTATS-UNIS	
EISENHOWER (2ᵉ mandat)	60 %
KENNEDY	70 %
JOHNSON	51 %
NIXON (1ᵉʳ mandat)	56 %
NIXON (2ᵉ mandat)	36 %
FORD	46 %
CARTER	46 %
REAGAN (1ᵉʳ mandat)	50 %
REAGAN (2ᵉ mandat)	57 %
BUSH	60 %
CLINTON (1ᵉʳ mandat)	50 %
CLINTON (16 premiers mois)	59 %

En France, on enregistre une baisse constante de la popularité présidentielle tout au long des quarante années de la Vᵉ République. Rien de tel aux Etats-Unis, où, après le recul des années 1970, on observe depuis le milieu des années 80 une remontée de la popularité, accélérée par le rétablissement de l'économie. Le deuxième mandat des présidents américains (qui n'est que de quatre ans) est souvent plus populaire que le premier. Cependant, la popularité n'est pas le vote. Bush, très populaire sur l'ensemble de son mandat, n'a pu se faire réélire et Clinton, dont la cote a été très moyenne au cours de son premier mandat, a été facilement reconduit à la Maison Blanche.

Pour en savoir plus

- **La Vᵉ République, naissance et mort**, de Jean-Marie Donégani et Marc Sadoun, Calmann-Lévy, 1998, 303 p., 140 F. Les deux auteurs défendent la thèse que nous ne sommes plus dans la Vᵉ République conçue par le général de Gaulle et que les institutions sont désormais soumises à un fonctionnement chaotique.
- **Le Président de la République, usage et genèse d'une institution**, sous la direction de Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, Presses de Sciences-Po, 1992, 402 p., 225 F. L'ouvrage analyse, à travers de nombreuses contributions, la construction de la fonction présidentielle, les fondements de son autorité et l'activation du mythe présidentiel.
- **La France présidentielle. L'influence du suffrage universel sur la vie politique**, sous la direction de Nicholas Wahl et Jean-Louis Quermonne, Presses de Sciences-Po, 1995, 278 p., 198 F. Le livre français de « Comment fabrique-t-on les présidents de la République ? », avec une dimension comparative entre le pouvoir présidentiel en France et aux Etats-Unis.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Fragilité russe

RETOMBÉE de la crise asiatique, conséquence de la baisse des prix du pétrole sur le marché mondial ou crise de confiance des investisseurs : quelles qu'en aient été les causes, la tourmente qui, la semaine dernière, a secoué la Russie en dit long sur le degré d'immaturité de son économie.

Pour que les marchés s'emballent, il aura suffi que la société pétrolière Rosneft, la *« plus belle pépite »* du trésor russe proposée dans un premier temps à un prix largement surévalué, ne trouve pas acquéreur. Un simple accroc révélateur, un accident de parcours peut ainsi mettre en péril la stabilisation financière du pays. Elle devait être un des principaux acquis de la *« politique des réformes »* amorcée en 1992. En fait, c'est une réforme encore fragile et inachevée.

Malgré un léger répit, le rouble n'est pas à l'abri d'un nouveau choc. A coup sûr, il est encore trop tôt pour dire que la crise est passée. Des têtes auront beau tomber, les taux d'intérêt portés à 150 % et les réserves de la Banque centrale qui fondent comme neige au soleil augurent mal l'avenir.

Le déblocage par le FMI d'une tranche de 670 millions de dollars sur la foi des mesures annoncées par le gouvernement du jeune premier ministre Sergueï Kirienko – attendu cette semaine à Paris – suffira-t-il à rétablir la confiance ? Certes, la perspective d'un krach financier en Russie n'est dans l'intérêt de personne. Mais beaucoup affirment que le remède pourrait se révéler pire que le mal. Soutenir le rouble ? C'est bien, mais il ne faut pas s'aveugler : même si la Russie est virtuellement richissime, son économie stagne et le niveau de sa dette a crû de façon immodérée. Malgré quelques signes encourageants : privatisations rapides, maîtrise de l'inflation et amorce d'une faible croissance l'année dernière, des interrogations demeurent.

Le gouvernement russe s'engage à contraindre les mauvais payeurs à acquitter l'impôt. L'intention est louable... et ancienne. Il conviendrait de chercher à comprendre pourquoi l'évasion fiscale est la norme en Russie. Est-ce parce que le fardeau des taxes est si lourd, comme on le dit souvent, que personne n'a les moyens de le supporter ? Où en est la promesse, répétée, d'une simplication et d'un allègement du système fiscal ? Comment les jeunes libéraux du gouvernement comptent-ils s'y prendre pour lutter contre la criminalisation de toutes les sphères de la société, entre autres du domaine économique et financier ?

Ce n'est pas tout. Comment empêcher la fuite des capitaux (9 milliards de dollars chaque année, selon le ministère de l'intérieur), régler le problème des salaires impayés ? La Russie ne sait pas encore exactement quelle sorte d'économie de marché il lui faut. Ni comment sortir d'un capitalisme corrompu, qui, pour l'heure, ne paraît profiter qu'à une minorité de *« barons voleurs »*. Ni comment consolider les règles du jeu d'un Etat qui serait vraiment de droit, fort d'une protection sociale digne de ce nom. Beaucoup de questions qui demeurent sans réponse, autant de preuves de l'extrême fragilité du *« modèle russe »*.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Un chèque à encadrer

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LA SCÈNE se passe un 31 mai ; en 1963. De Gaulle reçoit à Paris, en visite officielle, le roi de Suède Gustave VI Adolphe et la reine Louise.

Pour ajouter une touche personnelle et délicate aux fastes courants – Opéra, Louvre, Versailles –, le Général a eu l'idée de faire habiller l'escadron à cheval qui rend les honneurs en tenues du temps de l'ancêtre de ses hôtes, le maréchal Bernadotte. Le capitaine de la Garde chargé de ces choses a trouvé les uniformes souhaités chez un costumier de cinéma, Fiat-films. On suppose que les souverains ont goûté l'attention.

Quelques jours plus tard, l'officier a reçu, et versé au loueur, le montant de la location, 6 000 francs de l'époque – soit au moins 50 000 en monnaie d'aujourd'hui – sous la forme d'un chèque rempli et signé de la main même de De Gaulle, sur son compte personnel.

Cette petite histoire d'intendance restée secrète m'est certifiée par l'officier qui solda la transaction, le lieutenant-colonel honoraire Jean Quintana, après une chronique intitulée « Vertu de l'exemple » qui évoquait le souci du Général de n'imputer aucun frais de famille au budget de l'Elysée. Ainsi donc, ce scrupule s'étendait à des raffinements servant l'Etat et méritant de lui incomber.

(Pour le sens de *« scrupule »*, qui risque d'échapper aux jeunes lecteurs, tant sa désuétude suit celle de la chose, voir les bons dictionnaires, qui font dériver le mot du latin *« scrupulus »*, petite pierre pointue. Allusion au caillou dans la chaussure, qui gêne la marche ? Ennemie des connotations négatives, la « modernité » a préféré des expressions comme « droit dans ses bottes », « bien dans ses baskets »...)

Peu de temps après la visite des souverains suédois, lors de la campagne présidentielle de 1965, le candidat de Gaulle aurait disposé des deniers publics en quantité bien plus importante que pour ses goûters d'enfants et les costumes de la Garde. C'est un autre lecteur qui me le signale, M. Pierre Montagnon, en rappelant la distinction, trop souvent oubliée, entre l'« enrichissement personnel » de nos gouvernants et leurs charges de « militantisme».

Sur ces charges partisanes, on vient d'apprendre plus étonnant, par Jacques Foccart (*Le Général en Mai*, Fayard) : à quelques heures de la manifestation gaulliste du 30 mai 1968, le conseiller spécial du président n'hésitait pas à tendre la sébile – *« pour ces choses, j'ai besoin de moyens »* – puis à préciser tout de go : *« Il me faudrait une certaine somme, enfin, cent mille »*... Et de Gaulle de débloquer aussitôt la somme sur on ne sait quels fonds secrets, sans qu'il soit dit en quelles coupures. On n'ose imaginer la scène !

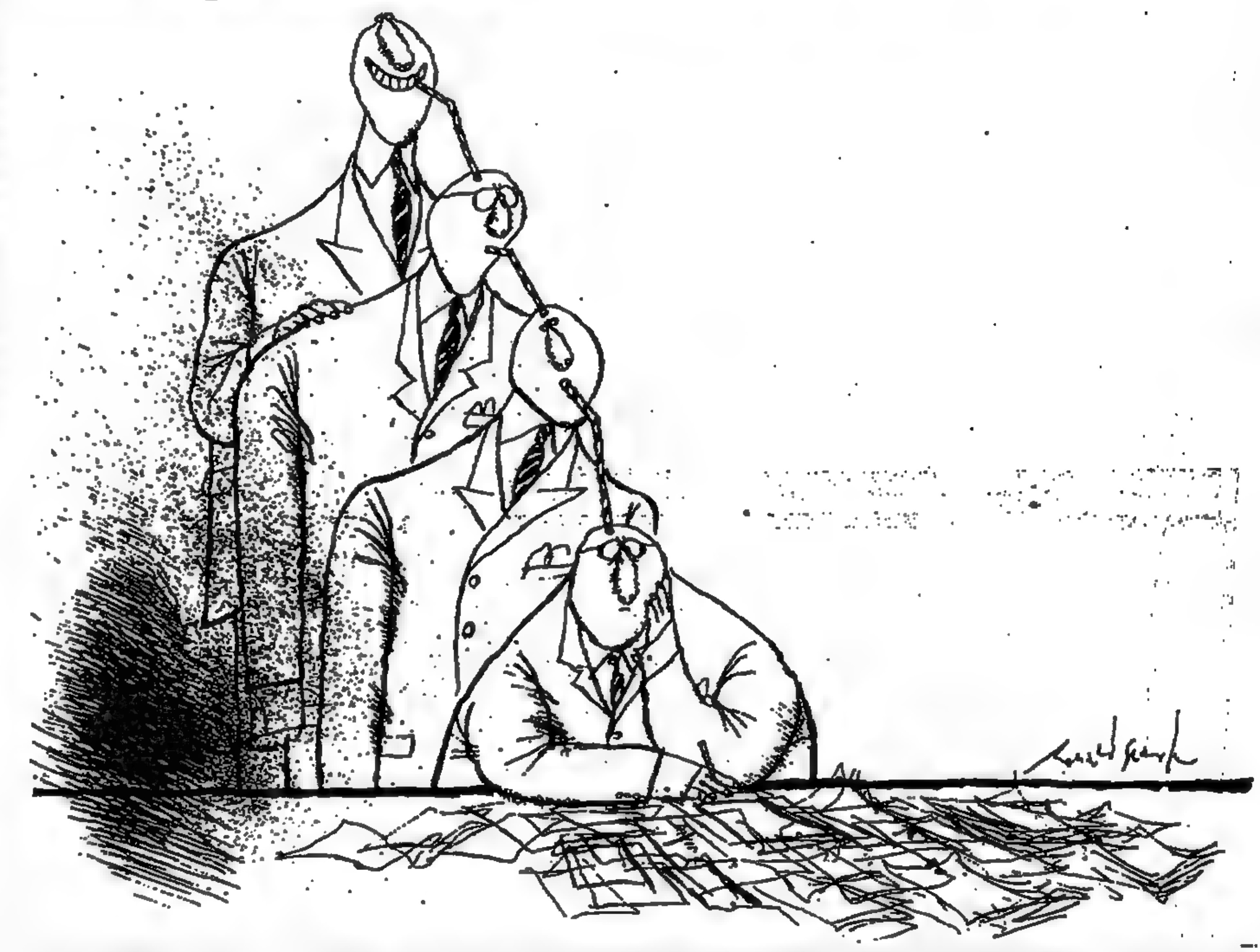
Il n'empêche : le chèque signé au costumier de cinéma pour le plaisir du roi de Suède a quelque chose de rafraîchissant, en ces temps où des dizaines d'élus emploient nos impôts pour leurs convenances personnelles et celles de leurs proches. Si s'écrit un jour l'histoire du déclin moral de la classe politique française à la fin du siècle, il sera précieux d'apprendre quand les premiers rôles ont cessé de donner l'exemple, à partir de quelles affaires, de quels raisonnements aussitôt recopiés selon l'axiome de toute corruption, « pourquoi pas moi ? ».

Indépendamment des financements de partis, que des lois, dit-on, ont assainis, on devrait dater le moment, décisif, où les représentants de la République n'ont plus rougi de profiter du bien public pour eux-mêmes, où l'obsession de « se servir » a remplacé celle de « servir », réduite à un alibi, où a disparu la fierté de ne devoir aucun avantage à sa fonction – ce qui passait naguère pour « la moindre des choses » et s'enseignait, espérons-le, à l'ENA.

Outre les écharpes et macarons, les nouveaux élus devraient recevoir un petit pense-bête d'éthique élémentaire et, sous verre, à accrocher dans leur permanence, le fac-similé du chèque de De Gaulle payant de sa poche la politesse faite au roi de Suède. Lorsque la morale et l'élégance ne sont plus des réflexes, que les condamnations en justice cessent d'être infamantes, il reste peut-être la honte. Sait-on jamais !



Hiérarchie *par Ronald Searle*



IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Le chemin de fer du Congo a cinquante ans

LA BELGIQUE célèbre en ce moment avec éclat le cinquantième anniversaire de l'achèvement du chemin de fer du Congo, qui fut la première grande réalisation dans cet Etat indépendant que Léopold II fonda avec une audace extraordinaire, entretint et fit vivre contre vents et marées, avant de le donner à la Belgique et d'en faire cette colonie dont elle est fière, et qui joua un rôle considérable dans la dernière guerre mondiale.

Une imposante caravane, composée de l'archevêque de Malines, des présidents de la Chambre et du Sénat, de plusieurs ministres, parlementaires et hauts fonctionnaires, partira d'Anvers le 12 juin avec le nouveau steamer *Elisabethville* pour aller sur place célébrer ce grand anniversaire.

En attendant, la reine Elisabeth et le ministre des colonies viennent d'inaugurer au cercle artistique de Bruxelles une petite mais émouvante exposition du chemin de fer du Congo, qui réunit nombre de souvenirs, d'autographes, de livres, de documents iconographiques dont l'ensemble donne une idée de l'ampleur de l'entreprise et des difficultés inouïes qu'il a fallu vaincre.

Le chemin de fer des « cataractes » devait en effet passer à travers des rochers qu'il fallut faire sauter à la dynamite. Il fallait passer par des différences de niveau extraordinaires. Et pourtant il existe, il a été fait. Il fonctionne. Il est surtout l'œuvre de deux hommes, de deux grands Belges, dont les noms doivent être rappelés : le géologue Cornet et le capitaine (plus tard général) Thys.

L. P.

(3 juin 1948.)

L'affaire Yann Piat au-delà des fantasmes

Suite de la première page

Nourrissant fortement l'imaginaire et défiant la sagacité des juges, allant même jusqu'à déclencher une enquête parallèle des Renseignements généraux après clôture de l'instruction, comme l'a confirmé le président de la cour, Dominique Bréjoux, plusieurs hypothèses, bâties sur des zones d'ombre avérées ou supposées, se sont également étiolées à l'audience.

La mort prétendument suspecte d'une jeune femme, parmi les premiers témoins à charge ? Un médecin légiste et la mère de la jeune femme ont infirmé. La présence d'une deuxième équipe de tueurs engagée sur les lieux ? La succession des dépositions des témoins visuels ou auditifs a plaidé pour un « plus petit commun dénominateur » aux faits : deux hommes, une seule moto. La défense n'a même pas insisté.

En maître de cérémonie, le président Bréjoux a choisi, en préambule, de faire feu de tous ces bois qui « polluaient » le dossier judiciaire tel que l'avait ficelé à l'issue de son instruction le juge Thierry Rolland et tel que le lui avait livré la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Les débats n'en ont pas moins été fructueux.

Examinant la piste d'une éventuelle commandite politique locale, l'audience a donné un coup d'éclairage sur d'édifiantes liaisons dangereuses, dont on ne peut s'empêcher de penser qu'elles furent un précieux terreau au rejet de la classe politique locale, faisant le lit du Front national. Issue des rangs de ce parti dont elle avait été exclue en 1988, Yann Piat elle-même, étoile montante au firmament électoral varois, avait fait précisément de la lutte contre les accointances politico-mafieuses son principal cheval de bataille.

Certes, l'audience n'a pu saisir, à ce jour, qu'une ambiance, un climat, une proximité entre la pègre et une frange de la classe politique locale (la première tenant la seconde, qu'elle méprisait, plutôt que l'inverse) et rien de tangible qui puisse, pour l'accusation, constituer sur la personne de la parlementaire un quelconque « pacte criminel ». Mais elle a mis en exergue, parallèlement, un saisissant mutisme policier et judiciaire, qu'une tardive opération « Mains propres » à la varoise ne saurait faire oublier.

Dès l'hiver 1992-1993, soit un an avant la disparition de Yann Piat, les policiers marseillais disposaient d'écoutes téléphoniques de l'ancien « parrain » toulonnais Jean-Louis Fargette (abattu par des inconnus peu de temps après), qui étaient sans ambiguïté réelle sur le degré d'implication du milieu dans le monde électoral. Aucune enquête spécifique ne fut diligentée.

En août 1993, la justice toulonnaise était informée de ce que certains membres du clan Fargette étaient attributaires d'un « contrat » pour un assassinat *« sur une moto »* visant une *« personnalité hyéroise »*. Aucune protection ne fut accordée. Entre-temps, pourtant, une grenade avait été jetée contre la permanence électorale de la députée, les menaces s'étaient multipliées, un meeting électoral avait tourné vinaigre, s'achevant en échauffourée...

INACTION

Interrogé sur cette inaction, un magistrat du parquet de Toulon, le substitut Albert Lévy, chargé des affaires de grand banditisme, a confié que *« la sérénité de certains magistrats confinait à la nonchalance »*. C'était, pudiquement, tout dire. Comme, sur un autre registre, cette fragile, voire piètre, argumentation de François Léotard, élu varois de renom, ancien ministre, qui reconnaissait, comme beaucoup, l'existence de rumeurs de liens entre certains hommes politiques de son département et le milieu : *« J'ai pour hygiène de ne pas faire attention aux rumeurs (...). Je ne suis ni avocat, ni magistrat, ni policier (...). C'est aux gardes des sceaux successifs qu'il faut s'adresser. »*

Ainsi, pendant deux ou trois semaines, la défense a pu penser profiter de ces débats qui semblaient éloigner momentanément les accusés des faits qui leur sont reprochés. Mais le plan d'audience, tel qu'il était conçu, allait se montrer, au contraire, d'une redoutable efficacité à leur encontre.

Prenant soin de ne fermer aucune porte – il avait déjà ordonné un supplément d'information à la suite du livre d'André Rougeot et de Jean-Michel Verne –, acceptant presque toute demande émanant des parties, le président Bréjoux a progressivement recentré l'affaire sur les brumes des luttes internes à la pègre varoise : la tumultueuse et violente succession de Jean-Louis Fargette. Et sur les certitudes judiciaires : Yann Piat, gênante pour le milieu, a été victime de son propre combat. Il y a maintenant quelques jours que l'audience, ainsi menée, a abandonné six des sept accusés à leurs aveux, détaillés, recoupés et modifiés. Et Gérard Finale à ses dénégations et aux déclarations de ceux qui, comme commanditaire, l'ont nommément désigné.

Jean-Michel Dumay

RECTIFICATIF

LE COÛT D'UN PILOTE D'AIR FRANCE

Les pilotes d'Air France coûtent 40 % de plus que leurs homologues de la Lufthansa et 19 % de plus que ceux de British Airways, contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article intitulé « Les pilotes paralysent Air France à la veille du Mondial de football » dans *Le Monde* daté mardi 2 juin (40 % pour British Airways et 19 % pour Lufthansa). Une erreur reprise par Plantu dans son dessin à la « une » de la même édition.

هكذا من الأصل

SOCIAL Les négociations pour tenter de résoudre le conflit qui oppose les syndicats de pilotes d'Air France à leur direction devaient reprendre mardi 2 juin. ● LA GRÈVE A PARALYSÉ, lundi, la quasi totalité des vols de la compagnie et suscité des inquiétudes pour le bon déroulement de la Coupe du monde de football. ● LA DIRECTION d'Air France a indiqué qu'elle était prête à limiter dans le temps l'échange salaire-actions conformément aux demandes des pilotes. ● LE SNPL compte environ 2 500 adhérents, soit plus de la moitié des pilotes français et environ 80 % du personnel syndiqué. Le syndicat est radicalisé par une période de cogestion sous la présidence de Christian Blanc. ● AU MEXIQUE, le gouvernement a pris lundi 1er juin le contrôle temporaire de la principale compagnie aérienne privée mexicaine, Aeromexico, paralysée par une grève des hôtesses.

Le gouvernement se mobilise pour trouver une issue au conflit d'Air France

Les négociations devaient reprendre mardi. La direction a fait un geste : accepter de limiter dans le temps l'échange salaire-actions, refusé par les pilotes. La grève continue mais le trafic devait être un peu moins paralysé grâce à des affrétements supplémentaires

« LES PILOTES se sentent en position de force ». Cette certitude d'un commandant de bord est confirmée par un dirigeant du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) : *« Nous n'avons jamais été aussi déterminés »*. C'est la fleur au fusil que les pilotes ont entamé, mardi 2 juin, le deuxième jour d'une grève d'une durée indéterminée. Le SNPL, largement majoritaire au sein des 3 200 pilotes d'Air France, a déposé un préavis de grève de quinze jours renouvelable à compter du 1er juin.

Les deux parties devaient, après plusieurs jours de blocage, se rencontrer mardi après-midi à 15 h 30. Le président d'Air France ne cesse de répéter qu'il ne cédera pas sur son objectif d'économiser, d'ici trois ou cinq ans, 500 millions de francs par an sur les salaires des pilotes. Cette économie, qui s'incrit dans un plan plus global de réduction des coûts de 3 milliards de francs par an, est jugée indispensable : elle doit permettre à Air France d'autofinancer son développement futur, via un plan d'investissements de 40 milliards de francs essentiellement consacrés à l'achat de 70 avions. Les pilotes estiment, de leur côté, que la compagnie, qui a renoué avec les bénéfices lors du dernier exercice (résultat net part ddu groupe de 1,87 milliard de francs) après sept ans de pertes, n'a pas besoin de ce nouvel effort.

La détermination des pilotes, alors que leur grève est critiquée de toutes parts s'explique par le rapport de force qui leur est favorable : *« Les pilotes pensent que M. Spinetta va reculer et que c'est le gouvernement qui va arbitrer »*, estime un proche du dossier. Les pilotes se souviennent que les salaires ont augmenté à Air Inter lorsque M. Spinetta en était président entre 1990 et 1993... Surtout, ils font le calcul que le projet de développement de M. Spinetta pour Air France est prioritaire, qu'il est soutenu par le gouvernement et que donc les moyens – et les coûts des pilotes – en sont négociables. L'achat de 70 nouveaux avions leur assure un déroulement de carrière et une évolution de leur rémunération plus rapides.

Lundi, afin de parvenir à renouer les fils de la négociation, MM. Spinetta et Gayssot, le ministre des transports, ont fait un nouveau geste d'ouverture : limiter dans le temps l'échange salaire-actions qui leur est proposé, comme le demandait depuis plusieurs jours le SNPL. Les pilotes se sont en effet déclarés prêts à envisager de baisser leur salaire en échange d'actions Air France, à l'occasion de sa prochaine ouverture du capital, s'ils étaient sûrs au bout de quelques années (environ cinq ans) de retrouver leur rémunération de départ.

PROJET AMENDÉ

« Le fait que la réduction des salaires soit limitée dans le temps n'est pas forcément un obstacle, la durée est un élément de négociation », a déclaré le directeur général d'Air France Pierre-Henri Gourgeon. M. Gayssot a indiqué lundi que le gouvernement était prêt à examiner des modifications du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) et contenant les mesures permettant l'échange salaire-actions.

Le 14 mai, M. Spinetta avait déjà amendé son projet initial d'imposer aux pilotes une baisse de leurs salaires de 15 % contre une participation de 10 % à 12 % au capital d'Air France : cet échange sera basé sur le volontariat et ceux qui n'y souscriront verront leurs rémunérations gelées sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Un schéma qui permet de régler le problème de la double échelle des salaires : depuis un an, les jeunes pilotes sont embauchés à 240 000 ou à 320 000 francs bruts par an, selon les cas, alors que leurs prédécesseurs l'étaient à 350 000 francs.

Le SNPL est donc en passe d'obtenir deux concessions : la double échelle des salaires sera supprimée et il n'est en aucun cas question de baisse des salaires puisque, même dans le cadre d'un échange salaire-actions, ils viennent de recevoir l'assurance qu'ils pourraient à terme retrouver leur salaire initial. Reste donc, pour eux, à obtenir de M. Spinetta qu'il revienne sur son objectif d'économiser 500 millions de francs. Le gouvernement pourrait offrir une porte de sortie honorable à tout le monde, en offrant, par exemple, des mesures d'allégement de charges.

Le ministre des transports confirmerait ainsi qu'il tient les commandes du conflit et, indirectement, celles d'Air France. C'est M. Gayssot qui a annoncé, avec à ses côtés le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, le 23 février, le projet d'ouverture du capital d'Air France, ce qui paraît légitime, mais aussi la proposition qui sera faite aux pilotes d'échanger une partie de leur salaire contre des actions. C'est lui encore qui reçoit officiellement les syndicats d'Air France, les 26 et 27 mai, pour tenter de trouver une solution au conflit et qui organise ensuite une conférence de presse pour faire le point sur la situation.

Pour le ministre communiste, qui s'est toujours fermement opposé à la privatisation des ailes françaises, ce dossier est crucial : M. Spinetta était son candidat à la succession de Christian Blanc, Matignon lui préférant Marc Rochet, aujourd'hui président d'Air Liberté, la filiale française de British Airways. De manière plus fondamentale, un recul de M. Spinetta sur son objectif économique serait très néfaste pour Air France. D'abord, parce qu'il empêcherait la compagnie de rattraper son différentiel de compétitivité par rapport à ses concurrentes : les pilotes d'Air France coûtent 40 % de pus que ceux de Lufthansa et 19 % de plus que ceux de British Airways. Ensuite, parce qu'il pourrait déclencher un mouvement de revendications de la part des autres catégories de personne de la compagnie : les hôtesses et stewards pourraient demander la suppression de la double échelle des salaires mise en place fin 199... *« Si on cède aux pilotes, on pourrait être obligés de lâcher aux autres catégories de personnel sur plusieurs points qui représenterait près d'1 milliard de surcoût par an »*, confi un dirigeant du groupe.

Virginie Malingre

Un très léger mieux dans les aéroports parisiens

● **Le nombre des vols programmés** par Air France, mardi 2 juin, devait être très légèrement supérieur à ce qu'il avait été pour les retours du week-end de Pentecôte. La direction de la compagnie, qui tablait sur l'affrètement de quelques avions, estimait qu'elle serait en mesure d'assurer 15 % de ses vols long-courriers, contre 10 % lundi 1er juin.

● **Pour les vols moyen-courriers**, 25 % des départs programmés mardi à Roissy-Charles-de-Gaulle devaient être assurés, soit un pourcentage inchangé par rapport à la veille, alors qu'au départ de Paris-Orly 35 % des vols étaient programmés, contre 17 % lundi.

● **Renseignements téléphoniques** : pour les vols internationaux, au 0-800-240-260 ; pour les vols domestiques au départ de Paris, au 0-800-05-11-55 ; pour les vols domestiques au départ de la province, au 0-800-05-15-55.

Aeromexico réquisitionnée

Le gouvernement mexicain a pris, lundi 1er juin, le contrôle temporaire de la principale compagnie aérienne privée mexicaine Aeromexico, paralysée à la suite d'une grève des hôtesses de l'air. La compagnie a été réquisitionnée par décret présidentiel, et les autorités espèrent pouvoir ainsi assurer 90 % des quelque 250 vols quotidiens d'Aeromexico. Cette décision a été prise après l'échec de négociations entre la direction de la compagnie et les représentants des 1 014 hôtesses de l'air qui réclament une augmentation de salaire de 19 % et ont refusé une proposition de hausse de 18 %.

La direction de la compagnie a estimé que les revendications des hôtesses étaient *« inacceptables »* et mettaient en péril la survie de l'entreprise. Le gouvernement mexicain peut réquisitionner une entreprise s'il estime qu'un *« danger imminent peut affecter l'économie nationale »*. Les autorités ont prévu de remplacer les hôtesses de l'air grévistes par quelque 300 hôtesses temporaires. – *(AFP.)*

La fougue et l'amertume de Franck, copilote de vingt-huit ans

PORTRAIT

La menace sur le Mondial ? Une pseudo-pression relayée par les médias, affirme-t-il.

FRANCK a vingt-huit ans, il est « copi », copilote sur Boeing 737 à Air France. Il appartient au SNPL, le Syndicat national des pilotes de ligne, et ne donne pas son nom parce qu'il est tenu par une obligation de réserve à l'égard de la compagnie. *« Mes horaires, c'est vingt-trois jours d'engagement par mois, deux cent cinquante heures de présence dans les locaux de la compagnie. J'habite à Paris, mais je peux être appelé aussi bien à Roissy qu'à Orly. On parle de Chartres pour bientôt... Je revendique sur la double échelle de rémunération qui touche les jeunes embauchés de la compagnie depuis un an. Jean-Cyril Spinetta a dit qu'il reprenait les accords qui liaient Christian Blanc et les organisations professionnelles. Un de ces accords est l'annulation pure et simple de cette double échelle, à la suite d'un audit. Ce que je demande, c'est simplement que M. Spinetta respecte les engagements, contractuels et moraux, pris par son prédécesseur. »*

Que la grève tombe un 1er juin, à dix jours de la Coupe du monde, n'est tout de même pas un hasard. *« En effet, ça n'a rien d'un hasard, le 31 mai est la date fixée par M. Blanc, prédécesseur de M. Spinetta, depuis un an. C'est M. Blanc qui l'a choisie, pas les pilotes en fonction de la Coupe. Ce n'est pas un mouvement surprenant. L'an dernier, il y a déjà eu une grève de quatre jours, à l'issue de laquelle on a conclu un accord global entre les organisations et M. Blanc avec la date-butoir du 31 mai. Tout le monde à Air France, le PDG comme les pilotes, est au courant de cette échéance. Un audit a été effectué qui devait servir de base à une négociation et à la suppression de cette double échelle, considérée comme un préalable prioritaire. Tout le monde sait, depuis un an, que si une des parties à l'accord ne tenait pas sa parole au 31 mai on allait vers un conflit dur. »*

Franck n'a pas un de ces salaires de légende qui font râler l'usager, imaginant des pilotes bichonnés, ménagés, volant de Rio à Singapour, couverts d'or, d'alcools détaxés et d'hôtesses pimpantes. *« Avec un an d'ancienneté, je touche 19 000 francs net par mois, dont je dois retirer 4 000 francs de prêt que j'avais contracté auprès de la compagnie du temps de ma formation et que je dois lui rendre.*

» J'ai donc 15 000 francs net avant impôts ; soit, après, un peu plus de 12 000 francs, auquel il faudra que je retire un certain nombre de frais liés au fait de vivre en région parisienne. J'ai un enfant. Je précise que ce salaire s'entend heures de nuit comme de jour : nous ne sommes pas plus payés quand nous travaillons la nuit. »

« SIMPLIFICATIONS »

Il est conscient de ne pas être bien perçu par la population. *« C'est à cause du Mondial. Il arrive le 10 juin, la grève a commencé le 1er. Les médias se sont faits le relais d'une pseudo-pression que les pilotes feraient sur la direction. Il y a un an, personne ne savait les dates de la Coupe, et personne ne liait la suppression de la double échelle au football. Arrêtons les simplifications malveillantes. C'est la direction qui a choisi la date et qui en a remis une couche en rajoutant 15 % de réduction. Cette affaire ne sert que la direction, qui espère décrédibiliser le mouvement. »*

Il estime que si un commandant de bord peut être comparé à un cadre supérieur, un jeune copilote peut l'être avec un jeune ingénieur ou un jeune journaliste. Certes mais bien peu d'ingénieurs disposent d'un droit de grève aussi redoutablement efficace. *« La grève, c'est un droit constitutionnel. Sans doute sommes-nous mieux placés que d'autres professions pour que cela soit durement ressenti. Ce n'est pas une solution de facilité. Moi aussi je prends l'avion comme passager, et le train et le métro, et toutes ces grèves sont embarrassantes. Y renoncer ce serait pratiquer un nivellement par le bas. »*

A part ça, il avoue sa passion pour son métier. La passion de voler. C'est juste sur les moyens de la mission qu'il discute. Mais d'être mobilisable à tout moment pour aller à l'autre bout de l'Europe, il y est tout à fait prêt.

Michel Braudeau

Le SNPL sort radicalisé d'une cogestion ambiguë avec la direction

SNPL : les Français et les amateurs de football du monde entier ont vite appris ce sigle. Le Syndicat national des pilotes de ligne compte environ 2 500 adhérents, soit plus de la moitié des pilotes français et environ 80 % du personnel syndiqué dans cette profession. Catégoriel, le SNPL présente un mode de fonctionnement qui lui est tout spécifique. Les importantes ressources dont il dispose – les cotisations varient de 100 à 520 francs par mois selon les revenus – lui ont permis de se doter d'une organisation unique : des ingénieurs, des juristes, des gestionnaires ont développé en son sein une expertise dans des domaines aussi variés que la sécurité ou l'économie de la navigation aérienne. Expertise qu'ils n'hésitent d'ailleurs pas à vendre aux diverses entreprises que cela peut intéresser. Le SNPL s'est même doté d'un directeur de la communication, qui gère les relations du syndicat avec la presse.

Le SNPL présente, en outre, la caractéristique d'entretenir des relations étroites avec ses homologues dans le monde entier. Le plus important d'entre eux est l'US Alpa, le syndicat des pilotes américains, qui rassemble 50 000 adhérents, emploie plusieurs centaines de salariés et dispose de 50 millions de dollars de réserves. L'ensemble de ces organisations sont rassemblées au niveau mondial dans l'Ifalpa, une organisation mondiale cinquantenaire dont l'expertise technique est aujourd'hui reconnue.

LA MORT FRÔLÉE

La solidarité entre pilotes du monde entier est une réalité que l'on retrouve dans peu de professions. Ainsi, les pilotes de Delta Airlines, partenaire d'Air France, ont refusé de voler, contrairement à la demande de leur direction, sur des avions Delta affrétés par Air France avec des équipages Delta pour faire face à la grève des pilotes français. Ils ont également refusé de voler sur des vols supplémentaires Delta empruntant les lignes d'Air France. Selon Paul-Charles Poustis, vice-président du SNPL, *« le SNPL, l'US Alpa et plusieurs autres syndicats de pilotes ont signé un accord en 1997 dans lequel ils s'engagent à ne pas se faire concurrence en cas de grève »*.

Depuis 1971, date du dernier grand conflit des pilotes d'Air France, le SNPL occupe une place de choix au sein de la compagnie nationale : tout-puissant, il est en relation étroite avec la direction et obtient généralement ce qu'il veut sans avoir à aller au conflit. Jusqu'en 1993, Air France vit dans un environnement où la pression concurrentielle est inexistante. Ceux qu'on appelle les « seigneurs » maîtrisent leur destin. Le début de la décennie va marquer une rupture profonde : le ciel européen s'ouvre, progressivement mais sûrement. Le 1er avril 1997, il est complètement libéralisé, près de vingt ans après le ciel américain. La concurrence apparaît puis grossit. Les compagnies européennes comme British Airways ou Lufthansa s'adaptent aux nouvelles règles. Lorsque la guerre du Golfe provoque un effondrement du trafic, Air France ne s'est pas du tout préparée à cette nouvelle conjoncture. La compagnie est surendettée. En 1993, elle frôle la mort. Une recapitalisation publique de 20 milliards de francs ainsi que le plan de redressement mis en place par Christian Blanc, qui prend les rênes de l'entreprise, en novembre 1993, vont, lentement, lui permettre de redécoller.

Le SNPL ne sortira pas indemne des années Blanc. Lorsque l'ancien préfet décide d'organiser un référendum pour demander aux salariés de la compagnie s'ils le soutiennent dans sa volonté d'améliorer la productivité de 30 %, la réponse est un oui massif. Les syndicats n'ont plus leur mot à dire : Christian Blanc leur est passé par-dessus pour obtenir l'adhésion du personnel. Le SNPL ne va pas dénoncer cette pratique et s'efforcera, en étroite collaboration avec la direction, de trouver les moyens d'atteindre cet objectif. Il se met dès lors en situation d'allié objectif de la direction, tout comme FO, dont le président, Robert Génovès, depuis parti à la retraite, s'est vanté à plusieurs reprises d'avoir lui-même soufflé à M. Blanc l'idée du référendum. *« Avec ce référendum, on a été entraîné par Blanc dans une approche cogestionnaire »*, estime un dirigeant du SNPL.

Les pilotes vont faire d'importants efforts en matière de productivité et sont aujourd'hui au niveau de leurs concurrents. Mais ils restent nettement mieux payés que leurs homologues de British Airways ou de Lufthansa. Croient-ils leur rémunération protégée par leur engagement aux côtés de M. Blanc ? Le non-dit, ou le malentendu, explose au grand jour en mars 1997, quand M. Blanc annonce son projet d'établir une double échelle des salaires : payer les jeunes recrues 240 000 francs brut par an, contre 350 000 francs pour leurs prédécesseurs. La grève est évitée de peu : le bureau du SNPL repousse de deux mois le préavis qu'il avait déposé et accepte de se donner plus de temps pour négocier les conditions d'embauche des jeunes pilotes.

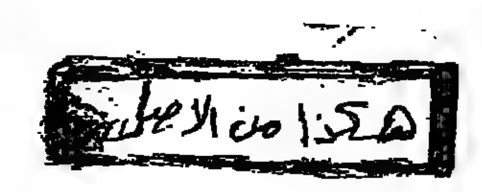
Mais la base se sent trahie : malgré ses efforts et son soutien à la direction, les pilotes découvrent qu'on leur demande de nouvelles concessions. Le bureau SNPL d'Air France est renversé en avril – Jean-Charles Corbet en devient le nouveau président – et passe dans l'opposition frontale avec la direction. En mai, la grève a lieu, mais l'accord d'un syndicat minoritaire de pilotes à la mise en place de la double échelle des salaires lui enlève tout poids.

NOUVELLE ÉQUIPE

La nouvelle équipe du SNPL d'Air France est toutefois confirmée par un vote du conseil du syndicat, mais de justesse : 16 voix contre 14. En février, la base, qui était encore très partagée un an avant, a largement réélu M. Corbet et son équipe. *« Aujourd'hui, elle lui est, de manière quasi unanime, acquise »*, considère un commandant de bord. Le bureau national du SNPL hérite, lui aussi, après les dernières élections, d'une équipe qualifiée de dure. La fusion avec l'ex-Air Inter, qui ralentit les carrières des pilotes d'Air France, les maladresses de Jean-Cyril Spinetta, le nouveau président d'Air France, et l'omniprésence de Jean-Claude Gayssot, qui apparaît à plusieurs reprises comme le vrai dirigeant d'Air France, rendent aux pilotes de la compagnie nationale tout leur esprit combatif.

« Aujourd'hui, le bureau SNPL d'Air France est incapable, de par sa constitution même, de trouver un compromis avec la direction », estime un pilote d'Air France. Derrière M. Corbet agissent un ensemble de courants *« extrémistes »*, selon la qualification d'un dirigeant d'Air France : les anciens d'UTA, les anciens d'Air Inter, les jeunes embauchés depuis un an aux nouvelles conditions et les durs d'Air France ont chacun leur représentant dans l'équipe dirigeante de ce bureau. *« Dans ces conditions, quand l'un accepte un compromis, l'autre le refuse. M. Corbet ne peut pas s'en sortir sans radicaliser ses positions »*, conclut un pilote d'Air France. Le temps de la cogestion est loin.

V. Ma.



هكذا من الأصل

r France

actions,
ntaires

Virginie Malingre

Les négociations concrètes sur les 35 heures par entreprise et par branche ont été engagées

Les heures supplémentaires et le temps de travail des cadres sont au centre des discussions

Deux semaines après le vote de la loi Aubry, le patronat et les syndicats de la métallurgie devaient se rencontrer, le mardi 2 juin dans la matinée, pour envisager les conséquences des 35 heures. D'autres branches, comme les banques AFB, vont renouer les fils du dialogue social. Dans de nombreuses entreprises, direction et syndicats se rencontreront dès juin. Trois « accords Aubry » ont déjà été conclus.

DEUX SEMAINES jour pour jour après l'adoption de la loi Aubry, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) a invité les organisations syndicales à un *« échange de vues »* mardi 2 juin à 10 h 30 sur les conséquences qu'auront les 35 heures sur les accords de branche existants. Les dirigeants de l'UIMM n'ont pas voulu faire part de leurs intentions avant la rencontre. Mais, de sources patronales concordantes, on indique que deux points tracassent particulièrement les entreprises : les heures supplémentaires et le temps de travail des cadres.

Chez Téléassurances, filiale de la GMF de 250 personnes, la réduction du temps de travail est de 10 %, les embauches de 6 %

Dans la métallurgie, le contingent d'heures supplémentaires est de 94 heures par an. Impossible donc de contourner la réduction du temps de travail en payant en heures supplémentaires les 36e, 37e, 38e et 39e heures effectuées, puisque cela représenterait 188 heures (4 heures x 47 semaines). Dans leurs contacts avec certains syndicats, les dirigeants de l'UIMM ont proposé de faire passer à 318 heures le volume d'heures supplémentaires autorisé (188 heures + les 130 heures légales). De son côté, Michel Huc, secrétaire général de FO Métaux, parle de 282 heures supplémentaires (188 + les 94 heures accordées par la convention collective).

Autre problème : le temps de travail des cadres et les contrôles des inspecteurs du travail. L'UIMM aurait l'intention de proposer une véritable petite révolution : au-delà d'un certain salaire – le seuil de 240 000 francs est évoqué –, le salarié serait considéré comme étant en *« forfait tous horaires »*, comme les cadres dirigeants. Pour Michel Huc, dont le rôle dans les négociations est central, *« ces forfaits tous horaires signifient que l'on ne décompte plus les heures travaillées. Mais une augmentation du nombre de jours de congés s'imposerait, en contrepartie »*.

L'UIMM envisage-t-elle, en cas d'achec des négociations, de dénoncer sa convention collective ? Dans son dernier bulletin *(Actualité Mai 1998)*, le syndicat patronal laisse planer le doute, estimant *« qu'il serait opportun de moderniser des textes nationaux conventionnels applicables dans la branche (...). Il s'agit de compenser les effets néfastes de la loi en permettant une organisation du travail qui, dans le respect des personnes, réponde aux impératifs de compétitivité des entreprises »*.

Autre branche-phare dans laquelle vont démarrer des négociations : la banque. Quatre mois après la dénonciation de la convention collective par l'Association française des banques (AFB), celle-ci a réussi à convaincre les syndicats de s'asseoir à la table des négociations. A partir du 8 juin, quatre groupes de négociations travailleront en parallèle pour préparer une nouvelle convention collective. L'un d'entre eux s'occupera spécifiquement du temps de travail. Dans la chimie, où le patronat a été tenté d'imiter l'AFB et de dénoncer la convention collective, ce projet semble avoir fait long feu. L'Union des industries chimiques devrait rencontrer les syndicats en juin pour discuter des 35 heures. Dans d'autres branches, plus modestes, des discussions vont débuter. C'est le cas, selon la CFDT, chez les agents généraux d'asssurances ainsi que chez les fleuristes.

Dans les entreprises aussi, les directions et les syndicats se préparent. Officiellement, la plupart des directeurs des ressources humaines attendent la publication de la loi et des décrets pour convoquer les représentants des salariés. En fait, beaucoup sont déjà prêts à ouvrir les négociations. Dès juin, les contacts vont se multiplier entre directions et représentants des salariés. *« Conforama, Casino, Carrefour devraient entamer des négociations rapidement. Chez Ikea, la première rencontre est prévue en juin »*, se félicite Jean-François Milliat, chargé de l'action revendicative à la fédération des services CFDT. Son collègue, Joseph Murgia, de la fédération CFDT construction-bois, est plus mitigé : *« Des entreprises sont prêtes à finaliser des discussions, mais beaucoup, surtout dans le BTP, ne souhaitent pas utiliser la loi Aubry à cause des contraintes en termes d'emplois. »* Selon lui, un accord est malgré tout quasiment bouclé dans une filiale régionale de la Lyonnaise des eaux.

Sans même attendre la promulgation de la loi, trois entreprises ont d'ores et déjà signé un accord faisant explicitement référence à la loi Aubry : Malichaud Atlantique, Téléassurances et les laboratoires Boiron. Chez Malichaud, filiale aéronautique de l'américain Chromalloy, les 35 heures se traduisent par l'instauration de la semaine de quatre jours. Les salaires ne sont pas réduits mais les augmentations générales sont bloquées en 1998 et 1999. Néanmoins, le versement d'une prime de 3 000 francs et une renégociation de l'intéressement limiteront la baisse de pouvoir d'achat.

Chez Téléassurances, filiale de la GMF de 250 personnes, l'accord signé avec trois syndicats (CGC, CFTC et Autonomes) concerne les téléconseillers qui travaillent en centres d'appel. La réduction du temps de travail y est de 10 % et les embauches de 6 %. La direction a accordé une augmentation générale de 1,3 % en 1998. Mais en contrepartie de toutes ces mesures, l'amplitude des horaires de travail est élargie et Téléassurances est autorisée à déroger à un décret de 1937 interdisant le travail par équipes.

Le troisième accord signé l'a été par les laboratoires phamaceutiques Boiron. FO et la CGT, majoritaires, l'ont paraphé, mais pas la CFDT ni la CGC. La réduction de 10 % du temps de travail concerne les 1 800 salariés de ce laboratoire, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Ceux qui travaillent 39 heures verront leur horaire moyen ramené à 35 heures mais avec des variations possibles. Les modalités concernant l'encadrement sont originales : chaque cadre disposera de 47 demi-journées de repos qu'il pourra répartir *« en conciliant au mieux les exigences de son activité professionnelle et ses souhaits personnels »*. Si un compte-épargne-temps est créé, le cadre ne pourra pas accumuler plus de douze demi-journées par an. Financièrement, cet accord, qui permettra 95 embauches, sera équilibré grâce à un gel des salaires en 1998. Surtout, jusqu'à présent, l'intéressement était déclenché à partir du moment où la productivité augmentait de 2 %. En 1998 et 1999, il faudra que ce seuil atteigne 5 %. A partir de l'an 2000, le seuil sera diminué à 3 %. Selon Bernard Devy, secrétaire général de FO Pharmacie, d'autres entreprises, comme Pasteur Mérieux, se montrent intéressées par les 35 heures.

Frédéric Lemaître

Les conseils d'Ernest-Antoine Seillière

Vigoureusement opposé aux 35 heures, Ernest-Antoine Seillière, président du CNPF, se définit également comme un farouche *« décentralisateur »*. C'est pourquoi, a-t-il expliqué le 26 mai devant une centaine de responsables des ressources humaines réunis en Ile-de-France, le CNPF ne donnera aucune instruction. *« Si vous attendez du CNPF, fort de 150 personnes, qu'il indique aux entreprises la façon dont elles doivent aborder la réduction du temps de travail, vous êtes d'un autre temps. Si les entreprises s'en sortent. Bravo. Le CNPF ne mène pas de combat idéologique. Les négociations réussies ne seront pas considérées comme un affront par l'organisation qui représente les employeurs »*. Malgré tout, le président du CNPF leur donne un conseil : *« nous étions contre la loi Robien car elle coûtait cher aux finances publiques. Mais nous sommes vaccinés. Puisque le ministre des finances nous donne de l'argent : prenons-le ! »*

American Home Products prend le contrôle du groupe pharmaceutique Monsanto

L'ensemble pèsera 23 milliards de dollars

APRÈS AVOIR TENTÉ en vain de se rapprocher du britannique SmithKline Beecham au début de l'année, le pharmacien américain American Home Products (AHP) a jeté son dévolu sur son compatriote, l'agrochimiste Monsanto. Les deux groupes ont annoncé le 1er juin la conclusion d'un accord de fusion au terme duquel les actionnaires d'AHP détiendront 65 % du futur ensemble. Si elle aboutit, l'opération valorisée à 34 milliards de dollars (204 milliards de francs) donnera naissance à une entité employant 75 000 personnes, spécialisée dans les produits pharmaceutiques, les bio-technologies, l'agro-alimentaire, la santé et l'alimentation animale. Son chiffre d'affaires avoisinera 23 milliards de dollars, 14,2 milliards venant d'AHP et 7,5 milliards de Monsanto. Aux cours actuels des deux entités, sa capitalisation boursière avoisine les 96 milliards de dollars.

Les actionnaires d'AHP conserveront leurs titres, tandis que ceux de Monsanto recevront 1,15 action de la nouvelle société pour chaque action de Monsanto détenue et détiendront au final 35 % de l'entité ainsi créée.

« Notre nouvelle entreprise est destinée à réussir face à la consolidation continue à la concurrence mondiale de plus en plus forte dans le secteur des biotechnologies », a déclaré le président de Monsanto, Robert Shapiro, dans un communiqué. De son côté, le président d'American Home Products, John Stafford a affirmé son *« engagement en faveur de technologies de pointe, du développement et de la distribution de produits de qualité et d'une philosophie de croissance et de mise en valeur »*.

Au-delà de ces déclarations d'intention, reste à mettre en place l'organisation de la future société. Deux cas récents ont prouvé l'impossibilité de la tâche, principalement pour des raisons de personnes. Ainsi s'explique en partie l'échec du rapprochement entre American Home Products et Smithkline Beecham et ensuite la tentative avortée de mariage entre Smithkline Beecham et Glaxo Wellcome.

Dans le cas présent, le conseil d'administration sera composé de vingt-deux membres avec une représentation égale entre Monsanto et AHP, les présidents des deux groupes MM. Shapiro (59 ans) et Stafford (60 ans) seront les codirigeants du nouvel ensemble. D'entrée de jeu, pour restreindre les possibilités d'échecs, l'accord prévoit une pénalité de 700 millions de dollars, si un autre acheteur se rapproche de Monsanto.

L'opération lancée par AHP est moins ambitieuse que la précédente nouée avec Smith Kline Beeacham où le groupe se hissait au premier rang mondial de l'industrie pharmaceutique avec 6 % du marché mondial. Dans ce cas, l'accord permet au septième pharmacien mondial de remonter au quatrième rang derrière l'américain Merck, le britannique Glaxo-Wellcome et le géant suisse Novartis.

AHP et Monsanto ont précisé lundi qu'ils comptaient réaliser des économies de l'ordre de 1,25 milliard à 1,50 milliard de dollars dans les trois ans suivant leur fusion, qui devrait être finalisée d'ici la fin de l'année. Le bénéfice par action devrait diminuer de 15 % la première année, *« sensiblement moins en 2 000 »*, et augmenter par la suite.

Sur le plan de la recherche, la future compagnie entend dépenser chaque année 2 milliards de dollars dans la santé humaine et 1 milliard dans les biotechnologies agricole. Le renforcement dans ce dernier secteur est l'une des clés de l'accord de fusion auquel s'ajoute la complémentarité dans le traitement de l'arthrite.

Depuis quelques années, AHP s'est engagé dans les biotechnologies humaines et figure parmi les dix premiers mondiaux alors que Monsanto est devenu l'un des leaders de l'agriculture transgénique. A la fin de l'année 1996, le groupe de Saint-Louis s'est même désengagé de la chimie (nylon et fibres acryliques), une activité pesant 3 milliards de dollars, pour se concentrer sur les sciences de la vie et développer dans ce cadre le génie génétique appliqué aux plantes pour répondre à la demande alimentaire croissante. Ne pouvant continuer à croître seul, de multiples rumeurs circulaient en Bourse sur un futur mariage. Le nom le plus souvent avancé était celui de DuPont qui vient d'opter pour la même stratégie. Le groupe de Wilmington vient d'annoncer un recentrage sur les biotechnologies et le désengagement de sa filiale pétrolière Conoco (*Le Monde* du 13 mai). D'autres firmes étaient présentées comme des fiancées potentielles à commencer par l'américain Pfizer ou le britannique Zeneca. Ces noms, y compris celui de Monsanto, revenaient également pour une alliance avec AHP.

Dominique Gallois

L'hôpital de Malmö, exemple d'une gestion innovante des horaires

MALMÖ (Suède)
de notre envoyé spécial

En arrivant au travail, Eva Jönsson entre son numéro de code personnel dans le petit ordinateur fixé sur un pilier, dans le hall. « 7 heures », indique la machine à cristaux liquides. C'est le temps que l'aide-soignante « doit » à son employeur, l'hôpital de Malmö. La veille au matin, Eva avait téléphoné de chez elle pour demander si elle pouvait prendre sa journée pour se livrer à son passe-temps favori, la peinture. Sa supérieure la lui avait accordée, vu le nombre peu elevé de patients présents et attendus ce jour-là à l'unité de soins intensifs de l'hôpital. Afin de « rembourser » une partie de sa dette en heures, l'aide-soignante de quarante-six ans a prévu aujourd'hui de faire une vacation et demie, au lieu d'une. Elle travaillera donc de 6 h 45 à 14 h 15. Mais comme il y aura suffisamment de personnel pour s'occuper des patients à partir de la mi-journée, Eva a décidé de mettre à profit sa demi-vacation supplémentaire pour se former au nouvel appareil respiratoire que vient de recevoir le service.

REPORTAGE

Vingt-cinq heures sont imposéees. Le reste est placé dans une « banque du temps »

« Avec cette façon de travailler, j'éprouve une grande liberté personnelle, tout en répondant aux priorités et aux besoins fluctuants du service », commente Eva, l'une des cent trente employés de l'unité des soins intensifs de l'hôpital de Malmö, la troisième ville de Suède, au sud du pays. Située au deuxième étage d'un bâtiment moderne, cette unité, qui peut accueillir une trentaine de malades, expérimente depuis septembre 1996 un nouveau modèle d'organisation du temps de travail. Comme ailleurs dans le pays, les aide-soignantes font des semaines de trente-sept heures (trentre-huit pour les infirmières). Mais seulement près de 75 % du temps (vingt-cinq heures)leur est imposé, selon un schéma fixe prévoyant quatre vacations par jour contre trois auparavant. Les douze heures restantes sont placées dans une « banque », dont chacun dispose à sa façon.

Si Eva Jönsson préfère utiliser ce temps pour sa formation et le développement de ses compétences, sa collègue Lotta Hansson choisit, elle, de s'en servir autant que possible pour s'occuper des patients. De préférence les week-ends : *« C'est plus rentable »*, estime-t-elle. De fait, les heures placées dans la « banque de temps » ne comptent pas toutes de la même façon. Lorsque Lotta, une célibataire de trente ans, passe ses samedi et dimanche avec les malades, ce n'est pas uniquement parce qu'elle se dit *« flexible »*. Chacune des heures travaillées le week-end compte double. Ainsi, en travaillant huit heures un dimanche, la jeune aide-soignante voit son « compte » grossir de seize heures. Elle a, alors, non seulement travaillé les douze heures hebdomadaires placées d'office dans sa « banque de temps », mais aussi acquis un excédent de quatre heures supplémentaires. Autant de temps que Lotta pourra utiliser à son gré. *« Souvent*, dit-elle, *je m'en sers pour faire du sport pendant la semaine, ou alors je le cumule pour prendre une semaine de vacances en Grèce durant l'hiver. »*

GROUPE DE RÉFLEXION

« Six mois après son instauration, on s'est aperçu que ce mode de travail s'était traduit, pour chacun, par une réduction moyenne du temps de travail de deux heures par semaine », indique la directrice de l'unité de soins intensifs, Else-Maj Rosenlöf. Une réduction qui ne s'est pas accompagnée d'une baisse de salaire. Quelle que soit la façon dont le personnel emploie les heures contenues dans la « banque de temps » (soins aux malades, formation, activités de développement, réunions, *stand-by* à domicile), il est rémunéré à un tarif unique et fixe, comme les vingt-cinq heures imposées. Eva Jönsson se souvient qu'au lancement de l'expérience, *« les gens n'osaient pas s'absenter. Ils n'avaient pas l'habitude qu'on leur donne le choix, car avant, tout était prévu d'avance. Et puis, avec le temps, ils se sont aperçus que ça n'était pas utile d'être à l'hôpital s'il n'y avait rien à y faire »*. Pour cette aide-soignante, la transition fut plus facile car elle a fait partie du groupe de réflexion qui a conçu ce nouveau schéma de travail. L'idée naquit en 1995, à la faveur d'un mouvement de protestation des infirmières de l'unité de soins intensifs. Les mécontentes réclamèrent *« un meilleur environnement de travail »*, assorti d'une hausse de salaires.

Experte dans l'organisation du travail, Karin Bergstrand fut appelée à la rescousse pour débloquer le conflit. Grâce à la forte décentralisation appliquée en Suède, elle obtint de la direction de l'hôpital de mettre sur pied un nouveau système répondant aux besoins de tous. D'où la naissance d'un modèle original, conçu après consultation du personnel, dans la plus pure tradition scandinave du consensus. *« Plus on s'en sert, mieux on sait l'utiliser »*, se fécilite Ansti Mangell, une infirmière. Quelques-unes de ses collègues, toutefois, n'arrivent pas à en tirer le meilleur profit, ou ne font pas preuve d'une grande flexibilité. Pour des raisons familiales ou parce qu'elles sont dépendantes des horaires d'ouverture des crèches.

« On pourrait éventuellement procéder à des ajustements pour améliorer la formule », estime Christin Calling, directrice adjointe du service. Par exemple en réduisant ou en augmentant le nombre d'heures prévues dans la « banque » de temps. Mais *« personne ne veut revenir aux anciennes structures »*, affirme Ansti Mangell. A l'automne, la direction de l'hôpital devra décider avec ses partenaires (la commune de Malmö et la préfecture régionale) de l'avenir de l'expérience. A en juger par la disparition des heures supplémentaires, synonyme de coûts inférieurs, il y a fort à parier qu'elle sera reconduite. D'ores et déjà, une délégation emmenée par le ministère français de l'emploi s'est rendue sur place et des Britanniques ont également fait le voyage de Malmö.

Antoine Jacob

Denis Kessler perd ses fonctions opérationnelles chez Axa

LA DÉCISION courait depuis de longues semaines. Denis Kessler devient simple conseiller auprès de Claude Bébéar, président du directoire du groupe Axa. *« Denis Kessler a souhaité mettre fin à ses fonctions de directeur général »*, fonctions qu'il occupait depuis mars 1997, a indiqué un communiqué d'Axa diffusé mardi 2 juin. Il avait succédé à Dominique Bazy, qui avait démissionné, pour prendre la présidence d'Allianz France. Également membre du comité exécutif, il était le *« représentant de l'actionnaire principal »* dans l'ensemble des pays à l'exception de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, poursuit le communiqué d'Axa.

A son arrivée chez Axa, il y a un peu plus d'un an, il était présenté comme le nouvel homme fort de l'assureur français, aux côtés d'Henri de Castries, Gérard de la Martinière et Claude Tendil. Ce sont eux, ainsi que Françoise Colloc'h et Ed Miller, soit cinq directeurs généraux, qui se partageront les fonctions jusqu'ici occupées par M. Kessler. *« La décision de Denis Kessler tient à des raisons personnelles et professionnelles. Ses responsabilités comportaient des contraintes permanentes de déplacement à l'étranger, inhérentes à la dimension mondiale du groupe. Par ailleurs, ses fonctions se sont révélées difficilement compatibles avec ses engagements et ses responsabilités au CNPF »* (Conseil national du patronat français), poursuit le communiqué du groupe Axa. Le territoire couvert était immense, et il n'avait pas de réelle fonction en Europe, explique un dirigeant d'Axa.

Vice-président exécutif du CNPF, chargé des questions économiques, financières et internationales, M. Kessler devrait y élargir son assise. Il est chargé de mettre en place la nouvelle politique du CNPF, appelée *« projet d'espoir »*, avec Ernest-Antoine Seillière. *« Il va reprendre sa liberté de parole et c'est tant mieux »*, confie un de ses proches.

Proche de Claude Bébéar, c'est ce dernier qui, avec Jean Peyrelevade, alors président de l'UAP, avait propulsé Denis Kessler à la tête de la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances) en janvier 1991. Cet économiste, universitaire, bardé de diplômes, alors âgé de 39 ans, a bousculé la poussiéreuse fédération de l'assurance, lançant avec succès de vastes chantiers sur la refonte du métier. Ardent défenseur des fonds de pension, lobbyiste de talent, Denis Kessler est aussi un proche de Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie.

Pascale Santi

هكذا من الأصل

Les déboires juridiques de Microsoft illustrent l'importance du droit de la concurrence

Cette branche du droit économique régit le pouvoir de marché. Les abus de position dominante, ententes entre entreprises et concentrations sont placés sous étroite surveillance

RIEN NE SEMBLE pouvoir arrêter Microsoft, ni protéger ses concurrents de son dynamisme. Rien, sauf le droit de la concurrence. La puissance de ce dernier est observable d'une façon générale, que ce droit prenne la forme de la législation antitrust aux Etats-Unis, du traité de Rome en droit européen ou de l'ordonnance du 1er décembre 1986 en droit français.

EXPERTISE

Le phénomène est à première vue étonnant. Ne décrit-on pas souvent le droit économique comme ayant perdu de son autorité à l'égard des opérateurs, en ce qu'il ne pourrait plus guère dicter des normes juridiques à des entreprises qui peuvent s'y soustraire, notamment par des phénomènes de délocalisation ? Ainsi, la puissance du droit fiscal ou du droit des sociétés par rapport aux volontés et aux stratégies des agents économiques semble s'amoindrir.

Pourquoi, dès lors, la menace d'une application du droit de la *concurrence à Microsoft est-elle si* sérieuse ? Pourquoi la procédure entamée contre cette entreprise par l'attorney général (le ministre de la justice américain) est-elle un événement d'importance (*Le Monde* du 19 mai 1998) ? Cette puissance du droit de la concurrence tient à sa nature, irréductible aux autres branches du droit économique.

On peut définir ce droit comme l'ensemble des règles qui visent en premier lieu à sanctionner les comportements anticoncurrentiels des entreprises, que ce soit l'entente ou l'abus de position dominante. L'abus de position dominante consiste pour un opérateur à profiter de sa puissance sur un marché pour obtenir un avantage que le fonctionnement normal de celui-ci ne lui aurait pas fourni, ou pour priver des concurrents d'un avantage que ce fonctionnement aurait dû leur procurer. Les reproches adressés à Microsoft, dont la procédure entamée organisera l'examen du bien-fondé, relèvent de cette dernière hypothèse : sa position dominante sur le marché des logiciels-systèmes lui permettrait d'empêcher des concurrents d'accéder au marché des logiciels de navigation sur Internet.

ENTREPRISES SANCTIONNÉES

Quant au comportement d'entente, il vise plusieurs entreprises qui s'accordent pour créer à leur profit des avantages que le libre fonctionnement du marché n'aurait pas engendrés, ou pour désavantager leurs concurrents. Les *ententes sur les prix ou celles qui* organisent un partage du marché sont les plus courantes. Pourquoi ces attitudes sont-elles sanctionnées ? Il ne s'agit pas tant de punir des intentions fautives que de sauvegarder le fonctionnement du marché concurrentiel. Or, celui-ci est affecté par des comportements qui vont diminuer ses capacités, notamment celle à produire un équilibre de prix. C'est donc parce que les entreprises ont utilisé leur pouvoir en nuisant au marché qu'elles sont sanctionnées, qu'il s'agisse de l'usage de leur puissance propre dans l'abus de position dominante ou de la puissance que confère la force des accords dans le cas de l'entente. On peut en déduire que le droit de la concurrence a pour objet le pouvoir de marché *dont les entreprises* sont titulaires et l'usage qu'elles en font.

Le pouvoir de marché comme objet directement régi par le droit apparaît plus nettement encore dans le deuxième développement du droit de la concurrence, constitué par le contrôle des concentrations. Même si les procédures varient selon les pays, il s'agit toujours de mesurer l'effet anticoncurrentiel que peut présenter la montée en puissance d'un opérateur lorsqu'il prend le contrôle d'un autre. A partir de ce constat, l'autorité administrative va exercer le pouvoir d'accepter ou de refuser une telle concentration, au terme d'un bilan économique qui en confronte les avantages et les inconvénients. Là aussi, on a pu mesurer *dernièrement l'effectivité* d'un tel pouvoir, lorsque les autorités américaines ont refusé une concentration d'importance en matière d'industrie de défense (*Le Monde* du 25 mars 1998).

Le droit de la concurrence a donc pris comme objet les pouvoirs de marché, et ce afin d'en protéger le marché lui-même. Aucun montage juridique ne peut l'empêcher de les constater et de les contrôler. Plus encore, il s'est naturellement doté d'une puissance juridique qui doit être à la hauteur du pouvoir économique et financier développé par les opérateurs : des sanctions très lourdes, des interdictions radicales de prise de contrôle, des injonctions, etc.

Les autres branches du droit *économique, sans doute parce* qu'elles sont plus anciennes, n'ont pas pris comme objet direct le phénomène de puissance et ne sont pas dotées de tels instruments de répression. Ainsi, le droit des sociétés n'est jamais que le droit de la personne que constitue la société et de l'organisation interne des ses prises de décision. Dès lors, quand il s'agit d'analyser les phénomènes de puissances en son sein, le droit des sociétés est relativement démuni. Cette branche formaliste du droit apparaît conceptuellement et pratiquement peu apte à appréhender les phénomènes factuels, par exemple celui du contrôle (*Le Monde* du 3 mars).

Le droit de la concurrence, droit des pouvoirs de marché, est donc un droit essentiellement nouveau car il s'est constitué un objet inédit. Il est en outre intrinsèquement efficace car plus les opérateurs monteront en puissance et plus il fera de même.

Marie-Anne Frison-Roche
professeur de droit
à l'université
Paris-Dauphine

Le Conseil des marchés financiers accroît la transparence des OPA

Une conséquence du rachat des AGF

LA FRAUDE constatée sur les actions AGF à la clôture de l'offre publique d'achat (OPA) initiée par Allianz a mis en évidence les défauts du système de centralisation des ordres à Paris. Certains opérateurs, constatant que le cours de Bourse de l'action AGF était supérieur au prix de l'offre, ont repris 9,5 millions d'actions entre le 20 mars, date de clôture de l'OPA, et le 3 avril. La Commission des opérations de Bourse, qui a constaté ces délits, a transféré le dossier au Conseil des marchés financiers (CMF), qui doit décider d'éventuelles sanctions. L'instruction devrait prendre du temps.

Sans attendre, le CMF, qui exerce à la fois un pouvoir réglementaire et un pouvoir de contrôle et de discipline sur les acteurs du marché, a consulté les réseaux bancaires, la Société des Bourses françaises (SBF) et la Sicovam (qui organise le règlement-livraison des titres) puis édicté de nouveaux principes. Premièrement : les établissements bancaires doivent désormais horodater les réponses reçues de leurs clients, afin de faciliter les contrôles postérieurs. Deuxièmement : le délai de centralisation des ordres est réduit.

Pour les OPA sur des valeurs négociées au comptant, la centralisation des ordres par la SBF sera effectuée trois jours (contre six auparavant) après la fin de celle-ci. La publication des résultats interviendra neuf jours après (contre douze actuellement). Pour les valeurs négociées au règlement mensuel (RM), le probleme était plus délicat en raison de l'existence de la liquidation mensuelle (les opérateurs bénéficient d'un report d'un mois pour régler le solde de leurs opérations). Jusqu'à présent, le calendrier des OPA devait en tenir compte. Si la date de clôture de l'offre intervenait en cours de mois, il fallait attendre la liquidation (en général six séances avant la fin du mois) pour faire courir le délai de centralisation, puis, encore trois jours après le règlement des opérations en fin de mois. La confusion pouvait ainsi être entretenue pendant plus d'une vingtaine de jours.

Désormais, les valeurs du RM faisant l'objet d'une OPA seront transférées au marché au comptant le mois précédant la clôture de l'offre. A partir de cette date, la centralisation s'effectuera en trois jours. Pour éviter toute ambiguïté, les titres apportés à l'OPA devront avoir été acquis trois jours avant la fin de cette dernière. Les banques qui détiennent des titres pour compte propre devront communiquer leurs réponses à la SBF dès le lendemain de la date limite de l'OPA.

Enfin, pour éviter toute spéculation sur le marché à l'issue d'une OPA conditionnelle (l'acquéreur se réservant le droit de donner suite à son offre uniquement s'il obtient la majorité du capital), la SBF publiera un résultat provisoire dès que le seuil de la majorité sera franchi.

Enguérand Renault

Le choix du président d'Arte prend un tour très politique en Allemagne

La candidature de Jobst Plog, partisan d'une présidence à mi-temps de la chaîne culturelle franco-allemande, devait être entérinée, mardi 2 juin, par les représentants des chaînes publiques allemandes. La désignation de ce proche du SPD (social-démocrate) suscite l'hostilité de la CDU (chrétien-démocrate)

L'AMBIANCE promettait d'être assez houleuse, mardi 2 juin, dans l'après-midi à Leipzig, au cours du sommet des intendants des deux grandes entités du service public de l'audiovisuel allemand : l'ARD et la ZDF. Les frères ennemis sont confrontés à de nombreuses incertitudes, comme la baisse de l'audience et des recettes de la ZDF, les difficultés de répartition de la redevance ou encore une stratégie encore assez floue dans la télévision numérique. L'un des points les plus épineux sera sans doute le choix d'un candidat à la présidence d'Arte (détenue à 25 % par l'ARD et à 25 % par la ZDF).

C'est le 8 juillet, au cours d'une assemblée générale d'Arte GEIE, que les partenaires allemands et français devront élire le président allemand d'Arte, qui succédera, le 1er janvier 1999, à Jérôme Clément, déjà renouvelé deux fois depuis 1991 à la tête de la chaîne culturelle. Statutairement, cette présidence devait pourtant être tournante, avec la nomination d'un Français puis d'un Allemand. En fait, Jérôme Clément, qui a été plébiscité pour une durée exceptionnellement longue en raison de l'incapacité de la partie allemande à se mettre d'accord sur un candidat, conservera en janvier un rôle opérationnel soit comme président de l'assemblée générale, soit comme vice-président de la chaîne.

Le choix du prochain président d'Arte est devenu un enjeu politique outre-Rhin, à quelques mois des élections législatives. Désormais les onze offices décentralisés de l'ARD, la première chaîne publique, et la ZDF, la seconde chaîne publique centralisée à Mayence, revendiquent chacune un candidat. Aujourd'hui, c'est Jobst Plog, PDG de l'une des stations phares de l'ARD, le Norddeutscher Rundfunk (NDR) à Hambourg, qui tient la corde. Il a été choisi à l'unanimité, voilà trois semaines, par les intendants de l'ARD.

En fait, le bal des prétendants avait été ouvert par Hans-Jürgen Rosenbauer, intendant de l'ORB (Ostdeutscher Rundfunk, l'une des composantes de l'ARD) à Postdam. Il a fait acte de candidature dès l'automne 1997, avant de se rétracter quand ses pairs de l'ARD lui ont refusé un cumul des mandats à l'ORB et à Arte. La ZDF a ensuite répliqué en proposant Gottfried Langenstein, directeur des relations internationales du groupe avant que l'ARD ne sorte un nouveau protégé en la personne de Klaus Wenger, responsable de l'unité de coordination d'Arte Deutschland.

> C'est aussi le candidat de Jérôme Clément, qui souligne son parcours de « gestionnaire modèle »

Aucune de ces candidatures ne suscitait toutefois un réel enthousiasme. Finalement, Jobst Plog s'est déclaré prêt à assumer la présidence d'Arte pendant deux ans, sans pour autant renoncer à continuer d'exercer la direction du NDR, qui lui procure une réelle assise au sein de l'ARD. Il prône donc une candidature à *« mi-temps »*. C'est aussi le candidat de Jérôme Clément, qui souligne son parcours de *« gestionnaire modèle »*. Jobst Plog a notamment réussi l'extension de la chaîne dans le Land du Mecklembourg (ex-RDA). Sans conflit social, il a imposé une cure d'amaigrissement à sa chaîne, en supprimant, en deux ans, trois cents emplois sur trois mille neuf cents.

Maîtrisant parfaitement le français, Jobst Plog a toujours défendu politiquement Arte, dont il assume la présidence de l'assemblée générale depuis 1993, tant en France qu'en Allemagne. Considéré comme proche du SPD (Parti social-démocrate), Jobst Plog suscite également une vive polémique nourrie par la CDU (Union chrétienne-démocrate). Le président de la Commission fédérale des affaires audiovisuelle, Anton Pfeiffer, a déclaré à Bonn, le 13 mai, qu'*« il serait absurde que le président d'une grande chaîne publique allemande dirige Arte en dilettante »*. *« Si les chaînes publiques n'étaient pas en mesure de nommer une personne qualifiée, qui se consacre pleinement aux programmes et à l'avenir de cette insitution importante pour les relations bilatérales, ce serait faire bien piètre figure »*, a ajouté le chrétien-démocrate.

Jusqu'à présent, les divisions allemandes ont fait le jeu de Jérôme Clément, qui a donc profité de trois mandats successifs. Cette fois, Anton Pfeifer souhaite que le patron de la chaîne soit allemand, non pas pour y voir *« une défense quelque peu bornée des intérêts nationaux, mais au contraire la volonté d'être le garant, grâce à cette rotation des présidences française et allemande, d'une certaine continuité, mais aussi d'une innovation permanente »*. En tout cas, le nouveau président allemand d'Arte devra s'attacher à refondre les structures internes de la chaîne et surtout mettre en place une nouvelle grille de programmes aux heures de grande écoute pour tenter de toucher davantage de spectateurs allemands. Malgré une belle progression cette année, Arte, l'une des trente-quatre chaînes du câble, ne fidélise toujours pas 1 % des spectateurs outre-Rhin.

N. V.

TROIS QUESTIONS À
JOBST PLOG

1 Quelles seront, si vous êtes élu président d'Arte, vos priorités pour développer la chaîne en Allemagne, en France et au niveau international ?

Avant même ma nomination et mon élection, il serait malvenu de faire une déclaration sur un programme encore hypothétique. Je ne pourrai la faire qu'à l'issue du scrutin et après m'être entretenu avec mon prédécesseur et le personnel dirigeant d'Arte. Une chose est sûre : qu'il soit français ou allemand, le président d'Arte ne saurait concentrer ses efforts sur un pays au détriment de l'autre, mais doit œuvrer au développement de l'entreprise commune. Arte est une réalisation unique dans le paysage européen et ne manquera pas de gagner en rayonnement dans les années à venir.

2 Quelles réformes de structure comptez-vous engager (réforme d'Arte Deutschland et des systèmes de financement) ?

Arte est une structure complexe, surtout du côté allemand, où il faut mettre à l'unisson l'ARD avec ses dix chaînes et la ZDF ; une plus grande souplesse lui pemettrait parfois d'être plus performante. Nous avons clairement identifié les évolutions et les améliorations nécessaires.

3 Quelle est la stratégie de l'ARD dans la télévision numérique, alors que Bruxelles a interdit la fusion des deux bouquets existants ?

L'ARD se voit confortée dans ses positions par la décision de Bruxelles. Par le passé, l'ARD a maintes fois mis en garde contre les risques de constitution d'un monopole. Désormais, nous pouvons repartir sur de bonnes bases et laisser jouer la concurrence. Il faut absolument que les Länder, compétents dans le domaine de l'audiovisuel, se décident enfin à adopter ensemble une loi sur la télévision numérique. Cette loi doit garantir au plus grand nombre de diffuseurs l'accès à cette nouvelle technique et veiller à ne pas laisser aux seules chaînes payantes les grands événements sportifs ou le cinéma.

Propos recueillis par Nicole Vulser

Echec du mariage polonais entre Canal Plus et At Entertainment

LE GROUPE AMÉRICAIN At Entertainment et Canal Plus ne sont pas parvenus à s'accorder sur le lancement, prévu en septembre, d'un bouquet commun de chaînes numériques en polonais baptisé Wizja, et qui aurait évité une *« guerre »* coûteuse. Les raisons de cet échec n'ont pas été dévoilées.

La société américaine, qui possède le plus grand réseau câblé en Pologne (TKP, qui attire 847 000 abonnés) et le magazine féminin *Twoj Styl*, devaient lancer Wizja TV en avril. Elle avait interrompu ce projet pour s'allier avec la chaîne cryptée qui compte deux cent cinquante mille abonnés en Pologne. *« La lettre d'intention signée avec Canal Plus n'est plus valable »*, a indiqué le groupe américain qui devrait diffuser son propre bouquet sur le câble dès cette semaine, et par satellite à la rentrée.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : les sanctions contre deux journalistes** accusés d'avoir manipulé un reportage au détriment du premier ministre Benjamin Netanyahou ont été levées provisoirement par le directeur général de la télévision publique israélienne, à la demande du tribunal du travail saisi par les intéressés. Le rédacteur en chef du journal télévisé, Nathan Gutman, et son adjoint, Elisha Spiegelman, avait été démis de leurs fonctions, le 27 mai, après la diffusion d'images montrant M. Netanyahou souriant devant une foule de supporteurs du club de football Betar-Jérusalem (affilié à la droite) qui criaient *« Mort aux Arabes ! »* (*Le Monde* du 30 mai).

■ **PRESSE : un nouvel hebdomadaire de télévision, *Télésports*,** dirigé par l'ancien tennisman Yannick Noah, a été lancé, lundi 1er juin, par Jean-Yves Le Fur, éditeur du mensuel féminin *DS*. Vendu 7 francs, pour une centaine de pages en quadrichromie, il propose en priorité les programmes sportifs des chaînes ainsi qu'une partie magazine dédiée aux sports. L'hebdomadaire vise une diffusion de 300 000 exemplaires, avec un point d'équilibre à 160 000. Yannick Noah sera assisté par Henri Elkaïm, un ancien de *Globe* et du *Journal du Dimanche*.

■ **Le groupe de presse britannique EMAP a réalisé un bénéfice** imposable hors éléments exceptionnels pour son exercice annuel clos le 31 mars en hausse de 17,3 % à 142 millions de livres contre 121 millions (une livre vaut 9,60 francs). Le chiffre d'affaires s'est élevé à 772,6 millions de livres contre 768,2 millions en 1996-1997, soit une progression de 0,6 %.

■ ***Le Télégramme* et le groupe Milan lancent *Bretagne Magazine*.** Tiré à 100 000 exemplaires, le trimestriel vise les lecteurs locaux mais aussi l'ensemble de la France, et sera vendu *via* Internet à l'étranger.

■ **NRJ et les frères François et Jean-Dominique Siégel s'associent** pour lancer un hors série consacré au groupe The Rolling Stones à l'occasion de la tournée européenne de la formation. A terme, la radio et les anciens responsables de *VSD* envisagent le lancement d'un *« vrai magazine musical de société »*.

■ **Un numéro spécial de *L'Insoumis*** (28 p., 10 francs) consacré à « la désobéissance » est diffusé à 30 000 exemplaires dans les kiosques. Des personnalités politiques, des artistes, des écrivains, etc., s'expriment sur ce sujet. *L'Insoumis*, publié par l'Association des démocrates déchaînés est animé et réalisé bénévolement par des militants d'AC !, de Droit au logement et du Mouvement des chômeurs.

■ **Milan Presse vient de publier un nouveau titre, *L'Esprit du Sud-Ouest*** (128 p., 35 francs). Tiré à 80 000 exemplaires, ce trimestriel se propose de traiter du plaisir et de l'art de vivre dans cette région. L'éditeur toulousain publie déjà cinq autres « magazines de terroir » comme *Alpes Magazine*, *Pays basques* ou *Pays de Provence*.

هكذا من الأصل

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **MONSANTO/AMERICAN HOME PRODUCTS : les deux groupes pharmaceutiques** ont annoncé, lundi 1er juin, leur fusion pour créer un groupe de *« sciences de la vie »* pesant 23 milliards de dollars (138 milliards de francs) *(lire p. 24)*.

● **ENSO/STORA : les groupes papetiers finlandais et suédois** ont confirmé, mardi 2 juin, avoir engagé des discussions en vue de fusionner. Leur rapprochement créerait le premier groupe mondial papetier, avec 12 millions de tonnes produites, devant l'américain International Paper.

● **GENERAL MOTORS : le géant automobile américain** devrait injecter 2 milliards de dollars (12 milliards de francs) dans Daewoo Motor Co. en échange de 30 % ou 40 % de son capital, selon le quotidien sud-coréen *Chosun Ilbo* du 2 juin.

● **FORD : le constructeur automobile américain** et sa filiale Mazda ont l'intention de créer un consortium pour acquérir 51 % du groupe coréen Kia, a annoncé, mardi, le président du groupe automobile coréen en faillite.

● **ROSNEF : le premier ministre russe Sergueï Kirienko** a ordonné, lundi 1er juin, un second appel d'offres pour la privatisation du pétrolier groupe au prix de 1,644 milliard de dollars (9,8 milliards de francs), soit environ deux fois moins qu'auparavant *(lire p. 5)*.

● **ALCATEL : le constructeur** français a décidé d'accroître de 50 % la capacité de transmission de son projet de transmission d'informations multimédia par satellites SkyBridge en portant de 64 à 80 le nombre de satellites. Le coût de ce projet, dont la mise en service est prévue en 2001, est désormais estimé à 4,2 milliards de dollars (25,2 milliards de francs).

SERVICES

● ***SUEZ-LYONNAISE DES EAUX :*** le groupe de services a annoncé, mardi 2 juin, avoir repris la totalité *de la société PT GDS, chargée de* l'exploitation de la gestion d'eau de Djakarta-ouest (Indonésie).

● **AIR FRANCE : deuxième jour** de grève à la compagnie aérienne. Les négociations ont repris *(lire p. 22)*.

● **TRANSPORTS LYONNAIS :** une grève affectait, mardi 2 juin, l'ensemble des transports lyonnais.

FINANCE

● ***GUARDIAN ROYAL*** **EXCHANGE : le groupe britannique d'assurance** a annoncé, lundi 1er juin le rachat au groupe financier néerlandais ING de sa filiale américaine d'assurance immobilière et dommage, The Netherlands Insurance Companies, pour 1,15 milliard de dollars (6,9 milliards de francs). Guardian Royal a simultanément annoncé la vente à ING de sa filiale canadienne pour 335 millions de dollars.

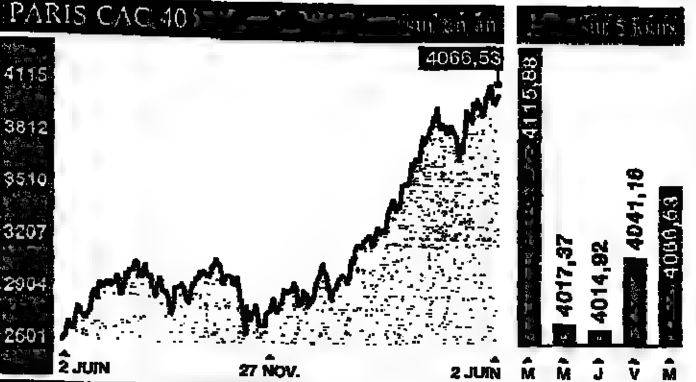
● **MOODY'S : l'agence américaine d'évaluation** financière a annoncé, mardi 2 juin, qu'elle réfléchissait à un abaissement de la notation de quatre grands assureurs dommages japonais – Tokio Marine and Fire Insurance, Yasuda Fire and Marine Insurance, Mitsui Marine and Fire Insurance et Sumitomo Marine and Fire Insurance –, dernières institutions financières privées de l'archipel à bénéficier de la note « Aaa ».

● ***SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT :*** selon nos informations, la BNP n'a pas déposé d'offre de reprise de la Société marseillaise de crédit en cours de privatisation.

RÉSULTAT

■ **HYUNDAI : le constructeur automobile coréen** a annoncé mardi une chute de 65 % de ses ventes domestiques en un an à 21 224 véhicules. Ses exportations, qui s'élèvent à 62 000 véhicules, ont aussi diminué de 8 % en un an.

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». www.lemonde.fr



Principaux écarts au règlement mensuel



Hausses ▶	Cours 29/05	Var.% 28/05	Var.% 31/12
BULL	104,20	+7,31	+64,35
FROMAGERIES B...	5450	+6,86	+26,68
BOUYGUES OFFS	[illegible]	+6,62	+21,38
EUROTUNNEL	7,70	+6,20	+48,93
SPIR COMMUNIC.	524	+5,85	+38,62
PLASTIC OMN.(...	212	+5,06	+14,86
HACHETTE FILI...	[illegible]	+4,49	+32
LAGARDERE	253	+4,36	+32,16
DASSAULT ELEC	742	+4,06	+24,70
GASCOGNE	617	+4,04	---

Baisses ▶	Cours 29/05	Var.% 28/05	Var.% 31/12
SOMMER-ALLIBE..	310,50	-5,33	+48,63
G.F.C.	650	-4,76	+25,71
CHARGEURS	485,30	-3,46	+37,58
ZODIAC EX.DT	1700	-2,69	+21,34
CLUB MEDITERR..	567	-2,48	+40,47
SODEXHO ALLIA...	[illegible]	-2,48	+36,51
BIS	676	-2,31	+37,41
LEGRAND	1650	-2,30	+37,61
SKIS ROSSIGNO....	120	-2,28	+11,78
USINOR	106,10	-2,24	+15,18

Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 02/06	Var.% 29/05	Var.% 31/12
PARIS CAC 40	4065,53	0,63	35,80
- SBF 120	2782,84	0,67	35,63
- SBF 250	2636,45	0,44	35,56
- SECOND MAR.	2146,41	0,17	35,15
- MIDCAC	2195,67	0,29	38,29
LONDRES FT100	[illegible]	-0,10	13,55
AMSTERDAM AEI	1187,51	-0,08	31,07
BRUXELLES BEL	3262,47	0,38	34,90
FRANCFORT D30	5569,19	0,21	31,05
MADRID IBEX35	[illegible]	-0,57	37,13
MILAN MIB30	[illegible]	0,18	37,73
SUISSE SMI	7647,10	-0,12	22,05
STOXX 666	293,01	-0,29	---
EURO STOXX 326	300,60	-0,27	---
STOXX 50	3310,98	-0,35	---
EURO STOXX 50	[illegible]	-0,22	---

Monde ▶	Cours 29/05	Var.% veille	Var.% 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	0,25	12,82
- SP 500	[illegible]	0,02	12,42
- NASDAQ	[illegible]	-1,80	11,24
BUENOS-AIRES M.	560,42	-2,09	-14,27
JOHANNESBURG	[illegible]	-0,80	20,40
MEXICO BOLSA	276,56	-3,44	-17,33
SANTIAGO IPSA	[illegible]	-1,16	-21,69
SAO PAULO BOU.	[illegible]	-2,45	-5,81
TORONTO FSE	7512,56	-1,02	12,14
ASIE 10h15	02/06	29/05	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	-1,95	-16,82
HONGKONG H.	[illegible]	-0,16	-18,51
SÉOUL	[illegible]	-4,16	-11,76
SINGAPOUR ST	[illegible]	-2,13	-21,01
SYDNEY ALL O.	2671,10	-0,67	2,09
TOKYO NIKKEI	15554,45	1,52	1,94

PARIS SBF 250 3 mois — 2636,45 — 2656, 2564, 2472, 2380, 2288, 2196 — 2 MARS, 15 AVRIL, 2 JUIN

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 8922,37 — 9702, 9154, 8696, 8178, 7669, 7161, 6653, 6145 — 2 MARS, 14 AVRIL, 29 MAI

LONDRES FT100 3 mois — 5832 — 6199, 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4413, 4115 — 2 MARS, 15 AVRIL, 2 JUIN

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5569,19 — 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4413, 4115 — 2 MARS, 15 AVRIL, 2 JUIN

TOKYO Nikkei 3 mois — 15554,45 — 18468, 16946, 15425, 13142, 11620 — 2 MARS, 14 AVRIL, 2 JUIN

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

MARDI 2 JUIN, à la mi-séance, l'indice CAC 40 est resté bien orienté avec une hausse de 0,60 %, à 4 065,26 points, grâce à la fermeté du dollar (5,96 francs). Les valeurs papetières tiennent la vedette. Les actions Gascogne et La Rochette ont gagné 7,2 % chacune en raison de la poursuite de la consolidation du secteur. En effet, le groupe suédois Stora et le finlandais Enso viennent d'annoncer leur prochain mariage. De plus, le président de La Rochette a révélé, dans un entretien, qu'il s'attendait à une amélioration du bénéfice net de sa société. Parmi les autres hausses, Altran Technologies a gagné 4,2 % et les valeurs sensibles à la bonne tenue de l'investissement industriel, Usinor et Lafarge, ont progressé respectivement de 3,3 % et 3,1 %. En baisse, les titres Cap Gemini (services informatiques) et Coflexip (services pétroliers) ont abandonné 2 % et 1,9 %.

FRANCFORT

FERMÉE le lundi 1er juin, la Bourse de Francfort a débuté la séance du mardi 2 juin par une baisse de 0,60 %, à 5 524 points.

LONDRES

LUNDI 1ER JUIN, la Bourse de Londres a connu un accès de faiblesse. A la mi-séance, l'indice FT 100 a abandonné 1,58 %. Mais la bonne tenue de Wall Street a permis de limiter le recul final à 0,55 %, à 5 837,90 points. L'action de l'éditeur EMI a perdu 1,9 %, après l'annonce du départ d'un membre des Spice Girls.

NEW YORK

LA BOURSE AMÉRICAINE a terminé la séance du lundi 1er juin sur une hausse de 0,25 %, à 8 922,37 points. Après la chute de vendredi, les investisseurs ont racheté des titres à bon compte, encouragés par la baisse des rendements obligataires.

TOKYO

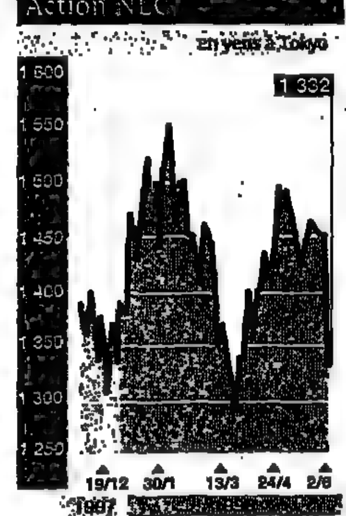
LA BOURSE JAPONAISE a fini en hausse de 1,52 %, mardi 2 juin, à la faveur de rachats du découvert et d'achats à bon compte après la chute de 2,23 % de l'indice Nikkei la veille.

KARACHI

LA BOURSE PAKISTANAISE est tombée, mardi, à un nouveau plus bas historique, conséquence des essais nucléaires de la semaine dernière qui vaudront des sanctions au Pakistan. L'indice KSE-100 a chuté de 5,84 % dans la première heure de transactions, au lendemain d'un décrochage de 12,38 %. Le conseil du KSE a décidé d'annuler la deuxième séance de la journée. Outre les sanctions internationales, la Bourse est victime de la décision de l'Inde de renforcer son budget militaire. Les analystes s'attendent à ce que le Pakistan en fasse autant.

Valeur du jour : l'action NEC plonge à Tokyo

POUR LA TROISIÈME SÉANCE consécutive, lundi 1er juin, l'action du géant japonais de l'électronique NEC a poursuivi sa glissade en abandonnant 1,7 %, à 1 332 yens. Depuis jeudi 28 mai, date de la présentation de ses résultats pour l'exercice terminé au 31 mars 1998, la baisse du titre a atteint 7,9 %. L'an dernier, le groupe a cumulé les revers. Si les ventes ont reculé de seulement 1 %, à 4 901 milliards de yens (210 milliards de francs), le bénéfice net a accusé un repli de 55 %, à 41,3 milliards de yens, en raison du passage de charges exceptionnelles. Le second semestre a été désastreux, avec un plongeon du résultat net de 90 %, à 5,5 milliards de yens. NEC intervient dans trois métiers durement touchés par la conjoncture. Il est le premier constructeur japonais de micro-ordinateurs, le deuxième producteur mondial de mémoires dynamiques (DRAM), derrière le coréen Samsung, et le numéro deux mondial dans les microprocesseurs après Intel.



Le domaine le plus préoccupant est la production de mémoires DRAM. Les prix des mémoires 16 mégabits ont été divisés par trois en 1997, de 9 à 3 dollars. Et la chute s'est accélérée depuis le début de l'année, pour atteindre 1,45 dollar. Comme tous ses compétiteurs, NEC perd de l'argent dans ce secteur, même si ses efforts de réduction de coûts lui ont permis de limiter le déficit. Et comme la tendance ne devrait pas s'inverser cette année, les industriels japonais limitent sérieusement leurs investissements (– 27 % cette année, selon le quotidien *Asahi shimbun*).

Autre sujet d'inquiétude, NEC, *qui a longtemps dominé le marché japonais des micro-ordinateurs, a été durement touché par la faiblesse de la consommation* dans l'archipel (qui représente encore 73 % de ses débouchés). *En 1997-1998, les livraisons de PC* ont baissé de 10 % au Japon et de 7 % sur le plan mondial, à *3,25 millions d'unités. Pire,* pour n'avoir pas voulu entrer dans la spirale de la baisse des prix, NEC a perdu des parts de marché face à ses rivaux Fujitsu, Hitachi et Compaq. Selon les statistiques du cabinet IDC Japan, la part de marché de NEC au Japon est passée de 32,6 %, à 29,9 %, tandis que celle de Fujitsu grimpait à 23,6 %. En dépits des sombres perspectives dans toutes ses activités, les dirigeants de NEC comptent sur des réductions supplémentaires de coûts pour publier, cette année, un résultat net en progression de 33 %, à 55 milliards de yens.

Enguérand Renault

Matières premières

En dollars ▶	Cours 29/05	Var.% veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1690	0,18
ALUMINIUM 3 MOIS	1355	---
PLOMB 3 MOIS	559	0,18
ETAIN 3 MOIS	5820	0,34
ZINC 3 MOIS	1053,5	0,43
NICKEL 3 MOIS	4729	0,17
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,06	-0,30
PLATINE A TERME	[illegible]	-0,62
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	285	0,36
MAÏS (CHICAGO)	233,75	---
SOJA GRAINE (CHG.)	619,5	0,04
SOJA TOURTEAU (CHG.)	159,5	0,19
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1640	-2,03
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	0,04
SUCRE BLANC (PARIS)	251	0,19

Pétrole

En dollars ▶	Cours 29/05	Var.% veille
BRENT (LONDRES)	14,23	---
WTI (NEW YORK)	14,55	-0,07
LIGHT SWEET CRUDE	14,99	-0,70

Or

En francs ▶	Cours 29/05	Var% 28/05
OR FIN KILO BARRE	56500	-0,18
OR FIN LINGOT	57900	+1,58
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	---
PIÈCE FRANCE 20 F	324	---
PIÈCE SUISSE 20 F	331	+2,18
PIÈCE UNION LAT. 20 F	324	---
PIÈCE 20 DOLLARS US	2720	---
PIÈCE 10 DOLLARS US	1600	+10,34
PIÈCE 50 PESOS MEX.	2100	---

MONNAIES

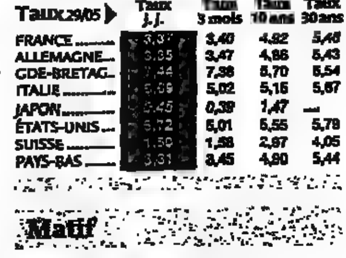
● **Dollar :** le billet vert s'inscrivait en légère hausse, mardi matin 2 juin, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il cotait 1,7821 mark et 5,9760 francs.

● **Yen :** le recul de la monnaie japonaise s'est poursuivi, mardi matin, sur le marché des changes de Tokyo. Elle est tombée jusqu'à 139,75 yens pour un dollar, son cours le plus faible depuis le 5 juillet 1991. Le ministre des finances japonais, Hikaru Matsunaga, s'est dit *« très inquiet »*, mardi, de la faiblesse persistante du yen. *« Je ne peux pas commenter le niveau du yen lui-même mais je suis très inquiet de sa faiblesse »*, a affirmé M. Matsunaga devant la presse. *« Nous prendrons des initiatives résolues au moment approprié pour empêcher le yen de s'affaiblir »*, a-t-il ajouté.
Malgré ces menaces d'intervention, le dollar devrait rapidement atteindre 140 yens, selon les cambistes.

Cours de change

02/06 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,98	6,61	9,76	4,04	2,96	4,32	0,34	3,35	---
DM	1,78	1,97	2,91	1,20	0,89	0,13	0,99	---	0,30
LIRE (100)	1753,35	1942,71	2870,41	1186,48	874,56	1280,48	---	985,78	293,96
YEN (100)	139,10	154,13	227,73	94,12	69,38	---	7,93	78,21	23,33
FLORIN	2,01	2,22	3,28	1,36	---	1,44	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,48	1,64	2,42	---	0,74	1,06	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,61	0,68	---	0,41	0,30	0,44	0,03	0,34	0,10
ECU	0,90	---	1,48	0,61	0,45	0,65	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	---	1,11	1,64	0,68	0,50	0,72	0,06	0,56	0,17

Taux d'intérêt (%)

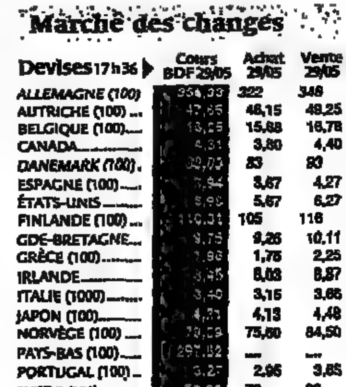
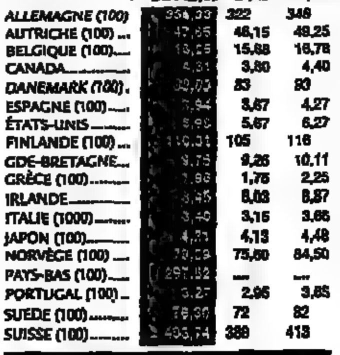


Taux 29/05 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,40	4,92	5,48
ALLEMAGNE	3,35	3,47	4,86	5,43
GDE-BRETAG.	7,44	7,38	5,70	5,54
ITALIE	[illegible]	5,02	5,15	5,67
JAPON	0,45	0,39	1,47	---
ÉTATS-UNIS	5,72	5,01	5,55	5,79
SUISSE	1,50	1,58	2,97	4,05
PAYS-BAS	3,31	3,45	4,90	5,44

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 02/06	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 JUIN 98	[illegible]	104,41	104,21
Pibor 3 mois JUIN 98	[illegible]	96,43	96,41

Marché des changes

Devises 17h36 ▶	Cours BDF 29/05	Achat 29/05	Vente 29/05
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	47,65	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,88	16,78
CANADA	4,31	3,80	4,40
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	3,94	3,67	4,27
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,67	6,27
FINLANDE (100)	110,31	105	116
GDE-BRETAGNE	9,75	9,26	10,11
GRÈCE (100)	1,96	1,76	2,25
IRLANDE	8,45	8,03	8,87
ITALIE (1000)	3,40	3,15	3,66
JAPON (100)	4,31	4,13	4,48
NORVÈGE (100)	79,29	75,50	84,50
PAYS-BAS (100)	297,52	---	---
PORTUGAL (100)	3,27	2,96	3,65
SUÈDE (100)	76,36	72	82
SUISSE (100)	403,74	389	413

TAUX

● **France :** le marché obligataire a ouvert en forte hausse, mardi 2 juin, profitant du regain de tension en Asie et en Russie qui incite les investisseurs à acheter, par prudence, des valeurs du Trésor sur les places occidentales. *Après quelques minutes* de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la *performance des emprunts* d'Etat, gagnait 31 centièmes, pour s'établir à 104,51 points. Le *taux de l'obligation assimilable* du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 4,89 %.

● **Etats-Unis :** les obligations américaines avaient terminé la séance du lundi 1er juin en hausse, *soutenues par l'instabilité financière en Asie et l'annonce d'une baisse plus forte que prévu de l'indice de l'Association nationale des directeurs* d'achats, à 51,4 points en mai. Le rendement du titre à 30 ans s'était inscrit à 5,78 % en clôture.

ÉCONOMIE

La Banque centrale européenne voit officiellement le jour

LA BANQUE centrale européenne *(BCE) a été créée officiellement* lundi 1er juin à Francfort, en même temps que le Système européen de banques centrales (SEBC). Cette création devance la date butoir du 1er juillet fixée par le traité de Maastricht. L'institut monétaire européen est dissout. Les premiers travaux devraient concerner la répartition des tâches entre les six membres du directoire, organe de décision de la BCE présidé par le Néerlandais Wim Duisenberg, *ainsi que la préparation* de la première réunion du conseil des gouverneurs, prévue le 9 juin *(lire p. 3)*.

■ **G 7 : les adjoints des ministres** des finances du groupe des sept pays les plus industrialisés se réuniront la semaine prochaine à Paris pour évoquer la situation en Russie et la parité du yen, selon l'agence japonaise Kyodo.

■ **GRANDE-BRETAGNE : la Banque d'Angleterre a officiellement perdu,** lundi, son rôle de supervision du secteur bancaire avec l'entrée en vigueur de la loi réformant son statut et son fonctionnement et lui octroyant une indépendance dans la détermination des taux d'intérêt à court terme. Les banques seront surpervisées par un *« super-régulateur »*, la Financial Services Authority (FSA).

■ **FRANCE : les négociations pour tenter de résoudre le conflit** qui oppose les syndicats de pilotes d'Air France à leur direction devraient reprendre mardi après un premier jour de grève qui a empêché lundi la quasi-totalité des vols de la compagnie et suscité des inquiétudes pour le bon déroulement de la Coupe du monde de football *(lire p. 22)*.

■ **La croissance du produit intérieur brut** (PIB) devrait être de +0,7 % au deuxième trimestre et de 0,6 % au troisième trimestre (chiffre révisé en hausse de 0,1 %), selon l'indicateur avancé de la Caisses des dépôts et consignations (CDC) publié mardi.

■ **ÉTATS-UNIS : les dépenses de construction ont augmenté** de 0,8 % en avril après une hausse de 0,1 % en mars (chiffre révisé), a annoncé lundi le département du commerce. Les analystes de Wall *Street tablaient généralement sur* une progression moindre, de 0,3 %.

■ **L'indice composite d'activité** *établi par l'association des directeurs* d'achat des principaux groupes manufacturiers américains (NAPM) a *baissé à 51,4 points en mai contre* 52,9 points en avril.

■ **Le président Bill Clinton a décidé d'imposer** *un quota de trois ans* sur les importations de gluten de blé pour protéger les producteurs américains de la concurrence internationale, surtout européenne.

■ **Bill Clinton est décidé à renouveler la clause de la nation la plus** favorisée (MFN) à la Chine malgré l'opposition du Congrès, a indiqué, lundi, la Maison Blanche.

■ **CORÉE DU SUD : Séoul est confronté à un « credit crunch »** dramatique *« menaçant de saper l'industrie et les exportations, dernier recours de la reprise économique »*, a déclaré, lundi, le ministre des finances Lee Kyu-Sung. Cet avertissement survient alors que la Corée du Sud a enregistré une croissance négative de 2,6 % en mai.

■ **INDONÉSIE : l'économie indonésienne s'est contractée de 8,5 %** au premier trimestre, et sur l'ensemble de l'année, la croissance de l'économie devrait être négative, à *– 10,1 %, selon des statistiques officielles.*

■ **Le nombre de chômeurs a augmenté de plus de 2 millions** au premier trimestre 1998 pour atteindre actuellement 15,4 millions de personnes, *a indiqué*, mardi, le ministre du travail indonésien Fahmi Idris, soit 16,8 % de la population active.

NOMINATION

■ **GOLDMAN SACHS : Henry Paulson a été nommé** coprésident-directeur général de la banque d'investissement américaine aux côtés de Jon Corzine qui assure seul ces fonctions depuis septembre 1994. M. Paulson occupait précédemment les fonctions de directeur exécutif.

RÈGLEMENT MENSUEL

COMPTANT

SECOND MARCHÉ

SICAV et FCP

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 2 JUIN

Liquidation : 23 juin
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,55 %
CAC 40 : 4063,41

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	1054	1059	+ 0,47	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	950	941	- 0,94	44,35
Renault (T.P.)	2830	2810	- 0,70	56,36
Rhone Poulenc(T.P)	3100	[illegible]	—	106,28
Saint Gobain(T.P.)	1360	1399	+ 2,86	71,63
Thomson S.A (T.P)	1013	[illegible]	—	84,45
Accor	1641	1667	+ 1,58	20
AGF	369	364,90	- 1,11	—
Air Liquide	1179	1179	—	[illegible]
Alcatel Alsthom	1280	1270	- 0,78	13,60
Altran Techno. #	1225	1289	+ 5,22	10
Atos CA	1100	1128	+ 2,54	11,50
Axa	681	675	- 0,88	—
Bail Investis.	984	985	+ 0,10	9
Bazar Hot. Ville	740	741	+ 0,13	63,40
Bertrand Faure	550	533	- 3,09	16
BIC	460,20	465,70	+ 1,19	4
BIS	674	670	- 0,59	3
B.N.P.	511	504	- 1,36	8
Bollore Techno.	1225	1255	+ 2,44	[illegible]
Bongrain	3045	3035	- 0,32	[illegible]
Bouygues	1082	1091	+ 0,83	64
Bouygues Offs.	306	302	- 1,30	17
Bulls	104,20	105,50	+ 1,24	[illegible]
Canal +	1086	1091	+ 0,46	28
Cap Gemini	893	874	- 2,12	3,90
Carbone Lorraine	2730	2799	+ 2,52	[illegible]
Carrefour	3656	3711	+ 1,50	38
Casino Guichard	426	427,50	+ 0,35	4,50
Casino Guich.ADP	308,90	309,50	+ 0,19	4,25
Castorama Dub.(Li)	1055	1069	+ 1,32	11
C.C.F.	456,20	462,80	+ 1,44	6,30
Cegid (Ly)	■ 1280	1290	+ 0,78	25
Cerus Europ.Reun	41,90	41,25	- 1,55	10
CGIP	3120	3113	- 0,22	48
Chargeurs	495,30	498,80	+ 0,70	[illegible]
Christian Dalloz	790	813	+ 2,91	12,50
Christian Dior	828	824	- 0,48	6,30
Ciments Francais	374	374	—	1,25
Cipe France (Ly) #	229	[illegible]	—	[illegible]
Clarins	571	572	+ 0,17	7,30
Club Mediterranee	587	596	+ 1,53	8,50
Coflexip	897	880	- 1,89	[illegible]
Colas	1165	1159	- 0,51	25
Comptoir Entrep.	16,60	16,50	- 0,60	7,50
Comptoirs Mod.	3349	3340	- 0,26	24
CPR	500	507	+ 1,40	22
Cred.Fon.France	115,10	116	+ 0,78	28
Credit Lyonnais CI	586	594	+ 1,02	30
CS Signaux(CSEE)	465,20	468	+ 0,60	5,50
Damart	4620	4615	- 0,10	67
Danone	1611	1646	+ 2,17	28,50
Dassault-Aviation	1994	1965	- 1,45	31,50
Dassault Electro	742	742	—	7
Dassault Systemes	279	281	+ 0,71	[illegible]
De Dietrich	435	434,80	- 0,04	5,50
Deveaux(Ly)#	923	921	- 0,21	21
Dev.R.N-P.Cal Li #	71,80	71,50	- 0,41	—
Dexia France	813	824	+ 1,35	15,70
DMC (Dollfus Mi)	164,90	162,60	- 1,39	4
Dynaction	205,20	204,50	- 0,34	3
Ecia	1910	1910	—	13
Eiffage	530	532	+ 0,37	4
Elf Aquitaine	831	825	- 0,72	14
Eramet	286	293,90	+ 2,76	4,60
Eridania Beghin	1310	1308	- 0,15	33
Essilor Intl	2550	2553	+ 0,11	14,50
Essilor Intl.ADP	2250	2245	- 0,22	15,80
Esso	596	590	- 1	10
Eurafrance	3530	3595	+ 1,84	57
Euro Disney	10,50	10,55	+ 0,47	0,80
Europe 1	1415	1410	- 0,35	39
Eurotunnel	7,70	7,85	+ 1,94	—
Fimalac SA	750	756	+ 0,80	16
Finextel	126	126	—	3,91
Fives-Lille	490	487,20	- 0,57	14
France Telecom	335,10	343	+ 2,38	[illegible]
Fromageries Bel	5450	5450	—	50
Galeries Lafayette	5800	5770	- 0,51	71
GAN	176,70	176,50	- 0,11	4
Gascogne	■ 601	640	+ 6,48	16
Gaumont #	493	485	- 1,62	2,50
Gaz et Eaux	3520	3540	+ 0,56	28
Geophysique	1004	1001	- 0,29	8
G.F.C.	660	675	+ 2,27	18
GrandVision	242,60	244,50	+ 0,82	4,50
Groupe Andre S.A.	713	[illegible]	—	6
Groupe GTM	558	[illegible]	—	15,50
Gr.Zannier (Ly) #	173	171,50	- 0,86	[illegible]
Guilbert	1093	1106	+ 1,18	13,50
Guyenne Gascogne	2240	2265	+ 1,11	38
Hachette Fil.Med.	■ 1635	1640	+ 0,30	15
Havas	● 471,20	478	+ 1,44	8,50
Havas Advertising	1265	1240	- 1,97	18
Imetal	840	851	+ 1,30	16
Immeubl.France	495	495	—	6,50
Infogrames Enter.	378	381,40	+ 0,89	[illegible]
Ingenico	181	184,90	+ 2,15	3
Interbail	146	146	—	17,75
Intertechnique	1675	1670	- 0,29	15
ISIS	654	644	- 1,52	[illegible]
Jean Lefebvre	494	488,50	- 1,11	10
Klepierre	1150	1162	+ 1,04	25
Labinal	2300	2319	+ 0,82	28,50
Lafarge	607	626	+ 3,13	[illegible]
Lagardere	■ 258,60	263,90	+ 2,04	4,40
Lapeyre	517	512	- 0,96	5,60
Lebon (Cie)	291	280	- 3,78	7
Legrand	1650	1698	+ 2,90	4,10
Legrand ADP	1080	1090	+ 0,92	6,56
Legris indust.	334,90	332,90	- 0,59	5
Locindus	860	880	+ 2,32	65
L'Oreal	2971	3025	+ 1,81	34
LVMH Moet Hen.	1255	1261	+ 0,47	6,30
Marine Wendel	1077	1090	+ 1,20	17
Metaleurop	62	63,50	+ 2,41	4
Metrologie Inter.	19,60	19,60	—	—
Michelin	370,20	373,50	+ 0,89	3,30
Montupet SA	2250	2222	- 1,24	4,20
Moulinex	169,50	172,50	+ 1,76	4
Natexis	439	438	- 0,22	18
Nord-Est	133	138	+ 3,75	3,50
Nordon (Ny)	490,10	498,90	+ 1,79	—
NRJ #	999	1005	+ 1	7,50
Olipar	63,70	63,20	- 0,78	—
Paribas	610	615	+ 0,81	—
Pathe	1132	1165	+ 2,91	20
Pechiney Act Ord A	304,50	304	- 0,16	3,30
Pernod-Ricard	443,40	444	+ 0,13	5,30
Peugeot	1169	1180	+ 0,94	3
Pinault-Print.Red.	4925	4960	+ 0,71	32
Plastic Omn.(Ly)	■ 902	920	+ 1,99	10
Primagaz	511	518	+ 1,36	8,50
Promodes	2914	2929	+ 0,51	34
Publicis #	484	488	+ 0,90	5
Remy Cointreau	134,60	134,10	- 0,37	4,60
Renault	313	321,50	+ 2,71	3,50
Rexel	2499	2561	+ 2,48	19,60
Rhone Poulenc A.	332	335,20	+ 0,96	3,50
Rochette (La)	28,60	30,60	+ 6,99	1,20
Royal Canin	371,10	377,80	+ 1,80	3
Rue Imperiale(Ly)	7600	7650	+ 0,65	120
Sade (Ny)	256	255	- 0,39	12,50
Sagem SA	4599	4540	- 1,28	26
Saint-Gobain	1180	1191	+ 0,93	32
Salvepar (Ny)	552	581	+ 5,25	18,50
Sanofi	701	708	+ 0,99	6,60
Sat	2650	2600	- 1,88	60
Saupiquet (Ns)	607	595	- 1,97	10
Schneider SA	506	513	+ 1,38	5
SCOR	377	376	- 0,26	10
S.E.B.	1000	997	- 0,30	11,28
Sefimeg CA	491	489	- 0,40	14,60
SEITA	260	265,80	+ 2,23	6,60
Selectibanque	78,05	78,05	—	6
SFIM	1035	1035	—	30
SGE	277	284,30	+ 2,63	5
Sidel	487	493,90	+ 1,41	4,50
Silic CA	1094	1134	+ 3,65	32,34
Simco	519	520	+ 0,19	28,76
S.I.T.A.	1383	1394	+ 0,79	12
Skis Rossignol	120	121,20	+ 1	2,50
Soc.Fonc.Lyonnai.#	960	968	+ 0,83	18,50
Societe Generale	1185	1195	+ 0,84	21
Sodexho Alliance	1100	1110	+ 0,90	35
Sogeparc (Fin)	440,50	441,50	+ 0,22	15,26
Sommer-Allibert	310,50	324	+ 4,34	4
Sophia	276	280	+ 1,44	17,25
Spir Communic. #	524	523	- 0,19	15
Strafor Facom	625	622	- 0,48	7
Suez Lyon.des Eaux	1021	1012	- 0,88	12
Synthelabo	993	1017	+ 2,41	5,32
Technip	858	858	—	14,50
Thomson-CSF	242	244,20	+ 0,90	2,80
Total	743	734	- 1,21	13
UIF	493	508	+ 3,04	13
UIS	223,70	—	—	14,97
Unibail	825	830	+ 0,60	29
Union Assur.Fdal	865	875	+ 1,15	19
Usinor	100,10	103,50	+ 3,39	3
Valeo	564	570	+ 1,06	2
Vallourec	507	508	+ 0,19	6
Via Banque	201	202	+ 0,49	12
Vivendi (ex CGE)	1202	1210	+ 0,66	12
Worms (ex Someal)	116,30	116,80	+ 0,42	—
Zodiac ex.dt divid	1700	1650	- 2,94	11,50
Elf Gabon	1079	1070	- 0,83	20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	146,20	146,40	+ 0,13	1,49
Adecco S.A.	2500	2487	- 0,52	14,39
Adidas-Salomon AG#	1050	1072	+ 2,09	4,07
American Express	619	611	- 1,29	1,14
Anglo American #	287	280	- 2,43	2,10
Angloigold Ltd #	297	277,50	- 6,56	10,96
Amgold #	279	259	- 7,16	6,94
Arjo Wiggins App	23,35	24	+ 2,78	0,52
A.T.T. #	363	356,40	- 1,81	1,67
Banco Santander #	305	299	- 1,96	1,03
Barrick Gold #	118,70	112	- 5,64	0,36
B.A.S.F. #	275	276,10	+ 0,40	4,93
Bayer #	287	283	- 1,39	4,66
Crown Cork ord.#	317,50	[illegible]	—	1,28
Crown Cork PF CV#	278,30	[illegible]	—	2,41
Daimler Benz #	662	655	- 1,05	3,94
De Beers #	125,80	125,10	- 0,55	1,96
Deutsche Bank #	517	517	—	4,44
Diageo PLC reg.#	71,70	70,10	- 2,23	1,27
Dresdner Bank	333,20	330,90	- 0,69	3,83
Driefontein #	37,90	37	- 2,37	0,37
Du Pont Nemours #	482	454	- 5,80	1,36
Eastman Kodak #	■ 420,20	432	+ 2,80	2,21
East Rand #	1,43	1,38	- 3,49	0,10
Echo Bay Mines #	16,25	14,70	- 9,53	0,15
Electrolux #	605	610	+ 0,82	6,39
Ericsson #	● 169,90	167,10	- 1,64	1,90
Ford Motor #	318,90	317	- 0,59	2,15
Freegold #	32,90	32	- 2,73	0,95
Gencor act.regr.	11,65	11,55	- 0,85	0,13
General Elect. #	505	495,50	- 1,88	1,50
General Motors #	436	[illegible]	—	2,50
Cie Belgique #	1060	1070	+ 0,94	14,63
Harmony Gold #	26,15	24,90	- 4,78	0,47
Hitachi #	39,25	38,50	- 1,91	0,22
Hoechst #	299	289	- 3,34	3,78
I.B.M #	709	701	- 1,12	1,10
I.C.I #	116,50	115,80	- 0,60	1,89
Ito Yokado #	299	285,10	- 4,64	0,72
Kingfisher plc #	107	108,50	+ 1,40	1,65
Matsushita #	93,10	92,55	- 0,59	0,25
Mc Donald's #	■ 395,60	400,60	+ 1,26	0,45
Merck and Co #	712	698	- 1,96	2,37
Mitsubishi Corp.#	36,70	34,90	- 4,90	0,16
Mobil Corporat.#	475,40	465	- 2,18	2,91
Morgan J.P. #	750	742	- 1,06	4,87
Nestle SA Nom. #	12760	13040	+ 2,19	78,56
Nipp. MeatPacker #	79	74,10	- 6,20	0,64
Nokia A	396	383,60	- 3,13	8,26
Norsk Hydro #	273	270	- 1,09	5,15
Petrofina #	2450	2490	+ 1,63	56,07
Philip Morris #	226,50	226,40	- 0,04	2,05
Philips N.V #	574	561	- 2,26	4,45
Placer Dome Inc #	76,40	70,30	- 7,98	0,23
Procter Gamble	501	507	+ 1,19	1,28
Quilvest	335	345	+ 2,99	13,93
Randfontein #	15,25	13,85	- 9,18	0,62
Rio Tinto PLC #	74	75,80	+ 2,43	2,08
Royal Dutch #	340,20	336,30	- 1,14	4,01
Sega Enterprises	110	108	- 1,81	0,92
Schlumberger #	467,20	449,70	- 3,74	1,15
SGS Thomson Micro.	482,20	467	- 3,15	—
Shell Transport #	43,40	43	- 0,92	0,78
Siemens #	393,40	390	- 0,86	3,70
Sony Corp. #	500	494,10	- 1,18	1,40
Sumitomo Bank #	56,80	56,30	- 0,88	0,17
T.D.K #	459,20	454	- 1,13	1,40
Telefonica #	271	270,50	- 0,18	1,83
Toshiba #	25	24,20	- 3,20	0,20
Unilever #	480	484,30	+ 0,89	3,32
United Technol. #	560	564	+ 0,71	1,82
Volkswagen A.G #	4877	4950	+ 1,49	22,14
Western Deep #	150	145	- 3,33	6,01
Yamanouchi #	136,40	132,50	- 2,85	0,60
Zambia Copper	12,75	12,55	- 1,56	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 2 JUIN

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	105,77	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	120,98	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	121,50	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	102,20	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	113,75	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,42	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	128,77	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,10	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,28	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	120,20	[illegible]
Finansder 9%91-06#	127	[illegible]
Finansl.8,6%92-02#	113,30	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	106,03	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	100,10	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	100,37	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,98	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	103,98	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	107,36	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	100,90	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	110,71	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	100,10	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	114,80	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	—	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	114	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,32	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	140,46	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	1045	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	◆	56,70	[illegible]
Baccarat (Ny)		827	[illegible]
Bains C.Monaco	◆	817	[illegible]
Bque Transatlant.		271,10	[illegible]
B.N.P.Intercont.		1538	[illegible]
Bidermann Intl.	◆	110	[illegible]
Centenaire Blanzy		569	[illegible]
Champex (Ny)	◆	18,30	18,30
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	3250	3250
Generali Fce Assur		1696	1701
Continental Ass.Ly		621	621
Darblay	◆	500	500
Didot Bottin		873	870
Eaux Bassin Vichy	◆	2810	2810
Ent.Mag. Paris	■	1977	2063
Fichet Bauche		46	45
Fidel		62	62
Finalens	◆	306,10	306,10
F.I.P.P.	◆	225	225
Fonciere (Cie)		895	900
Foncina #	◆	611	611
Francarep		345	339
From. Paul-Renard	◆	1051	1051
Gevelot	◆	1255	1255
G.T.I (Transport)		440	440
Immobail		230	225
Immobanque		708	712
Lucia	◆	72	72
Monoprix	◆	450	450
Metal Deploye	◆	404	[illegible]
Mors		9,70	9,40
Navigation (Nle)	◆	135	135
Optorg	◆	510	510
Paluel-Marmont ech	◆	476,70	476,70
Exa.Clairefont(Ny)		1048	1051
Parfinance		435	438
Paris Orleans		327	335
Promodes (CI)		2000	2010
PSB Industries Ly	■	632	632
Rougier #		428	437
Saga	◆	190	190
S.I.P.H.	◆	262	262
Sofragi	◆	5260	5260
Taittinger		4950	4915
Tour Eiffel	◆	545	545
Vicat		635	628
Caves Roquefort	◆	1996	1996
Elyo	◆	340,50	340,50
Finaxa		539	533
Gaillard (M)	◆	1601	1601
Grd Bazar Lyon(Ly)		210	211
Gd Moul.Strasbourg	◆	2001	2001
Hotel Lutetia		508	508
Hotels Deauville		975	998
L.Bouillet (Ly)	◆	375	375
Lloyd Continental	◆	10760	10760
Matussiere Forest		77,50	76,95
Moncey Financiere	◆	2901	2901
M.R.M. (Ly)		515	505
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	125	125
Poliet		530	532
Sabeton (Ly)		828	821
Sanse (Ly)		1399	1408

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 2 JUIN

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		58,50	[illegible]
AFE #		945	[illegible]
Aigle #		512	[illegible]
Albert S.A (Ns)	◆	249	[illegible]
Arkopharma #		490	[illegible]
Assystem #		287,50	[illegible]
Bque Picardie (Li)	◆	950	950
Bque Tarneaud(B)#		394	[illegible]
Bque Vernes	◆	156	156
Beneteau CB#		710	730
B I M P	◆	110	110
Boiron (Ly)#		444,90	[illegible]
Boisset (Ly) #		720	[illegible]
But S.A.		374	[illegible]
C.E.E #		230	[illegible]
Change Bourse (M)		246,10	[illegible]
CNIM CA#		264	[illegible]
Codetour		405	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		366	[illegible]
Confandey #		341,20	[illegible]
C.A. Hte Normandie		342	[illegible]
C.A. Paris IDF		875	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine		309	[illegible]
C.A.Loire Atl.# Ns		300	[illegible]
C.A.Pas de Calais		594	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)		499	[illegible]
C.A. Oise CCI		352	[illegible]
C.A. Somme CCI		345	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		428	[illegible]
Groupe J.C.Darmon		630	[illegible]
Devanlay S.A.		722	[illegible]
Devernois (Ly)		[illegible]	[illegible]
Ducros Serv.Rapide		[illegible]	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#		[illegible]	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	■	499,50	[illegible]
Expand s.a.		1770	[illegible]
Factorem		856	[illegible]
Faiveley #		265	[illegible]
Finacor		37,10	[illegible]
Firalnfo		975	[illegible]
Assur.Bq.Populaire		635	[illegible]
Gautier France		398	[illegible]
Gel 2000		40,50	[illegible]
GEODIS #		470	[illegible]
GFI Industries #		1631	[illegible]
Girodet (Ly) #	◆	24	[illegible]
GLM S.A.		230	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		310	[illegible]
Kindy #		159	[illegible]
Guerbet S.A.		256	[illegible]
Hermes internat.1#		469	[illegible]
Hurel Dubois	◆	870	[illegible]
ICBT Groupe #		233	[illegible]
I.C.C.#		200	[illegible]
ICOM Informatique		628	[illegible]
Idianova		97	[illegible]
Int. Computer #		68	[illegible]
IPBM		61	[illegible]
M6-Metropole TV		880	[illegible]
Manitou #		991	[illegible]
Manutan		995	[illegible]
Marie Brizard #		770	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.#	◆	40	[illegible]
Mecelec (Ly)		129,80	[illegible]
MGI Coutier #		375	[illegible]
Montmeret Jouets(Ly)#		156	[illegible]
Naf-Naf #		109,80	[illegible]
Norbert Dentres.#		970	[illegible]
NSC Groupe (Ny)		970	[illegible]
Onet #		968	[illegible]
Paul Predault		158	[illegible]
P.C.W.	19	—	[illegible]
Petit Boy #		133,50	[illegible]
Phyto-Lierac #		275	[illegible]
Pochet	◆	779	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)		225	[illegible]
Radiall #		768	[illegible]
Robertet #		1325	[illegible]
Rouleau-Guichard	◆	300	[illegible]
Securidev #		112	[illegible]
Smoby (Ly) #		595	[illegible]
Sofco (Ly)	◆	12,50	[illegible]
Softbus		370	[illegible]
Sopra #		1980	[illegible]
Steph.Kelian #	◆	84	[illegible]
Sylea		568	[illegible]
Teleseire-France		220	[illegible]
TF1		844	[illegible]
Thermador Gpe. #		401	[illegible]
Trouvay Cauvin #		207,90	[illegible]
Unilog		2194	[illegible]
Union Fin.France		741	[illegible]
Viel et Cie #		181	[illegible]
Vilmorin et Cie #		655	[illegible]
Virbac		500	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 2 JUIN

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		46	47
Belvedere		1225	1290
BVRP		373	390
Coil		395	389
Electronique D2		159,80	153,10
FDM Pharma n.		125	125
Genset		667	664
Guyenor action B		9,50	9,45
High Co.		351	349,90
Infonie		99	99
Joliez-Regol		100	97
Mille Amis	◆	59,95	59,95
Naturex		110	110
Olitec		1320	1358
Picogiga		236	259
Proxidis		23	23,55
R21 Santé		555	565
Stelax	◆	6,10	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 2 JUIN

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Beghin CI	◆	1012	1012
Via Crédit (Banque)	●	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 29 mai

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		168,85	[illegible]
Agipi Actions (Axa)		155,69	[illegible]
BNP — 3615 BNP			
Antigone Trésorie		909020	[illegible]
Natio Court Terme		14585	[illegible]
Natio Court Terme 2		396101	[illegible]
Natio Epargne		2206,16	[illegible]
Natio Ep. Croissance		4108,08	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine		174,19	[illegible]
Natio Epargne Retraite		208,79	[illegible]
Natio Epargne Trésor		11641,19	[illegible]
Natio Euro Valeurs		1453,74	[illegible]
Natio Euro Oblig.		1073,75	[illegible]
Natio Euro Opport.		1582,34	[illegible]
Natio Euro Perspect.		2280,34	[illegible]
Natio Immobilier		1819,47	[illegible]
Natio Inter		1148,63	[illegible]
Natio Monétaire C		5584,87	[illegible]
Natio Monétaire D		5246,89	[illegible]
Natio Oblig. LT		231,27	[illegible]
Natio Oblig. MT C		897,97	[illegible]
Natio Oblig. MT D		867,91	[illegible]
Natio Opportunités		276	[illegible]
Natio Placement C		80691,69	[illegible]
Natio Placement D		75819,37	[illegible]
Natio Revenus		1120,84	[illegible]
Natio Sécurité		11437,61	[illegible]
Natio Valeurs		1859,53	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		95011,40	[illegible]
Oblig. tres carré		290,22	[illegible]
CDC GESTION — Groupe Caisse des dépôts			
Livret Bourse Inv. D PEA	◇	1141,52	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C	◆	2681,96	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D	◆	2402,08	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C	◇	322,90	[illegible]
Patrimoine Retraite D	◇	305,70	[illegible]
Sicav Associations C	◆	2473,99	[illegible]
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
Fonsicav C	◇	20213,15	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	◇	19852,27	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
Écur. Act. Futur D PEA	◇	389,96	[illegible]
Écur. Capitalisation C	◇	268,50	[illegible]
Écur. Expansion C	◇	85500,29	[illegible]
Écur. Géovaleurs C	◇	4728,60	[illegible]
Écur. Investis. D PEA	◇	309,24	[illegible]
Écur. Monépremière	◇	11646,51	[illegible]
Écur. Monétaire C	◇	13330,56	[illegible]
Écur. Monétaire D	◇	12356,02	[illegible]
Écur. Trésorerie C	◇	327,08	[illegible]
Écur. Trésorerie D	◇	306,68	[illegible]
Écur. Trimestriel D	◇	2077,19	[illegible]
Éparcourt-Sicav D	◇	192,09	[illegible]
Géoptim C	◇	13681,61	[illegible]
Géoptim D	◇	12567,11	[illegible]
Horizon C	◇	2965,81	[illegible]
Prévoyance Écur. D	◇	105,08	[illegible]
Sensipremière C	◇	14268,46	[illegible]
Fonds communs de placements			
Écur. Capipremière C	◇	12504,50	[illegible]
Écur. Sécuripremière C	◇	12362,16	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management			
Ampla	◇	122836,35	[illegible]
Atout Amérique		217,85	[illegible]
Atout Asie		81,06	[illegible]
Atout France Europe		1188,07	[illegible]
Atout France Monde		286,74	[illegible]
Atout Futur C		1168,37	[illegible]
Atout Futur D		1088,37	[illegible]
Coexis		2047,67	[illegible]
Dièze		2797,60	[illegible]
Elicash	◇	976652,25	[illegible]
Eurodyn		3597,93	[illegible]
Indicia	◆	3476,74	[illegible]
Indocam Convert. C	◆	15857,56	[illegible]
Indocam Convert. D	◆	14516,08	[illegible]
Indocam Europe Nouv.	◆	14140,55	[illegible]
Indocam Hor. Eur. C	◆	1232,01	[illegible]
Indocam Hor. Eur. D	◆	1232,01	[illegible]
Indocam Multi Oblig.	◆	996,88	[illegible]
Indocam Orient C	◆	171,50	[illegible]
Indocam Orient D	◆	157,23	[illegible]
Indocam Unijapon	◆	878,62	[illegible]
Indocam Str. 5-7 C		2005,63	[illegible]
Indocam Str. 5-7 D		1434,81	[illegible]
Moné.J C	◇	12228,46	[illegible]
Moné.J D	◇	11584,29	[illegible]
Oblifutur C		583,08	[illegible]
Oblifutur D		537,40	[illegible]
Oraction		1487,23	[illegible]
Revenu-Vert		1195,63	[illegible]
Sévéa	◆	126,70	[illegible]
Synthésis		19784,50	[illegible]
Univers Actions		303,27	[illegible]
Uni Associations	◇	120,70	[illegible]
Uni-Foncier		1901,42	[illegible]
Uni-Régions		2342,85	[illegible]
Univar C	◇	316,30	[illegible]
Univar D	◇	303,70	[illegible]
Univers-Obligations		266,64	[illegible]
Fonds communs de placements			
Indocam Dollar 3 m	◆	—	[illegible]
Indocam Val. Restr.	◆	—	[illegible]
Optalis Dynamiq. C	◆	121,29	[illegible]
Optalis Dynamiq. D	◆	121,29	[illegible]
Optalis Équilib. C	◆	116,79	[illegible]
Optalis Équilib. D	◆	116,79	[illegible]
Optalis Expansion C	◆	111,04	[illegible]
Optalis Expansion D	◆	111,04	[illegible]
Optalis Sérénité C	◆	109,45	[illegible]
Optalis Sérénité D	◆	109,45	[illegible]
Pacte Sol. Logem.	◆	515,54	[illegible]
Pacte Vert T. Monde	◆	545,01	[illegible]
CIC BANQUES			
Francic		217,87	[illegible]
Francic Pierre		188,09	[illegible]
Europe Régions		331,07	[illegible]
CIC PARIS			
Associc	◇	1104,26	[illegible]
Cicamonde		1986,34	[illegible]
Convertico		494,64	[illegible]
Ecocic		2083,89	[illegible]
Mensuelcic	◆	10089,03	[illegible]
Oblicic Mondial		4181,65	[illegible]
Oblicic Régions		1247,40	[illegible]
Rentacic		166,01	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS			
Euro Solidarité		1417,09	[illegible]
Lion 20000 C		17543,61	[illegible]
Lion 20000 D		16413,59	[illegible]
Lion-Associations C		11393,67	[illegible]
Lion-Associations D		10797,79	[illegible]
Lion Court Terme C		27131,21	[illegible]
Lion Court Terme D		23902,88	[illegible]
LionPlus C		1668,43	[illegible]
LionPlus D		1529,24	[illegible]
Lion Trésor		2502,85	[illegible]
Oblifon		2315,83	2292,50
Sicav 5000		1003,73	984,05
Slivafrance		1726,25	1692,40
Slivam		673,97	660,75
Slivarente		266,34	261,12
Slivinter		960,69	941,85
Trilion		5172,54	5106,16
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2733,37	2679,77
CM Option Dynamique		180,54	175,71
CM Option Equilibre		306,64	298,89
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		219,08	213,22
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		952,42	952,42
Créd.Mut.Ep.Ind. C		207,12	201,58
Créd.Mut.Ep.J		23495,08	23495,08
Créd.Mut.Ep.Monde		2020,11	1966,04
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1963,23	1924,74
Créd.Mut.Ep.Quatre		1100,97	1079,38
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		111,90	109,71
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		457,06	437,38
Saint-Honoré Capital		21248,71	20629,82
St-Honoré March. Emer.		629,78	602,66
St-Honoré Pacifique		602,62	576,67
St-Honoré Vie Santé		2274,58	2176,63
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux	◇	1871,83	[illegible]
Stratégie Actions		1278,10	[illegible]
Stratégie Rendement		2107,24	[illegible]
Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
Amplitude Amérique C	◇	135,92	[illegible]
Amplitude Europe C	◇	228,50	[illegible]
Amplitude Europe D	◇	224,68	[illegible]
Amplitude Monde C	◇	1240,05	[illegible]
Amplitude Monde D	◇	1159,56	[illegible]
Amplitude Pacifique C	◇	82,04	80,04
Elanciel D PEA	◇	266,35	259,85
Géobilys C	◇	706,34	695,90
Géobilys D	◇	668,30	658,42
Kaleis Dynamisme C	◇	1330,89	1304,79
Kaleis Équilibre C	◇	1201,47	1177,91
Kaleis Sérénité C	◇	1122,46	1111,35
Latitude C	◇	152,06	152,06
Latitude D	◇	135,02	135,02
Plénitude D PEA	◇	271,63	265
Poste Gestion C	◇	15274,14	15274,14
Revenus Trimestr. D	◇	5262,35	5210,25
Solstice D	◇	2381,78	2375,84
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		38932,42	38932,42
Actimonétaire D		30844,63	30844,63
Cadence 1 D		1071,17	1060,56
Cadence 2 D		1059,21	1048,72
Cadence 3 D		1061,68	1051,17
Capimonétaire C		419,78	419,36
Capimonétaire D		369,59	369,22
Sogeoblig C/D		9744,78	9648,30
Interoblig C		314,92	311,80
Intersélection France D		488,37	478,79
S.G. France opport. C		2944,69	2886,95
S.G. France opport. D		2787,48	2732,82
Sogenfrance C		2847,09	2791,26
Sogenfrance D		2584,81	2534,13
Sogépargne D		308,57	306,51
Soginter C		337,61	330,99
Sogenfrance Tempo D	◆	373,35	366,03

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Craig Venter, l'un des pionniers américains du décryptage génétique, a fait sensation en annonçant récemment son ambition d'achever le séquençage du génome humain en trois ans, pour 200 millions de dollars. ● CETTE STRATÉGIE INDUSTRIELLE, fondée sur une association avec le géant de l'électronique Perkin-Elmer, pourrait donner un formidable coup d'accélérateur aux études sur la génétique humaine. ● LE PROBLÈME de la privatisation des données est posé par cette offensive. Pris de vitesse, les National Institutes of Health envisagent de recentrer les recherches sur le génome d'autres espèces. ● EN FRANCE et en Grande-Bretagne, les organismes publics s'apprêtent à modifier leurs programmes initiaux de recherche. Le directeur du Centre national français de séquençage estime que Craig Venter n'a pas gagné la partie.

Le décryptage du génome humain pourrait être achevé en 2001

Associé à la firme Perkin-Elmer, leader mondial des équipements d'analyse de l'ADN, le généticien américain Craig Venter a engagé une course de vitesse avec les organismes publics de recherche pour la maîtrise et l'exploitation commerciale du patrimoine génétique de l'homme

HOUSTON (Texas)
de notre envoyé spécial

« J'ai un plan pour achever de façon substantielle le séquençage du génome humain dans les trois ans à venir. » L'annonce faite le 9 mai à la presse américaine serait passée pour un canular si elle n'avait été prononcée par Craig Venter. Très respecté par ses pairs, il est l'un des pionniers des études sur le génome des bactéries et de l'homme, et leur a dédié une fondation indépendante, l'Institut de recherche génomique (Rockville, Maryland).

La déclaration de Venter a fait d'autant plus de vagues qu'à ses côtés se tient Perkin-Elmer, le géant de l'électronique appliquée aux sciences, à la chimie et à l'alimentation, avec lequel il va fonder une nouvelle société pour mener son aventure à bien.

La firme, basée à Norwalk (Connecticut), est déjà le leader mondial des équipements d'analyse de l'ADN (acide désoxyribonucléique, le support de l'hérédité), et affichait l'an passé plus de 8,4 milliards de francs de chiffre d'affaires. Cheville ouvrière de cette alliance, Michael Hunkapiller, le chef de la division des biosystèmes appliqués de la Perkin-Elmer, a déjà contribué à mettre au point les premiers séquenceurs d'ADN capables, sans trop de recours à l'intervention humaine, de déterminer l'ordre des nucléotides (les maillons chimiques élémentaires des gènes).

Ce mariage entre le brillant généticien et le champion de l'électronique de précision a été prononcé en grand secret en janvier. Dès son annonce, l'action Perkin-Elmer grimpait à son plus haut niveau de l'année à la Bourse de New York. En effet, ce décryptage de l'ADN humain pourrait donner un formidable coup d'accélérateur aux études menées sur la physiologie du corps humain et sur ses maladies. Et peut-être permettre, plus vite que prévu, de corriger les « erreurs » génétiques à l'origine des affections héréditaires.

Le nouveau tandem n'a donné que peu de précisions sur l'équipement avec lequel il entend mener à bien cet audacieux pari, qui n'aurait jamais pu être envisagé sans le travail effectué depuis une dizaine d'années par les nombreuses équipes universitaires impliquées, aux Etats-Unis comme dans le reste du monde, dans le programme de recherche sur le génome humain.

On sait seulement que son séquenceur serait capable de déterminer l'ordre des 3 milliards de nucléotides de notre patrimoine héréditaire, parmi lesquels sont éparpillés de 50 000 à 100 000 gènes. Baptisé 3700, cet analyseur d'ADN sera vendu aux laboratoires de recherche au prix de 300 000 dollars (1,8 million de francs), et sera disponible dès la fin de l'année. Mais il n'effectuera le séquençage que fragment par fragment, chacun d'entre eux comprenant environ 500 nucléotides. Pour reconstituer dans ce puzzle des morceaux cohérents correspondant aux séquences des gènes, un gigantesque travail de réassemblage restera donc à faire.

DIX FOIS MOINS CHER

En dépit de ces incertitudes, la déclaration de Craig Venter a placé les dirigeants des National Institutes of Health (NIH) – le ministère de la santé américain – en fâcheuse posture. Ceux-ci avaient obtenu du Congrès le financement du séquençage du génome humain en quinze ans, soit un but à atteindre en 2005. Or, à mi-parcours, ils n'ont décodé qu'un peu moins de 4 % du génome. Et l'agence fédérale, déjà prise de vitesse, est aussi enfoncée sur les coûts. Perkin-Elmer assure pouvoir réaliser ce travail pour 200 millions de dollars (1,2 milliard de francs), soit moins du dixième du budget du NIH pour le même programme (environ 3 milliards de dollars).

Dans un tel contexte, les retombées de ce défi public ne se sont guère fait attendre. Dès le lendemain de l'annonce, le directeur de l'Institut national de recherche sur le génome humain (créé par les NIH), Francis Collins, assurait que le décodage du génome humain restait son objectif pour les dix-huit mois à venir. Mais il ajoutait aussitôt qu'il serait prêt à étudier la nouvelle initiative industrielle afin de conjuguer les efforts.

Le NIH pourrait recentrer ses recherches sur l'interprétation des séquences d'ADN ainsi décryptées, et sur l'analyse du génome de la souris et de la mouche drosophile. Mais un tel dessein, bien moins prestigieux, pourrait faire hésiter le Congrès à réallouer son budget. D'autant que Craig Venter prétend également séquencer le génome de la drosophile... en une seule année !

Si les chercheurs américains leur font a priori confiance pour relever le défi, ils restent néanmoins plus incrédules sur leur capacité à offrir un séquençage complet. *« Venter semble plutôt vouloir réaliser des coups de sonde et des analyses partielles du génome, pour en faire un échantillonnage rapide sur toute sa longueur et s'attacher ensuite à certains gènes d'intérêt »*, avance Richard A. Mathies, professeur du département de chimie à l'université de Californie, à Berkeley. Même réserve au M. D. Anderson Cancer Center de Houston (Texas), où Gabriel Lopez-Berestein, chef de l'immunobiologie au département de bio-immunothérapie, rappelle que l'important n'est pas le gène isolé mais sa séquence complète, son environnement et les interactions existant entre les gènes. *« Ne pas tenir compte de cela, c'est un peu comme fournir la carte d'une ville sans y indiquer les magasins, les restaurants, les banques et les moyens de communication »*, estime-t-il.

Plus abrupt, Harold Varmus, directeur des NIH, assure dans une lettre au *New York Times* que le tandem fournira seulement un *« brouillon grossier »* des séquences d'ADN. Craig Venter assure qu'il atteindra *« le même degré de précision que les équipes universitaires »*. Il reconnaît toutefois qu'il laissera *« quelques trous »* dans la séquence totale, mais ni dans les gènes eux-mêmes ni dans les régions importantes qui les relient. Au total, affirme-t-il, ces « trous » concerneront *« moins du dix-millième du génome »*.

Vincent Tardieu

De plus en plus fort, de plus en plus vite ?

Dans la course de vitesse pour séquencer le génome humain, le professeur Richard A. Mathies, de l'université de Berkeley, pourrait devenir le champion. Il a créé un analyseur sous forme de plaque ronde, inspiré des cartes à puce. *« On a utilisé la photolithographie pour fabriquer des microcanaux et des réservoirs, dans lesquels peuvent être placés jusqu'à 96 échantillons d'ADN par plaque »*, explique ce biochimiste. L'information génétique se lit grâce à un réseau d'électrodes relié à un système électronique. Ce dispositif, présenté dans deux revues scientifiques – dont *Proceedings of the National Academy of Sciences* (*PNAS*, mars 1998) –, permettra de réaliser des diagnostics de maladies génétiques sur le terrain, en série, et surtout rapidement. *« Nous pourrions réaliser le séquençage humain en une seule année ! »*, pronostique Richard A. Mathies, qui estime toutefois avoir besoin de cinq ans pour valider son système et en réduire le coût de production.

Recherche publique contre intérêts privés

LES PREMIÈRES SALVES contre Craig Venter et la Perkin-Elmer Corp. sont venues de Grande-Bretagne. Une semaine après leur annonce, la fondation médicale londonienne Wellcome Trust s'est déclarée prête à doubler la mise qu'elle accordait jusqu'ici au Sanger Center (Cambridge), qui est à l'origine du tiers des séquences d'ADN humain stockées dans les banques de données internationales.

« Laisser cela à une compagnie privée me semble totalement aberrant », indiquait Michael J. Morgan, directeur des programmes de la fondation. Aux Etats-Unis, en revanche, peu de scientifiques se sont manifestés contre ce risque de privatisation des informations génétiques. Comme si les chercheurs restaient incrédules devant une telle perspective. Ou comme si l'osmose croissante entre recherche publique et intérêts privés s'imposait d'évidence.

« Je ne pense pas que le Bureau fédéral des brevets américains délivrera des brevets sur des gènes dont on n'aura pas indiqué la fonction – ce qui sera le cas avec Venter –, car il ne protège que des découvertes réputées utiles », dit Frederick B. Rudolph, directeur du département de biochimie et biologie cellulaire à la Rice University de Houston (Texas).

Mais cette notion d'utilité n'est pas toujours claire, et peut donner lieu à des abus. En témoigne l'offensive lancée en 1992 par le même Craig Venter, alors chercheur aux NIH, qui avait déposé des centaines de demandes de brevets sur des gènes dont l'intérêt biologique n'était pas prouvé. Devant la polémique internationale déclenchée par cette initiative, les NIH avaient renoncé (*Le Monde* du 15 février 1994). Sans que les règles du jeu juridique aient été pour autant clarifiées.

LA STRATÉGIE DE MICROSOFT

« Le but de Perkin-Elmer semble avant tout d'imposer ses séquenceurs comme l'équipement standard dans le monde. Cela rappelle la stratégie de Microsoft, qui laisse un libre accès à certains logiciels pour mieux vendre le reste de sa gamme », estime pour sa part Stewart Davis, chargé des licences pour BCM Technologies, une société texane qui valorise des inventions issues des biotechnologies médicales.

Craig Venter et ses associés n'en ont pas moins l'intention de créer une banque de données très complète sur le génome humain, dont personne ne sait au juste quelles seront les conditions d'accès et qui viendra rivaliser avec la Genbank du ministère fédéral de la santé.

En l'absence d'un cadre juridique clair, Perkin-Elmer pourrait offrir un accès conditionnel à ses données génétiques (contre l'usage de son matériel), ou seulement restrictif (pour la seule recherche fondamentale, avec paiement de royalties pour tout usage commercial). Cela se pratique déjà pour l'exploitation pharmaceutique de certaines informations génétiques brevetées.

V. T.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN WEISSENBACH

1 En tant que directeur du Centre national français de séquençage, quelle analyse faites-vous de la situation créée après le défi lancé aux organismes publics par Craig Venter et ses alliés industriels ?

Il est clair, au plan technique, que Craig Venter et ses collaborateurs peuvent faire beaucoup. Ils vont disposer de 230 machines de nouvelle génération dotées d'une forte capacité de séquençage, qui multiplieront par un facteur 10, et peut-être même plus, les performances de celles dont nous disposons aujourd'hui. Cette énorme concentration de moyens fait rétrograder les centres publics à des places inférieures. Du seul point de vue de la capacité à séquencer, le facteur différentiel sera de 40 à 50. J'ajoute que l'équipe de Craig Venter travaillera à des prix de l'ordre du tiers ou du quart des nôtres.

2 Est-ce dire que le programme public du grand séquençage du génome humain est d'ores et déjà obsolète ?

Non. Autant, sur le plan quantitatif, cette équipe est vraisemblablement en mesure de faire ce qu'elle dit, autant nous sommes nombreux à penser qu'elle ne tiendra pas ses objectifs en termes qualitatifs et scientifiques. Je ne peux pas croire que, comme le dit Craig Venter, les « trous » restants au terme de son travail ne représenteront que moins de 10 millièmes du génome humain. Son programme comporte de nombreux mystères d'un point de vue méthodologique. En réalité, tout laisse penser que cette équipe entend réaliser un « écrémage » lui permettant de trouver toute une série de choses intéressantes à breveter rapidement.

3 Peut-on, malgré tout, imaginer que cette tentative d'appropriation du génome humain pourra avoir des effets positifs ?

Jusqu'à présent, l'essentiel du séquençage du génome humain par les instituts publics était le fait des National Institutes of Health américains, du Wellcome Trust britannique et, dans une moindre mesure, de notre centre. Des discussions sont en cours et une stratégie se dessine pour modifier en partie le plan initial qui fixait à l'an 2005 le séquençage exhaustif du génome humain. Au lendemain de l'annonce de Craig Venter, le Wellcome Trust avait déjà annoncé qu'il allait doubler son financement. Et l'on peut penser qu'un effort supplémentaire nous permettra de séquencer rapidement, avec nos critères de qualité, environ 80 % du génome humain. Très sincèrement, je ne vois pas comment l'équipe de Craig Venter pourrait, en trois ans, atteindre un tel objectif.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

TROIS QUESTIONS À...

FRANCIS GALIBERT

1 Responsable du programme Génome au CNRS, vous êtes l'auteur d'un rapport sur le séquençage remis en 1995 au ministère de la recherche. Quelle réaction vous inspire l'offensive de Craig Venter ?

Il y a dans cette proposition deux éléments-clés. D'une part, l'utilisation d'une nouvelle génération de séquenceurs ; d'autre part, la mise en œuvre d'une stratégie de séquençage différente de celle qui est suivie par les centres de recherche. Alors que ces derniers s'appuient sur des clones contenant de grands fragments d'ADN, qu'ils étudient les uns après les autres, Venter propose une analyse directe et globale de l'ensemble du génome. Lorsque Craig Venter annonce qu'il déterminera en trois ans plus de 99 % de la séquence du génome humain, cette séquence sera donc éparpillée en milliers de fragments. On est loin d'un « livre de la vie » écrit sans interruption ni ambiguïté. Mais cela peut suffire pour la découverte des gènes pavant ce génome. La stratégie développée par Venter est industrielle, avec une visée économique, alors que les centres publics font un travail académique à prolongements industriels.

2 Face à cette nouvelle donne, quelle doit être la position de la France en matière de génomique ?

L'expérience de Venter est grande, et la communauté scientifique serait bien inspirée d'intégrer sa proposition dans sa stratégie. Il n'est peut-être pas souhaitable de développer en parallèle, sinon en concurrence, deux projets sur le génome humain. Pourquoi ne pas tirer bénéfice de l'effort fourni par Venter et ses associés pour analyser, dans le même temps, l'ADN de la souris ? Associée aux possibilités nouvelles de la transgénèse, la connaissance du génome de cet animal, considéré comme un des modèles les plus importants en biologie, nous en apprendrait beaucoup sur la fonction des gènes humains. Et les homologies de structure existant entre l'ADN des deux espèces permettrait, en partie, de terminer le séquençage du génome humain.

3 Si cette proposition de recentrage des efforts français était adoptée, qui la mènerait à bien, et comment ?

Sans vouloir copier le projet de Venter, mais en s'en inspirant, on pourrait réunir sur le génome de la souris énergies et compétences, en exécutant les étapes du séquençage de façon décentralisée, puis en rapatriant sur un centre unique les données brutes à fin d'analyse. Avec les moyens dont nous disposons, une telle entreprise est réalisable. Elle aurait le mérite de compléter, plutôt que de doubler, le travail engagé aux Etats-Unis.

Propos recueillis par Catherine Vincent

Maisons-mères et fils

Les bananes

هكذا من الأصل

Maisons-mères et fils

Deux grands chefs parisiens et leurs restaurants d'appoint

L'UNE de nos plus puissantes gloires culinaires n'aime pas que l'on parle argent quand on évoque les tourments gastronomiques auxquels il soumet ses hôtes. Ce qui est beau et bon, très beau et très bon, n'a pas de prix. Qu'on laisse le talent s'exprimer à sa mesure et la démesure se justifier sous les vivats de la réussite. Alain Ducasse est ferme là-dessus. Cependant, dans l'escalade vers laquelle s'engage le meilleur des compétiteurs du temps, certains ont pris leurs précautions, admettant d'adoucir leur propos, tout en prenant garde de ne pas écorner la réputation qui les entoure. Ils annexent.

Ce fut le cas récemment de ce même et très sérieux monsieur Ducasse, qui coupait le ruban d'un caboulot de luxe installé sous sa griffe au flanc du 97 de l'avenue Raymond-Poincaré, maison redoutée où bat son pavillon. Aucune illusion à se faire : personne, ici comme ailleurs, ne verra jamais Alain Ducasse.

L'homme a des « semelles de vent ». Il laisse ses premiers violons mener le bal, lui cavale à travers les provinces et les continents débordant de conseils, ruisselant d'honneurs, ambassadeur en mission très extraordinaire. Mais au Relais du Parc, sa grande ombre veille et personne ne doute, à raison d'ailleurs, qu'il n'ait donné son *imprimatur* à tout ce qui y sera servi et dévoré. Absence impériale.

Nous sommes engagés dans un voyage en première classe à prix charter. On ne sait pas vraiment où l'on va se poser, ni sur quoi au juste on va atterrir. Le parterre lui-même – étrangers beaucoup et Parisiens en mal de sensations douces – hésite sur l'attitude à adopter.

Il n'y a que le cadre qui ait un genre : colonial. Chaises-éventail, trophées de tueurs de gazelles, stores en bois précieux comme à Bombay et photos d'Anglais en altitude sur dos d'éléphants ou chez le chapelier à l'essayage de casques tropicaux conçus certifiés contre l'insolation du conquérant. Toujours cette vieille histoire de l'Indien apprenant à répondre aux ordres du stick britannique. C'est inusable. Les décorateurs n'en démordent pas.

Mais enfin, on n'était pas là pour s'éterniser, il s'agissait seulement de s'arrimer brièvement à la machine Ducasse halant avec témérité sa cargaison du soir. Si le personnel de bord n'a pas encore tout à fait mis au point la gestuelle furtive de celui du frère aîné, on ne peut pas dire non plus qu'il n'est pas au juste endroit à sa juste place.

Il faut traiter avec amusement et sérieux de riches économes venant se roussir les ailes aux falots de la renommée. Cette équipe de jeunes janissaires monte au combat avec beaucoup d'allant et de persuasion ; servis, ajoutons, par un chef des moins coupables de travailler dans l'appentis du patron. Gaspacho ; saint-pierre rôti à la broche et fèves mijotées à l'andalouse ; *dulce de leche*, feuillantines au caramel. Ne boudons pas notre plaisir, tout ça était franc comme l'or et parfaitement mené.

Donné lui aussi pour l'un des cuisiniers les plus habiles de la capitale, Guy Savoy est déjà un vieux pro dans l'art de faire résonner son nom et d'impliquer sa marque sous des enseignes moins intimidantes que celle de sa redoute gourmande de la rue Troyon.

Personnalité attachante et toque avec fortes références, il s'est lancé dans la constitution d'équipes autonomes, qu'il lui a suffi d'enseigner sur une ligne mélodique, appelons-ça comme ça, proche de la sienne et de surveiller en toute bienveillance. Avec six patronages de la sorte dans Paris, qui tous tournent rond, on ne peut pas dire qu'il n'ait pas réussi son coup.



DESSINS DESCLOZEAUX

Il faut traiter avec amusement et sérieux de riches économes venant se roussir les ailes aux falots de la renommée

Visitons l'un deux, La Butte Chaillot, avenue Kléber, endroit qui n'a besoin d'aucune promotion, tout auréolé de compliments qu'il est depuis déjà plusieurs années, mais où se dévoilent en vive lumière les principales caractéristiques du phénomène, « Entrez, n'aillez pas peur, c'est moi qui protège la boutique ». Etre sous les arceaux d'un grand chef implique des devoirs. Faire mieux que lui serait impertinent, moins bien, désobligeant. Il faudrait trouver un passage, une combine, un style, qui convienne aux deux parties, laissant le client seul bénéficiaire des apports de chacun. C'est sûrement l'impression qu'il faut avoir ici où l'on sent qu'aucune controverse ne s'est jamais installée et où l'on bosse avec une grosse gaieté sous le blason du maître.

Posée dans ce morceau du 16e livré à la vie de bureau, cette Butte Chaillot sert judicieusement de point de rendez-vous à tout un petit public distingué, qui vient se redonner du cœur à l'ouvrage en cassant une croûte de qualité, et en abandonnant la place, les bouteilles de bordeaux à moitié descendues, dès que sonne au clocher l'heure de reprendre le turbin. Esprit clair, responsabilité. Pas de blague.

Saumon mariné « façon hareng », pommes de terre rattes à l'huile – un truc vraiment peu ordinaire et bien sensationnel –, selle d'agneau rôtie à la tapenade, poêlée d'épinards et endives confites, crumble aux fruits rouges, sorbet fromage blanc : Guy Savoy n'avait aucune raison de ne pas être assez fiérot de l'excellente impression que laisse l'endroit.

Jean-Pierre Quélin

★ Le Relais du Parc, 55-57, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 01-44-05-66-10. Carte : 260-380 F.

★ La Butte Chaillot, 110 *bis*, avenue Kléber, 75116 Paris. Tél. : 01-47-27-88-88. Menus : 150-195 F. Carte : 240-280 F.

Les bananes

Depuis dix ans, Robert Surcouf est dans la banane. Ce jeune ingénieur agronome et descendant du corsaire a quitté Saint-Malo pour s'installer en Martinique, où il dirige une plantation de bananiers. La quasi-totalité de sa production est expédiée, ce qui n'est pas étonnant car 60 % des fruits que nous consommons proviennent des Antilles. Comme il l'explique, ces fruits à la chair beurrée *« ne sont pas issus d'un arbre, mais d'une herbe immense de la même famille que le lys ou l'orchidée. Compte tenu du gigantisme de la plante, aux domaines de Bellevue et Dehaumont nous avons planté beaucoup de variétés Grande Naine, qui ne culminent qu'à 3 mètres de haut, alors que la classique Poyo est plus grande d'un mètre et demi. »*

Ces deux fruits ont en commun d'appartenir à la famille des Cavendish, la plus répandue parmi les 300 espèces de bananiers cultivées dans le monde. Le chiffre peut paraître important, mais si l'on y ajoute les bananiers sauvages comme ceux de la Papouasie, qui peuvent atteindre 15 mètres de haut mais donnent des fruits immangeables, bourrés de graines noires et dures, les botanistes estiment qu'il en existe en fait près de 1 000 variétés sur notre planète. Deux grandes catégories cohabitent dans l'alimentation mondiale : les bananes douces et celles à cuire, parmi lesquelles les plantains occupent une place prépondérante. Vous avez peu de chance de trouver cette dernière sur nos étals, sa dernière apparition en vedette datant de la fin des années 20. C'est aux Folies-Bergère, sur les hanches de Joséphine Baker, qu'une douzaine de bananes plantains d'une variété surnommée par les Antillais la « Oh la la Madame » triompha dans la capitale. *Quant à la* banane douce ou dessert, c'est à peu près à la même époque que les cargos en livrèrent pour la première fois d'abondantes et régulières cargaisons dans les ports de Marseille ou du Havre.

Aujourd'hui, ce fruit est devenu classique. Avec 7,5 kilos par an et par habitant, il fait même partie du trio de tête des fruits préférés des Français, juste après la pomme et l'orange. On a du mal à croire que l'objet passait encore pour furieusement exotique à la fin du siècle dernier, à tel point qu'Hédiard, un des seuls à en importer, expliquait dans ses catalogues si la peau se dégustait ou pas et comment il fallait l'éplucher.

Les normes officielles de la banane ont été fixées il y a quatre ans par la Communauté européenne. Mis à part ceux venant d'Espagne ou de Grèce, le fruit ne doit pas faire moins de 14 cm de long et ne peut être présent à la vente autrement *« qu'en mains ou en fragments de main de quatre doigts minimum »*. Enfin, à défaut de vous désaltérer avec la bière que les Africains concoctent à partir de ce fruit fermenté, vous pouvez tester le ketchup à la banane, qui fait fureur aux Philippines. Bien *vinaigré et plus piquant que la version tomate*, il est aussi coloré en rouge pour ne pas déconcerter le consommateur.

Guillaume Crouzet

★ Banana Ketchup, 9,50 F les 340 g. Philippines Store, 20 *bis*, rue Bois-le-Vent, 75016 Paris.

BOUTEILLE



AOC bordeaux supérieur rouge 1996

Château Trocard cuvée Monrepos

■ Le vignoble des AOC bordeaux et bordeaux supérieur est le plus grand vignoble d'appellation du monde (58 500 hectares) ; 54 % du vignoble bordelais, et 7 500 viticulteurs. Il apparaît comme lové et clairsemé au sein d'un paysage dont il n'occupe, malgré les apparences, qu'une faible part, entre graves et rivières, bois, collines et maigres champs. Les vins des Artigues-de-Lussac n'ont droit qu'à l'appellation bordeaux supérieur. Mais la famille Trocard, qui, depuis le XVIe siècle, exploite les terres de l'ancienne abbaye cistercienne de Faize, sait en extraire le meilleur. Jeune, c'est le merlot qui exprime déjà sa plénitude et confère à la cuvée Monrepos, élevée en fûts de chêne neufs, pendant une année, un équilibre aromatique et une saveur exceptionnelle. Le bouquet du millésime 1996 s'accorde à merveille sur une viande blanche, un rôti de veau en cocotte, par exemple.

★ Château Trocard cuvée Monrepos 1996 : 28 F la bouteille (franco métropole pour 3 cartons de 12 bouteilles). Vignobles Trocard, 33570 Les Artigues-de-Lussac. Tél. : 05-57-24-31-16. Télécopie : 05-57-24-33-87.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE PARISIEN

■ Mme Andrès régente avec élégance une petite maison fleurie, en face de l'aéroport du Bourget, ambiance cosy, et le vrai plaisir, en cette saison, d'un vaste jardin avec tonnelle. Le chef, Guy Nivert, s'emploie à offrir une cuisine simple, avec l'émincé d'espadon mariné au citron et baies roses, l'excellent panaché de poissons rôtis à l'huile d'olive, le filet de sandre cuit dans sa peau au cidre et aux pommes, ou bien le classique carré d'agneau rôti aux herbes de Provence. Les desserts familiers d'autrefois – les crêpes suzette, les îles flottantes aux fruits et crème anglaise – font toujours recette. Vins : bordeaux AOC, pouilly-fumé 1996. Menus : 135 F, 195 F et 240 F (vin compris).

★ Le Blanc-Mesnil. 94, avenue du 8-Mai-1945 (93150). Tél. : 01-48-67-19-65. Ouvert à déjeuner du lundi au vendredi. Dîners, vendredi et samedi. Tous les jours du 12 juin au 1er juillet, pendant le Mondial.

Brasseries

L'EDEN

■ Marguerite Lucas a l'ambition de faire découvrir la cuisine réunionnaise aux Parisiens. Dans la marmite créole, on trouve les traditions confondues, nostalgie africaine, plantes indigènes, épices de l'Inde et savoir-faire culinaire français. Les petits bouchons réunionnais, les samoussas, le boudin créole et les achards, le rougail de boucané ou bien le massalé de cabri sont délicieusement préparés, le soir, pour une clientèle qui a désormais pris l'habitude de venir apprécier la cuisine du pays. Au déjeuner, la carte compose avec les usages de la brasserie traditionnelle. Menu Bourbon : 195 F avec punch, vin et café compris. A la carte, compter 200 F.

★ Paris. 87, boulevard Haussmann (75008). Tél. : 01-42-65-61-84. Fermé le dimanche.

L'AUBERGE

■ L'engouement pour les terrasses, les beaux jours venus, est un trait de la vie parisienne, quelles que soient les prestations culinaires offertes. Celles, honnêtes, de L'Auberge de la porte Maillot, sont pardonnées par la grâce d'un agencement agréable, tables fleuries, tonnelles, perspective jusqu'aux frondaisons du bois. A chacun de faire sur la carte un tri judicieux. Banc d'huîtres toute l'année, dont d'agréables creuses de Bretagne, et un plateau avantageux (131 F). Plats du jour renouvelés, accompagnant les vins du mois, tels la cassolette de ris de veau aux champignons des bois ou bien le duo de brandade et morue fraîche à l'huile et poivrons. Les viandes classiques, dont le cœur de filet de bœuf aux trois poivres, et, pour les amateurs, la sole meunière purée à l'huile d'olive. Vins : bourgogne, pouilly vinzelles, ou bien le brouilly rouge en carafe (128 F). Menu : 189 F. A la carte, compter 250 F.

★ 161, avenue de Malakoff (75016). Tél. : 01-45-00-32-22. Tous les jours.

Terrasse

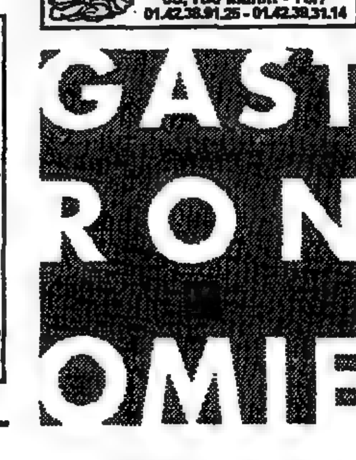
LE GAILLARD

■ Une grande petite maison qui, depuis sept ans offre le confort d'une villa début de siècle, assortie à cette saison d'un parc fleuri. Le chef, Pascal Bordinat, pratique avec rigueur un savoir-faire qui respecte les goûts d'une cuisine classique, exprimée par une belle carte, avec plats du jour, tels la rascasse sauce lie de vin, mousseline de fenouil, ou bien le rognon de veau entier cuit dans sa graisse, et encore la viande de salers, que l'on sait ici faire mûrir avant d'être rôtie, accommodée aux cèpes, à la moelle et aux pommes amandines. De bons desserts complètent ce repas : fraises au vin et sorbet à la rhubarbe caramélisée au miel d'Auvergne. A signaler un sérieux plateau de fromages avec les cantal et salers, affinés et vieillis. On peut être dépaysé et enchanté, à deux pas de la porte de Bagnolet. Menus : 160 F et 220 F.

★ Montreuil-sous-Bois. 71, rue Hoche (93100). Tél. : 01-48-58-17-37. Fermé dimanche soir et lundi soir.

Jean-Claude Ribaut





Pioline et le Central apprennent à s'aimer

Le Français s'est qualifié, lundi 1er juin, pour les quarts de finale en éliminant le Russe Marat Safin, révélation du tournoi

RONALDO fait la hola, le public du court central, ravi d'accueillir un tel invité, poursuit la ronde un long moment. Cédric Pioline semble indifférent à la présence du plus fameux footballeur du monde et de ses copains brésiliens. Ses yeux roulent des regards noirs vers la terre battue. Lorsqu'il les relève, c'est pour sonner la fin du mouvement. Devant un parterre de vedettes et d'amateurs enflammés, Roland-Garros a vécu, lundi 1er juin, l'un de ces matches qui tissent des souvenirs, racontent une belle histoire : la rencontre entre Cédric Pioline, dernier Français en course, et Marat Safin, gamin russe au tennis expéditif et précis, révélation du tournoi.



ROLAND-GARROS

Si le Russe de dix-huit ans a trouvé la gloire en quelques jours, le Français – de dix ans son aîné – erre depuis des années sur un sentier escarpé vers les sommets. Malgré ses deux finales en Grand Chelem, aux Internationaux des Etats-Unis en 1993 et à Wimbledon en 1997, il est toujours cet animal étrange aux yeux des Français. Trop introverti, trop économe de son plaisir de jouer. Pas assez latin. Alors, Cédric a décidé de combattre sa timidité.

JEUX AFFECTIFS

Samedi 30 mai, face à Richard Krajicek, il a entamé cet effort de communication avec les spectateurs. Il a stupéfié en jouant avec le public, puisant de l'énergie dans les ovations, offrant, en gestes, son envie de gagner. Et lundi 1er juin, il a recommencé, prêt à guider tout le monde vers sa quête de plaisir et de victoire.

Négligeant ces jeux affectifs, Marat Safin ne s'est pas laissé intimider. Tout de suite, le Russe a montré ce qu'il savait le mieux faire : service régulier autour de 200 km/h, coups cognés le long des lignes, et près de celle du fond. Tout ce qui avait désespéré Andre Agassi et Gustavo Kuerten.

Le premier set est presque au Russe, mais Marat le laisse filer sur un coup de trac. Il conquiert le deuxième à force d'accélérations effrontées derrière son service... ou celui de son adversaire. Dans la troisième manche, un corps-à-corps en forme de coups de boutoir, la bravoure de Cédric, toute en courses énervées et vaines vers la volée, est impuissante devant l'insolence de Marat.

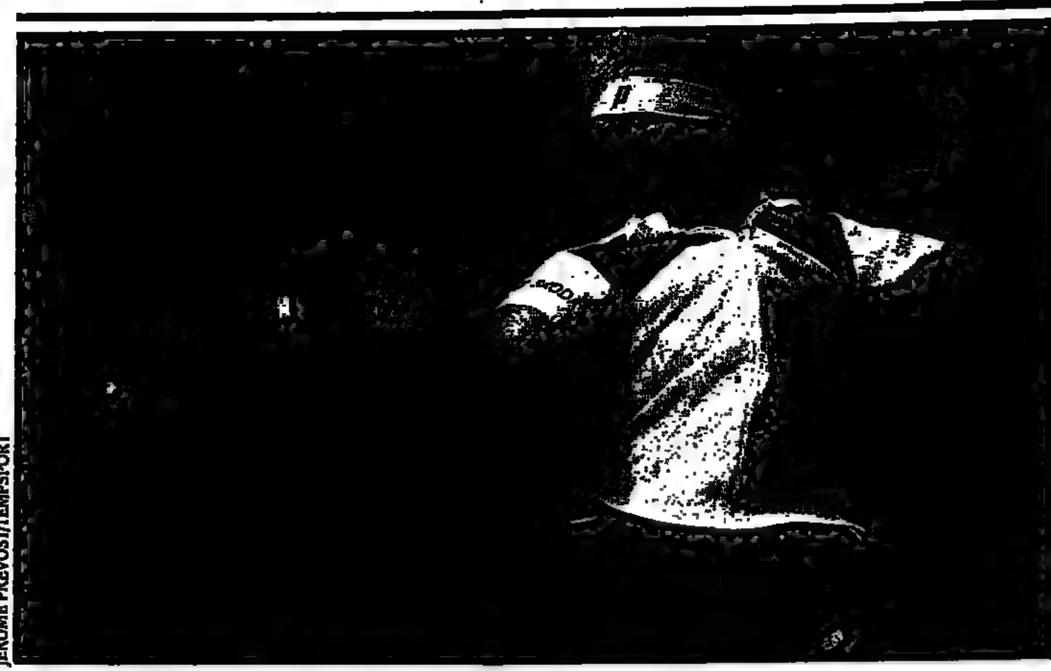
Apparemment épuisé à la fin du 4e set, le Français a cherché la foule et elle lui a répondu. Ce dialogue a eu quelque chose de bouleversant. Et Cédric s'est séparé de son adversaire dans le 5e acte en lui prenant son service. Il a oublié qu'il s'est parfois réservé d'affreux moments de défaite en 5 sets, après avoir servi pour le gain du match ; oublié que le plus cruel d'entre eux fut ce 3e tour, ici même sur le central, en 1997, face au Russe Evgeni Kafelnikov. Il était sorti sous quelques sifflets.

Lundi, le Français n'a pas eu peur. Il a servi très lourd, une dernière fois, il a regardé le retour de Safin s'échouer dans le couloir pour laisser éclater la violence de sa joie. Il est resté un peu plus longtemps que de coutume sur le court pour entendre les rugissements et remercier le public. Plus tard, la tension retombée, il dit : *« J'ai tenu jusqu'à la fin. C'est une très grande satisfaction. »* Il a parlé du public qui l'avait aidé à gommer la fatigue.

De cette communion, il n'est pas peu fier. Depuis le début de la quinzaine, il n'a cessé de dire qu'il lui fallait profiter de Paris pour exister. *« Si je joue bien à l'entraînement ou dans un tournoi lointain, les gens ne sont pas au courant. Sur le central, c'est différent et c'est merveilleux, car un match comme celui d'aujourd'hui leur permet d'apprécier mon palmarès. J'ai disputé deux finales du Grand Chelem. Ce que n'ont pas fait beaucoup de joueurs français. »*

En quart de finale, Cédric Pioline rencontrera, mercredi, Hicham Arazi qui, grâce à sa victoire sur Alberto Berasategui, a reproduit son exploit de l'an passé. Cédric Pioline aura l'avantage du terrain : le Marocain n'a pas encore visité le Central, cette année.

Bénédicte Mathieu



JÉRÔME PREVOST/TEMPSPORT

Jana Novotna oublie ses nerfs

Dimanche 31 mai, la partie avait été arrêtée au crépuscule alors que la Tchèque Jana Novotna menait 4 jeux à 2 face à la jeune Russe Anna Kournikova, dans le troisième set. Lundi 1er juin, la Tchèque a su faire appel à son expérience et ne pas se laisser dominer par ses nerfs, si sensibles. Elle s'est qualifiée pour les quarts de finale des Internationaux de France pour la sixième fois de sa carrière en battant Kournikova (6-7 [2/7], 6-3, 6-3). Agée de vingt-neuf ans, Jana Novotna est la joueuse la plus « ancienne » dans ces quarts de finale : *« Tant que la forme et la santé sont là et, surtout, tant que mon plaisir de jouer et de gagner sera là, les toutes jeunes joueuses devront compter sur moi. »* Mardi, elle rencontrait une de ses rivales habituelles, l'Américaine Monica Seles.

L'Espagnol Alex Corretja avance à pas feutrés

ALEX CORRETJA se donne deux ans pour gagner un tournoi du Grand Chelem. Il ne veut pas d'une consécration « tardive » comme celle du Tchèque Petr Korda, enfin consommée à l'Open d'Australie en janvier pour son 30e anniversaire. A seulement vingt-quatre ans, l'Espagnol, 14e joueur mondial, a accumulé suffisamment d'expérience pour décider que le temps presse.

Il a commencé à s'impatienter à l'été 1996, dans la torride moiteur de Flushing Meadow, après un quart de finale de l'US Open perdu contre Pete Sampras. Un tie-break perdu au 5e set. Double faute sur une balle de match ! Quatre heures et neuf minutes de guerre des nerfs pour rien contre le numéro un mondial, visiblement souffrant et diminué. *« J'ai regardé passer un train qui était là pour moi sans monter dedans*, dit encore Corretja aujourd'hui. *Je ne laisserai plus cela se reproduire. »* Il a pris des dispositions dans ce sens, mettant l'accent sur sa condition physique, renouant avec Javier Duarte, l'entraîneur de son adolescence, *« l'homme qui* (le) *connaît le mieux »*.

PLUS GAILLARD

Il s'est « reconstruit » en 1997 sur terre battue, gagnant les tournois d'Estoril, Rome et Stuttgart. Aujourd'hui, il se sent prêt pour une couronne du Grand Chelem. En vaillant Espagnol, il la préférerait parisienne. L'an passé, il s'est incliné en huitième de finale à Roland-Garros contre le Belge Filip Dewulf en quatre manches. Mercredi 3 juin, il devait le retrouver en quart de finale. Puis se profilent Cédric Pioline ou le Marocain Hicham Arazi, quart de finaliste aussi l'an passé. Mais cette année, Corretja est plus gaillard.

« J'ai joué moins de tournois que l'an passé, dit-il, *et moins de doubles. »* A Hambourg, début mai, une gastro-entérite l'a contraint à l'abandon en finale. Affaibli, il cherchait depuis son tennis sur terre battue. Les quatre matches gagnés à Paris l'ont rassuré. *« Mon jeu se met en place*, dit-il. *Je n'ai pas encore joué mon meilleur tennis. Tant mieux, car j'en aurais besoin en quart de finale et peut-être en demi. »*

Dépourvu d'un véritable « grand coup », Corretja sait torturer l'adversaire jusqu'à la folie en l'attaquant sans relâche sur ses points faibles. Mais sa générosité détonne sur le circuit. Après sa victoire sur Hernan Gumy au troisième tour, dimanche 31 mai (6-1, 5-7, 6-7 [4/7], 7-5, 9-7) au bout de 5 heures et 31 minutes d'efforts, il a longuement étreint l'Argentin au filet. *« C'est un très bon ami*, a-t-il expliqué, *et je me suis souvenu comme j'étais mal après ma défaite contre Sampras à Flushing. Hernan a tout donné dans ce match, j'ai voulu lui apporter mon soutien moral. »*

Entre les caprices de la pluie et ceux du jour qui tombe, Corretja n'avait pas bénéficié, lundi 1er juin, d'une seule pause en cinq jours. *« Je suis si fatigué que j'ai peine à trouver le sommeil*, a-t-il expliqué après sa victoire sur l'Australien Jason Stoltenberg (6-4, 6-4, 6-3). *J'ai les jambes lourdes, je me traîne. »* Pas au point de laisser passer *« un autre train »* sans réagir. Avec Carlos Moya et Felix Mantilla en course, eux aussi, pour les quarts de finale, l'ultime explication du tournoi, dimanche 7 juin, pourrait être 100 % espagnole.

Patricia Jolly

Les seniors n'abandonnent pas la raquette

RIEN NE SERT d'avoir gagné deux fois l'Open d'Australie (1973 et 1975), deux fois Wimbledon (1970 et 1971) et l'US Open (1973), puisque c'est à sa moustache que John Newcombe a été identifié par François Pareau sur les indications de collègues avisés.

François Pareau n'est pourtant pas un novice en matière de tennis. Agé de vingt-huit ans, il est arbitre de chaise à Roland-Garros depuis trois ans. Lui qui officiait la semaine passée sur le court central pour la rencontre opposant le tenant du titre Gustavo Kuerten à Marat Safin, s'est plié de bonne grâce à la corvée d'un « double vieux », lundi 1er juin.

Les Australiens Newcombe et Tony Roche défiaient le Roumain Ilie Nastase et le Néerlandais Tom Okker sur un court n° 1 à peine garni. Quand les professionnels confondent les « Légendes » entre elles, le public ne se risque pas de se bousculer pour les voir évoluer.

Les fans de tennis accolent aujourd'hui d'autres noms au terme « Légende ». Certes, Nastase ravive de bons souvenirs et, entre deux apparitions à la télévision, Henri Leconte s'efforce toujours d'amuser la galerie. Mais on se languit encore un peu des Björn Borg, John McEnroe, Yannick Noah ou Jimmy Connors, on n'apprécie plus guère les beaux restes de Ken Rosewall ou de Stan Smith, devenu un « classique » grâce à un modèle de chaussures griffées à son nom, et non pour la qualité de son revers.

UNE ANIMATION...

« Le Trophée des Légendes crée des animations sur les courts annexes qui sont moins utilisés en deuxième semaine, dit Fabrice Chouquet, juge-arbitre adjoint à Roland-Garros, *et nous étions le seul tournoi du Grand Chelem à ne plus offrir une telle épreuve depuis quelques années. »* Animation est bien le mot. Car si le toucher de Newcombe reste magique et son esprit de compétition intact, d'autres héros sont apparus, lundi, plutôt bouffis et fatigués. En dédommagement, la meilleure des huit équipes de double de « Légendes » en lice à Roland-Garros empochera 150 000 francs. Les autres un peu moins.

Les héros plus modernes, plébiscités par les spectateurs, ont mieux à faire à deux pas de Roland-Garros. Mardi 2 juin, McEnroe devait déserter un moment son lucratif poste de commentateur de tennis pour la chaîne américaine NBC, pour assurer aux serres de la porte d'Auteuil, avec Borg, Noah et Vilas, la promotion du « Senior tour des champions » : un circuit des plus de 35 ans regroupant, sous l'égide de l'ATP Tour, une quinzaine de tournois par an. Un circuit où l'on joue « pour de vrai », avec, suivant son palmarès et sa valeur, un minimum de gains garanti : pour déplacer McEnroe, par exemple, il faut encore aligner les dollars par centaines de milliers. Luxe inutile pour les tournois du Grand Chelem, dont le succès est assuré chaque année par l'émergence de nouvelles stars.

P. Jo.

RÉSULTATS DU LUNDI 1er JUIN

SIMPLE MESSIEURS

Huitièmes de finale
• Troisième quart du tableau
F. Dewulf (Bel.) b. F. Clavet (Esp.) 7-5, 6-3, 6-1 ; A. Corretja (Esp., n° 14) b. J. Stoltenberg (Aus.) 6-4, 6-4, 6-3.
• Quatrième quart du tableau
C. Pioline (Fra.) b. M. Safin (Rus.) 7-5, 4-6, 6-7 (5/7), 6-4, 6-4 ; H. Arazi (Mar.) b. A. Berasategui (Esp., n° 16) 6-2, 6-4, 4-6, [illegible]

SIMPLE DAMES

Huitièmes de finale
• Deuxième quart du tableau
J. Novotna (Rép. tch., n° 3) b. A. Kournikova (Rus., n° 13) 6/7 (2/7), 6-3, 6-3.
• Quatrième quart du tableau
I. Majoli (Cro., n° 10) b. C. Martinez (Esp., n° 7) 7-6 (7/1), 6-7 (3/7), 6-3.

Haile Gebreselassie récupère le record du monde du 10 000 m

L'ETHIOPIEN Haile Gebreselassie (25 ans), a amélioré le record du monde du 10 000 m en 26 min 22 s 75, lundi 1er juin lors de la réunion d'athlétisme d'Hengelo (Pays-Bas). L'ancien record était détenu depuis le 22 août 1997 par le Kenyan Paul Tergat en 26 min 27 s 85. Lors du Mémorial Ivo Van Damme à Bruxelles, il avait dépossédé Gebreselassie de ce record. Gebreselassie avait déjà battu à deux reprises le record du monde du 10 000 m : le 4 juillet 1997, à Oslo (Norvège) en 26 min 31 s 32, et en 1995, déjà à Hengelo, avec 26 min 43 s 53.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : l'Italien Fabiano Fontanelli (Mercatone Uno)** a gagné la 16e étape du Tour d'Italie (Udine-Aslago, 236 km), lundi 1er juin. Le Suisse Alex Zülle (Festina) conserve la tête du clasement général.

■ **Le Français Christian Taillefer** s'est adjugé l'épreuve de descente comptant pour la Coupe du monde de VTT, disputée dimanche 31 mai, aux Gets (Haute-Savoie). Chez les dames, les Françaises Anne-Caroline Chausson et Sabrina Jonnier ont obtenu les deux premières places.

■ **HANDBALL : la France a obtenu son premier succès** dans le Championnat d'Europe aux dépens de l'Italie (23-22), lundi 1er juin à Bolzano. Grâce à ce succès, les Tricolores conservent une chance d'obtenir la 3e place de la poule A, et de disputer le match pour la 5e place de l'Euro 98, qualificative pour le Mondial 99.

■ **FOOTBALL : le PDG de Moulinex, Pierre Blayau,** doit devenir le président du Stade Rennais (D 1) lors du prochain conseil de surveillance du club jeudi 11 juin. Il remplacera à la tête du club breton René Ruello qui a annoncé qu'il quittait ses fonctions. *« J'assumerai la tâche de président mais le projet sera forcément partagé avec François Pinault, Hubert Guidal, le représentant de Pinault distribution en Bretagne, François-Henri Pinault, le fils de François Pinault et bien évidemment la mairie »*, explique Pierre Blayau dans *Ouest-France* du 31 mai.

Mondial 98 : si l'Argentine s'impose, le consommateur y gagne

BUENOS AIRES
de notre correspondante

L'Argentine n'a-t-elle aucune chance de gagner la Coupe du monde de football ? C'est le pari que semble avoir fait l'une des plus anciennes et des plus importantes maisons de vente d'appareils d'électroménager du pays, Fravega, qui a promis à ses clients que *« si l'Argentine était sacrée championne, ils n'auraient plus à payer, à partir de la finale du 12 juillet, les traites du crédit correspondant à leurs achats »* effectués entre le 15 février et le 20 mai.

En cas de victoire, des milliers d'Argentins auraient donc acquis pratiquement gratuitement des centaines d'appareils de télévision, de machines à laver ou de congélateurs. Face à cette éventualité, le responsable du marketing de Fravega, Miguel Skubic, reste impassible. *« Nous ne prenons aucun risque puisque nous avons souscrit une assurance spéciale auprès d'une grande compagnie argentine qui est, elle-même, soutenue par une compagnie britannique. »*

« Fravega a des idées folles », proclame la publicité. Mais les risques entraînés par cette promotion ne semblent pas énormes puisque, selon les calculs de probabilité des Britanniques (ennemis jurés de l'Argentine depuis la guerre des Malouines), les grands favoris sont le Brésil et la France, l'Argentine ne venant que loin derrière l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne.

« MÊME EN ÉTANT FOU »

La figure emblématique de cette spectaculaire campagne est l'ancien footballeur Hugo Gatti, surnommé « El Loco » (le fou), l'un des premiers gardiens de but au monde, dans les années 60, à sortir de sa surface pour aller intervenir dans le champ. « El Loco Gatti » est resté populaire et rassemble tous les supporteurs argentins puisqu'il a joué dans plusieurs équipes, notamment à River Plate et Boca Juniors, les deux grands clubs traditionnels et farouchement rivaux de la capitale.

« Même en étant fou, je ne perds pas une telle promotion » : la publicité montrant l'ancien gardien de but agenouillé, un bandeau dans les cheveux et embrassant le ballon rond a fait son chemin... avec l'aide précieuse de la sélection argentine. Après la victoire obtenue en mai sur le terrain du Brésil (1-0), les clients, devenus plus optimistes, ont déferlé en hordes dans les 54 succursales de Fravega réparties dans tout le pays pour solliciter les plans de crédit personnel *« Promo Mundial »* : 45 % de ventes en plus sur un an !

Christine Legrand

Orageux sur le relief

PRATIQUE

Équiper et condu

MOTS CROISÉS

هكذا من الأصل

Orageux sur le relief

MERCREDI, en région de plaine, le soleil l'emporte le plus souvent, sauf près de la Manche. Dans les régions de montagne, les nuages sont plus fréquents et plus menaçants ; ils donnent des ondées, parfois orageuses. Les températures sont en hausse, sauf près de la Manche.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Journée agréable, avec un temps ensoleillé dans les pays de Loire, plus nuageux en Bretagne et Basse-Normandie, avec parfois une courte averse. Il fera de 19 à 21 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le soleil partage le ciel avec des nuages généralement sans conséquences ; ces derniers sont plus nombreux dans le Nord et en Haute-Normandie, où une brève averse est possible. Il fera de 19 à 22 degrés près de la Manche et de 23 à 25 degrés en Ile-de-France et dans les Ardennes.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – En Franche-Comté et dans les Vosges, le temps ensoleillé tourne à l'orage en fin d'après-midi. Ailleurs, la journée est agréable. Il fera de 23 à 26 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le temps est assez ensoleillé, malgré la présence de bancs de nuages. Dans le massif des Pyrénées, le temps peut tourner à l'orage l'après-midi. Il fera de 25 à 27 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Dans le Limousin, le temps est ensoleillé. Dans les autres régions, le temps est lourd, avec des nuages menaçants qui donneront parfois une ondée. Il fera de 24 à 26 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Dans le Roussillon, le ciel est nuageux et le temps peut tourner à l'orage l'après-midi. Dans les autres régions, le soleil est assez souvent altéré par des bancs de nuages, parfois porteurs d'une ondée. Il fera de 23 à 26 degrés sur la côte, 29 dans l'intérieur.



PRÉVISIONS POUR LE 03 JUIN 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	12/24 S	**EUROPE**		LONDRES	11/17 N	**AMÉRIQUES**	
AJACCIO	18/30 S	NANTES	11/19 S	AMSTERDAM	12/20 N	LUXEMBOURG	13/21 S	BRASILIA	18/27 S
BIARRITZ	14/22 S	NICE	18/24 S	ATHENES	21/29 S	MADRID	13/25 S	BUENOS AIR.	4/16 S
BORDEAUX	11/23 N	PARIS	12/24 S	BARCELONE	19/22 P	MILAN	19/25 P	CARACAS	26/31 P
BOURGES	10/23 N	PAU	12/20 N	BELFAST	6/13 P	MOSCOU	14/25 P	CHICAGO	12/21 N
BREST	11/15 N	PERPIGNAN	17/22 S	BELGRADE	16/28 S	MUNICH	17/19 C	LIMA	20/22 N
CAEN	12/19 N	RENNES	11/18 N	BERLIN	16/24 P	NAPLES	22/33 S	LOS ANGELES	12/17 N
CHERBOURG	11/18 N	ST-ETIENNE	12/22 N	BERNE	14/19 P	OSLO	9/12 P	MEXICO	14/25 P
CLERMONT-F.	11/21 N	STRASBOURG	14/24 S	BRUXELLES	12/21 N	PALMA DE M.	19/26 S	MONTREAL	10/17 N
DIJON	12/22 S	TOULOUSE	14/25 N	BUCAREST	13/26 S	PRAGUE	13/21 P	NEW YORK	18/24 S
GRENOBLE	14/25 N	TOURS	10/22 S	BUDAPEST	15/26 S	ROME	19/29 S	SAN FRANCS.	13/16 C
LILLE	12/19 N	**FRANCE outre-mer**		COPENHAGUE	9/17 N	SEVILLE	14/28 S	SANTIAGO/CHI	9/22 N
LIMOGES	10/20 N	CAYENNE	24/31 C	DUBLIN	8/12 P	SOFIA	12/23 S	TORONTO	9/20 S
LYON	14/23 N	FORT-DE-FR.	26/30 P	FRANCFORT	16/24 N	ST-PETERSB.	12/19 S	WASHINGTON	20/29 S
MARSEILLE	18/27 S	NOUMEA	22/25 C	GENEVE	16/22 P	STOCKHOLM	10/17 N	**AFRIQUE**	
		PAPEETE	24/30 P	HELSINKI	8/17 S	TENERIFE	15/20 S	ALGER	22/28 S
		POINTE-A-PIT.	25/31 C	ISTANBUL	14/19 P	VARSOVIE	14/27 S	DAKAR	22/26 S
		ST-DENIS-RÉ.	22/27 S	KIEV	18/26 S	VENISE	18/26 S	KINSHASA	21/31 N
				LISBONNE	13/22 S	VIENNE	14/27 S		
				LIVERPOOL	11/16 P				

LE CAIRE	20/31 S
MARRAKECH	16/29 S
NAIROBI	16/22 C
PRETORIA	4/22 S
RABAT	14/23 S
TUNIS	24/35 S
ASIE-OCÉANIE	
BANGKOK	27/31 P
BOMBAY	29/34 S
DJAKARTA	27/32 C
DUBAI	29/41 S
HANOI	28/32 C
HONGKONG	26/27 P
JERUSALEM	18/28 N
NEW DEHLI	29/42 S
PEKIN	16/22 C
SEOUL	15/22 P
SINGAPOUR	28/31 C
SYDNEY	14/18 P
TOKYO	18/22 P

Situation le 2 juin à 0 heure TU

Prévisions pour le 4 juin à 0 heure TU

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** La compagnie régionale *Air Toulouse* vient d'annoncer la suppression de la liaison quotidienne qui reliait Lourdes à Paris et retour à compter du samedi 6 juin, en raison de sa faible fréquentation. Cette liaison Tarbes-Ossun - Roissy Charles-de-Gaulle permettait d'effectuer un aller et retour à Paris dans la journée depuis le mois de mai 1996. La compagnie, qui effectue surtout des vols charters, a indiqué que le coefficient de remplissage de ce vol était stabilisé à 30 % (40 000 passagers par an), contre 50 % pour que la ligne soit viable.

■ **ESPAGNE.** Wagons-Lits, filiale du Groupe Accor, vient d'être choisi par la Renfe, la société nationale des chemins de fer espagnols, pour assurer les services à bord des trains des grandes lignes de la péninsule Ibérique. Cette prestation a commencé le lundi 1er juin.

PRATIQUE

Equiper et conduire une automobile malgré un handicap

LORSQU'UNE PERSONNE handicapée envisage de présenter le permis de conduire et d'acheter une voiture, elle doit se prêter à un examen qui prendra en compte moins sa pathologie que ses capacités réelles : peut-elle utiliser les membres inférieurs ou supérieurs ? De quelles forces dispose-t-elle ? C'est en fonction de ces éléments que seront décidées les modifications à apporter au véhicule : commandes à la main pour un paralysé des jambes ou, au contraire, au pied pour quelqu'un privé de l'usage de ses bras. Un amputé du bras doit pouvoir conduire d'une seule main ; une *direction assistée et un « mini-manche »* ou *joystick* seront indispensables à un myopathe ou à un tétraplégique aux membres supérieurs affaiblis.

Cinq entreprises (ou « adaptateurs ») se partagent le marché des *matériels spécialisés : Kempf-Equipements*, Legrand, Okey-Technologie, Charbonnier, Pimas. Pour un même problème, les solutions peuvent être diverses. Il y a l'équipement standard, par exemple l'inversion des pédales selon le côté atteint (pour une hémiplégie droite ou gauche), ou les boîtiers *intégrés* au volant pour gérer les commandes électriques : clignotant, phares, klaxon, essuie-glace, lève-vitre. Il existe des aménagements spécifiques plus complexes, comme des gouttières ergonomiques pour caler confortablement le bras.

Le nouveau conducteur opte souvent pour le matériel avec lequel il a fait son apprentissage à l'auto-école. *« J'avais un cercle accélérateur et, pour mon second véhicule, j'ai pris des tiges, moins chères : 3 000 francs, au lieu de 6 000 . Mais il m'a fallu un certain temps pour m'adapter »*, dit Delphine Siegrist, du Comité français *de liaison* pour la réadaptation des handicapés (CNRH).

NOUVELLE GÉNÉRATION

La commande manuelle accélérateur-frein pour paraplégique, pose comprise, peut valoir, chez Okey-Technologie, de 7 440 francs pour une Twingo Easy à 8 087 francs pour une Safrane, et plus de 10 000 francs pour une Mercedes. Chez Charbonnier, il faut compter 10 000 francs pour une Clio. Le prix des boîtiers intégrés va de 7 300 francs (Okey-Technologie) à 9 000 francs (Charbonnier). La nouvelle *génération* des équipements électroniques a fait son apparition. La firme Legrand présente *Hand Drive*, un cercle accélérateur-frein avec régulateur de vitesse intégré (24 000 francs), et *Easy Drive*, pour une accélération et un freinage avec un simple boîtier que l'on peut déplacer à volonté et transférer sur tout véhicule (25 000 francs).

« Je m'assieds sur le siège du passager, je plie le fauteuil, puis je passe sur le siège du conducteur, je rabats le dossier, je tire le fauteuil et je ferme la porte. J'aimerais avoir un dispositif d'aide, mais le prix est prohibitif », explique Delphine Siegrist. Un robot chargeur coûte de 15 000 francs chez Legrand à 33 000 francs chez Charbonnier.

Comment les prix sont-ils calculés par les adaptateurs ? *« Une étude définit l'équipement et les prix sont fixés en fonction des ventes prévisionnelles et du type de véhicule ; ce sera plus cher pour une Jaguar que pour une Clio »*, explique Philippe Forges, directeur d'Okey-Technologie.

Certains fabricants constatent, non sans cynisme, que ce n'est pas un secteur de grande consommation : *« Le cycle de renouvellement s'allonge, car les véhicules sont de plus en plus fiables »*, dit l'un. Un autre avoue *« préférer le client qui a perçu de fortes indemnités à la suite d'un accident de la route aux handicapés de naissance qui n'ont que les allocations des services sociaux »*.

Essayer le matériel sur route est pratiquement impossible, même à l'occasion de salons spécialisés. Seuls les *Mobility Road Show*, comme il en existe en Grande-Bretagne, offrent des circuits d'essai. Pourtant, les recherches d'équipements adaptés aux conducteurs *handicapés profitent à l'ensemble* des automobilistes. Philipe Forges cite le cas des sièges orthopédiques, avec appuis pneumatiques à l'intérieur du dossier, qui ont donné naissance à des sièges ergonomiques (marque Recaro).

Avant d'acheter la voiture, il faut passer le permis, ou le *« régulariser »*, si l'on est victime d'un handicap à la suite d'un accident. Dans le cas d'une régularisation, l'épreuve pratique portera sur la vérification de la bonne adéquation entre le handicap et les aménagements mentionnés sur le permis.

L'inscription est précédée d'une *visite médicale obligatoire* effectuée par des médecins agréés par les préfets. Une évaluation préalable des capacités du candidat peut avoir lieu, dans un centre de réadaptation fonctionnelle ou dans une auto-école spécialisée, pour personnaliser la formation, qui coûtera entre 5 000 francs et 10 000 francs.

Les aides au financement du permis et d'un véhicule équipé sont généralement réservées à ceux qui ont un emploi ou sont susceptibles d'en obtenir un. Il faut s'adresser à l'Association de *gestion du fonds pour l'insertion* professionnelle des handicapés (Agefiph) si l'on travaille dans le secteur privé. On peut également solliciter sa caisse primaire d'assurance-maladie, au titre des *« prestations extra-légales »*, son comité d'entreprise, sa mutuelle, ou se tourner vers des fondations privées.

Certaines auto-écoles, comme le réseau Ecoles de conduite françaises (ECF), aident à la constitution de dossiers. Les équipements spéciaux facilitant la conduite des véhicules par des personnes handicapées bénéficient d'un taux de TVA réduit à 5,5 %, et l'amortissement *des frais d'adaptation du véhicule* est déductible des impôts au titre des frais professionnels réels.

Michaëla Bobasch

Un Salon et des adresses

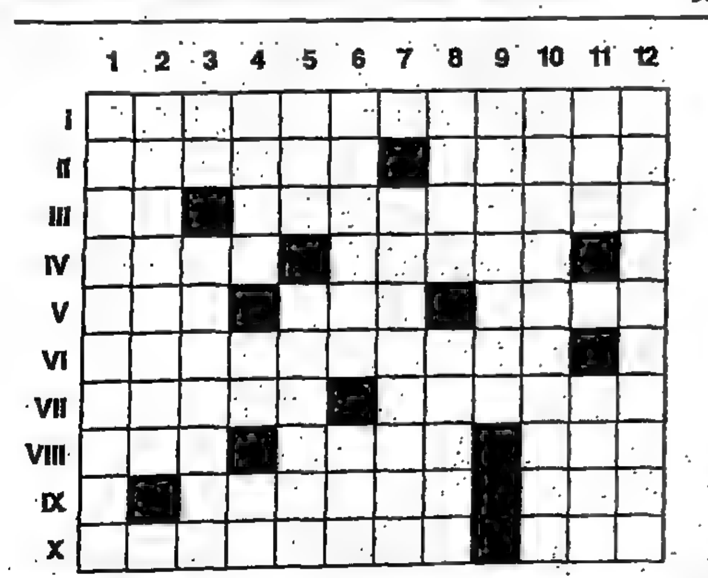
● **Le Salon Autonomic** a lieu à Paris, porte de Versailles, du mercredi 3 au samedi 6 juin, de 9 h 30 à 18 h 30.
Au fil des stands, les visiteurs pourront se renseigner sur le logement, l'emploi, les aides techniques et le transport pour les handicapés.
300 exposants. Entrée gratuite.

● **« En route »** : le CNRH édite avec Renault et diffuse gratuitement les fiches « En route » : renseignements sur les auto-écoles, adaptateurs, véhicules d'occasion, taxis et transports spécialisés. CNRH (236 *bis*, rue de Tolbiac, 75013 Paris). Ou sur Minitel : 3614 Handitel, rubrique transports.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98131

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Ira loin dans les airs et sur l'eau. – II. *Importante* voie de communication. Bien graissée. – III. Pour faire le tour. Propos annonciateurs d'une baisse de régime. – IV. En feu. Creva les yeux de son fils avant d'être canonisée. – V. Propos de charretier. En opposition avec le chef. *Chef victime* de son opposition. – VI. Evite toutes réflexions. – VII. Se met en boule quand il a peur. Pris la bonne mesure, mais à l'envers. – VIII. Coule en Chine. Démonstratif. Approbation. – IX. Prépariez le sauvageon. Introduit du nouveau. – X. Très émotive. Remplacée par l'ONU.

VERTICALEMENT

1. Supplice à portée d'un jet de pierre. – 2. *Parfait* pour la reproduction. – 3. Dans la note. Portraitiste bien en cour chez Louis XV. – 4. S'occupe des affaires. Prêtresse devenue vache. Lettres de Nevers. – 5. Doublé, il devient sale. Lâche les gaz. – 6. Ayant eu des problèmes de jeunesse; *il nous en pose* aujourd'hui. Voyelles. – 7. Ouvertures sur l'extérieur. – 8. Lâche les gaz. La bonne largeur. – 9. Comme des campagnes ou des compagnes agréables. – 10. Descentes dans l'estomac. – 11. D'un auxiliaire. Cours souvent à sec. – 12. Disparition en douceur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98130

HORIZONTALEMENT

I. Localisation. – II. Adonis. Lutte. – III. Colonelle. Eb. – IV. En. Marée. Bru. – V. Rapace. Graal. – VI. Atèle. Réussi. – VII. Têtière. Sa. – VIII. Ré. Essence. – IX. Obi. Cité. Elu. – X. Nationalisee.

VERTICALEMENT

1. *Lacération.* – 2. *Odonate.* BA. – 3. Col. Pétrit. – 4. Anomalie. – 5. Linacée. Co. – 6. Isère. Rein. – 7. Le. Resta. – 8. Allège. Sel. – 9. Tué. Ruse. – 10. It. Basanes. – 11. Oteras. Clé. – 12. Nébuliseur.

SCRABBLE ®

PROBLÈME N° 72

A la recherche du dix-huitième mot

1. Tirage : A C E L M R U.

a) Trouvez et placez deux mots de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez deux mots rapportant respectivement 43 et 38 points en deux emplacements différents de la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

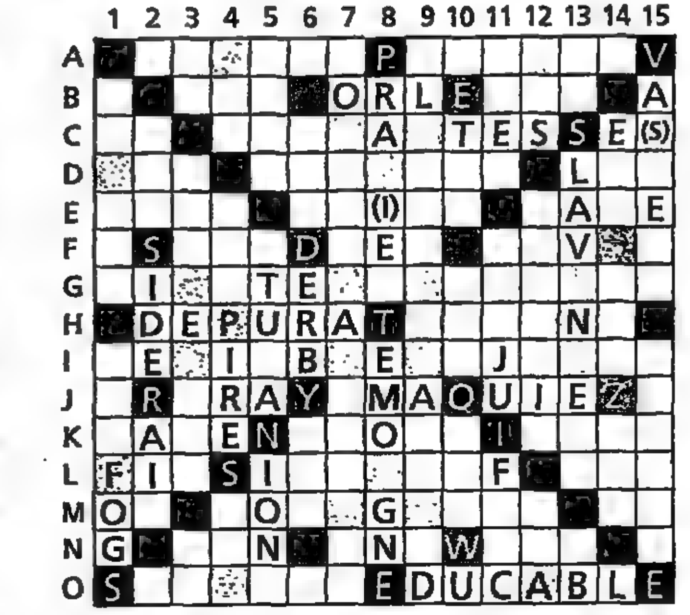
2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) C G E E Q R U : trouvez un sept-lettres. A D G H I L O : trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 10 juin.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 27 mai.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre.



Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal, lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) *FILEUSE, 10 A, 83, faisant* FI, IL, TE, NU, ES et SE.

b) LIFTEUSE, D 6, 80, ou l'anagramme SULFITEE – INFLUEES, E 8, 72 – FUSELIEZ, *tailliez en fuseau*, 3 A, 92 – FLEURIES, 5 D, 94, ou les anagrammes FRILEUSE et SURFILEE – FEUILLES, 7 C, 67, ou l'anagramme FUSILLEE.

c) GOMINEE, EMPOIGNE et MORIGENE.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSÉES Le vol, le 3 mai, d'un tableau de Corot, *Le Chemin de Sèvres*, a provoqué un traumatisme parmi le personnel du Louvre, placé devant les défaillances de la sécurité dans le musée : sept vols en moins de quatre ans, quatre depuis le début de l'année. ● UNE MISSION D'EXPERTISE confiée à une société de consultants extérieure procédera à un audit de l'ensemble du personnel et analysera les faiblesses en matière de protection, alors qu'un groupe permanent de sécurité a déjà été constitué. En attendant, le programme d'expositions a été allégé et des salles sont fermées. ● LES GARDIENS DE MUSÉE pâtissent toujours d'une image négative bien que la profession se soit renouvelée. ● LES SERVICES DE POLICE jugent très sévèrement la sécurité au Louvre, estimant que les précautions élémentaires ne sont pas prises.

Le personnel du Louvre est traumatisé par les défaillances de la sécurité

Après le vol d'un tableau de Corot, le 3 mai, et la colère de Catherine Trautmann, la direction du musée parisien reconsidère ses systèmes de surveillance. Un audit est en cours et des salles sont fermées

DEPUIS le 3 mai, le personnel du Louvre est traumatisé. Ce dimanche-là, vers 14 heures, *Le Chemin de Sèvres*, un petit paysage de Corot (35 × 49 cm), était volé. Le cadre et la vitre de protection restèrent intacts, seule la toile avait disparu. Pour aggraver le malaise, le public, évacué sans explication audible, a piétiné trois heures durant devant les portes où s'effectuaient les fouilles. Enfin, le président de l'établissement public, Pierre Rosenberg, faisait à chaud, devant les caméras de TF 1, des déclarations résignées : « *C'est un musée qui est fragile* », disait-il du Louvre. Les vols « *font partie de notre triste sort* ». Il donnait l'impression de baisser les bras devant ces délits et face aux actes de vandalisme qui se multipliaient : sept en moins de quatre ans, et quatre depuis le début de l'année. La sécurité ne serait-elle pas le premier souci des responsables des collections nationales ? Un rapport de la Cour des comptes épinglait d'ailleurs cette dérive dès février.

Le traumatisme a été profond. « *On a tous été ébranlés par le dernier vol*, reconnaît Wanda Diebolt, directrice générale du Louvre. *Cette prise de conscience, à tous les niveaux, nous a amenés à nous poser des questions. Peut-on ouvrir en 1997 13 000 mètres carrés, organiser dans le même temps dix expositions temporaires, promouvoir les dimanches gratuits avec ce que cela implique d'affluence, rechercher un nouveau public pour le musée, sans réfléchir à une organisation nouvelle pour le Louvre ?* » La ministre de la culture, Catherine Trautmann, faisait vite savoir publiquement qu'elle considérait la sécurité dans les musées comme une « *priorité* ». La direction du Louvre se mettait alors au travail pour transformer « *le traumatisme en électrochoc* ». En préalable, Antonio Miranda, supérieur hiérarchique des surveillants du musée, était débarqué. « *Ce n'est pas un bouc émissaire*, insiste Wanda Diebolt. *Personne ici ne peut échapper à une mise en cause collective. Mais nous partageons de moins en moins les mêmes conceptions de la sécurité. Cela s'est confirmé avec le vol du Corot.* »

Pierre Rosenberg explique la défaillance du Louvre : « *Nous avons négligé la sécurité, c'est vrai. Mais le Louvre est un chantier permanent depuis près de quinze ans. Nous sommes tirés par le projet. Chaque année, ou presque, on a ouvert de nouveaux espaces, sans reprendre haleine. Il est temps de mettre à plat tous les problèmes laissés de côté.* » Premier acte de cette réflexion, la commande d'une mission d'expertise confiée à une société de consultants extérieure. Le cabinet est sur le point d'être choisi. Il aura pour tâche de procéder à un audit approfondi de l'ensemble du personnel, d'analyser les faiblesses en matière de protection, de pointer les besoins humains, mécaniques et électroniques et d'évaluer le coût de cette réorganisation. Ses conclusions seront rendues avant l'automne. Cet audit se fera « *dans la plus grande clarté* », indique Wanda Diebolt, pour prévenir le reproche d'opacité fréquemment fait au musée.

D'ores et déjà, un groupe permanent de sécurité a été constitué. Piloté par la direction, il réunit, presque tous les jours, depuis le 15 mai, des représentants des différents services : conservation, surveillance, travaux muséographiques, technique et logistique, prévention et sécurité incendie. Il a commencé à visiter les secteurs les plus sensibles avec des résultats concrets. Depuis le 18 mai, la salle dite des « 7 mètres », où sont accrochés les primitifs italiens, est fermée. « *On vérifie les systèmes d'alarme et on renforce les protections* », indique Wanda Diebolt. La galerie d'épigraphie, où une stèle grecque avait été dérobée en janvier, est également inaccessible, pour cause de travaux.





Ces systèmes de protection sont divers. Ils vont de la solution mécanique – tableau fixé dans le mur, crochet à vis, piton renforcé – à l'alarme électronique posée sur l'œuvre – sonnerie se déclenchant au toucher, rideau infrarouge infranchissable, caméra vidéo. Il y a enfin la surveillance humaine : l'œil des gardiens. De toute évidence, cette protection multiforme n'est pas au point. Un grand nombre d'œuvres ne sont pas protégées du tout. Certains s'étonnent « *qu'il soit impossible de sortir de la librairie du Louvre un catalogue de Corot sans que le caissier n'en soit prévenu, mais qu'on puisse embarquer une œuvre originale du même peintre sans attirer l'attention* ». Un des responsables de la sécurité objecte que le musée renferme des objets très variés, qu'il faut adapter le système de protection à chacun d'entre eux – ce qui est très onéreux –, que le vieux palais est plein de recoins difficiles à surveiller et que le nombre des gardiens est insuffisant. « *Mme Trautmann a promis de débloquer une enveloppe budgétaire pour engager du personnel*, rétorque Pierre Rosenberg. *Il nous manque environ cent vingt postes.* »

Autre conséquence de la disparition du Corot : le programme des expositions temporaires a été considérablement allégé. De juillet 1998 à avril 1999, une seule des quatre manifestations prévues (« Momies de l'Egypte ancienne ») a été maintenue. Les autres ont été reportées, et le programme général a été décalé de six mois à un an. Ainsi, le service des travaux muséographiques pourra se consacrer au renforcement de la protection des œuvres (soclage, vitrines, fixations diverses). Enfin, dès la fin de l'été, un certain nombre de salles du musée seront, par roulement, systématiquement fermées au public, pour permettre une meilleure surveillance de celles qui restent ouvertes. L'un des enjeux du Grand Louvre, « *faire en sorte que toutes les salles du musée soient ouvertes* », encore rappelé par la direction en décembre 1997, est donc abandonné.

Une décision qui pénalisera d'abord les vrais amateurs, venus pour examiner une œuvre ou un groupe d'œuvres précis, ainsi que les scolaires, pour les mêmes raisons. Wanda Diebolt est consciente de cette gêne. Elle indique néanmoins que la plupart des grands musées étrangers en sont là. Par ailleurs, elle a fait procéder à un exercice d'évacuation surprise du musée le mercredi 20 mai, à 18 heures. Les visiteurs, convenablement informés, ont mis moins de neuf minutes pour quitter les lieux, sans récrimination.

> « Il est impossible de sortir de la librairie du Louvre un catalogue de Corot, mais on peut embarquer une œuvre originale du même peintre sans attirer l'attention »

Un public qui a considérablement changé depuis une douzaine d'années. « *Nous avons désormais affaire à un tourisme de masse*, analyse Pierre Rosenberg. *Il y a eu 5,1 millions de visiteurs en 1997, ce qui est notre niveau depuis le début de la décennie, si l'on met entre parenthèses les mauvais résultats de 1995.* » Le Louvre est devenu une énorme machine qui tourne avec un budget de plus de 500 millions de francs (650 millions avec le personnel), dont 40 % sont alimentés par ses ressources propres. Seule la sécurité des œuvres est restée à un autre âge.

Emmanuel de Roux

Les derniers vols

La dernière série noire a commencé, pour le Louvre, en décembre 1997, au lendemain de l'ouverture des salles égyptiennes, quand un gardien retrouva une statuette sumérienne décapitée, la tête à côté du socle. Le 7 janvier 1998, une stèle votive grecque, scellée dans l'un des murs de la galerie d'épigraphie récemment inaugurée, disparaissait. Quelques jours plus tard, un buste de Sénèque est précipité au sol par un professeur de mathématiques dépressif.

Mais déjà, le 10 juillet 1994, un pastel du XVIIe siècle, autoportrait de Robert de Nanteuil (1623-1678), était dérobé en pleine journée. Le voleur avait laissé sur place le cadre et la vitre de protection. Le 11 janvier 1995, c'est une petite toile purement décorative de Turpin de Crissé (1782-1859), qui était découpée au cutter, en plein jour, dans les appartements Napoléon III du Louvre. Une semaine après, le 18 janvier, survenait le rocambolesque épisode de la hallebarde de bronze arrachée du groupe sculpté par Martin Desjardin (1640-1694) où elle était fixée. On devait la retrouver huit jours plus tard au pied de la pyramide de Peï.

La légende noire du gardien de musée

UN VIEIL HABITUÉ du Louvre reconnaît que la sécurité, avant l'ouverture du grand chantier de 1983, « *était nulle* ». Mais il fait remarquer qu'« *elle n'est guère meilleure. Les gardiens discutent par groupes de trois ou quatre dans une salle et ne surveillent rien. J'ai vu, il y a quelques semaines, dans la cour Marly, un visiteur escalader l'un des Chevaux de Coustou pour se faire photographier. Il n'y avait pas un gardien à l'horizon pour interdire ce geste* ». Rappelons que c'est dans cette cour qu'il y a deux ans un inconnu avait arraché, puis sorti du Louvre une hallebarde en bronze longue de plus d'un mètre et pesant une bonne douzaine de kilos. « *Les visiteurs touchent aux objets exposés et flashent à tour de bras, alors que c'est interdit. La plupart du temps les gardiens s'en foutent.* » Ce visiteur en colère déroule la légende noire du gardien de musée : un homme, ou une femme, sommeillant sur une chaise, toujours de mauvaise humeur et incapable de donner le moindre renseignement sur les œuvres exposées.

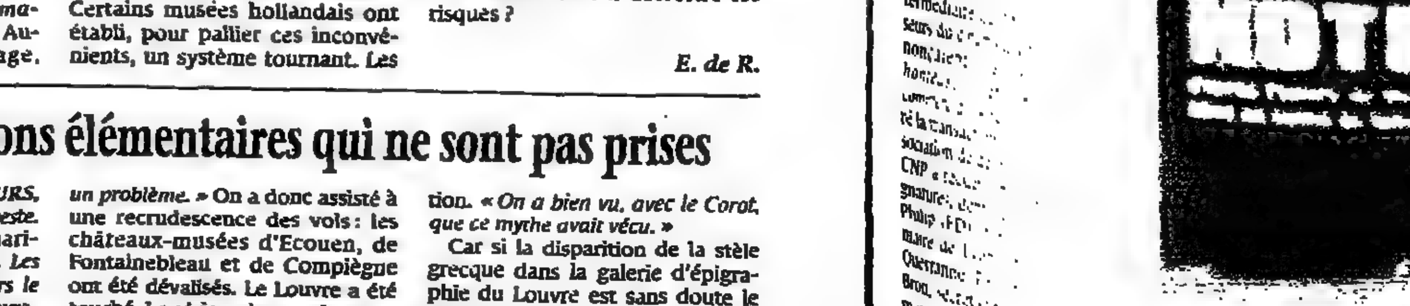
Cette légende, qui a la vie dure, est largement obsolète. Le personnel de surveillance s'est rajeuni et renouvelé. Le vieux noyau de la profession a disparu. Depuis longtemps, les syndicats, puissants, demandaient du personnel supplémentaire. Mais « *la direction préférait des machines*, soutient un gardien. *Une machine, ça ne se syndique pas* ». Aujourd'hui, avec le chômage, nombre de ces nouveaux gardiens ont leur baccalauréat, quand ils ne sont pas titulaires d'un DEUG. Ils reçoivent une formation qui leur permet d'avoir une teinture d'histoire de l'art et de parler une deuxième langue.

RÉMUNÉRATION MÉDIOCRE

Le problème principal tient sans doute au métier même de gardien, terriblement ingrat et ennuyeux. La sécurité de l'emploi ne compense pas toujours une médiocre rémunération (de 6 500 à 9 000 francs en fin de carrière), ni l'insupportable routine. « *C'est un travail et ce n'est pas du travail*, confie un gardien. *C'est usant. Etre en face de La Joconde, c'est l'enfer. La solution ? Faire bouger les gens, des patrouilles mobiles.* » Certains musées hollandais ont établi, pour pallier ces inconvénients, un système tournant. Les gardiens passent un tiers de leur temps dans les salles, un autre tiers derrière les machines de surveillance (caméras vidéo, etc.) et le reste à des tâches de bureau.

On n'en est pas encore là en France. Pourtant le rôle des gardiens est indispensable, reconnaît, unanime, la direction du Louvre. Les machines (caméras, alarmes volumétriques, radars, barrières) ne remplaceront jamais complètement une présence humaine. Une présence insuffisante au sein de l'établissement, malgré ses 990 gardiens dont « *une centaine pour la nuit, un métier totalement à part, et compte tenu des quelque 300 vacataires engagés pour l'été* », précise Wanda Diebolt. Le Mondial de football va-t-il accroître les risques ?

E. de R.



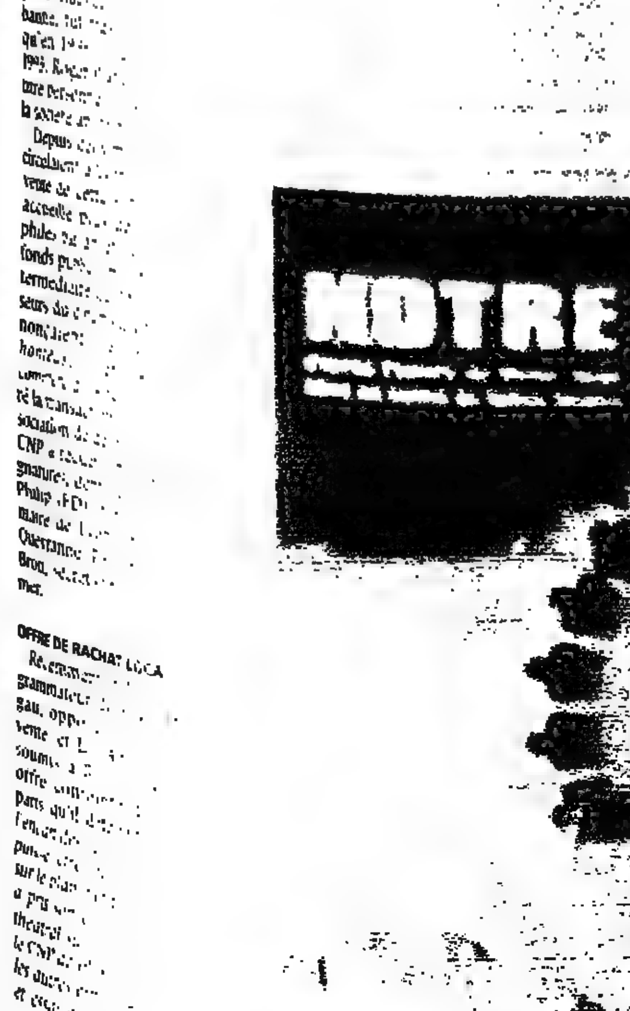
Des précautions élémentaires qui ne sont pas prises

« *POUR LES CONSERVATEURS, la sécurité passe après tout le reste.* "Ici, on n'est pas à la Samaritaine", *nous dit-on sans arrêt. Les raisons esthétiques ont toujours le pas sur la surveillance.* » Ce jugement sévère, porté par un gardien du Louvre, est corroboré par les services de police. Si l'année 1997 n'a vu que vingt-cinq vols dans les musées français, la tendance, qui était à la baisse (au total 5 500 vols d'objets d'art en France dont 225 dans les églises), amorce une légère remontée. Depuis le début de la décennie, les musées ont baissé les bras : la reprise des vols est donc prévisible, indique en substance un inspecteur. Il explique qu'un gros travail avait été fait dans les années 80. Une cellule de sécurité avait été placée au sein de la direction des Musées de France. Elle a été, de fait, dissoute en 1994. « *Cela a entraîné une rupture*, explique-t-il, *car la sécurité est un travail à envisager au quotidien. Pas exclusivement à chaud, quand il y a un problème.* » On a donc assisté à une recrudescence des vols : les châteaux-musées d'Ecouen, de Fontainebleau et de Compiègne ont été dévalisés. Le Louvre a été touché. La série noire continue.

Si en matière de vols il n'y a pas de panacée, il y a des précautions élémentaires qui ne sont pas toujours prises. Par exemple, faire en sorte qu'un véhicule ne puisse s'approcher d'un édifice à piller. Ce qui limite au moins la taille du butin. Pourtant à Compiègne, dans la nuit du 11 au 12 mai, et à l'abbaye de Chaalis, dans la nuit du 25 au 26 mai, les voleurs ont pu garer sans problème leur voitures sous les fenêtres qu'ils allaient fracturer. De plus, à Compiègne, le système d'alarme n'a pas fonctionné. Au Louvre, il est invraisemblable qu'on laisse les visiteurs circuler avec des sacs. Les services de police constatent que les conservateurs ont trop longtemps vécu sur un mythe : la notoriété des œuvres constitue leur meilleure protection. « *On a bien vu, avec le Corot, que ce mythe avait vécu.* »

Car si la disparition de la stèle grecque dans la galerie d'épigraphie du Louvre est sans doute le fait d'un amateur – l'occasion faisant le larron – pour les services de police, la plupart des vols récents perpétrés dans les musées sont préparés et ciblés. Ils sont donc l'œuvre de professionnels, qui répondent à un marché en pleine expansion et pas forcément à une commande. C'est certainement le cas des vols de Compiègne ou de Chaalis. Ici ce sont des pendules, des bronzes, des vases de Sèvres, des candélabres, qui ont disparu, des pièces plus faciles à écouler que des tableaux répertoriés à la signature connue. Mais des Corot avaient déjà été dérobés en octobre 1984 au Musée de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or). On les a retrouvés en vente, deux ans plus tard, dans des galeries japonaises.

E. de R.



هكذا من الأصل

Deux hémisphères sur une même scène

Le festival Fenêtre au sud, océan Indien mêle, à Cergy-Pontoise, danseurs et musiciens malgaches et français

ANTSIRABE
de notre envoyé spécial

L'idée tient en un trait d'union. Tracé entre deux villes éloignées de quelque 9 000 kilomètres : Antananarivo, capitale de Madagascar, et Cergy-Pontoise, préfecture du Val-d'Oise, pour un spectacle dont le titre, « Tana-Cergy », doit, selon son initiateur, Vincent Colin, *« claquer comme une rencontre de foot »*. Et parler le langage commun des cultures urbaines, empruntant à Cergy le hip-hop du groupe Trafic de styles et à Tana les chansons engagées de Samoëla, le rap de The Specialists et les saxos de Seta. *« Pas de simples musiciens, mais des gens qui ont une vision du monde »*, précise Elie Rajaonarison (tête de pont malgache du projet), qui les avait révélés l'automne dernier dans la *Revue noire* (spécial Madagascar, septembre 1997, 120 F) venue mesurer les signes d'ouverture culturelle de la Grande Ile.

Après repérages, les groupes ont commencé les répétitions en avril dernier à Antsirabe, à 120 kilomètres de la capitale malgache. Un hors-champ dont les 200 000 habitants troublent à peine le silence des hautes terres. Un monde de dénuement intact, à peine touché par le monde. Où les pousse-pousse aux pieds nus n'ont retenu de vingt ans d'un socialisme autoritaire que l'appellation de *« camarade »* pour leurs clients blancs.

L'ÉLU DES TAXIS-BROUSSE

Principal monument : un palace tout juste centenaire, l'Hôtel des Thermes, rénové façon Karlovy-Vary années 60. Une forteresse où la France avait condamné le roi du Maroc à prendre les eaux sous bonne garde. Au tournant du siècle, la reine de Madagascar, elle, avait été exilée au Maghreb. Il y avait aussi des fonctionnaires pour imaginer cela.

A la sortie de l'unique salle de spectacle de la cité (celle de l'Alliance française), des jeunes gens guettent Samoëla. Cela fait dix-huit années que Samoëla Rasolofoniana chante. A quatre ans, il appartenait déjà à la chorale (religieuse) paternelle. De Dylan, Renaud, Ferré et Brassens, qu'il écoutait à la maison, il a retenu la necessité de textes ; des études supérieures de marketing, celle de *« faire sciemment ce que les gens vont aimer »*.

Ses chansons dénoncent la crédulité, l'intolérance, les sectes, le pouvoir de l'argent. *« Personne n'ose évoquer les problèmes que tout le monde vit. Pendant les années de la deuxième République* [socialiste], *nous n'avions pas le droit de parler. Et quand la démocratie est arrivée, les gens ont continué d'avoir peur. Moi je veux aller jusqu'aux limites. Ne pas les dépasser, mais les toucher. »* Bases rythmiques traditionnelles, arrangement jazzy. Sa « cible » – les jeunes – a accepté d'emblée ses flèches et les renvoie tous azimuts. Il est l'élu des taxis-brousse.

Les six garçons des Specialists (on note le recours – nouveau – à l'anglais) vivent depuis l'enfance dans le même quartier. Ils forment une véritable équipe, homogène, qui écrit collectivement ses chansons. Ils rappent ce qu'ils vivent, de chômage et d'absence de cinéma, d'ennui et de besoin de créer. Ils ont donné un nom à leur musique : celui de rasoava, qui associe rap et soava (chanson traditionnelle des plateaux), dont les a capella font remonter les cœurs et l'histoire malgache dans les gorges. Ils ont choisi l'interpellation directe : *« Comment se faire à la démocratie ? Où trouver de quoi bouffer ? »* Et ce refrain : *« On ne sait plus ! on ne sait plus ! »* Leur allant joyeux et leur amateurisme éprouvé ajoutent un air de vérité à leur sincérité.

Face à eux, les Trafic de styles imposaient le professionnalisme de soldats du hip-hop. Dans des attaques-éclairs, parfaitement coordonnées, ils disent le tourment des corps, la puissance vainement accumulée, en même temps que la difficulté de s'arracher, de s'épanouir. Torsions, contorsions sous le regard de l'autre, avec la rivalité comme condition d'égalité.

LA COLÈRE ET LE SOURIRE

Sur les planches d'Antsirabe, le premier travail de Sébastien Lefrançois, le chorégraphe, a été *« d'accorder les corps, comme des instruments différents »*. Car sous l'uniformité des baskets éclate l'irréductible différence des Malgaches et des Français. Des muscles éprouvés au contact du béton, d'une part ; l'élasticité qui habille la colère d'un sourire, de l'autre. Il a fallu découper, coller, remixer, pour une composition qui soit lisible de même d'Antsirabe à Cergy, *via* « Tana ».

En juin, les palissades malgaches ont été plantées sur le macadam de Cergy. Le jour s'y lève sur les instances saxophoniques de Seta, l'un des animateurs de MadaJazzCar, pilier discret de toute construction musicale, l'oreille et l'œil à tout, une garantie de tempo. Au premier coup de sifflet, ça déboule, en force ou en resquille, avec, côté cour, l'hémisphère Sud ; côté jardin, l'hémisphère Nord, qui se retrouvent ensemble, le dos au mur, face aux spectateurs, démontrant qu'avant d'être des groupes ils sont des individus, et d'une même génération. En dix-sept sketches, ils disent leurs regards mêlés. Avec les images imprévues de leur escale commune à Antsirabe, afin que le monde des pousse-pousse repousse celui des chariots de supermarchés.

Jean-Louis Perrier

LOUIS VINCENT

Les groupes de rap Trafic de styles (Cergy-Pontoise) et The Specialists (Antananarivo) sont réunis pour le spectacle « Tana-Cergy ».

★ **Festival Fenêtre au sud, océan Indien. Théâtre des arts, Cergy-Pontoise. Tél. : 01-34-20-14-14. De 20 F à 70 F. « Tana-Cergy » : du 2 au 5 juin, à 20 h 30. *Les Porteurs d'eau*, par le Théâtre Talipot (la Réunion) : le 8 juin à 20 h 30 et le 9 juin à 19 h 30. Expositions de peintures de Danielson (Madagascar), Modali et Napalo (Comores) et de photos de Sabine Weiss. *Zoma* (marché des îles) les 6 et 7 juin sur la place des Arts.**

DÉPÊCHES

■ **MUSÉES : un Musée du futurisme sera créé à Milan**, a annoncé, samedi 30 mai, Walter Veltroni, le ministre italien de la culture, rappelant que cette ville était celle de deux peintres du mouvement moderne, Balla et Boccioni.

■ **Les négociations entre l'Egypte et la Grande-Bretagne** afin que Le Caire puisse récupérer un morceau de la barbe du Sphinx conservé au British Museum de Londres ont échoué en raison des demandes britanniques de compensation, a déclaré le ministre égyptien de la culture, Farouk Hosni, le 30 mai, cité dans le quotidien gouvernemental *Al Ahram*.

■ **Deux touristes anglais de vingt-deux ans ont été arrêtés**, dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mai, alors qu'ils tentaient d'emporter en souvenir une des 33 000 plaques de titane recouvrant le Musée Guggenheim de Bilbao, au Pays basque (Espagne).

■ **Un trafiquant d'art grec a été interpellé**, vendredi 29 mai, à Sarrelouis (Allemagne) en possession de 450 antiquités de son pays pouvant dater du 4e siècle avant J.-C., qu'il entendait revendre. Des musées américains et japonais auraient proposé à ce trafiquant 5 à 6 millions de dollars (autour de 30 millions de francs) pour l'ensemble des statuettes, pièces de monnaie et autres objets, qui ont probablement été volés dans des musées et des collections, a rapporté la police criminelle régionale.

■ **MUSIQUES : le violoniste et chef d'orchestre Yehudi Menuhin déplore**, dans l'édition du 30 mai du quotidien portugais *Publico*, que, par leur attitude à l'égard du processus de paix, les Israéliens *« ont perdu les sympathies gagnées par ce qu'ils avaient souffert »*. *« Il y a encore des gens qui pensent que l'important est de dominer le plus vaste territoire possible*, regrette Menuhin. *Cela ne relève pas de la pensée moderne, mais il y a des survivances, des gens qui sont prisonniers des vieilles mentalités. »*

Roger Planchon se sépare du Cinéma national populaire de Lyon

Les défenseurs du CNP craignent que la vente ne débouche sur une politique de rentabilisation des salles

LYON
de notre correspondant régional

Roger Planchon, directeur du Théâtre national populaire de Villeurbanne (TNP), a vendu pour une somme de 7,5 millions de francs à Galeschka Moravioff, distributeur et exploitant de salles d'art et d'essai à Paris et à Marseille, les trois salles lyonnaises dédiées à la défense du cinéma d'auteur, représentant huit écrans.

Le Cinéma national populaire, lancé en 1968 dans des locaux vétustes mis à la disposition du CNP par les villes de Lyon et de Villeurbanne, fut très lié au TNP jusqu'en 1996. Toutefois, depuis 1993, Roger Planchon détenait, à titre personnel, 97 % du capital de la société anonyme CNP.

Depuis deux mois des rumeurs circulaient à Lyon sur la probable vente de cette « institution » qui accueille plus de 300 000 cinéphiles par an et qui bénéficia de fonds publics importants par l'intermédiaire du TNP. Les défenseurs du cinéma d'art et essai dénonçaient la *« spéculation honteuse »* et *« l'opération commerciale »* qui auraient entouré la transaction en cours. Une association de défense, Les Amis du CNP, a recueilli plus de 10 000 signatures, dont celles de Christian Philip (FD), premier adjoint du maire de Lyon, et de Jean-Jack Queyranne (PS), ancien maire de Bron, secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

OFFRE DE RACHAT LOCAL

Récemment le directeur et programmateur du CNP, Marc Artigau, opposé lui aussi à cette vente, et Les Amis du CNP, ont soumis à Roger Planchon une offre conjointe de rachat des parts qu'il détenait. *« La vente à l'encan des salles, pour licite qu'elle puisse être, nous paraît illégitime sur le plan moral. L'activité cinéma a pris son essor dans un ensemble théâtral subventionné qui a abrité le CNP de 1968 à 1996, au point que les autres exploitants lyonnais d'art et essai ont maintes fois dénoncé cette concurrence déloyale »*, expliquait Dominique Pascaud, président de l'association de défense du CNP, dans une tribune publiée le 25 mai par le quotidien régional *Le Progrès*.

S'abstenant de répondre à l'offre de rachat local, Roger Planchon répliquait à ses détracteurs par un virulent communiqué dans lequel il affirmait notamment : *« Non, je n'irai pas flamber au casino, ni m'acheter une villa sur la Côte d'Azur. Une fois les impôts payés, la somme restante sera investie dans un projet inédit sur lequel l'équipe qui m'entoure* [au TNP] *travaille depuis longtemps. Un projet qui n'a de secret ni pour le ministère de la culture ni pour le Centre national de la cinématographie et les services culturels du premier ministre (...),* [Un projet que] *le TNP et la municipalité de Villeurbanne croient important et utile pour l'agglomération, la décentralisation artistique et la création française. »* Roger Planchon, dont le contrat de directeur du TNP arrive à échéance à la fin de l'année 1999, souhaite installer un studio de tournage de films dans les ateliers du TNP. Le projet soutenu financièrement par Villeurbanne a été défendu récemment par le maire de Lyon, Raymond Barre, auprès de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication.

INSTITUTION FRAGILISÉE

La vente conclue avec Galeschka Moravioff prévoit de conserver aux huit salles leur qualification « art et essai » et d'étendre à toutes la classification « recherche », qui jusqu'alors ne concernait que six d'entre elles.

Par ailleurs, les vingt-six salariés du CNP seront tous repris par le nouveau propriétaire, *« comme l'exige la loi »*, souligne Roger Planchon.

Les membres de l'association de défense déclarent ne pas être totalement rassurés sur l'avenir du Cinéma national populaire. Selon eux, son rachat, pour une somme très élevée, par M. Moravioff fragilise l'institution, qui sera contrainte très vite de dégager des bénéfices suffisants, et donc de rentabiliser ses salles, pour honorer les échéances bancaires liées à ce rachat. *« Nous resterons vigilants »*, a promis Dominique Pascaud.

Claude Francillon

Londres réaffirme son refus de rendre les frises du Parthénon

LA GRANDE-BRETAGNE a réitéré son refus catégorique de rendre les frises du Parthénon, exposées au British Museum de Londres depuis près de deux siècles et réclamées par la Grèce depuis quinze ans. L'appel à la restitution venait cette fois d'un député travailliste, Gordon Prentice. Le ministre de la culture, Chris Smith, a répliqué devant la chambre des communes que, après treize ans de réflexion, *« il est très clair que les frises ont été légalement acquises et conservées dans de très bonnes conditions »*. Ajoutant que le British Museum, où les frises sont admirées chaque année par six millions de visiteurs, *« était l'endroit le plus approprié pour les conserver »*.
Athènes entend relancer sa campagne pour obtenir leur restitution. Le ministre de la culture grec, Evangélos Vénizélos, doit rencontrer le 30 juin son homologue britannique. – *(AFP.)*

Comment montrer un art intime tout en évitant le repli sur soi

Sur un thème aussi à la mode que délicat, le Printemps de Cahors propose 32 expositions jusqu'au 14 juin

Trente-deux expositions et des soirées-projections sont au programme du 8e Printemps de Cahors, un festival de photographie et d'arts visuels. Le thème de l'intime, en vogue depuis le début des années 90, a été dégagé tout en voulant déjouer les pièges du narcissisme, de l'individualisme et du voyeurisme. Wim Wenders, Sophie Calle, Jochen Gerz, Annelies Strba et Grazia Toderi en sont les figures marquantes.

LA SPHÈRE DE L'INTIME, Printemps de Cahors, expositions jusqu'au 14 juin. Nuits blanches (animations nocturnes) les 5 et 6 juin. Rens. : place Champollion, 46000 Cahors. Tél. : 05-65-53-94-75. Catalogue : éd. Actes Sud, 98 p., 120 F.

CAHORS
de notre envoyé spécial

Raconter sa vie, celle de son papa et de sa maman, de ses amis et de ses proches, user du portrait et de l'autoportrait, d'images et de mots, de photos et de vidéos pour tenir son journal et le livrer au public, tout cela domine l'art contemporain. Jérôme Sans a voulu rappeler cette évidence en sélectionnant trente-deux expositions du Printemps de Cahors sous le titre « La sphère de l'intime ».

Dans le catalogue, Jérôme Sans distingue les années 80, dominées par *« l'image publique »*, des années 90, marquées *« par l'individu »*. C'est aller un peu vite. L'intime est un thème aussi vieux que le monde, et les cinq artistes phares à Cahors – Wenders, Mekas, Araki, Calle, Goldin – n'ont pas attendu les annees 90 pour le développer. Et puis l'espace public, dans ses représentations urbaines et sociales, reste, comme l'a montré la Documenta de Kassel de 1997, un thème central de l'art. Il est vrai néanmoins qu'une vogue du journal intime a permis à une avalanche d'artistes de s'imposer récemment. Ainsi le Britannique Richard Billingham, vingt-huit ans, en montrant la pauvreté de sa famille – un père alcoolique, une mère obèse fumant plus que de raison, un frère désoeuvré –, est passé, en deux ans, de l'état d'étudiant anonyme aux Beaux-Arts à celui de coqueluche internationale.

C'est d'abord aux franges de la mode – journaux de tendance britanniques (*ID, The Face, Dazed and Confused*) – qu'une nouvelle photographie, plus brutale, a cassé les barrières entre les fastes distantes du glamour et la société réelle, au moyen justement de l'intimité du vêtement, des lieux et des mannequins. Pour preuve, le portrait d'une génération fragile et destroy par Wolfgang Tillmans, mais aussi le numéro été de la revue *Purple* (75 F), qui mélange allègrement art contemporain, photos de mode, textes et sexe.

Reste que l'intime a ses dangers, cernés par Wim Wenders, invité d'honneur du festival, avec ses photos de voyages et de rencontres. Le cinéaste estime que *« seules les expériences personnelles méritent d'être racontées »* et que la stricte sphère privée *« tombe dans le voyeurisme et s'exclut »* (*Le Monde* du 2 juin). Dans le catalogue, Jérôme Sans veut exorciser cet écueil : *« Loin d'un repliement sur soi (...) ou de l'affirmation d'un néonarcissime, d'un nouveau stade de l'individualisme qui se mettrait en place, ces œuvres (...) sont une manière d'impliquer l'autre. »*

ZAPPING VISUEL

Pourtant, ce passage du reality show à la vie sociale, du cocooning à la vie réelle, de l'individualisme à l'engagement est rarement maîtrisé. N'est pas Nanni Moretti qui veut, dont le film *Journal intime* montre comment les préoccupations intimes renvoient à d'autres plus politiques. Cette tension manque souvent à Cahors. Comment adhérer au projet quand nombre d'artistes se cantonnent dans des aspects personnels ou théoriques ? Il est vrai qu'ils sont un peu les uns sur les autres, manquent d'espace et d'images, et que les oeuvres se bousculent et incitent au zapping visuel plus qu'à la contemplation intimiste. Qui plus est, comment percer des projets qui reposent sur des confessions (Gillian Wearing) uniquement présentées en anglais ?

A côté de travaux déjà beaucoup montrés – *les chambres d'hôtel de* Sophie Calle, le journal de Nan Goldin –, deux artistes arrivent à lier l'intime et le public. Jochen Gerz d'abord, qui déroule son savoir-faire. Il a interrogé une cinquantaine de témoins, des personnes âgées de Cahors – essentiellement des femmes –, dont les visages en gros plan sont affichés dans la rue et projetés durant les nuits des 5 et 6 juin.

Ces portraits graves sont accompagnés de mots, les leurs, sur les questions de la vérité et de la mémoire : *« Je fais des jaloux parce que je marche sans canne. La vérité n'est rien. La vérité est que je n'ai plus personne. La vérité est que je pleure plus souvent que je ris. »* Ailleurs, à propos de Maurice Papon : *« Je me demande s'il sait que sa responsabilité aujourd'hui n'est pas tant auprès des victimes qu'auprès des jeunes, qui doivent savoir de quoi est fait leur passé. »*

A l'opposé de Gerz, plus poétique que politique, Annelies Strba propose une projection sur trois écrans de portraits de famille en alternance avec des paysages. Les couleurs mouillées, les matières évanescentes, les cadrages abrupts troublent l'oeil, entre bonheur et effroi, intime et universel. Entre Gerz et Strba, il y a qui ? Une vidéo de Grazia Toderi, dans laquelle l'artiste évolue sous l'eau, s'efforçant, toujours avec grace, d'ouvrir et de fermer un parapluie. On peut tout imaginer dans cette « lutte contre les éléments », et c'est déjà pas mal.

Michel Guerrin

Desgrandchamps, peintre des spectres

Galerie Zürcher, 56, rue Chapon, Paris, 3e. Mo Arts-et-Métiers. Tél. : 01-42-72-82-20. Du mardi au samedi de 11 heures à 19 heures, le dimanche de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 juin.

Pourquoi trouve-t-on si remarquables les derniers tableaux de Marc Desgrandchamps ? Parce qu'ils sont inquiétants et peu explicables, sinon parfaitement inexplicables. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'essayer de les décrire. Au début, ce n'est pas difficile : il y a là des éléments de nature, des herbes, des buissons, des coins de pelouse, des coins de ciel. La scène est donc à la campagne ou dans un parc. A la campagne quand un poteau électrique dessine une verticale dans le fond ; dans un parc quand des allées semblent circuler entre les arbres. Il fait gris, ni ombre ni soleil. Donc Desgrandchamps est un paysagiste ? Oui, quelquefois, mais pas seulement.

La preuve : il y a dans l'exposition plusieurs nus féminins, peints sur la toile ou dessinés à l'encre sur papier. Ils sont de face, très proches, plutôt monumentaux, les volumes saillants. Acéphales cependant : ils sont si grands que leurs visages sont demeurés à l'extérieur de la surface. Immobiles aussi : les bras ballants, les jambes droites. Inutile d'essayer de prêter à ces figures des expressions ou des sentiments, faute du moindre indice. Les chairs surprennent par leur pâleur légèrement teintée de bleu ou de vert, discrètement macabres. Donc Desgrandchamps peint des nus dans des paysages, comme autrefois Cézanne ? Oui, mais ce n'est pas encore une définition suffisante.

Il se passe en effet dans la plupart de ses tableaux des phénomènes troublants. Les corps se défont dans le paysage. Ils ne saignent pas, ils ne souffrent pas : ils se déchirent et se retirent. Comme des brouillards, ils se dissipent en lambeaux qui flottent dans l'air. La comparaison vient d'autant plus vite à l'esprit que ces débris anatomiques n'ont que peu de substance. Ce ne sont pas des morceaux doués d'épaisseur, mais des voiles translucides, presque décolorés, des gazes à travers lesquelles se voient les arbres ou le ciel. On finit par ne plus savoir. Spectres, tentures, nuées : qu'est-ce qui glisse de la sorte ? Ces couleurs délavées seraient-elles celles de vieux vêtements élimés ou naissent-elles de la décomposition de la lumière ?

IMAGES QUI PASSENT ET GLISSENT

Devant les œuvres les plus étranges, il devient impossible d'énoncer quelque certitude que ce soit. C'est très déconcertant, une peinture si évidemment figurative dont nul ne sait identifier et nommer les figures. Rochers ou cervelles ? Membres ou branches ? Sable ou peau ? Fausses questions, dira-t-on. Desgrandchamps ne donne à voir que de la peinture sur une toile et le détail des détails n'a pas d'importance puisque le propos n'est pas de montrer mais de dérober à la vue, de l'attirer pour la décevoir plus cruellement ensuite. Ces tableaux sont des leurres qui ne révèlent d'autre vérité que leur nature de leurre. Donc Desgrandchamps fait des tableaux duchampiens – on dit aussi conceptuels. Le voilà défini.

Pas sûr. Si elles n'étaient que conceptuelles, ses oeuvres susciteraient un malaise moins durable. Dans le processus d'épuisement et d'effacement qu'elles accomplissent sont prises nos plus chères certitudes. D'habitude, les corps ont un poids, une densité, une forme. Les arbres et les pierres aussi – sauf dans ces toiles qui insinuent la pensée de la disparition. Elles inventent un monde du peu d'existence, de l'apparence indécise, du fantomatique et du changeant, sans rien en lui d'onirique ou de symbolique, l'inverse d'une vision surréaliste. Il se trouve que ce monde ressemble précisément au nôtre, à celui des images qui passent et glissent, à celui des figures qui ne durent que le temps d'une projection ou d'un souvenir. On s'y déplace d'abord comme en pays familier, avant de le découvrir dangereux, peut-être inhumain.

Philippe Dagen

SORTIR

PARIS

Le Festival international du film d'environnement de Lille
L'association Ecofilm et les *Cahiers du futur* organisent la première édition d'Ecofilm, sélection de films sur le thème de l'environnement choisis pour leurs qualités cinématographiques. La programmation s'adresse à tous les publics, enfants à partir de six ans, enseignants, familles, avec la projection de courts et longs métrages, l'organisation de débats, d'un concours, de stands et d'une exposition. Une vidéothèque est ouverte tous les jours.
Ecofilm, du 2 au 7 juin, Palais du Nouveau Siècle, Lille. Entrée gratuite. Soirée d'ouverture avec projection de courts-métrages le 2 juin, à 20 h 30. Clôture le 6 juin, à 20 h 30 avec projection des films primés. Table ronde « emploi et environnement » le 4 juin, à 20 h 30, débat « eau douce » le 5 juin, à 18 h 30, projection-débat « Films publicitaires et environnement », le 6 juin à 15 h 30. Tél. : 03-20-41-56-25.

6e Festival Le court en dit long
Le Centre Wallonie-Bruxelles propose du 2 au 7 juin à Paris, au cours de ce festival annuel non compétitif, de découvrir soixante courts-métrages produits ou coproduits en Wallonie ou à Bruxelles dans l'année : courts indépendants, de fiction, de danse contemporaine ou documentaires, films d'école ou films soutenus par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la Communauté française de Belgique. Parmi eux figurent les réalisations de jeunes cinéastes déjà invités dans d'autres manifestations, telles que *Cha Cha Cha*, de Philippe Blasband, *Roger*, de Geneviève Mersch, *El Vento* de Vincent Bierrewaerts – *sélection officielle* Cannes 98 – ou *Le Signaleur*, de Benoît Mariage, prix Semaine de la Critique Cannes 97, avec Benoît Poelvoorde. Ce dernier est l'invité de la clôture, le 7 juin.
Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue de Quincampoix, Paris 1er. Du 2 au 7 juin. Tél. : 01-53-01-96-96.

Les bonnes
En 1991, Alain Ollivier mettait en scène *Les Bonnes*, de Jean Genet, avec deux toutes jeunes comédiennes, Hélène Lausseur et Violaine Schwarz. Sept ans plus tard, il y revient, avec les mêmes comédiennes – les bonnes de Madame, jouée par Jany Gastaldi. La mise en scène de 1991 avait la beauté d'un culte primitif. Qu'en est-il de la deuxième ? La réponse est au Studio-Théâtre de Vitry, un très bel endroit aménagé dans ce qui fut un atelier, jouxtant un pavillon de banlieue.
Studio-Théâtre, 18, avenue de l'Insurrection, (94) Vitry. Du lundi au samedi, à 20 h 45. Tél. : 01-46-82-40-17. 50 F à 120 F. Jusqu'au 20 juin.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Deep impact
de Mimi Leder (américain, 2 h 01).
Eskiya le bandit
de Yavuz Turgul (turco-franco-bulgare, 2 h 01).
Firelight
de William Nicholson (britannique, 1 h 42).
Kundun
de Martin Scorsese (américain, 2 h 17).
La Méthode afro
de Jake Kasdan (américain, 1 h 57).
La Pomme
de Samira Makhmalbaf (iranien, 1 h 25).
Sitcom (*)
de François Ozon (français, 1 h 25).
Terminale (*)
de Francis Girod (français, 1 h 40).
Un tueur pour cible (*)
d'Antoine Fuqua (américain, 1 h 27).
La Vieille Dame et les Pigeons
de Sylvain Chomet (dessin animé franco-belgo-canadien, 25 min).
* *Film interdit aux moins de 12 ans.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

REPRISES

Falstaff
d'Orson Welles.
Hispano-suisso-français, 1965, noir et blanc (2 h).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60).
Tant qu'il y aura des hommes
de Fred Zinnemann.
Américain, 1953, noir et blanc (1 h 58).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

VERNISSAGES

Martin Müller-Reinhart, Jacques Villeglé
Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot, Paris 3e. Mo Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-72-83-40. De 14 heures à 18 heures et sur rendez-vous. Fermé dimanche ; lundi et mardi. Du 3 juin au 11 juillet.
Rêve d'Egypte
Mona Bismarck Foundation, 34, avenue de New-York, Paris 16e. Mo Trocadéro, Alma-Marceau, Iéna, bus : 72, 94. Tél. : 01-47-23-38-88. De 10 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche ; lundi et fêtes. Du 3 juin au 25 juillet. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Bonnet de fou
de *Luigi Pirandello, mise en scène de* Laurent Terzieff, avec Laurent Terzieff, Pascale de Boysson, Madeleine Assas, Olivier Brunhes, Yvette Caldas, Philippe Laudenbach, Isabelle Sadoyan et Gisèle Touret.
Théâtre de l'Atelier, 1, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mo Abbesses, Anvers, Pigalle. Le 2, à 21 heures, Tél. : 01-46-06-49-24. De 50 F à 250 F.
Boris Vian, Francis Blanche, Boby Lapointe
mise en scène de Pierre Debauche, avec Stéphane Barrière, Aude Biren, Jean-Luc Daltrozzo, Didier Kersten, Anne Labonne, Sapphô Marlhiac, Stanislas Mathias, Julianne Plée et Nicolas Rivals.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Mo Pelleport, Saint-Fargeau. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-43-64-80-80. 60 F et 90 F.
Hamlet Machine (en espagnol)
de Heiner Müller, mise en scène de Daniel Veronese, Emilio Garcia Wehbi et Ana Alvarado, avec Alejandro Tantanian, Emilio Garcia Wehbi, Roman Lamas, Ana Alvarado et Margarita Mantello.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire, Bréguet-Sabin. Le 2, à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.
Termux
de Yeno Anongwy, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Claude Djro, Victoire Germany, Patrick Kodjo Tapou, Francis Essombe, Michèle Kapya, Kheba Dierckens, Edea Darcque, Kety, Catherine Koassiwa Topou, Anta Guisse, Shy Mane, Sorel Diabate et Nathalie Ahadji.
Proscénium, 2, passage du Bureau, Paris 11e. Mo Alexandre-Dumas, Charonne. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-40-09-77-19. 60 F.
DanzAbierta
La Havane à Chaillot.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Les 2 et 3, à 20 h 30. Tél. : 01-53-65-30-00. De 120 F à 160 F.
Thomas Lehmen, Frédéric Werlé
Thomas Lehmen : *Friendly Fire*. Frédéric Werlé. Alexander Frangenheim : *Deux poids, deux mesures.*
La Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris 11e. Mo Parmentier, Saint-Ambroise. Les 2 et 3, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. De 60 F à 80 F.
Claudia Solal Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 2, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Stan Laferrière Tentet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 2, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Our Lady Peace, Headswin, Pits
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. Le 2, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 90 F.
The Verve
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 154 F.

هكذا من الأصل

Nouveaux puissants et dirigeants déchus en Asie

L'hebdomadaire hongkongais « Asiaweek » publie la liste des cinquante personnalités qui comptent sur le continent. Certaines, comme l'ancien président indonésien Suharto, ont disparu. Un Français, Michel Camdessus, se distingue

IL N'AURA FALLU que quelques mois et une crise financière sans précédent pour redistribuer les cartes du pouvoir en Asie. En témoigne le classement annuel des cinquante personnalités les plus puissantes *dans la région*, réalisé par l'hebdomadaire hongkongais *Asiaweek*. Pas moins de vingt et une personnes ont disparu de la liste publiée il y a un an par le magazine. Confirmant que, même en Asie, région du monde qui a compté jusqu'à récemment le plus grand nombre de régimes autoritaires, la roche Tarpéienne est bien proche du Capitole.

En tête de la longue file des disparus, l'ancien président indonésien Suharto qui, l'année dernière, figurait en troisième position de ce même classement. Il y a quelques semaines, il était encore dans les dix premiers, et, une semaine avant le bouclage du magazine, dans la liste des cinquante. Avec lui, deux de ses proches, qui ont bâti des fortunes sur leurs relations privilégiées avec le président, ainsi que sa fille Siti Hardyanti Rukmana, alias « Tutut », ont quitté la scène des puissants : Liem Sioe Liong, président d'un des premiers groupes indonésiens, le groupe Salim, et Mohammad Bob Hasan, un grand magnat du bois qui appartenait au dernier gouvernement Suharto.

Mais la chute de Suharto est venue s'inscrire dans un mouvement de fond qui, depuis l'automne 1997, a laissé peu de régimes indemnes : le premier ministre thaïlandais Chavalit Yongchaiyudh est tombé, hué par une opinion publique lassée de la corruption de son gouvernement et de son inaptitude à gérer la crise, et le président sud-coréen Kim Young-sam a perdu les élections au profit du démocrate, ancien dissident persécuté, Kim Dae-jung.

La crise aura aussi laissé des cicatrices dans l'*establishment* financier : avec la chute du yen face au dollar, le vice-ministre des finances japonais, Sakakibara Eisuke, que l'on surnommait « Mister yen » pour son influence sur



les marchés, et l'ancien gouverneur de la Banque du Japon, Matsushita Yasuo, ont disparu de la liste des puissants de ce monde. Tout comme le *tycoon* philippin *qui contrôle Philippine Airlines*, aujourd'hui au bord du dépôt de bilan.

Cette crise aura montré que la souveraineté n'est plus ce qu'elle était. Signe éloquent de ce tremblement de terre, l'arrivée en tête de liste d'un homme qui *« ne dirige ni un pays ni une armée*, relève *Asiaweek. Il n'appartient à aucun gouvernement, et ne répond à aucun électorat... Il n'est même pas asiatique. Ce qui est précisément sa force. »* Et pour cause, il est français, et était encore inconnu dans la région l'année dernière : Michel Camdessus, le directeur général du FMI, dont les décisions, bien que souvent contestées, pèsent sur la vie de quelque 300 millions d'hommes, et ont aidé à la chute des puissants d'hier. Car, *« dès que les nations s'intègrent dans le commerce mondial et les flux de capitaux internationaux, leurs leaders cèdent mécaniquement une partie de leur contrôle »*. D'où l'entrée dans le classement, à la douzième place, du spéculateur américain George Soros.

Valérie Brunschwig

DANS LA PRESSE

RFI
Dominique Burg

■ Lionel Jospin est un faux modeste, évidemment. Il dit ne pas vouloir songer à cet anniversaire, alors que, bien sûr, il y pense. Et il a mille fois raison.
Ce 2 juin n'est pas un jour comme un autre. Il est un magnifique instantané de ce qui fait le destin d'un premier ministre, en l'occurrence de cohabitation : un destin au bonheur fragile. Ce 2 juin, il y a grève à Air France, une grève des pilotes, une des plus dures depuis longtemps. A une semaine du Mondial, c'est l'irruption du social dans le football !
Pas seulement : c'est d'abord la piqûre de rappel pour un gouvernement qui a traversé l'année avec l'aisance des grands politiques. Attention, Lionel Jospin est toujours à la merci d'un conflit sérieux, et en particulier dans le secteur public, confronté à la loi de la concurrence, de la modernisation, de la rentabilité. Il a voulu tracer *une voie, en ligne de crête, entre* une vision étatique de l'économie et l'encouragement au risque, à l'innovation. Une voie sociale et libérale. Ce n'est ni la plus simple ni la moins ambiguë : Air France le prouve.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La deuxième année de tout gouvernement, *surtout de cohabitation*, est la plus difficile. Lionel Jospin tente de moderniser l'équilibre social-démocrate. Sous François Mitterrand, la solidarité sociale l'a d'abord emporté sur les contingences économiques, puis la modernisation économique sur la priorité sociale. Lionel Jospin se comporte à la fois en homme de gauche (les 35 heures, les emplois jeunes, la loi contre l'exclusion, la relance modeste de la consommation) et en réaliste : les privatisations douces, un budget mesuré, *l'immigration*.
Sa chance, là encore, est que cette économie sociale-démocrate de marché correspond à l'équilibre politique de l'Europe continentale. Il est sans doute le chef du gouvernement le plus à gauche des Quinze. Il n'est cependant pas chimérique.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ La grève d'Air France ressort de l'exception française. Mais dans ce qu'elle a de plus discutable. Impossible de trouver, dans le mouvement en cours, la moindre défense du service public. Depuis des longues années, Air France s'est affranchie des contraintes collectives. Confrontée à une concurrence mondiale d'une rare violence, elle était trop occupée à survivre pour continuer à appliquer les anciens principes de l'économie mixte, par exemple en *matière d'aménagement du territoire*.
Pour cette raison, la décision mi-chèvre mi-chou qui a interrompu en vol la privatisation était grosse de tous les dangers. Sommés d'abandonner certains avantages, les pilotes auraient, sans doute, accepté un compromis en échange d'actions destinées (en principe) à une valorisation effective. C'est ce *que leurs collègues d'autres* compagnies dans le monde ont admis. Mais, à Air France, une participation minoritaire face à l'Etat n'annonce guère de résultats fructueux. (...).
Le souci du service public a tout à gagner à une clarification. Il doit s'appliquer aux entreprises dont l'activité le justifie. Air France n'en fait plus partie.

EN VUE

■ Les Japonais s'excusent à tout bout de champ : le mois dernier, à Tokyo, la police a mis la main sur un voleur qui, après avoir dévalisé une vieille femme, s'échappait en criant par-dessus son épaule : *« Go me na sai, go me na sai »* (*Je suis désolé, je suis désolé*).

■ Le prince de Galles était *« tellement ravi de retrouver sa propriété »*, en récupérant des boutons de manchettes volés, en 1994, par un monte-en-l'air italien, qu'il comptait bien, *« selon des indiscrétions du Palais de Buckingham »*, les porter le soir même lors d'un dîner privé.

■ **Rewat Kengsakul**, étudiant, braque un joaillier avec un pistolet à eau et mise son butin sur le Championnat d'Angleterre. **Kronsawijit Kitkamrungsart**, agent d'assurances, se tire une balle dans la tête après avoir parié pour Blackburn contre Arsenal, clubs britanniques. Un employé vole 6,8 millions de bahts (environ *1 million de francs) dans le* coffre-fort de sa banque pour honorer des dettes de football... Pendant la Coupe du monde, les Thaïlandais dépenseront près de 6 milliards de francs en paris.

■ Au cours d'une expérience qui consistait à leur diffuser chaque jour, à la même heure, pendant quinze minutes, des jeux et des *accouplements de singes, les* chimpanzés mâles du zoo d'Edimbourg, indifférents, continuaient à s'épouiller, alors que les femelles restaient clouées devant la télévision. A force, même les plus assidues se sont désintéressées des programmes.

■ Mercredi 27 mai, les affamés de la commune d'Araripina, au Brésil, ont volé trois mille sept cents paniers de vivres destinés aux victimes de la sécheresse, entreposés dans un hangar. La veille, les faméliques de la région *de Caprivi, dans le nord-est du* pays, incendiaient la réserve de Mamili pour récupérer les animaux cuits par le feu.

■ *« Nous respectons toute forme de vie, mais nous voulons aussi qu'on nous respecte »*, ainsi, à travers la gaze qui couvre sa bouche pour ne pas risquer d'avaler un insecte, **Gulab Singh**, de la communauté des Jaïns, marchand de santal à New Delhi, défend son pays, puissance nucléaire.

■ Les garde-côtes écossais, alertés par radio, ont dépêché, jeudi 28 mai, un hélicoptère et un navire pour secourir six Français, naufragés en mer du Nord, partis dans le sillage des « guerriers » Vikings, sur un drakkar, frêle esquif.

■ Ayant nagé très vite, la peur le poussant, pour remonter sur le pont de son chalutier, un matelot rescapé a pu récemment témoigner, à Sydney, au procès de **Graham Griffith**, patron-pêcheur, qui, de colère, l'avait jeté aux requins.

Christian Colombani

SUR LA TOILE

PIRATES NÉONAZIS
■ *Selon le quotidien israélien Maariv*, des pirates informatiques se présentant comme des néonazis ont pénétré une trentaine de serveurs Internet israéliens, endommageant des centaines de sites web. *Maariv* estime qu'il pourrait s'agir d'une riposte aux déclarations du pirate israélien Analyser, qui avait affirmé dans la presse qu'il avait longtemps essayé de s'en prendre aux sites néonazis. – *(AFP.)*

DU LIVRE AU LOGICIEL
■ La boutique en ligne de Barnes and Noble, première chaîne de librairie des Etats-unis, propose désormais un service de téléchargement payant de logiciels, avec un catalogue comportant un millier de titres.
www. barnesandnoble.com

DANSE
■ La huitième Biennale de la danse de Lyon, qui aura lieu du 11 au 29 septembre, a ouvert un site web d'information proposant notamment une présentation illustrée de toutes les compagnies de danse participantes.
www. biennale-de-lyon. org

www. ambbit. es/personal/sebastian/

Un normalien enseignant le français en Catalogne a créé un site philosophico-ludique

« POUR COMMENCER, voici le Werbe » (Cyberjean, 1 : 1). Sébastien Bauer, vingt-six ans, élève à l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, a voulu que son site personnel, le « Werbe », soit un lieu de réflexion et d'étude, tout en préservant l'humour potache qu'il affectionne. Parti enseigner le français en Espagne dans le cadre de son service national en septembre, il a profité de son temps libre pour s'installer sur le Net : *« Une bonne façon de me rapprocher de la France, de rester en contact avec mes amis et de continuer à échanger des idées. »* Revendiquant l'étiquette *d'« indépendant »* en réaction contre l'invasion du Net par les marchands, cet étudiant en philosophie a d'abord mis en ligne ses *« élucubrations personnelles »* sur Nietzsche : *« La philosophie sur Internet, c'est long à lire, ça ne clignote pas, il n'y a pas de publicité (qui sponsoriserait ça, de toute façon ?), il faut du calme et du temps pour lire. Mais il est intéressant de se demander comment elle va évoluer, dans quelle mesure le réseau transformera les sujets d'interrogation, la manière de questionner et de répondre. »*



Sébastien s'intéresse aussi à l'architecture : son site propose des réflexions sur l'urbanisme et les lieux publics et prévoit de mettre en ligne des fiches de lecture sur le sujet. Par ailleurs, son séjour en Catalogne lui a ouvert de nouveaux horizons. Une section du Werbe est dédiée au thème de la dépénalisation des drogues douces, *« moins par goût de la provocation que par la portée sociale du débat. A Barcelone, l'usage de la marijuana est complètement entré dans les mœurs et l'on en parle aussi naturellement que l'on parle d'œnologie en France »*.

Parallèlement, il a créé avec deux amis un espace interactif consacré à une lecture critique de TAZ (Temporary Autonomous Zone), texte-phare de la littérature cyber écrit en 1991 par l'Américain Hakim Bay : *« Il nous paraît intéressant qu'une réflexion collective soit menée autour de cet ouvrage qui fourmille d'idées sur la manière dont on peut penser la politique à la fin du XXe siècle, et qui intègre le Web comme l'un des nouveaux moyens de pratiques contestataires. »* Chaque mois, la rubrique TUBE (Tremplin ubiquiste pour le Babel électronique) propose un extrait de TAZ accompagné de notes et commentaires, et invite les internautes à réagir.

A terme, Sébastien rêve de transformer le Werbe en *« Web public »*, un lieu ouvert où peintres, architectes et écrivains viendraient s'exprimer, plus par la création directe que par le discours explicatif.

Xavier de Moulins

La mort au quotidien *par Alain Rollat*

LA TÉLÉVISION a peur des vérités trop prosaïques. Elle se repaît d'images de violence, mais s'effarouche à la vue du sang. Elle met les guerres en scène, mais détourne son regard des cadavres. Elle pleure les morts, mais garde ses distances à l'égard des fossoyeurs. Et elle impute toujours ses hypocrisies aux autres. C'est toujours au nom de la « sensibilité » du téléspectateur anonyme qu'elle décide seule de ce qui est « montrable » et de ce qui ne l'est pas. Même lorsqu'il s'agit des réalités les plus élémentaires de la vie.

Les pionniers de la télévision, heureusement, savent cultiver la patience. Il avait fallu attendre 1967, et le doigté d'un Maurice Failevic, pour que l'ORTF diffuse enfin, avec d'infinies précautions, le premier film d'un accouchement. Il aura fallu attendre trente et un ans de plus, et l'obstination d'un Daniel Karlin, pour que France 2 boucle la boucle en diffusant, dimanche soir, avec d'égales précautions, ces « Scènes de la violence ordinaire » qui ont brisé l'un des derniers tabous en montrant, sans fioritures, le travail de ces praticiens de la mort au quotidien que sont les médecins légistes.

Mais le renversement d'un tabou n'est jamais une fin en soi. Pourquoi filmer un cadavre qu'on examine, palpe, dissèque ? A quoi rime d'enregistrer une levée de corps, une autopsie, une exhumation ? En quoi est-ce utile ? Explorateur des profondeurs sociales, Daniel Karlin reconnaît honnêtement qu'il ne savait pas trop ce qu'il cherchait quand il a braqué sa caméra en direction de l'institut médico-légal de Lille après l'avoir promenée dans les prisons, les asiles d'aliénés, *les prétoires*, les hôpitaux et les bureaux de chômage. Sa démarche était intuitive. Derrière les paravents de la médecine légale, il a rencontré d'autres corps meurtris, tuméfiés, sanguinolents, et pourtant bien vivants. Corps et regards de vieillards agressés, femmes battues, enfants maltraités, beurs ratonnés... Bien vivants et pétris des *mêmes solitudes*, des mêmes détresses, des mêmes violences. Le lot commun de l'antichambre des morgues.

Daniel Karlin a donc trouvé ce qu'il pressentait : entre la maternité et le cimetière, la frontière reste floue parce qu'il n'y a aucune discontinuité entre la vie et la mort. *« J'aimerais qu'on me dise*, déclarait-il à *Télérama* avant cette découverte, *que je n'ai pas fait un film glauque et voyeur. »* On le lui dit d'autant plus volontiers que c'est la première fois que, grâce à lui, la télévision vulgarise l'un des enseignements les plus vitaux de la thanatologie, science de la mort : montre-moi comment tu meurs et je te dirai qui tu es...

MARDI 2 JUIN

FILMS DE LA SOIRÉE

18.40 **La Femme de l'année** ■ ■ George Stevens (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
19.00 **La Nouvelle Babylone** ■ ■ Grigorij Kozincev et Leonid Trauberg (Urss, 1929, N., muet, 120 min). Histoire
20.30 **Le Cri de la lavande dans le champ de sauterelles** ■ ■ Marcello Cesena (France - Italie - Espagne, 1994, 95 min). Ciné Cinémas
20.35 **Un homme parmi les loups** ■ ■ Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, 100 min). Disney Channel
21.00 **Poulet au vinaigre** ■ ■ C. Chabrol (F. 1984, 110 min). France 2
21.00 **Promis... juré !** ■ ■ Jacques Monnet (France, 1987, 100 min). Cinéstar 2
21.45 **L'assassin habite au 21** ■ ■ Henri-Georges Clouzot (France, 1942, N., 90 min). Cinétoile
22.50 **La Maison de Bernarda Alba** ■ ■ Mario Camus (Espagne, 1987, v.o., 100 min). Arte
23.00 **Inspecteur Lavardin** ■ ■ Claude Chabrol (France - Suisse, 1985, 100 min). France 2
23.15 **La Terrasse** ■ ■ ■ Ettore Scola (France - Italie, 1979, v.o., 155 min). Cinétoile
0.25 **Quarante tueurs** ■ ■ ■ Samuel Fuller (Etats-Unis, 1957, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil
1.20 **Dernières heures à Denver** ■ ■ Gary Fleder (Etats-Unis, 1995, v.o., 110 min). Canal +
1.20 **Le Voyage fantastique** ■ ■ R. Fleischer (EU, 1966, 90 min). Arte
2.40 **Trois vies et une seule mort** ■ ■ Raoul Ruiz (France, 1995, 120 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Garbage. Canal +
20.00 Temps présent. Kosovo : renvois classe tous risques. Le roi de l'ananas. TV 5
20.35 Les Carnets du bourlingueur. Le désert. Danse avec les marmottes. La guerre des cafards. RTBF 1
21.00 Enjeux - Le Point. Vivre au nord du Nord. Les Arabes israéliens. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. Dieu et les Prophètes. Invités : Elie Wiesel ; Michel Tournier ; Gabriel Audisio ; Michel Déon. Paris Première
21.20 Matière grise. Ailleurs et autrement. Défense de thèse. Médiathèque. L'image du mois. RTBF 1
22.00 Mai 68 ou l'histoire des loisirs. Du loisir aux loisirs. Histoire
22.20 Conviviale poursuite. Invités : Renaud Rutten ; Kral ; John Louise ; Nie Neute SVP. RTBF 1
22.35 Sud. Invités : Simon Lessing ; Félix Meynet ; Marie-Thérèse Perrin. TMC
22.45 Bouillon de culture. Voix d'Amérique. Invités : Toni Morrison ; Jérôme Charyn ; David Treuer ; Pierre-Yves Pétillon. TV 5
23.00 De l'actualité à l'Histoire. De Sokarno à Suharto ; Les nouvelles maladies. Histoire
23.35 La Preuve par trois. L'appel du large. Vendeurs de rêve. Un métier d'enfer. Promoteurs en rade. Maître des voiles. Coureur de fond. France 3
1.00 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Karlheinz Stockhausen. France 2

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. Les Pucerons. La Cinquième
18.30 Les Grands Compositeurs. [7/12]. Chopin. Odyssée
18.55 Les Nouveaux Explorateurs. Yellowstone : la renaissance. Planète
19.00 J'aurais aimé vous voir danser, madame Akarova. Muzzik
19.00 La Vallée des corbeaux. Odyssée
19.20 Les Quintuplées du Canada. Une affaire pour l'Etat. Planète
19.50 Le Roi de l'Eldorado. Odyssée
20.10 Les Ailes expérimentales. [8/13]. Etranges machines. Planète
20.35 ► Nouvelle-Calédonie. [1/2]. L'enjeu pacifique. Planète
20.45 ► La Vie en face. Folles mémoires d'un caillou. Arte
21.00 Yitzhak Rabin, soldat de la paix. Histoire
21.45 Soirée thématique. Federico García Lorca. Arte
21.55 Les Esclaves du sucre. Odyssée
22.55 Les Estives pyrénéennes. Odyssée
23.25 Carnaval de Rio, samba, crime et corruption. Planète
23.25 Voyage aux pays des dieux. [2/13]. Bhoutan, pays du dragon. Odyssée
23.40 Gerrie en Louise. TSR
23.55 Un homme contre l'esclavage. V. Schoelcher et l'abolition. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

21.00 Boxe. Combat poids moyens : Andras Galfi (Hon.)– Darren Sweeney (Irl.). Eurosport

DANSE

18.00 Danse : Dame Margot. *Galanteries.* Mezzo
19.00 Mezzo junior. *The Hard Nut.* Mezzo

MUSIQUE

20.00 Hélène Grimaud à l'auditorium du Louvre. Muzzik
21.00 Menuhin & Rozhdestvenski. Muzzik
22.30 Concert européen au Théâtre Mariinski. Mezzo
0.30 Carmen Linares chante Lorca. Arte

TÉLÉFILMS

20.30 La Juive du Château-Trompette. *Yannick Andréi [1/2].* Festival
22.55 Abus dangereux. O Mary McMurray. M 6
23.55 Tekwar. William Shatner. 13e Rue
0.25 Clovis, la vengeance du clown. François Leterrier. TF 1

SÉRIES

20.45 Murder One, l'affaire Banks. Chapitre XVI. Série Club
20.55 Ally McBeal. Once in A Life Time (v.o.). Téva
22.25 Total Security. Who's Poppa ? (v.o.). Série Club
22.25 Seinfeld. L'étiqueteuse. Canal Jimmy
22.45 Perry Mason. La Robe rouge. TF 1
23.40 Star Trek, la nouvelle génération. Terreurs nocturnes (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.30 Festival
La Juive du Château-Trompette

Du roman-feuilleton homonyme de Ponson du Terrail, le réalisateur Yannick Andréi, spécialiste de la série historique, et les adaptateurs, Raymond Paquet et René Brant, n'ont conservé que le récit de la juive *Sarah poursuivie par la haine de* la marquise de Beauséjour et l'aventure de Mademoiselle de Saint-Hermine. Avec ses comédiens habituels – Nicolas Silberg, Gabriel Cattand, Jacques Balutin, Michel Creton, Odile Versois en infâme marquise –, Andréi réussit encore, malgré des moyens financiers chiches, un pur feuilleton d'action, avec brillants duels et combats réglés par le maître d'armes Claude Carliez. – *J.-J. S.*

★ **Seconde partie : mercredi 3, 20 h 30.**

● 21.00 Histoire
Itzhak Rabin, soldat de la paix

L'intérêt de ce document de Yehuda Kaveh tient au parallèle qu'on ne *peut s'empêcher d'établir entre Itz*hak Rabin, assassiné le 4 novembre 1995 par un extrémiste juif, et son successeur, Benyamin Nétanyahou. A la différence de ce dernier, Rabin a participé, en tant que militaire et que politique, à tous les combats menés par Israël depuis sa création. C'est ce qui lui a permis de comprendre que la paix avec ses voisins était la vraie garantie de la sécurité de son pays. Parce qu'il avait la trempe d'un chef, il ne se laissait pas influencer par les critiques et demeurait déterminé à mener *« la seule bataille que l'on mène avec plaisir »*, celle de la paix. En trois ans, son successeur aura réussi à conduire cette *« bataille »* à une quasi-défaite. – *M. N.*

★ **Rediff. : samedi 6 à 12 h 30 et 23 heures, dimanche 7 à 10 h 30 et 18 h 30.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, L'image du jour.
20.45 Le Résultat des courses, Météo.
20.55 Mon père, ce héros ■ Film. Gérard Lauzier.
22.45 Perry Mason. La Robe rouge.
0.25 Clovis, la vengeance du clown. Téléfilm. François Leterrier.

FRANCE 2

18.15 et 22.50 Un livre, des livres.
18.20 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.40 L'image du jour : Roland-Garros.
20.45 A cheval.
21.00 Poulet au vinaigre ■ ■ Film. Claude Chabrol.
23.00 Inspecteur Lavardin ■ ■ Film. Claude Chabrol.
0.40 Journal, Météo, Côté court 2.
1.00 Les Grands Entretiens du Cercle.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport, Côté court.
21.00 Ce soir, on passe à la télé.
23.05 Météo, Soir 3.
23.35 La Preuve par trois.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Napoléon en Australie. Film. Mario Andreacchio.
21.55 Flash infos.
22.00 L'Ultime Souper ■ Film. Stacy Title (v.o.).
23.30 Le Baiser du serpent ■ Film. Philippe Rousselot (v.o.).
1.20 Dernières heures à Denver ■ ■ Film. Gary Fleder (v.o.).

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. *Lisbonne, histoire d'eau.*
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ► La Vie en face. Folles mémoires d'un caillou.
21.40 Soirée thématique. Federico García Lorca, les mots du désir. 21.45 Federico García Lorca. *Portrait de famille.* 22.50 La Maison de Bernarda Alba ■ ■ Film. Mario Camus (v.o.). 0.30 Carmen Linares chante Lorca.
1.20 Le Voyage fantastique ■ ■ Film. Richard Fleischer.

M 6

19.00 Loïs et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.50 Un génie, deux associés, une cloche ■ Film. Damiano Damiani.
22.55 Abus dangereux. Téléfilm. O Mary McMurray.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Histoire du rock III : L'affirmation d'une nouvelle identité. Dix années de création, de 1968 à 1978.
20.30 Agora. Xavier Darcos (*Mérimée*).
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Donné par l'Orchestre symphonique de Berlin, dir. Vladimir Ashkenazy : *Concerto pour piano et orchestre n° 1 op. 11*, de Chopin, Eldar Nebolsin, piano ; *Symphonie op. 40*, de Korngold.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Serge Prokofiev à Paris.
22.30 Les Soirées... (suite). Festival d'Ambronay.

MERCREDI 3 JUIN

FILMS DU JOUR

14.00 **Quai des Orfèvres** ■ ■ ■ Henri-Georges Clouzot (France, 1947, N., 110 min). Ciné Cinéfil
14.55 **La Haine** ■ ■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 100 min). Ciné Cinémas
15.50 **La Femme de l'année** ■ ■ George Stevens (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
17.00 **La Nouvelle Babylone** ■ ■ Grigorij Kozincev et Leonid Trauberg (Urss, 1929, N., muet, 120 min). Histoire
17.15 **Bob le Flambeur** ■ ■ Jean-Pierre Melville (France, 1955, 105 min). Festival
19.30 **Autant en emporte le vent** ■ ■ ■ Victor Fleming (Etats-Unis, 1939, 215 min). Cinétoile
20.30 **Viva Zapata !** ■ ■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 115 min). Ciné Cinéfil
22.30 **Papillon** ■ ■ Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1973, 145 min). RTL 9
23.50 **Les Frères Karamazov** ■ ■ Fedor Ozep (Allemagne, 1931, N., muet, v.o., 93 min). Ciné Cinéfil
0.35 **Le Tambour** ■ ■ Volker Schlöndorff (France - Allemagne, 1979, v.o., 145 min). Arte
0.55 **La Symphonie fantastique** ■ ■ Christian-Jaque (France, 1941, N., 90 min). RTL 9
2.55 **Le Cran d'arrêt** ■ ■ ■ William Dieterle (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 85 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 et 23.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial mai 68. Invités : Michel Winock ; Henri Weber ; Danièle Tartakowsky. Histoire
13.00 et 19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
15.00 Envoyé spécial, les années 90. La loi des armes. La fièvre verte. Le prix du sang. Histoire
16.05 Saga-Cités. Les nouveaux Européens. France 3
17.10 A bout portant. Serge Reggiani. Paris Première
17.40 Le Club. Christophe Malavoy. Ciné Cinéfil
17.55 L'Invité de Caiou. Ménélik. Canal J
18.00 Stars en stock. Jennifer Jones. Vivian Leigh. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal +
20.00 Savoir plus santé. Bébés éprouvettes : vingt ans après. Avec René Frydman ; Chantal Ramogida. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Best of. Paris Première
20.10 Au nom de la loi. L'affaire Outroux ou l'enquête manipulée. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Israël et les Arabes, la guerre de cinquante ans [4/6] : 1970-1978 - Les accords de Camp David. Arte
20.55 Combien ça coûte ? TF 1
21.00 Etats d'urgence. Corse : Le grand ménage aura-t-il lieu ? France 3
21.00 Faits divers. Arsenic et Vieille Montagne. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Coluche. Histoire
21.00 Paris modes. Paris Première
22.45 La Vie à l'endroit. Drouot, la fièvre des enchères. France 2
23.10 Le Droit de savoir. Si Versailles m'était montré ! TF 1
23.15 Un siècle d'écrivains. Knut Hamsun. France 3
0.10 Le Canal du savoir. La ville au XIXe siècle. Paris Première
0.45 Le Cercle du cinéma. Spécial critiques. ◆ France 2

DOCUMENTAIRES

17.00 Börtz, Bergman et « Les Bacchantes ». Muzzik
17.00 Rivalités. Martin Luther King *versus* George Wallace. Odyssée
17.45 Le Monarque, un papillon migrateur. Odyssée
17.50 Ils. Planète
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux. La Cinquième
18.25 La Traversée de la nuit. Planète
18.30 Le Monde des animaux. L'Hippopotame. La Cinquième
18.35 Oasis in vitro. Odyssée
19.00 Masterclass Elisabeth Schwarzkopf. [1/5]. Muzzik
19.00 Arctique. [10/13]. Menaces sur la baleine franche. Odyssée
19.30 Alpine Renault à la conquête du Mans 1963-1978. Odyssée
20.00 Les Loups d'Afrique. Arte
20.00 Emil Guilels. Muzzik
20.05 Les Nouveaux Explorateurs. Yellowstone : la renaissance. Planète
20.35 Les Quintuplées du Canada. Une affaire pour l'Etat. Planète
20.35 Les Grands Compositeurs. [7/12]. Chopin. Odyssée
20.55 Femmes dans le monde. Iranugo, femmes burundaises. Mohila, femmes du Bangladesh. Téva
21.00 La Vallée des corbeaux. Odyssée
21.25 Les Ailes expérimentales. [8/13]. Etranges machines. Planète
21.25 Le Monde en rythmes. [6/14]. La musique noire du Brésil. Mezzo
21.50 Nouvelle-Calédonie. [1/2]. L'enjeu pacifique. Planète
21.55 Le Roi de l'Eldorado. Odyssée
22.00 Tkuma. [2/2]. La bataille pour la paix : 1973-1998. Histoire
22.30 Les Regards de Salvatore Adamo. RTBF 1
22.50 Profil. Lee Miller ou la traversée du miroir. Arte
23.45 Blue jeans. Planète
23.50 La Lucarne. Gratian : Le loup-garou des Carpathes. Arte
23.55 Sam Giancana : Le Gangster qui avait des rêves. TSR
0.00 Les Esclaves du sucre. Odyssée
0.30 Le Cinéma des effets spéciaux. Mortelle traversée. Ciné Cinémas
0.40 Carnaval de Rio, samba, crime et corruption. Planète
0.50 Fish and Sheep and Rock'n Roll. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Internationaux de France. France 3
14.45 Tennis. Internationaux de France. France 2
17.00 Tennis. Internationaux de France. Eurosport
22.00 Football. Match amical : Espagne - Irlande du Nord. Eurosport
3.00 Basket NBA. Finale (match n° 1) : Utah - Chicago. Canal +

MUSIQUE

18.00 Jazz à Antibes 1986. Muzzik
20.59 Soirée Maguy Marin. Muzzik
21.55 Tori Amos. Paris Première
23.45 Johnny Lang 1997. Muzzik

THÉÂTRE

22.45 Bon week-end, monsieur Bennett. Arthur Watkin. Mise en scène de Michel Fagadau. TV 5

TÉLÉFILMS

19.00 Le condamné meurt à cinq heures. Marc Lobet. Festival
20.05 Pavillon de l'oubli. Anne Wheeler. TSR
20.30 La Juive du Château-Trompette. Yannick Andréi [2/2]. Festival
20.50 Les Aventuriers d'Eden River. Don Kent. M 6
21.00 Interdit de vieillir. *Dominique Tabuteau.* France 2
22.35 Extrême jalousie. David Greene. M 6
23.25 Un week-end à tuer. Jean-Daniel Verhaeghe. Festival

SÉRIES

17.00 et 23.00 *La Loi de Los Angeles.* Simian Changed Evening. Téva
17.35 Magnum. Le passé au présent. RTBF 1
18.00 Ally McBeal. Once in A life Time (v.o.). Téva
19.00 Loïs et Clark. L'ultime aventure de Loïs et Clark. M 6
19.00 Bonanza. Patience. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. Brouillard. Oscar. 13e Rue
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Terreurs nocturnes. Canal Jimmy
22.15 Presque parfaite. Mike fait du cinéma (v.o.). Canal Jimmy
22.20 Brooklyn South. Skel in a Cell (v.o.). Série Club
22.40 Spin City. Sourd comme un pot (v.o.). Canal Jimmy
23.40 Father Ted. Speed 3 (v.o.). Canal Jimmy
0.05 New York Police Blues. Double vue (v.o.). Canal Jimmy
2.35 Star Trek, la nouvelle génération. Terreurs nocturnes (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
○ Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 21.00 France 3
Etats d'urgence

Corse, le poids des traditions

LES MÉDIAS ont souvent du mal à traiter le problème corse avec toute la lucidité requise. On n'échappe pas aisément aux pièges tendus par une île dont la situation politique, économique et criminelle requiert un décodage subtil et complexe. Le magazine mensuel de Jean-Marie Cavada tente, à son tour, de rendre compte de la problématique insulaire et propose *Corse : le grand ménage aura-t-il lieu ?* Sept reportages qui ont le *mérite de ne pas prétendre* apporter de réponse définitive et moralisatrice. Mais le propos manque d'originalité.

Le constat effectué est pessimiste. Les élus et leurs administrés apparaissent rétifs à l'idée de changement. *« Je ne suis pas gendarme,* affirme un habitant d'une commune dont le maire a été condamné pour fausses factures et délit de favoritisme, *il est simplement défendu de se faire prendre. »* Le portrait de deux hommes politiques, tous deux héritiers de grandes familles insulaires, illustre bien le poids des traditions et deux conceptions différentes de l'avenir de la Corse. Camille de Rocca Serra, dont le père, récemment décédé, fut une des principales figures de l'île pendant près de quarante ans, se fend ainsi d'un édifiant commentaire sur le retour de l'Etat de droit : *« Oui, que la justice passe, mais qu'on n'en fasse pas trop. »* Paul Giacobbi, président du conseil général de Haute-Corse, affiche, en revanche, sa volonté de dénoncer les dérives du passé incarné par son prédécesseur, Paul Natali, adepte des mélanges de responsabilités et condamné pour fraude fiscale.

Dommage que les acteurs de ce retour de l'Etat de droit et les principaux responsables politiques de l'île, dont certains ont engagé un *bras de fer avec le préfet, soient* absents. On aurait aimé entendre des policiers ou des chefs de juridiction s'exprimer sur la réalité de ce *« grand ménage »* et la mise en place des outils des pouvoirs publics – pôle économique et financier. Les explications de membres du gouvernement ou de dirigeants du Crédit agricole, dont on évoque les difficultés en Corse, auraient donné à l'ensemble plus de hauteur et de clarté.

Jacques Follorou

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Les Vacances de l'amour.
15.45 Cinq sur 5 !
16.40 Extrême limite.
17.25 Beverly Hills.
18.15 et 0.55 CD Tubes.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Combien ça coûte ?
23.10 Le Droit de savoir. Si Versailles m'était montré !
0.25 Minuit sport.

FRANCE 2

13.55 Le Renard.
14.45 Tennis. Internationaux de France.
18.15 Un livre, des livres.
18.20 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.45 et 20.55 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 Météo.
20.00 Journal, Météo.
21.00 Interdit de vieillir. Téléfilm. Dominique Tabuteau.
22.45 La Vie à l'endroit. Drouot, la fièvre des enchères.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Côté court 2.
0.45 Le Cercle du cinéma. Spécial critiques.

FRANCE 3

13.00 Tennis. Internationaux de France.
14.52 Keno.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.40 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 Côté court.
20.50 Consomag.
21.00 Etats d'urgence. Corse : Le grand ménage aura-t-il lieu ?
22.50 Soir 3.
23.15 Un siècle d'écrivains. Knut Hamsun.
0.05 Vivre avec... Les maladies rares : mobilisation et solidarité.

CANAL +

13.35 L'Oryx, l'antilope du désert.
14.25 C+ Cléo.
16.10 Surprises.
16.25 Les Simpson.
16.50 Une ville sous haute tension. Téléfilm. Roger Christian.
► En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs. Invité : Alain Bashung (live).
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Phénomène Film. Jon Turteltaub.
23.05 Tykho Moon ■ Film. Enki Bilal.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.35 D'ici et d'ailleurs. La Grèce.
14.30 La Cinquième rencontre... Famille. 14.35 La Place d'une mère. 15.25 Entretien.
16.00 L'Etoffe des ados.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Raconte-moi l'euro. Clochards célestes : Pirandello à Rome.
20.00 Les Loups d'Afrique.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Israël et les Arabes, la guerre de cinquante ans [4/6] : 1970-1978 - Les accords de Camp David.
21.35 Les Cent Photos du siècle. *Le débarquement en Normandie*, photo de Robert Capa.
21.45 Musica. *Nightbirds. Petite mort.*
22.50 Profil. Lee Miller ou la traversée du miroir.
23.50 La Lucarne. Gratian : le loup-garou des Carpathes.
0.35 Le Tambour ■ ■ Film. Volker Schlöndorff (v.o.).

M 6

13.35 M 6 Kid. Océanopolis.
16.35 Fan quiz.
17.15 Des clips et des bulles.
17.30 Fan de.
18.05 Models Inc.
19.00 Loïs et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Les Aventuriers d'Eden River. Téléfilm. Don Kent.
22.35 Extrême jalousie. Téléfilm. David Greene.
0.15 Secrets de femme. □.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique. Histoire du rock III. [3/5]. Du rock classique à la déferlante punk.
20.30 Agora. Jean-Philippe de Tonnac (*René Daumal, l'archange*).
21.00 Philambule. L'actualité philosophique. Kant - Levinas.
22.10 Fiction.
23.00 Nuits magnétiques. Jardins : l'emprise des sens.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Otte (*Le Chant de soi-même*).
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte. 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. *Chants d'esclavages*, chants de liberté, airs créoles. Œuvres de Donizetti, Meyerbeer.
19.35 Prélude.
20.00 Concert. Les concerts ProQuartet. Par le Quatuor Castagneri, Jean-Marc Bourret et Martial Gauthier, violons, Daniel Vagner, alto, Yovan Markovitch, violoncelle : œuvres de Mozart, Dun, Beethoven.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Hommage à Yvonne Lefébure, piano.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Pauline Viardot.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Berlioz, Gounod, Saint-Saëns, Fauré, Viardot.

هكذا من الأصل

Le Monde
MERCREDI 3 JUIN 1998

Le constructeur du TGV sera coté à Paris, Londres et New York à partir du 22 juin

Le groupe – rebaptisé Alstom – est évalué à plus de 40 milliards de francs

LE TGV entre en Bourse. Comme prévu, le français Alcatel et le britannique GEC vont vendre sur le marché plus de 50 % de leur filiale commune GEC-Alsthom, le constructeur de TGV et de centrales électriques. Cette offre publique de vente, de plus de 20 milliards de francs, constitue l'opération la plus importante jamais réalisée en Europe, hors privatisations. La société va être rebaptisée *« Alstom »* (sans *« h »*) pour l'occasion.

Pierre Bilger, PDG d'Alstom, a annoncé, mardi 2 juin, que 109 millions d'actions de la société (soit 52 % du capital) seront cotées simultanément, le lundi 22 juin à Paris, Londres et New York. Les actionnaires actuels vont vendre au minimum 99 millions d'actions, et ramener leur part respective entre 21 % et 24 % du capital. Deux augmentations de capital (environ 10 % d'actions supplémentaires), dont l'une au profit des salariés, compléteront cette mise en Bourse. 85 000 employés d'Alstom dans vingt-neuf pays sont invités à souscrire 2 % du capital. Au total, Alstom, dont l'action sera proposée entre 190 et 220 francs, devrait démarrer son parcours boursier avec une capitalisation comprise entre 39,9 milliards et 46,2 milliards de francs.

RÉDUCTION DES COÛTS

Issue, en 1989, de la fusion entre Alsthom, filiale de la CGE devenue entre-temps Alcatel, et la branche Power Systems de la société GEC, Alstom revendique un taux de croissance moyen de 6,8 %, grâce à une progression de son carnet de commandes de 5,1 % et une politique d'acquisitions externes soutenue. Dernière en date, le rachat de Cegelec à sa maison mère Alcatel lui a coûté 520 millions d'euros (3,4 milliards de francs). Alstom envisage de poursuivre cette stratégie d'évolution de son périmètre d'activités, qui devrait également se traduire par des cessions de 300 millions et 500 millions d'euros dans les cinq prochaines années, notamment dans *« les activités non stratégiques et non rentables »*.

Le chiffre d'affaires d'Alstom s'est élevé, pour l'exercice clos au 31 mars, à 11,1 milliards d'euros (*Le Monde* du 7 mai). L'acquisition de Cegelec va porter son chiffre d'affaires consolidé à 14 milliards d'euros. Le résultat net a progressé de 24 %, à 302 millions d'euros, malgré la forte concurrence qui l'oppose à ses rivaux sur le marché des centrales électriques et sur celui des équipements ferroviaires (grande vitesse, transport urbain). Alstom reconnaît toutefois être confrontée *« à une baisse des prix et des marges et une réduction significative de la trésorerie générée par l'exploitation »*. Elle a mis en place un important programme de réduction des coûts baptisé *« Stretch 30 »*, qui vise à abaisser, d'ici à l'année 2001, les coûts d'approvisionnement et les délais de production de 30 %. Alstom estime que le développement de ses activités de services contribuera à l'amélioration de ses marges.

Alstom se fixe comme objectif de devenir le leader mondial dans deux de ses trois principaux domaines d'activités. Le groupe veut dépasser l'helvético-suédois ABB dans la transmission et la distribution d'électricité (20 % de ses ventes) et du suédois-helvético-allemand Adtranz dans l'équipement ferroviaire (24 % de son chiffre d'affaires). En revanche, dans le secteur de l'énergie (11 % des ventes du groupe), le groupe devrait se contenter de sa place dans le peloton qui suit l'américain General Electric.

Alstom va abandonner son statut de droit néerlandais, qui n'offre plus d'avantages fiscaux significatifs. Le groupe va devenir une société anonyme immatriculée en France, siège de sa direction générale et principal pays d'implantation industrielle. Son conseil d'administration sera toutefois largement inspiré des règles du *« gouvernement d'entreprise »* à l'anglo-saxonne. *Trois administrateurs non exécutifs* indépendants vont être nommés au conseil d'administration, en plus des quatre administrateurs nommés par les deux actionnaires actuels et du PDG de l'entreprise, M. Bilger.

Dominique Gallois et Christophe Jakubyszyn

La cause des pilotes

par Pierre Georges

ILS ONT REÇU un fameux renfort, les pilotes d'Air France, ces damnés de l'azur, ces sentinelles volantes de la sociale. Arlette Laguiller est montée en ligne. Feu à volonté sur les exploiteurs du pauvre monde ! Et feu sur le Mondial ! Lutte ouvrière vaincra, sur tous les fronts, y compris aériens.

Car, dit Arlette, on l'a entendue sur la radio de bord et c'était un rien stupéfiant : *« Mondial ou pas, il y a des salariés. Et il y a des exploiteurs ! »* Donc, cinq semaines en ballon ou pas, il fallait choisir. Arlette a choisi. Ce sera la cause des pilotes. Football, que d'alliances bizarres commises en ton nom !

Ne nous prononçons pas, ici, sur la légitimité du mouvement des pilotes français. Tenez, même, contre toute raison, tenons-la pour acquise. Certes, ces pilotes *ne sont pas tout à fait des exploités*. Ils sont même, paraît-il, parmi les mieux payés d'Europe, et veulent le rester. Quand leur compagnie allait mal, ils ont fait en sorte de le rester, en cédant le moins possible. Maintenant qu'elle va mieux, il ferait beau voir qu'ils ne le restent pas davantage encore !

Les pilotes ont toute la légitimité du monde pour eux, celle du manche. Ils font le vol ou le non-vol comme d'autres la pluie ou le beau temps. Ils sont, pour partie, commandants de bord, ce qui leur confère une autorité comme divine sur le menu peuple des transportés et des ballottés. Tout Français en âge de voler sait cela d'instinct : il ne faut jamais contrarier le pilote. Ne jamais lui imposer des conditions de vol qui pourraient nuire à sa sécurité salariale intimement liée à notre sécurité aérienne. Toute atteinte aux avantages acquis est considérée comme une forme de DCA antisyndicale, et comme l'amorce d'une vrille sociale non prévue par la réglementation aérienne.

Nous, Français, sommes habitués à ces chantages ordinaires et à ces caprices syndicaux. Ils font notoirement partie de la glorieuse incertitude du vol. Mais le conflit, cette fois, sort de la routine et d'une solide tradition franco-française de la prise de passagers. Il se mondialise par la grâce du Dieu football.

La preuve ! Ayant cru comprendre que des centaines de milliers de voyageurs du monde entier pouvaient, entre juin et juillet, venir visiter les stades de France pour des raisons futiles, Air France se porta candidate. Seule de sa taille en son pays, elle fut immédiatement agréée « transporteur officiel de la Coupe du monde ».

Un tel titre oblige. Les avions furent repeints, beaux comme des camions. L'organisation fut réglée comme ballet céleste. Les plans de vol déposés. Le ciel de France s'annonçait planétaire, rond comme un ballon, surveillé par tous les contrôleurs médiatiques du monde. On pouvait imaginer que responsables et personnel seraient conscients de l'importance de l'événement pour la compagnie et le pays hôte. Et de l'urgence de remettre à une date ultérieure leurs conflits sociaux.

Ce n'est pas le cas. L'occasion, au contraire, fait le bras de fer. Les pilotes d'Air France sont seuls au monde, seuls face à la Coupe du monde. Compagnie, pays, sens des responsabilités ? Nos salaires ! Et le transporteur officiel de la Coupe du monde est, avant les négociations, sous la menace d'un ridicule universel. C'est suicidaire, affligeant, une grave faute de non-pilotage !

174 pays vont s'engager à lutter contre l'exploitation des enfants

GENÈVE
de notre correspondante

La 86e Conférence internationale du travail s'est ouverte, mardi 2 juin à Genève, en accueillant les représentants de la Marche mondiale des enfants, qui a parcouru 80 000 kilomètres pour manifester contre l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine et revendiqué leur droit à l'éducation (*Le Monde* daté du 31 mai-1er juin). Confronté à la tragédie de 250 millions d'enfants soumis à un travail inhumain sans jouir d'aucun droit ni d'aucune liberté, le Bureau international du travail (BIT) a rédigé le texte d'une convention devant aboutir à l'élimination des formes inhumaines et particulièrement intolérables du travail des enfants : esclavage, trafic, prostitution et travail dangereux. Ce texte sera discuté tout au long de la conférence annuelle, qui se tiendra jusqu'au 18 juin.

Il a été donné à ces enfants la possibilité de s'exprimer devant quelque trois mille délégués représentant les travailleurs, les employeurs et les gouvernements des 174 pays membres de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ils ont été reçus par Michel Hansenne, directeur général du Bureau international du travail (le secrétariat de l'OIT), qui a notamment déclaré : *« A la mondialisation de l'économie doit correspondre une mondialisation des forces vives de la société. Forte du soutien de millions d'enfants et d'adultes qui, dans les 107 pays traversés, luttent dans leurs quartiers, leurs villages et leurs communautés contre le travail des enfants, la Marche est un exemple de cette mondialisation de l'action. »*

UN MÉCANISME DE SUIVI

Outre le combat pour l'abolition des formes insoutenables du travail des enfants, la préoccupation de la conférence sera l'examen – et l'adoption probable – d'une importante « Déclaration relative aux droits fondamentaux des travailleurs ». Cette déclaration a pour objectif d'imposer les règles fondamentales de la justice sociale dans une économie mondialisée. Ces règles sont précisées dans les sept conventions fondamentales du BIT portant sur l'abolition du travail forcé datant de 1930 et de 1957, sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948), sur le droit d'organisation des négociations collectives (1949), sur l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes (1951), sur la non-discrimination dans l'emploi (1958) et sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973).

Ces règles essentielles du droit du travail n'ont pas été ratifiées par la totalité des pays, loin de là. Non seulement certains Etats parmi les plus pauvres de la planète semblent les ignorer ou n'ont pas les moyens de les respecter, mais aussi les puissants Etats-Unis boudent la plupart d'entre elles – invoquant la plupart du temps des arguments juridiques –, bien que Washington défend par ailleurs l'adoption d'une clause sociale dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

La déclaration devrait avoir pour objectif la réaffirmation de l'engagement de tous les Etats membres de l'OIT de se conformer au moins aux principes consacrés par quatre de ces conventions, à savoir celles qui visent la liberté syndicale, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination.

Coment éviter que ces nouvelles déclarations d'intentions, déjà affichées lors du sommet social des Nations unies à Copenhague en mars 1995, ne restent pas lettre morte ? Un mécanisme de suivi sera mis en place, avec l'adoption chaque année d'un rapport public faisant le point sur l'application de la convention : *« Nous donnons ainsi des armes à ceux qui se battent pour l'application des principes défendus par la convention »*, déclare un haut fonctionnaire du BIT.

Isabelle Vichniac

L'aménagement du grand axe de la Défense pourrait être confié à la ville de Nanterre

LE RAPPORT sur la poursuite de l'aménagement du secteur situé entre le quartier d'affaires de la Défense et la Seine, demandé par Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, devait être rendu public, mardi 2 juin. Dans ce document, Gilles Ricono, directeur régional de l'équipement d'Ile-de-France, propose au gouvernement de confier au maire de Nanterre (Hauts-de-Seine) la présidence d'un nouvel établissement public. Le périmètre d'opération d'« intérêt national » serait sensiblement réduit et la municipalité dirigée par Jacqueline Fraysse, députée communiste des Hauts-de-Seine, obtiendrait satisfaction avec un programme de logements ramené de 730 000 à 290 000 m², et une superficie de bureaux de 200 000 m² au lieu de 300 000 initialement prévus.

L'Etablissement public d'aménagement de la Défense (EPAD), créé en 1958 et dont la mission devait s'achever en 2007, verrait ainsi son rôle singulièrement réduit.

Vers le dépistage des hommes génétiquement exposés au cancer de la prostate

LE CANCER de la prostate (14 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année en France et 8 000 décès) est, comme la plupart des lésions malignes, la résultante pathologique de facteurs génétiques et environnementaux. Une équipe de biologistes et de médecins français annonce avoir franchi un pas important dans le décryptage des bases génétiques de ce cancer en publiant, dans le numéro de juin du mensuel *American Journal of Human Genetics*, la localisation des gènes baptisés PCaP (« Prédisposant au cancer de la prostate »).

Cette découverte est le fruit d'une collaboration conduite depuis 1994 sous l'égide de l'Association française d'urologie. Elle a permis de retenir un millier de familles au sein desquelles on comptait au moins deux cas de cancer de la prostate. Des familles allemandes, elles aussi à risques vis-à-vis de cette lésion, ont pu être associées à cette recherche.

Les chercheurs, dirigés par le professeur Olivier Cussenot et le docteur Philippe Berthon (département d'urologie, hôpital Saint-Louis, Paris) ont ainsi pu sélectionner et étudier le patrimoine génétique des membres de quarante-sept familles dans lesquelles on recensait entre trois et huit cas de cancer prostatique et où la maladie apparaissait de manière très précoce. Au terme d'investigations sophistiquées de génétique moléculaire, ils ont réussi à localiser le gène PCaP à l'extrémité du bras long du chromosome nº 1. Les prochaines étapes viseront à identifier le gène ainsi que la protéine dont il dirige la synthèse afin d'établir la physiopathologie moléculaire de cette maladie.

TROIS OU QUATRE LOCALISATIONS

En 1996, une équipe de chercheurs américains et suédois avait déjà annoncé où localiser un gène de prédisposition à ce cancer (*Le Monde* du 23 novembre 1996) sans que cette découverte puisse, par la suite, être pleinement confirmée. *« On peut raisonnablement penser aujourd'hui qu'il existe trois ou quatre localisations génétiques impliquées directement dans la genèse de ce cancer*, estime le professeur Cussenot. *Les travaux à venir permettront de situer les bases des prédispositions génétiques majeures des cancers familiaux transmis sur un mode héréditaire et de ceux résultant d'une simple susceptibilité génétique. »*

Les études épidémiologiques montrent que 20 % des cas de cancer de la prostate auraient une composante familiale. Il sera bientôt possible d'identifier, dans les familles porteuses d'une mutation du gène PCaP, les hommes à risques afin de leur proposer un diagnostic précoce dont on sait qu'il augmente de manière significative les taux de guérison ou de survie.

Jean-Yves Nau

Une nouvelle crise financière se dessine en Asie

DEPUIS quelques jours, les marchés financiers d'Asie sont à nouveau entrés dans une zone de fortes turbulences. La devise japonaise ne cesse de se déprécier : elle est tombée, mardi matin 2 juin, jusqu'à 139,75 yens pour un dollar, son cours le plus faible depuis le mois de juillet 1991. Les Bourses d'Asie du Sud-Est, de leur côté, reculent fortement. En une semaine, Hongkong a perdu 11 %, Bangkok 13 %, Djakarta 7,7 %, Taïwan 7,5 %, Singapour 7 % et Kuala Lumpur 6,6 %.

L'accès de pessimisme des opérateurs trouve son origine dans la dégradation rapide de la situation économique dans la région. Alors que de nombreux experts prédisaient que ces pays parviendraient, grâce à la qualité de leurs structures industrielles, à surmonter les conséquences du choc monétaire, les statistiques témoignent, au contraire, d'une crise très profonde : la consommation s'effondre, les entreprises tournent au ralenti, le système bancaire est paralysé. En Malaisie, le PIB s'est contracté de 1,8 % au premier trimestre, en Indonésie il a reculé de 8,5 %. En Corée du Sud, le taux de chômage a doublé depuis le début de l'année.

La situation est d'autant plus inquiétante que, si, conformément aux prévisions, les importations se sont écroulées, aucun signe en revanche de reprise forte des exportations n'est perceptible, en raison notamment des problèmes de financement que connaissent les entreprises. Dans ces conditions, notent les analystes de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), *« un schéma de sortie de crise à la mexicaine est exclu »*. La présence d'un partenaire commercial puissant comme les Etats-Unis avait été en 1995 pour le Mexique l'un des éléments favorables au redressement. Rien de tel en Asie.

CERCLE VICIEUX

« L'importance des échanges à l'intérieur de la zone asiatique (environ 50 %) laisse redouter que le commerce aura un effet amplificateur de la récession régionale », estiment les économistes de la CDC. Il s'agit là d'un cercle vicieux : la contraction de l'activité chez l'un entraîne une diminution de ses importations en provenance de ses partenaires, induisant chez eux une baisse d'activité et d'importations, laquelle provoque un recul des exportations et de la production dans le premier pays.

Le regain de tensions en Asie accroît la défiance des investisseurs à l'égard des places financières des pays émergents. Moscou, où la Bourse a encore perdu 9,5 % lundi, est la première touchée mais Varsovie, Sao Paulo sont aussi affectées. A la recherche de sécurité, les capitaux vont se réfugier sur les marchés occidentaux, ce qui explique la détente actuelle des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis et en Europe.

Pierre-Antoine Delhommais

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : une quinzaine d'immigrés en situation irrégulière**, détenus au centre de rétention d'Arenc, à Marseille, ont entrepris, dimanche 31 mai, une grève de la faim, en solidarité avec un Algérien qui devait être expulsé mercredi 3 juin.

■ **FAIT DIVERS : après une série de rixes à Montpellier entre représentants des communautés kurde et turque**, qui a fait neuf blessés, dont deux policiers, au moins trois personnes de la communauté kurde ont été interpellées, dimanche 31 mai. Dimanche, en milieu d'après-midi, des représentants des deux communautés se sont affrontés dans le centre-ville à coup de marteaux de chantiers et manches de pioche. Les affrontements ont repris dans la soirée sur le parking de l'hôpital de La Peyronie, où des coups de feu ont été échangés.

■ **ÉDUCATION : SUD-Education a adopté ses statuts**, se constituant en *« fédération de syndicats locaux autonomes »*, lors de la clôture de son congrès national de fondation qui s'est tenu à Lyon du 29 mai au 1er juin. La nouvelle *« fédération »* regroupe vingt-six syndicats répartis sur les académies métropolitaines, sauf Limoges et Poitiers. L'organisation qui compte 3 000 adhérents, avait obtenu 1,61 % des voix dans le premier degré au élections professionnelles de décembre 1996 et 1,08 % dans le second degré.

■ **RELIGION : le pèlerinage de Pentecôte** entre Paris et Chartres des catholiques de Notre-Dame de Chrétienté a été accueilli, le 30 mai, par Mgr Eric Aumônier, évêque auxiliaire de Paris. L'autre pèlerinage de la Tradition (dans le sens inverse Chartres-Paris), conduit par Mgr Bernard Fellay, supérieur d'Ecône, évêque excommunié, a attiré cette année moins de 5 000 fidèles.

■ **FOOTBALL : le milieu de terrain international Alain Boghossian** jouera la saison prochaine à Parme (Italie). Le Français, qui évoluait la saison passée à la Sampdoria Gênes, a signé pour trois ans avec le club parmesan. Alain Boghossian retrouvera Lilian Thuram, son coéquipier de l'équipe de France.

Tirage du *Monde* daté mardi 2 juin : 414 965 exemplaires 1-

